

**N° 6618<sup>B</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2012-2013

---

**P R O J E T D E L O I**

**portant approbation de l'Accord commercial entre l'Union  
européenne et ses Etats membres, d'une part, et la Colombie  
et le Pérou, d'autre part, signé à Bruxelles, le 26 juin 2012**

\* \* \*

**ANNEXES VOLUME II**



Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
19019020B	- - Crème à base de lait sucré cuit (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres supérieure ou égale à 70 %)	20 %	PA
19019090A	- - Autres (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres inférieure à 70 %)	20 %	B
19019090B	- - Autres (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres supérieure ou égale à 70 %)	20 %	PA
19021100	- - Contenant des œufs	20 %	B
19021900	- - Autres	20 %	B
19022000	- Pâtes alimentaires farcies (même cuites ou autrement préparées)	20 %	A
19023000	- Autres pâtes alimentaires	20 %	A
19024000	- Couscous	20 %	A
19030000	Tapioca et ses succédanés préparés à partir de féculés, sous forme de flocons, grumeaux, grains perlés, criblures ou formes similaires	20 %	B
19041000	- Produits à base de céréales obtenus par soufflage ou grillage	20 %	C
19042000	- Préparations alimentaires obtenues à partir de flocons de céréales non grillés ou de mélanges de flocons de céréales non grillés et de flocons de céréales grillés ou de céréales soufflées	20 %	C
19043000	- Bulgur de blé	20 %	A
19049000	- Autres	20 %	A
19051000	- Pain croustillant dit Knäckebröt	20 %	A
19052000	- Pain d'épices	20 %	A
19053100	- - Biscuits additionnés d'édulcorants	20 %	A
19053200	- - Gaufres et gaufrettes	20 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
19054000	- Biscottes, pain grillé et produits similaires grillés	20 %	A
19059010	- - Biscuits salés ou aromatisés	20 %	A
19059090	- - Autres	20 %	A
20011000	- Concombres et cornichons	20 %	B
20019010	- - Olives	20 %	B
20019090 A	- - Autres (REMARQUE: produits du maïs doux)	20 %	MA
20019090 B	- - Autres (REMARQUE: autres que produits du maïs doux)	20 %	B
20021000	- Tomates, entières ou en morceaux	20 %	B
20029000	- Autres	20 %	B
20031000	- Champignons du genre Agaricus	20 %	HO
20032000	- Truffes	20 %	B
20039000	- Autres	20 %	B
20041000	- Pommes de terre	20 %	F
20049000 A	- Autres légumes et mélanges de légumes (REMARQUE: produits du maïs doux)	20 %	MA
20049000 B	- Autres légumes et mélanges de légumes (REMARQUE: autres que produits du maïs doux)	20 %	B
20051000	- Légumes homogénéisés	20 %	B
20052000	- Pommes de terre	20 %	F

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
20054000	- Pois ( <i>Pisum sativum</i> )		E
20055100	- - Sans coques		E
20055900	- - - Autres		E
20056000	- Asperges	20 %	A
20057000	- Olives	20 %	C
20058000	- Maïs doux ( <i>Zea Mays var. saccharata</i> )	20 %	MA
20059100	- - Jets de bambou	20 %	A
20059910	- - - Artichauts	20 %	A
20059920	- - - Piment rouge ( <i>Capsicum annuum</i> )	20 %	A
20059990	- - - Autres	20 %	B
20060000A	Légumes, fruits, écorces de fruits et autres parties de plantes, confits au sucre (en sirop, glacés ou cristallisés). (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres inférieure à 70 %)	20 %	C
20060000B	Légumes, fruits, écorces de fruits et autres parties de plantes, confits au sucre (en sirop, glacés ou cristallisés). (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres supérieure ou égale à 70 %)	20 %	PA
20071000	- Préparations homogénéisées	20 %	B
20079110A	- - - Confitures, gelées et marmelades (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres inférieure à 70 %)	20 %	B
20079110B	- - - Confitures, gelées et marmelades (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres supérieure ou égale à 70 %)	20 %	PA
20079120A	- - - Purées et pâtes (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres inférieure à 70 %)	20 %	B

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
20079120B	- - - Purées et pâtes (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres supérieure ou égale à 70 %)	20 %	PA
20079911	- - - - Confitures, gelées et marmelades	20 %	B
20079912	- - - - Purées et pâtes	20 %	B
20079991A	- - - - Confitures, gelées et marmelades (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres inférieure à 70 %)	20 %	B
20079991B	- - - - Confitures, gelées et marmelades (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres supérieure ou égale à 70 %)	20 %	PA
20079992A	- - - Purées et pâtes (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres inférieure à 70 %)	20 %	B
20079992B	- - - Purées et pâtes (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres supérieure ou égale à 70 %)	20 %	PA
20081110	- - - - Beurres	20 %	B
20081190	- - - - Autres	20 %	B
20081910	- - - Noix de cajou	20 %	B
20081920	- - - Pistaches	20 %	B
20081990	- - - Autres, y compris les mélanges	20 %	B
20082010	- - Dans de l'eau avec addition de sucre ou d'autres édulcorants, y compris le sirop	20 %	B
20082090	- - - Autres	20 %	B
20083000	- Agrumes	20 %	B
20084000	- Poires	20 %	B
20085000	- Abricots	20 %	B
20086010	- - Dans de l'eau avec addition de sucre ou d'autres édulcorants, y compris le sirop	20 %	B
20086090	- - - Autres	20 %	B

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
20087020	- - Dans de l'eau avec addition de sucre ou d'autres édulcorants, y compris le sirop	20 %	B
20087090	- - Autres	20 %	B
20088000	- Fraises	20 %	B
20089100	- - Cœurs de palmier	20 %	A
20089200	- - Mélanges	20 %	B
20089920	- - - Papayes	20 %	B
20089930	- - - Mangues	20 %	B
20089990A	- - Autres (REMARQUE: autres que produits du maïs doux)	20 %	B
20089990B	- - Autres (REMARQUE: produits du maïs doux)	20 %	MA
20091100A	- - Congelés (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres inférieure à 30 %)	20 %	B
20091100B	- - Congelés (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres supérieure ou égale à 30 %)	20 %	PA
20091200	- - Non congelés, d'une valeur Brix n'excédant pas 20	20 %	B
20091900A	- - Autres (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres inférieure à 30 %)	20 %	B
20091900B	- - Autres (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres supérieure ou égale à 30 %)	20 %	PA
20092100	- - D'une valeur Brix n'excédant pas 20	20 %	B
20092900A	- - Autres (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres inférieure à 30 %)	20 %	M
20092900B	- - Autres (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres supérieure ou égale à 30 %)	20 %	PA
20093100	- - D'une valeur Brix n'excédant pas 20	20 %	B

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
20093910A	- - - Du citron du n° 0805.50.21 (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres inférieure à 30 %)	20 %	B
20093910B	- - - Du citron du n° 0805.50.21 (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres supérieure ou égale à 30 %)	20 %	PA
20093990A	- - Autres (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres inférieure à 30 %)	20 %	B
20093990B	- - Autres (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres supérieure ou égale à 30 %)	20 %	PA
20094100	- - D'une valeur Brix n'excédant pas 20	20 %	B
20094900A	- - Autres (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres inférieure à 30 %)	20 %	M
20094900B	- - Autres (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres supérieure ou égale à 30 %)	20 %	PA
20095000	- Jus de tomate	20 %	B
20096100	- - D'une valeur Brix n'excédant pas 30	10 %	M
20096900A	- - Autres (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres inférieure à 30 %)	10 %	M
20096900B	- - Autres (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres supérieure ou égale à 30 %)	10 %	PA
20097100	- - D'une valeur Brix n'excédant pas 20	20 %	B
20097900A	- - - Autres (Remarque: jus de pomme, non fermenté, valeur Brix supérieure à 20 mais inférieure ou égale à 67 à 20 °C, d'une valeur inférieure ou égale à 18 € pour 100 kg, d'une teneur en sucres supérieure à 30 %, à l'exclusion des eaux-de-vie)	20 %	M
20097900B	- - - Autres (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres supérieure ou égale à 30 %)	20 %	PA
20097900C	- - - Autres (Remarque: jus de pomme, non fermenté, valeur Brix supérieure à 20 mais inférieure ou égale à 67 à 20 °C, d'une valeur inférieure ou égale à 22 € pour 100 kg, même additionné de sucre ou d'autres édulcorants à l'exclusion de l'alcool); (REMARQUE: jus de pomme, non fermenté, valeur Brix supérieure à 20 mais inférieure ou égale à 67 à 20 °C, d'une valeur inférieure ou égale à 18 € pour 100 kg, additionné de sucre à l'exclusion de l'alcool); (Remarque: jus de pomme, non fermenté, valeur Brix supérieure à 20 mais inférieure ou égale à 67 à 20 °C, d'une valeur inférieure ou égale à 18 € pour 100 kg, d'une teneur en sucres ajoutés inférieure ou égale à 30 à l'exclusion de l'alcool); REMARQUE (jus de pomme, non fermenté, valeur Brix supérieure à 20 mais inférieure ou égale à 67 à 20 °C, sans addition de sucre ou d'alcool).	20 %	B



Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
20097900D	- - Autres (REMARQUE: sauf: jus de pomme, non fermenté, valeur Brix supérieure à 67 à 20 °C, d'une valeur inférieure ou égale à 22 € pour 100 kg, même additionné de sucre ou d'autres édulcorants à l'exclusion de l'alcool; jus de pomme, non fermenté, valeur Brix supérieure à 22 € pour 100 kg, même additionné de sucre ou d'autres édulcorants à l'exclusion de l'alcool; jus de pomme, non fermenté, valeur Brix supérieure à 20 mais inférieure ou égale à 67 à 20 °C, d'une valeur supérieure à 18 € pour 100 kg, non fermenté, valeur Brix supérieure à 20 mais inférieure ou égale à 67 à 20 °C, d'une valeur supérieure à 18 € pour 100 kg, d'une teneur en sucres ajoutés inférieure ou égale à 30 % à l'exclusion de l'alcool; jus de pomme, non fermenté, valeur Brix supérieure à 20 mais inférieure ou égale à 67 à 20 °C, sans sucre ou alcool ajouté; jus de pomme, non fermenté, valeur Brix supérieure à 20 mais inférieure ou égale à 67 à 20 °C, d'une valeur inférieure ou égale à 18 € pour 100 kg, d'une teneur en sucres supérieure à 30 % à l'exclusion de l'alcool; produits d'une teneur en sucres supérieure à 30 %.	20 %	B
20098011	- - - De papayes	20 %	A
20098012	- - - De maracuja ( <i>Passiflora edulis</i> )	20 %	A
20098013	- - - De corossols ( <i>Annona muricata</i> )	20 %	A
20098014	- - - De mangues	20 %	A
20098015	- - - De camu-camu ( <i>Myrciaria dubia</i> )	20 %	A
20098019A	- - - Autres (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres inférieure à 30 %)	20 %	M
20098019B	- - - Autres (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres supérieure ou égale à 30 %)	20 %	PA
20098020	- - Jus d'un seul légume	20 %	B
20099000A	- Mélanges de jus (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres inférieure à 30 %)	20 %	M
20099000B	- Mélanges de jus (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres supérieure ou égale à 30 %)	20 %	PA
21011100	- - Extraits, essences et concentrés	20 %	G

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
21011200A	- - Préparations à base d'extraits, essences ou concentrés ou à base de café (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres inférieure à 70 %)	20 %	G
21011200B	- - Préparations à base d'extraits, essences ou concentrés ou à base de café (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres supérieure ou égale à 70 %)	20 %	PA
21012000A	- Extraits, essences et concentrés de thé ou de maté et préparations à base de ces extraits, essences ou concentrés ou à base de thé ou de maté (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres inférieure à 70 %)	20 %	IC
21012000B	- Extraits, essences et concentrés de thé ou de maté et préparations à base de ces extraits, essences ou concentrés ou à base de thé ou de maté (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres supérieure ou égale à 70 %)	20 %	PA
21013000	- Chicorée torréfiée et autres succédanés torréfiés du café et leurs extraits, essences et concentrés	20 %	A
21021010	- - Levures mères sélectionnées (levures de culture)	15 %	A
21021090	- - Autres	15 %	A
21022000	- Levures mortes; autres micro-organismes monocellulaires morts	15 %	A
21023000	- Poudres à lever préparées	15 %	A
21031000	- Sauce de soja	20 %	A
21032000	- - Tomate ketchup et autres sauces tomates	20 %	A
21033010	- - Farine de moutarde	20 %	A
21033020	- - Moutarde préparée	20 %	A
21039010	- - Mayonnaise	20 %	D
21039020	- - Condiments et assaisonnements, composés	20 %	A
21039090	- - Autres	20 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
21041010	- - Préparations pour soupes, potages ou bouillons; soupes, potages ou bouillons préparés	20 %	A
21041020	- - Soupes, potages ou bouillons préparés	20 %	A
21042000	- Préparations alimentaires composites homogénéisées	20 %	A
21050010	- Glaces de consommation ne contenant ni lait, ni produits lactés	20 %	HE
21050090	- Autres	20 %	HE
21061011	- - - De soya, d'une teneur en protéines sur base sèche comprise entre 65 % et 75 %	20 %	B
21061019	- - - Autres	20 %	B
21061020	- - Substances protéiques texturées	20 %	B
21069010A	- - Poudres pour la préparation de crèmes, gélatines, glaces de consommation, flans, desserts et produits similaires (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres inférieure à 70 %)	15 %	B
21069010B	- - Poudres pour la préparation de crèmes, gélatines, glaces de consommation, flans, desserts et produits similaires (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres supérieure ou égale à 70 %)	15 %	PA
21069021	- - - - Présentés ou conditionnés pour la vente au détail	10 %	G
21069029A	- - Autres (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres inférieure à 70 %)	10 %	M
21069029B	- - Autres (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres supérieure ou égale à 70 %)	10 %	PA
21069030A	- - Hydrolysats de protéines (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres inférieure à 70 %)	15 %	D
21069030B	- - Hydrolysats de protéines (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres supérieure ou égale à 70 %)	15 %	PA
21069040A	- - Autolysats de levure (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres inférieure à 70 %)	15 %	D
21069040B	- - Autolysats de levure (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres supérieure ou égale à 70 %)	15 %	PA
21069050A	- - Améliorants de panification (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres inférieure à 70 %)	15 %	D

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
21069050B	- - Améliorants de panification (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres supérieure ou égale à 70 %)	15 %	PA
21069060A	- - Mélanges d'édulcorants artificiels avec des substances alimentaires (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres inférieure à 70 %)	20 %	M
21069060B	- - Mélanges d'édulcorants artificiels avec des substances alimentaires (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres supérieure ou égale à 70 %)	20 %	PA
21069071A	- - - Contenant exclusivement des mélanges ou des extraits de plantes, de parties de plantes, de graines ou de fruits (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres inférieure à 70 %)	20 %	D
21069071B	- - - Contenant exclusivement des mélanges ou des extraits de plantes, de parties de plantes, de graines ou de fruits (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres supérieure ou égale à 70 %)	20 %	PA
21069072A	- - - Contenant exclusivement des mélanges ou des extraits de plantes, de parties de plantes, de graines ou de fruits, avec des vitamines, minéraux ou d'autres substances (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres inférieure à 70 %)	20 %	D
21069072B	- - - Contenant exclusivement des mélanges ou des extraits de plantes, de parties de plantes, de graines ou de fruits, avec des vitamines, minéraux ou d'autres substances (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres supérieure ou égale à 70 %)	20 %	PA
21069073A	- - - Contenant exclusivement des mélanges de vitamines et de minéraux (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres inférieure à 70 %)	20 %	D
21069073B	- - - Contenant exclusivement des mélanges de vitamines et de minéraux (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres supérieure ou égale à 70 %)	20 %	PA
21069074A	- - - Contenant exclusivement des mélanges de vitamines (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres inférieure à 70 %)	20 %	D
21069074B	- - - Contenant exclusivement des mélanges de vitamines (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres supérieure ou égale à 70 %)	20 %	PA
21069079A	- - Autres (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres inférieure à 70 %)	20 %	D
21069079B	- - Autres (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres supérieure ou égale à 70 %)	20 %	PA
21069080A	- - Formules non lactées pour enfants jusqu'à 12 mois (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres inférieure à 70 %)	20 %	D
21069080B	- - Formules non lactées pour enfants jusqu'à 12 mois (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres supérieure ou égale à 70 %)	20 %	PA

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
21069090A	- - Autres (REMARQUE: à l'exception des produits d'une teneur en sucres supérieure ou égale à 70 %) (REMARQUE: à l'exception des sirops de sucre aromatisés ou colorés et de l'isoglucose aromatisé ou coloré) (REMARQUE: à l'exception des sirops de sucre ne contenant pas d'arôme ajouté, sans matières grasses provenant du lait ou contenant moins de 1,5 % de matières grasses provenant du lait, ou contenant moins de 5 % en poids d'amidon ou de glucose ou contenant moins de 5 % en poids).	20 %	M
21069090B	- - Autres (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres supérieure ou égale à 70 %)	20 %	PA
21069090C	- - Autres (REMARQUE: sirops de sucre aromatisés ou colorés et de l'isoglucose aromatisé ou coloré)		E
21069090D	- - Autres (REMARQUE: sirops de sucre ne contenant pas d'arôme ajouté, sans matières grasses provenant du lait ou contenant moins de 1,5 % de matières grasses provenant du lait, ou contenant moins de 5 % en poids d'amidon ou de glucose ou contenant moins de 5 % en poids).	20 %	TX
22011000	- Eaux minérales et eaux gazéifiées	20 %	A
22019000	- Autres	20 %	A
22021000	- Eaux, y compris les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées	20 %	A
22029000	- Autres	20 %	B
22030000	Bières de malt	20 %	A
22041000	- Vins mousseux	20 %	A
22042100	- - Présentées en récipients d'une contenance n'excédant pas 2 l	20 %	A
22042910	- - - Moûts de raisin dont la fermentation a été empêchée ou arrêtée par addition d'alcool (moûts mutés sans alcool)	15 %	A
22042990	- - - Autres	20 %	A
22043000	- Autres moûts de raisin	15 %	M
22051000	- Présentées en récipients d'une contenance n'excédant pas 2 l	20 %	A
22059000	- Autres	20 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
22060000	autres boissons fermentées (cidre, poiré, hydromel, par exemple); mélanges de boissons fermentées et mélanges de boissons fermentées et de boissons non alcooliques, non dénommés ni compris ailleurs	20 %	A
22071000	- Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de 80 % vol ou plus	15 %	C
22072000	- Alcool éthylique et eaux-de-vie dénaturés de tous titres	15 %	G
22082021	- - - Pisco	20 %	A
22082022	- - - Singani	20 %	A
22082029	- - - Autres	20 %	A
22082030	- - Eaux-de-vie de marc de raisin (grappa et similaires)	20 %	A
22083000	- Whiskies	20 %	F
22084000	- Rhum et autres eaux-de-vie provenant de la distillation, après fermentation, de produits de canne à sucre	20 %	F
22085000	- Gin et genièvre	20 %	A
22086000	- Vodka	20 %	F
22087010	- - D'anis	20 %	A
22087020	- - Crèmes	20 %	A
22087090	- - Autres	20 %	A
22089010	- - Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de moins de 80 % vol	15 %	A
22089020	- - Eaux-de-vie d'agaves (tequila et similaires)	5 %	A
22089042	- - D'anis	20 %	A
22089049	- - - Autres	20 %	G
22089090	- - Autres	20 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
22090000	Vinaigres comestibles et succédanés de vinaigre comestibles obtenus à partir d'acide acétique	20 %	C
23011010	- - Cretons	15 %	G
23011090	- - Autres	15 %	G
23012011	- - - D'une teneur en matières grasses supérieure à 2 % en poids	MEP (1)	IB
23012019	- - - D'une teneur en matières grasses inférieure ou égale à 2 % en poids	MEP (1)	IB
23012090	- - Autres	15 %	C
23021000	- De maïs		E
23023000	- De froment (blé)	MEP (1)	A
23024000	- D'autres céréales	MEP (1)	FA
23025000	- De légumineuses	15 %	C
23031000	- Résidus d'amidonnerie et résidus similaires	15 %	C
23032000	- Pulpes de betteraves, bagasses de cannes à sucre et autres déchets de sucrerie	15 %	IC
23033000	- Drêches et déchets de brasserie ou de distillerie	15 %	A
23040000	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile de soja	MEP (1)	IB
23050000	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile d'arachide	15 %	C
23061000	- De graines de coton	MEP (1)	IB
23062000	- De graines de lin	15 %	C
23063000	- De graines de tournesol	MEP (1)	IB

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
23064100	- - De graines de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique	15 %	D
23064900	- - Autres	15 %	D
23065000	- De noix de coco ou de coprah	15 %	C
23066000	- De noix ou d'amandes de palmiste	15 %	C
23069000	- Autres	MEP (1)	IB
23070000	Lies de vin; tartre brut	15 %	C
23080010	- Farine de fleurs de souci	15 %	C
23080090	- Autres	MEP (1)	IB
23091010	- - En boîtes hermétiques	20 %	G
23091090	- - Autres		E
23099010	- - Préparations fourragères avec ajout de mélasse ou de sucre		E
23099020	- - Pré-mélanges	10 %	IC
23099030	- - Produits de substitution du lait pour l'alimentation des veaux	5 %	C
23099090	- - Autres	15 %	J
24011010	- - Tabac noir	10 %	B
24011020	- - Tabac blond	10 %	B
24012010	- - Tabac noir	15 %	B
24012020	- - Tabac blond	15 %	B
24013000	- Déchets de tabac	10 %	B



Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
24021000	- Cigares (y compris ceux à bouts coupés) et cigarillos, contenant du tabac	20 %	B
24022010	- - Contenant du tabac noir	20 %	B
24022020	- - Contenant du tabac blond	20 %	B
24029000	- Autres	20 %	B
24031000	- Tabac à fumer, même contenant des succédanés de tabac en toute proportion	20 %	B
24039100	- - - Tabacs "homogénéisés" ou "reconstitués"	20 %	B
24039900	- - Autres	20 %	B
2501001000	- Sel préparé pour la table	5 %	C
2501002000	- Chlorure de sodium, d'une pureté égale ou supérieure à 99,5 %, même en solution aqueuse	5 %	C
2501009100	- Dénaturées	5 %	C
2501009200	- Pour l'alimentation animale	5 %	C
2501009900	- Autres	5 %	C
2502000000	Pyrites de fer non grillées	5 %	A
2503000000	Soufres de toute espèce, à l'exclusion du soufre sublimé, du soufre précipité et du soufre colloïdal	5 %	A
2504100000	- En poudre ou en paillettes	5 %	A
2504900000	- Autres	5 %	A
2505100000	- Sables siliceux et sables quartzeux	5 %	A
2505900000	- Autres	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2506100000	- Quartz	5 %	A
2506200000	- Quartzites	5 %	A
2507001000	- Kaolin, même calciné	5 %	A
2507009000	- Autres	5 %	A
2508100000	- Bentonite	5 %	A
2508300000	- Argiles réfractaires	5 %	A
2508400000	- Autres argiles	5 %	A
2508500000	- Andaloussite, cyanite et sillimanite	5 %	A
2508600000	- Mullite	5 %	A
2508700000	- Terres de chamotte ou de dinas	5 %	A
2509000000	Craie	5 %	A
2510100000	- Non moulus	5 %	A
2510200000	- Moulus	5 %	A
2511100000	- Sulfate de baryum naturel (barytine)	5 %	A
2511200000	- Carbonate de baryum naturel (withérite)	5 %	A
2512000000	Farines siliceuses fossiles (kieselguhr, tripolite, diatomite, par exemple) et autres terres siliceuses analogues, d'une densité apparente n'excédant pas 1, même calcinées	5 %	A
2513100000	- Pierre ponce	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2513200000	- Émeri, corindon naturel, grenat naturel et autres abrasifs naturels	5 %	A
2514000000	Ardoise, même dégrossie ou simplement débitée, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire	5 %	A
2515110000	- Bruts ou dégrossis	5 %	A
2515120000	- Simplement débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire	5 %	A
2515200000	- Écaussines et autres pierres calcaires de taille ou de construction; albâtre	5 %	A
2516110000	- Bruts ou dégrossis	5 %	A
2516120000	- Simplement débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire	5 %	A
2516200000	- Grès	5 %	A
2516900000	- Autres pierres de taille ou de construction	5 %	A
2517100000	- Cailloux, graviers, pierres concassées, des types généralement utilisés pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts, galets et silex, même traités thermiquement	5 %	A
2517200000	- Macadam de laitier, de scories ou de déchets industriels similaires, même comprenant des matières citées dans le n° 2517 10	5 %	A
2517300000	- Tarmacadam	5 %	A
2517410000	- De marbre	5 %	A
2517490000	- Autres	5 %	A
2518100000	- Dolomie non calcinée ni frittée, dite " crue "	5 %	A
2518200000	- Dolomie calcinée ou frittée	5 %	A
2518300000	- Pisé de dolomie	5 %	A
2519100000	- Carbonate de magnésium naturel (magnésite)	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2519901000	- Magnésie électrofondue	0 %	A
2519902000	- - Oxyde de magnésium, même chimiquement pur	5 %	A
2519903000	- Magnésie calcinée à mort (frittée), même contenant de faibles quantités d'autres oxydes ajoutés avant le frittage	5 %	A
2520100000	- Gypse; anhydrite	5 %	A
2520200000	- Plâtres	5 %	A
2521000000	Castines; pierres à chaux ou à ciment	5 %	A
2522100000	- Chaux vive	5 %	A
2522200000	- Chaux éteinte	5 %	A
2522300000	- Chaux hydraulique	5 %	A
2523100000	- Ciments non pulvérisés dits " clinkers "	10 %	C
2523210000	- Ciments blancs, même colorés artificiellement	10 %	C
2523290000	- Autres	10 %	C
2523300000	- Ciments alumineux	5 %	A
2523900000	- Autres ciments hydrauliques	10 %	C
2524101000	- Fibres	5 %	A
2524109000	- Autres	5 %	A
2524900000	- Autres	5 %	A
2525100000	- Mica brut ou clivé en feuilles ou lamelles irrégulières	5 %	A
2525200000	- Mica en poudre	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2525300000	- Déchets de mica	5 %	A
2526100000	- Non broyé ni pulvérisé	5 %	A
2526200000	- Broyés ou pulvérisés	5 %	A
2528100000	- Borates de sodium naturels et leurs concentrés (même calcinés)	5 %	A
2528900000	- Autres	5 %	A
2529100000	- Feldspath	5 %	A
2529210000	- Contenant en poids 97 % ou moins de fluorure de calcium	5 %	A
2529220000	- Contenant en poids plus de 97 % de fluorure de calcium	5 %	A
2529300000	- Leucite; néphéline et néphéline syénite	5 %	A
2530100000	- Vermiculite, perlite et chlorites, non expansées	5 %	A
2530200000	- Kiesérite, epsomite (sulfates de magnésium naturels)	5 %	A
2530900000	- Autres	5 %	A
2601110000	- Non agglomérés	5 %	A
2601120000	- Agglomérés	5 %	A
2601200000	Pyrites de fer grillées (cendres de pyrites)	5 %	A
2602000000	Minerais de manganèse et leurs concentrés, y compris les minerais de manganèse ferrugineux et leurs concentrés d'une teneur en manganèse de 20 % ou plus en poids, sur produit sec	5 %	A
2603000000	Minerais de cuivre et leurs concentrés	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2604000000	Minerais de nickel et leurs concentrés	5 %	A
2605000000	Minerais de cobalt et leurs concentrés	5 %	A
2606000000	Minerais d'aluminium et leurs concentrés	5 %	A
2607000000	Minerais de plomb et leurs concentrés	5 %	A
2608000000	Minerais de zinc et leurs concentrés	5 %	A
2609000000	Minerais d'étain et leurs concentrés	5 %	A
2610000000	Minerais de chrome et leurs concentrés	5 %	A
2611000000	Minerais de tungstène et leurs concentrés	5 %	A
2612100000	- Minerais d'uranium et leurs concentrés	5 %	A
2612200000	- Minerais de thorium et leurs concentrés	5 %	A
2613100000	- Grillés	5 %	A
2613900000	- Autres	5 %	A
2614000000	Minerais de titane et leurs concentrés	5 %	A
2615100000	- Minerais de zirconium et leurs concentrés	5 %	A
2615900000	- Autres	5 %	A
2616100000	- Minerais d'argent et leurs concentrés	5 %	A
2616901000	- Minerais d'or et leurs concentrés	5 %	A
2616909000	- Autres	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2617100000	- Minerais d'antimoine et leurs concentrés	5 %	A
2617900000	- Autres	5 %	A
2618000000	Laitier granulé (sable-laitier) provenant de la fabrication de la fonte, du fer ou de l'acier	5 %	A
2619000000	Scories, laitiers (autres que le laitier granulé), battitures et autres déchets de la fabrication du fer ou de l'acier	5 %	A
2620110000	- Mattes de galvanisation	5 %	A
2620190000	- Autres	5 %	A
2620210000	- Boues d'essence au plomb et boues de composés antidétonants contenant du plomb	5 %	A
2620290000	- Autres	5 %	A
2620300000	- Contenant principalement du cuivre	5 %	A
2620400000	- Contenant principalement de l'aluminium	5 %	A
2620600000	- Contenant de l'arsenic, du mercure, du thallium ou leurs mélanges, des types utilisés pour l'extraction de l'arsenic ou de ces métaux ou pour la fabrication de leurs composés chimiques	5 %	A
2620910000	- Contenant de l'antimoine, du béryllium, du cadmium, du chrome ou leurs mélanges	5 %	A
2620990000	- Autres	5 %	A
2621100000	- Cendres et résidus provenant de l'incinération des déchets municipaux	5 %	A
2621900000	- Autres	5 %	A
2701110000	- Anthracite	5 %	A
2701120010	- Houille bitumineuse	5 %	A
2701120090	- Autres	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2701190000	- Autres houilles	5 %	A
2701200000	- Briquettes, boulets et combustibles solides similaires obtenus à partir de la houille	5 %	A
2702100000	- Lignite, même pulvérisés, mais non agglomérés	5 %	A
2702200000	- Lignite agglomérés	5 %	A
2703000000	Tourbe (y compris la tourbe pour litière), même agglomérée	5 %	A
2704001000	- Cokes et semi-cokes de houille	5 %	A
2704002000	- Cokes et semi-cokes de lignite ou de tourbe	5 %	A
2704003000	- Charbon de cornue	5 %	A
2705000000	Gaz de houille, gaz à l'eau, gaz pauvre et gaz similaires, à l'exclusion des gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux	5 %	A
2706000000	Goudrons de houille, de lignite ou de tourbe et autres goudrons minéraux, même déshydratés ou étêtés, y compris les goudrons reconstitués	5 %	A
2707100000	- Benzol (benzène)	5 %	A
2707200000	- Toluol (toluène)	5 %	A
2707300000	- Xylol (xylènes)	5 %	A
2707400000	- Naphthalène	5 %	A
2707501000	- Solvant naphtha	5 %	A
2707509000	- Autres	5 %	A
2707910000	- Huiles de créosote	5 %	A
2707991000	- Anthracène	5 %	A



Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2707999000	- Autres	5 %	A
2708100000	- Brai	10 %	C
2708200000	- Coke de brai	5 %	A
2709000000	Huiles brutes de minéraux bitumeux	10 %	C
2710111100	- Pour moteurs pour l'aviation	15 %	C
2710111300	- Pour moteurs de véhicules automobiles	15 %	C
2710111900	- Autres	15 %	C
2710112000	- Essences avec tétraéthyle de plomb	15 %	A
2710119100	- -White spirit	10 %	C
2710119200	- Carburateurs type essence, pour réacteurs et turbines	10 %	A
2710119300	- Tétrapropylène	10 %	A
2710119400	- Mélange de <i>n</i> -paraffines	5 %	A
2710119500	- Mélanges de <i>n</i> -oléfines	10 %	A
2710119900	- Autres	10 %	C
2710191200	- Mélange de <i>n</i> -paraffines	5 %	A
2710191300	- Mélanges de <i>n</i> -oléfines	10 %	A
2710191400	- Kérosène	10 %	C
2710191500	- Carburateurs type kérosène, pour réacteurs et turbines	10 %	C
2710191900	- Autres	10 %	C

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2710192100	- Gasoils	10 %	C
2710192200	- Fuel oils	10 %	A
2710192900	- Autres	10 %	C
2710193100	- Mélange de <i>n</i> -paraffines	5 %	A
2710193200	- Mélanges de <i>n</i> -oléfines	10 %	A
2710193300	- Huiles pour l'isolation électrique	10 %	C
2710193400	- Graisses lubrifiantes	10 %	C
2710193500	- Huiles basiques pour lubrifiants	5 %	C
2710193600	- Huiles pour transmissions hydrauliques	10 %	C
2710193700	- Huiles blanches (de vaseline ou de paraffine)	10 %	C
2710193800	- Autres huiles lubrifiantes	10 %	C
2710193900	- Autres	10 %	C
2710910000	- Contenant des polybromobiphényles (PBB), des polychloroterphényles (PCT) ou des polychlorobiphényles (PCB)	10 %	F
2710990000	- Autres	10 %	F
2711110000	- Gaz naturel	5 %	A
2711120000	- Propane	5 %	A
2711130000	- Butanes	5 %	A
2711140000	- Éthylène, propylène, butylène et butadiène	5 %	A
2711190000	- Autres	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2711210000	- Gaz naturel	5 %	A
2711290000	- Autres	5 %	A
2712101000	- Brute	5 %	A
2712109000	- Autres	10 %	C
2712200000	- Paraffine contenant en poids moins de 0,75 % d'huile	10 %	C
2712901000	- Cire de pétrole microcristalline	10 %	A
2712902000	- Ozokérite et césine	5 %	A
2712903000	- Paraffine d'une teneur en huile supérieure ou égale à 0,75 % en poids	10 %	C
2712909000	- Autres	10 %	C
2713110000	- Non calciné	10 %	A
2713120000	- Calciné	10 %	A
2713200000	- Bitume de pétrole	10 %	C
2713900000	- Autres résidus des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux	10 %	C
2714100000	- Schistes et sables bitumineux	10 %	A
2714900000	- Autres	10 %	C
2715001000	- Mastics bitumineux	10 %	C
2715009000	- Autres	10 %	C
2716000000	Énergie électrique	0 %	A
2801100000	- Chlore	5 %	C

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2801200000	- Iode	5 %	A
2801300000	- Fluor; brome	5 %	A
2802000000	Soufre sublimé ou précipité; soufre colloïdal	5 %	A
2803001000	- Noir d'acétylène	5 %	A
2803009000	- Autres	10 %	C
2804100000	- Hydrogène	5 %	A
2804210000	- Argon	5 %	A
2804290000	- Autres	5 %	A
2804300000	- Azote	5 %	A
2804400000	- Oxygène	5 %	A
2804501000	- Bore	5 %	A
2804502000	- Tellure	5 %	A
2804610000	- Contenant en poids au moins 99,99 % de silicium	5 %	A
2804690000	- Autres	5 %	A
2804701000	- Phosphore rouge ou amorphe	5 %	A
2804709000	- Autres	5 %	A
2804800000	- Arsenic	5 %	A
2804901000	- En poudre	5 %	A
2804909000	- Autres	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2805110000	- Sodium	5 %	A
2805120000	- Calcium	5 %	A
2805190000	- Autres	5 %	A
2805300000	- Métaux de terres rares, scandium et yttrium, même mélangés ou alliés entre eux	5 %	A
2805400000	- Mercure	5 %	A
2806100000	- Chlorure d'hydrogène (acide chlorhydrique)	10 %	C
2806200000	- Acide chlorosulfurique	5 %	A
2807001000	- Acide sulfurique	10 %	C
2807002000	- Oléum (acide sulfurique fumant)	10 %	C
2808001000	- Acide nitrique	10 %	C
2808002000	- Acides sulfonitriques	10 %	C
2809100000	- Pentaoxyde de diphosphore	5 %	A
2809201010	- Acide phosphorique en concentration égale ou supérieure à 75 %	10 %	A
2809201090	- Autres	5 %	A
2809202000	- Acides polyphosphoriques	5 %	A
2810001000	- Acide orthoborique	5 %	A
2810009000	- Autres	5 %	A
2811110000	- Fluorure d'hydrogène (acide fluorhydrique)	5 %	A
2811191000	- Acide aminosulfonique (acide sulfamique)	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2811193000	- Dérivés du phosphore	5 %	A
2811194000	- Cyanure d'hydrogène	5 %	A
2811199000	- Autres	5 %	A
2811210000	- Dioxyde de carbone	10 %	C
2811221000	- Gel de silice	10 %	C
2811229000	- Autres	10 %	C
2811292000	- Hémioxyde d'azote (gaz hilarant, monoxyde de diazote)	10 %	C
2811294000	- Trioxyde de diarsenic (sesquioxyde d'arsenic, anhydride arsénieux, arsenic blanc)	10 %	A
2811299010	- Dioxyde de soufre	10 %	C
2811299090	- Autres	5 %	A
2812101000	- Trichlorure d'arsenic	5 %	A
2812102000	- Dichlorure de carbonyle (fosgène)	5 %	A
2812103100	- Oxychlorure de phosphore	5 %	A
2812103200	- Trichlorure de phosphore	5 %	A
2812103300	- Pentachlorure de phosphore	5 %	A
2812103900	- Autres	5 %	A
2812104100	- Monochlorure de soufre	5 %	A
2812104200	- Dichlorure de soufre	5 %	A
2812104900	- Autres	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2812105000	- Chlorure de thionyle	5 %	A
2812109000	- Autres	5 %	A
2812900000	- Autres	5 %	A
2813100000	- Disulfure de carbone	10 %	C
2813902000	- Sulfures de phosphore	5 %	A
2813909000	- Autres	5 %	A
2814100000	- Ammoniac anhydre	5 %	A
2814200000	- Ammoniac en solution aqueuse (ammoniacale)	5 %	A
2815110000	- Solide	5 %	A
2815120000	- En solution aqueuse (lessive de soude caustique)	5 %	A
2815200000	- Hydroxyde de potassium (potasse caustique)	5 %	A
2815300000	- Peroxydes de sodium ou de potassium	5 %	A
2816100000	- Hydroxyde et peroxyde de magnésium	10 %	C
2816400000	- Oxydes, hydroxydes et peroxydes, de strontium ou de baryum	5 %	A
2817001000	- Oxyde de zinc (blanc de zinc ou fleur de zinc)	10 %	C
2817002000	- Peroxyde de zinc	5 %	A
2818100000	- Corindon artificiel, chimiquement défini ou non	10 %	A
2818200000	- Oxyde d'aluminium autre que le corindon artificiel	10 %	A
2818300000	- Hydroxyde d'aluminium	10 %	C

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2819100000	- Trioxyde de chrome	5 %	A
2819901000	- Trioxyde de dichrome (sesquioxyde de chrome ou oxyde vert)	10 %	C
2819909000	- Autres	5 %	A
2820100000	- Dioxyde de manganèse	5 %	A
2820900000	- Autres	5 %	A
2821101000	- Oxydes	10 %	C
2821102000	- Hydroxydes	10 %	A
2821200000	- Terres colorantes	5 %	A
2822000000	Oxydes et hydroxydes de cobalt; oxydes de cobalt du commerce	10 %	C
2823001000	- Dioxyde de titane (oxyde titanique ou anhydride titanique)	5 %	A
2823009000	- Autres	5 %	A
2824100000	- Monoxyde de plomb (litharge, massicot)	10 %	A
2824900010	- Minium et mine orange	10 %	C
2824900090	- Autres	5 %	A
2825100000	- Hydrazine et hydroxylamine et leurs sels inorganiques	10 %	C
2825200000	- Oxyde et hydroxyde de lithium	5 %	A
2825300000	- Oxydes et hydroxydes de vanadium	5 %	A
2825400000	- Oxydes et hydroxydes de nickel	5 %	A
2825500000	- Oxydes et hydroxydes de cuivre	10 %	C



Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
282560000	- Oxydes de germanium et dioxyde de zirconium	5 %	A
282570000	- Oxydes et hydroxydes de molybdène	5 %	A
282580000	- Oxydes d'antimoine	10 %	A
2825901000	- Oxydes et hydroxydes d'étain	10 %	A
2825904000	- Oxydes et hydroxydes de calcium	10 %	C
2825909000	- Autres	5 %	A
2826120000	- D'aluminium	5 %	A
2826191000	- De sodium	5 %	A
2826199000	- Autres	5 %	A
2826300000	- Hexafluoroaluminate de sodium (cryolithe synthétique)	5 %	A
2826900000	- Autres	5 %	A
2827100000	- Chlorure d'ammonium	10 %	A
2827200000	- Chlorure de calcium	10 %	A
2827310000	- De magnésium	5 %	A
2827320000	- D'aluminium	5 %	A
2827350000	- De nickel	5 %	A
2827391000	- De cuivre	5 %	A
2827393000	- D'étain	10 %	A
2827394000	- De fer	10 %	C

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2827395000	- De zinc	10 %	C
2827399010	- De cobalt	10 %	A
2827399090	- Autres	5 %	A
2827410000	- De cuivre	10 %	C
2827491000	- D'aluminium	10 %	C
2827499000	- Autres	5 %	A
2827510000	- Bromures de sodium ou de potassium	5 %	A
2827590000	- Autres	5 %	A
2827601000	- De sodium ou de potassium	5 %	A
2827609000	- Autres	5 %	A
2828100000	- Hypochlorite de calcium du commerce et autres hypochlorites de calcium	5 %	A
2828901100	- De sodium	10 %	C
2828901900	- Autres	10 %	A
2828902000	- Chlorites	5 %	A
2828903000	- Hypobromites	5 %	A
2829110000	- De sodium	5 %	A
2829191000	- De potassium	5 %	A
2829199000	- Autres	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2829901000	- Perchlorates	5 %	A
2829902000	- Iodate de potassium	5 %	A
2829909000	- Autres	5 %	A
2830101000	- Sulfure de sodium	10 %	C
2830102000	- Hydrogénosulfure de sodium	5 %	A
2830901000	- Sulfure de potassium	5 %	A
2830909000	- Autres	5 %	A
2831100000	- De sodium	10 %	A
2831900000	- Autres	5 %	A
2832100000	- Sulfites de sodium	10 %	A
2832201000	- D'ammonium	10 %	A
2832209000	- Autres	5 %	A
2832301000	- De sodium	10 %	A
2832309000	- Autres	5 %	A
2833110000	- Sulfate de disodium	10 %	C
2833190000	- Autres	5 %	A
2833210000	- De magnésium	10 %	C
2833220000	- D'aluminium	10 %	C
2833240000	- De nickel	10 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2833250000	- De cuivre	10 %	C
2833270000	- De baryum	10 %	A
2833291000	- De fer	10 %	C
2833293000	- De plomb	10 %	A
2833295000	- De chrome	10 %	C
2833296000	- De zinc	10 %	C
2833299000	- Autres	10 %	C
2833301000	- D'aluminium	10 %	C
2833309000	- Autres	5 %	A
2833401000	- De sodium	5 %	A
2833409000	- Autres	5 %	A
2834100000	- Nitrites	5 %	A
2834210000	- De potassium	10 %	C
2834291000	- De magnésium	10 %	C
2834299000	- Autres	5 %	A
2835100000	- Phosphinates (hypophosphites) et phosphonates (phosphites)	5 %	A
2835220000	- De monou de disodium	10 %	C
2835240000	- De potassium	10 %	C
2835250000	- Hydrogénéorthophosphate de calcium ("phosphate dicalcique")	10 %	C

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2835260000	- Autres phosphates de calcium	10 %	C
2835291000	- De fer	5 %	A
2835292000	- De triammonium	5 %	A
2835299000	- Autres	10 %	A
2835310000	- Triphosphate de sodium (tripolyphosphate de sodium)	10 %	A
2835391000	- Pyrophosphates de sodium	10 %	A
2835399000	- Autres	5 %	A
2836200000	- Carbonate de disodium	5 %	A
2836300000	- Hydrogénocarbonate (bicarbonate) de sodium	10 %	C
2836400000	- Carbonates de potassium	5 %	A
2836500000	- Carbonate de calcium	10 %	C
2836600000	- Carbonate de baryum	5 %	A
2836910000	- Carbonates de lithium	5 %	A
2836920000	- Carbonate de strontium	5 %	A
2836991000	- Carbonate de magnésium précipité	5 %	A
2836992000	- Carbonates d'ammonium	5 %	A
2836993000	- Carbonate de cobalt	10 %	C
2836994000	- Carbonate de nickel	5 %	A
2836995000	- Sesquicarbonate de sodium	5 %	A
2836999000	- Autres	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
283711000	- Cyanure	5 %	A
283711200	- Oxycyanure	5 %	A
283719000	- Autres	5 %	A
283720000	- Cyanures complexes	5 %	A
283911000	- Méta-silicates	10 %	C
283919000	- Autres	10 %	C
283990100	- D'aluminium	10 %	C
283990200	- De calcium précipité	5 %	A
283990300	- De magnésium	10 %	C
283990400	- De potassium	10 %	C
283990900	- Autres	5 %	A
284011000	- Anhydre	5 %	A
284019000	- Autres	5 %	A
284020000	- Autres borates	5 %	A
284030000	- Peroxoborates (perborates)	5 %	A
284130000	- Dichromate de sodium	5 %	A
284150100	- Chromates de zinc ou de plomb	10 %	C
284150200	- Chromate de potassium	5 %	A
284150300	- Chromate de sodium	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2841504000	- Dichromate de potassium	5 %	A
2841505000	- Dichromate de thallium	5 %	A
2841509000	- Autres	5 %	A
2841610000	- Permanganate de potassium	5 %	A
2841690000	- Autres	5 %	A
2841700000	- Molybdates	10 %	A
2841800000	- Tungstates (wolframates)	5 %	A
2841901000	- Aluminates	10 %	C
2841909000	- Autres	5 %	A
2842100000	- Silicates doubles ou complexes, y compris les aluminosilicates de constitution chimique définie ou non	5 %	A
2842901000	- Arsénites et arséniates	5 %	A
2842902100	- D'ammonium et de zinc	10 %	A
2842902900	- Autres	5 %	A
2842903000	- Phosphates doubles ou complexes (phosphosels)	5 %	A
2842909000	- Autres	5 %	A
2843100000	- Métaux précieux à l'état colloïdal	5 %	A
2843210000	- Nitrate d'argent	10 %	A
2843290000	- Autres	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2843300000	- Composés d'or	5 %	A
2843900000	- Autres composés; amalgames	5 %	A
2844100000	- Uranium naturel et ses composés; alliages, dispersions (y compris les cermet), produits céramiques et mélanges renfermant de l'uranium naturel ou des composés de l'uranium naturel	5 %	A
2844200000	- Uranium enrichi en U235 et ses composés; plutonium et ses composés; alliages, dispersions (y compris les cermet), produits céramiques et mélanges renfermant de l'uranium enrichi en U235, du plutonium ou des composés de ces produits	5 %	A
2844300000	- Uranium appauvri en U235 et ses composés; thorium et ses composés; alliages	5 %	A
2844401000	- Résidus radioactifs	5 %	A
2844409000	- Autres	5 %	A
2844500000	- Éléments combustibles (cartouches) usés (irradiés) de réacteurs nucléaires	5 %	A
2845100000	- Eau lourde (oxyde de deutérium)	5 %	A
2845900000	- Autres	5 %	A
2846100000	- Composés de cérium	5 %	A
2846900000	- Autres	5 %	A
2847000000	Peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée) même solidifié avec de l'urée	10 %	C
2848000000	Phosphures, de constitution chimique définie ou non, à l'exclusion des ferrophosphores	5 %	A
2849100000	- De calcium	10 %	A
2849200000	- De silicium	10 %	A
2849901000	- Constitué par des carbures de tungstène	5 %	A
2849909000	- Autres	5 %	A



Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2850001000	- Nitrate de plomb	5 %	A
2850002000	- Azotures	5 %	A
2850009000	- Autres	5 %	A
2852001000	- Sulfates de mercure	10 %	C
2852002100	- Merbromine (DCI) (mercurochrome)	5 %	A
2852002900	- Autres	10 %	A
2852009000	- Autres	5 %	A
2853001000	- Chlorure de cyanogène	5 %	A
2853003000	- Eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté; air liquide et air purifié	10 %	C
2853009000	- Autres	5 %	A
2901100000	- Saturés	5 %	A
2901210000	- Éthylène	5 %	A
2901220000	- Propène (propylène)	5 %	A
2901230000	- Butène (butylène) et ses isomères	5 %	A
2901240000	- Buta-1,3-diène et isoprène	5 %	A
2901290000	- Autres	5 %	A
2902110000	- Cyclohexane	5 %	A
2902190000	- Autres	5 %	A
2902200000	- Benzène	5 %	A
2902300000	- Toluène	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2902410000	- O-Xylène	5 %	A
2902420000	- M-Xylène	5 %	A
2902430000	- P-Xylène	5 %	A
2902440000	- Isomères du xylène en mélange	5 %	A
2902500000	- Styène	5 %	A
2902600000	- Éthylbenzène	5 %	A
2902700000	- Cumène	10 %	A
2902901000	- Naphtalène	5 %	A
2902909000	- Autres	5 %	A
2903111000	- Chlorométhane (chlorure de méthyle)	5 %	A
2903112000	- Chloroéthane (chlorure d'éthyle)	5 %	A
2903120000	- Dichlorométhane (chlorure de méthylène)	5 %	A
2903130000	- Chloroforme (trichlorométhane)	5 %	A
2903140000	- Tétrachlorure de carbone	5 %	A
2903150000	- Dichlorure d'éthylène (ISO) (1,2-dichloroéthane)	10 %	A
2903191000	- 1,1,1-Trichloroéthane (méthyl chloroforme)	5 %	A
2903199000	- Autres	5 %	A
2903210000	- Chlorure de vinyle (chloroéthylène)	5 %	A
2903220000	- Trichloroéthylène	5 %	A
2903230000	- Tétrachloroéthylène (perchloroéthylène)	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2903291000	- Chlorure de vinylidène (monomère)	5 %	A
2903299000	- Autres	5 %	A
2903310000	- Dibromure d'éthylène (ISO) (1,2-dibromoéthane)	5 %	A
2903391000	- Bromométhane (bromure de méthyle)	5 %	A
2903392100	- Difluorométhane	5 %	A
2903392200	- Trifluorométhane	5 %	A
2903392300	- Difluoroéthane	5 %	A
2903392400	- Trifluoroéthane	5 %	A
2903392500	- Tétrafluoroéthane	0 %	A
2903392600	- Pentafluoroéthane	5 %	A
2903393000	- -1,1,3,3,3-Pentafluoro-2-(trifluorométhyl)-prop-1-ène	10 %	A
2903399000	- Autres	5 %	A
2903410000	- Trichlorofluorométhane	10 %	A
2903420000	- Dichlorodifluorométhane	10 %	A
2903430000	- Trichlorotrifluoroéthanes	5 %	A
2903440000	- Dichlorotétrafluoroéthanes et chloropentafluoroéthane	5 %	A
2903451000	- Chlorotrifluorométhane	10 %	A
2903452000	- Pentachlorofluoroéthane	5 %	A
2903453000	- Tétrachlorodifluoroéthanes	5 %	A
2903454100	- Heptachlorofluoropropanes	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2903454200	- Hexachlorodifluoropropanes	5 %	A
2903454300	- Pentachlorotrifluoropropanes	5 %	A
2903454400	- Tétrachlorotétrafluoropropanes	5 %	A
2903454500	- Trichloropentafluoropropanes	5 %	A
2903454600	- Dichlorohexafluoropropanes	5 %	A
2903454700	- Chloroheptafluoropropanes	5 %	A
2903459000	- Autres	10 %	A
2903460000	- Bromochlorodifluorométhane, bromotrifluorométhane et dibromotétrafluoroéthanes	5 %	A
2903470000	- Autres dérivés perhalogénés	5 %	A
2903491100	- Chlorodifluorométhane	5 %	A
2903491300	- Dichloropentafluoropropanes	5 %	A
2903491400	- Dichlorotrifluoroéthanes	5 %	A
2903491500	- Chlorotétrafluoroéthanes	5 %	A
2903491600	- Dichlorofluoroéthanes	0 %	A
2903491700	- Chlorodifluoroéthanes	5 %	A
2903491800	- Trichlorofluoroéthanes	5 %	A
2903491900	- Autres	5 %	A
2903492000	- Dérivés du méthane, de l'éthane ou du propane, halogénés uniquement avec du fluor et du brome	5 %	A
2903499000	- Autres	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2903511000	- Lindane (ISO) isomère gamma	0 %	A
2903512000	- Isomères alfa, beta, delta	0 %	A
2903519000	- Autres	0 %	A
2903521000	- Aldrine (ISO)	5 %	A
2903522000	- Chlordane (ISO)	5 %	A
2903523000	- Heptachlore (ISO)	0 %	A
2903591000	- Camphéchlorure (toxaphène)	0 %	A
2903592000	- Mirex	0 %	A
2903599000	- Autres	0 %	A
2903610000	- Chlorobenzène, o-dichlorobenzène et p-dichlorobenzène	5 %	A
2903621000	- Hexachlorobenzène (ISO)	5 %	A
2903622000	- DDT (ISO) (clofénotane DCI), 1,1,1-trichloro-2,2-bis (p-chlorophényl)éthane	5 %	A
2903690000	- Autres	5 %	A
2904101000	- Acides naphthalènesulfoniques	10 %	C
2904109000	- Autres	10 %	C
2904201000	- Dinitrotoluène	10 %	A
2904202000	- Trinitrotoluène (TNT)	10 %	A
2904203000	- Trinitrobutylmétaxyène et dinitrobutylparacymène	5 %	A
2904204000	- Nitrobenzène	5 %	A
2904209000	- Autres	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2904901000	- Trichloronitrométhane (chloropicrine)	0 %	A
2904909000	- Autres	0 %	A
2905110000	- Méthanol (alcool méthylique)	5 %	A
2905121000	- Alcool propylique	5 %	A
2905122000	- Alcool isopropylique	5 %	A
2905130000	- Butane-1-ol (alcool n-butyle)	5 %	A
2905141000	- Isobutyliques	5 %	A
2905149000	- Autres	5 %	A
2905161000	- 2-Éthylhexanol	0 %	A
2905169000	- Autres alcools octyliques	5 %	A
2905170000	- Dodécane-1-ol (alcool laurique), hexadécane-1-ol (alcool cétylique) et octadécane-1-ol (alcool stéarique)	5 %	A
2905191000	- Méthylamyls	5 %	A
2905192000	- Autres alcools hexyliques (hexanols); alcools heptyliques (heptanols)	5 %	A
2905193000	- Alcools nonyliques (nonanols)	5 %	A
2905194000	- Alcools décyls (décanols)	5 %	A
2905195000	- 3-3-Diméthylbutane-2-ol (alcool pinacolyle)	5 %	A
2905196000	- Pentanol (alcool amylique) et ses isomères	5 %	A
2905199000	- Autres	5 %	A
2905220000	- Alcools terpéniques acycliques	5 %	A
2905290000	- Autres	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2905310000	- Éthylène glycol (éthanediol)	5 %	A
2905320000	- Propylène glycol (propane-1,2-diol)	5 %	A
2905391000	- Butylène glycol (butanediol)	5 %	A
2905399000	- Autres	5 %	A
2905410000	- 2-éthyl-2-(hydroxyméthyl)propane-1,3-diol (triméthylolpropane)	5 %	A
2905420000	- Pentaérythritol (pentaérythrite)	5 %	A
29054300	- - Mannitol		E
29054400	- - D-glucitol (sorbitol)		E
29054500	- - -Glycérol	10 %	A
2905490000	- Autres	5 %	A
2905510000	- Ethchlorvynol (DCI)	5 %	A
2905590000	- Autres	5 %	A
2906110000	- Menthol	5 %	A
2906120000	- Cyclohexanol, méthylcyclohexanols et diméthylcyclohexanols	10 %	C
2906130000	- Stérols et inositols	5 %	A
2906190000	- Autres	5 %	A
2906210000	- Alcool benzylique	5 %	A
2906290000	- Autres	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2907111000	- Phénol (hydroxybenzène)	5 %	A
2907112000	- Sels	5 %	A
2907120000	- Crésols et leurs sels	5 %	A
2907131000	- Nonylphénol	10 %	A
2907139000	- Autres	5 %	A
2907150000	- Naphtols et leurs sels	5 %	A
2907190000	- Autres	5 %	A
2907210000	- Résorcinol et ses sels	5 %	A
2907220000	- Hydroquinone et ses sels	5 %	A
2907230000	- 4.4'-Isopropylidènediphénol (bisphénol A, diphenylolpropane) et ses sels	5 %	A
2907291000	- Phénols-alcools	5 %	A
2907299000	- Autres	5 %	A
2908110000	- Pentachlorophénol (ISO)	5 %	A
2908190000	- Autres	5 %	A
2908910000	- Dinosèbe (ISO) et ses sels	5 %	A
2908991000	- Dérivés seulement sulfonés, leurs sels et leurs esters	10 %	A
2908992100	- Dinitro-ortho-crésol (DNOC)	5 %	A
2908992200	- Dinitrophénol	5 %	A
2908992300	- Acide picrique (trinitrophénol)	5 %	A
2908992900	- Autres	5 %	A



Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2908999000	- Autres	5 %	A
2909110000	- Éther diéthylique (oxyde de diéthyle)	5 %	A
2909191000	- Éther méthyl <i>tert</i> -butylique	10 %	A
2909199000	- Autres	5 %	A
2909200000	- Éthers cyclaniques, cycloterpéniques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	5 %	A
2909301000	- Anéthole	5 %	A
2909309000	- Autres	5 %	A
2909410000	- 2,2'-Oxydiéthanol (diéthylène-glycol)	5 %	A
2909430000	- Éthers monobutyliques de l'éthylène-glycol ou du diéthylène-glycol	5 %	A
2909440000	- Autres éthers monoalkyliques de l'éthylène-glycol ou du diéthylène-glycol	5 %	A
2909491000	- Dipropylène glycol	15 %	A
2909492000	- Triéthylène glycol	5 %	A
2909493000	- Glycéryle gaïacol	5 %	A
2909494000	- Éther méthylrique du propylène glycol	5 %	A
2909495000	- Autres éthers du propylène glycol	5 %	A
2909496000	- Autres éthers de l'éthylène glycol	5 %	A
2909499000	- Autres	5 %	A
2909501000	- Gaïacol, eugénol et isoeugénol; sulfogaïacolate de potassium	5 %	A
2909509000	- Autres	0 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2909601000	- Peroxyde de méthyléthylcétone	10 %	C
2909609000	- Autres	5 %	A
2910100000	- Oxiranne (oxyde d'éthylène)	10 %	A
2910200000	- Méthylloxiranne (oxyde de propylène)	5 %	A
2910300000	- 1-Chloro-2,3-époxypropane (épichlorhydrine)	0 %	A
2910400000	- Dieldrine (ISO, DCI)	5 %	A
2910902000	- Endrine (ISO)	5 %	A
2910909000	- Autres	5 %	A
2911000000	Acétals et héli-acétals, même contenant d'autres fonctions oxygénées, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	5 %	A
2912110000	- Méthanal (formaldéhyde)	10 %	C
2912120000	- Éthanal (acétaldéhyde)	5 %	A
2912192000	- Citral et citronellal	5 %	A
2912193000	- Glutaraldéhyde	10 %	A
2912199000	- Autres	5 %	A
2912210000	- Benzaldéhyde (aldéhyde benzoïque)	5 %	A
2912291000	- Aldéhydes cinnamique et phénylacétique	5 %	A
2912299000	- Autres	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2912300000	- Aldéhydes-alcools	5 %	A
2912410000	- Vanilline (aldéhyde méthylprotocatéchnique)	5 %	A
2912420000	- Éthylvanilline (aldéhyde éthyprotocatéchnique)	5 %	A
2912490000	- Autres	5 %	A
2912500000	- Polymères cycliques des aldéhydes	5 %	A
2912600000	- Paraformaldéhyde	5 %	A
2913000000	- Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des produits du no 29.12	5 %	A
2914110000	- Acétone	10 %	A
2914120000	- Butanone (méthyléthylcétone)	5 %	A
2914130000	- 4-Méthylpentane-2-one (méthylisobutylcétone)	0 %	A
2914190000	- Autres	5 %	A
2914210000	- Camphre	5 %	A
2914221000	- Cyclohexanone	5 %	A
2914222000	- Méthylcyclohexanones	5 %	A
2914230000	- Ionones et méthylionones	5 %	A
2914292000	- Isophorone	0 %	A
2914299000	- Autres	5 %	A
2914310000	- Phénylacétone (phénylpropane-2-one)	5 %	A
2914390000	- Autres	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2914401000	- 4-Hydroxy-4-méthylpentane-2-one (diacétone alcool)	5 %	A
2914409000	- Autres	5 %	A
2914500000	- Cétones-phénols et cétones contenant d'autres fonctions oxygénées	5 %	A
2914610000	- Anthraquinone	5 %	A
2914690000	- Autres	5 %	A
2914700000	- Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	5 %	A
2915110000	- Acide formique	5 %	A
2915121000	- Formiate de sodium	5 %	A
2915129000	- Autres	5 %	A
2915130000	- Esters de l'acide formique	5 %	A
2915210000	- Acide acétique	10 %	C
2915240000	- Anhydride acétique	0 %	A
2915291000	- Acétates de calcium, de plomb, de cuivre, de chrome, d'aluminium ou de fer	10 %	C
2915292000	- Acétate de sodium	10 %	C
2915299010	-- --Acétate de cobalt	10 %	C
2915299090	- Autres	5 %	A
2915310000	- Acétate d'éthyle	10 %	C
2915320000	- Acétate de vinyle	5 %	A
2915330000	- Acétate de n-butyle	10 %	C
2915360000	- Acétate de dimoseb (ISO)	10 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2915391000	- Acétate de 2-éthoxyéthyle	5 %	A
2915392100	- Acétate de propyle	10 %	C
2915392200	- Acétate d'isopropyle	10 %	C
2915393000	- Acétates d'amyle et d'isoamyle	10 %	C
2915399010	- Acétate d'isobutyle	10 %	C
2915399090	- Autres	10 %	C
2915401000	- Acides	5 %	A
2915402000	- Sels et esters	5 %	A
2915501000	- Acide propionique	0 %	A
2915502100	- Sels	10 %	C
2915502200	- Esters	5 %	A
2915601100	- Acides butanoïques	5 %	A
2915601900	- Autres	5 %	A
2915602000	- Acides pentanoïques, leurs sels et leurs esters	5 %	A
2915701000	- Acide palmitique, ses sels et ses esters	10 %	A
2915702100	- Acide stéarique	10 %	A
2915702200	- Sels	10 %	C
2915702900	- Esters	10 %	C
2915902000	- Acides bromo-acétiques	5 %	A
2915903100	- Chlorure d'acétyle	5 %	A
2915903900	- Autres	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2915904000	- Octanoate d'étain	10 %	A
2915905000	- Acide laurique	5 %	A
2915909000	- Autres	5 %	A
2916111000	- Acide acrylique	5 %	A
2916112000	- Sels	5 %	A
2916121000	- Acrylate de butyle	5 %	A
2916129000	- Autres	5 %	A
2916130000	- Acide méthacrylique et ses sels	5 %	A
2916141000	- Méthacrylate de méthyle	5 %	A
2916149000	- Autres	5 %	A
2916151000	- Acide oléique	10 %	A
2916152000	- Sels et esters de l'acide oléique	10 %	A
2916159000	- Autres	5 %	A
2916191000	- Acide sorbique et ses sels	5 %	A
2916192000	- Dérivés de l'acide acrylique	5 %	A
2916199000	- Autres	5 %	A
2916201000	- Alléthrine (ISO)	10 %	A
2916202000	- Perméthrine (ISO) (DCI)	10 %	A
2916209000	- Autres	0 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2916311000	- Acide benzoïque	10 %	A
2916313000	- Benzoate de sodium	10 %	A
2916314000	- Benzoate de naphthyle, benzoate d'ammonium, benzoate de potassium, benzoate de calcium, benzoate de méthyle et benzoate d'éthyle	5 %	A
2916319000	- Autres	0 %	A
2916321000	- Peroxyde de benzoyle	10 %	C
2916322000	- Chlorure de benzoyle	5 %	A
2916340000	- Acide phénylacétique et ses sels	5 %	A
2916350000	- Esters de l'acide phénylacétique	5 %	A
2916360000	- Bimapacryl (ISO)	5 %	A
2916390000	- Autres	5 %	A
2917111000	- Acide oxalique	10 %	A
2917112000	- Sels et esters	5 %	A
2917121000	- Acide adipique	5 %	A
2917122000	- Sels et esters	10 %	C
2917131000	- Acide azélaïque (DCI), ses sels et ses esters	5 %	A
2917132000	- Acide sébacique, ses sels et ses esters	5 %	A
2917140000	- Anhydride maléique	5 %	A
2917191000	- Acide maléique	5 %	A
2917192000	- Sels, esters et autres dérivés de l'acide maléique	10 %	C
2917193000	- Acide fumarique	10 %	C
2917199000	- Autres	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
291720000	- Acides cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés	5 %	A
291732000	- Orthophtalates de dioctyle	15 %	F
291733000	- Orthophtalates de dimonyle ou de didécyle	15 %	F
291734100	- Orthophtalates de diméthyle ou de diéthyle	15 %	F
291734200	- Orthophtalates de dibutyle	15 %	F
291734900	- Autres	15 %	F
291735000	- Anhydride phtalique	15 %	F
291736100	- Acide téréphtalique	5 %	A
291736200	- Sels	5 %	A
291737000	- Téréphtalate de diméthyle	5 %	A
291739200	- Acide orthophtalique et ses sels	10 %	C
291739300	- Acide isophtalique, ses esters et ses sels	5 %	A
291739400	- Anhydride trimellitique	5 %	A
291739900	- Autres	10 %	D
291811100	- Acide lactique	5 %	A
291811200	- Lactate de calcium	5 %	A
291811900	- Autres	5 %	A
291812000	- Acide tartrique	5 %	A
291813000	- Sels et esters de l'acide tartrique	5 %	A
291814000	- Acide citrique	10 %	C
291815300	- Citrate de sodium	10 %	C
291815900	- Autres	5 %	A



Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2918161000	- Acide gluconique	5 %	A
2918162000	- Gluconate de calcium	5 %	A
2918163000	- Gluconate de sodium	5 %	A
2918169000	- Autres	5 %	A
2918180000	- Chlorobenzilate (ISO)	0 %	A
2918191000	- Acide 2,2-diphényl-2-hydroxyacétique (acide benzylique)	0 %	A
2918192000	- Dérivés de l'acide gluconique	5 %	A
2918199000	- Autres	0 %	A
2918211000	- Acide salicylique	10 %	F
2918212000	- Sels	5 %	A
2918221000	- Acide <i>O</i> -acétylsalicylique	10 %	F
2918222000	- Sels et esters	5 %	A
2918230000	- Autres esters de l'acide salicylique et leurs sels	10 %	C
2918291100	- <i>P</i> -Hydroxybenzoate de méthyle	10 %	A
2918291200	- <i>P</i> -Hydroxybenzoate de propyle	10 %	A
2918291900	- Autres	5 %	A
2918299000	- Autres	5 %	A
2918300000	- Acides carboxyliques à fonction aldéhyde ou cétone mais sans autre fonction oxygénée, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés	5 %	A
2918910000	- 2,4,5-T (ISO) (acide 2,4,5-trichlorophénoxyacétique), ses sels et ses esters	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2918991100	- 2,4-D (ISO)	0 %	A
2918991200	- Sels	0 %	A
2918992000	- Esters du 2,4-D	10 %	C
2918993000	- Dicamba (ISO)	0 %	A
2918994000	- Acide méthyl-chlorophénoxyacétique (M.C.P.A.) (ISO)	5 %	A
2918995000	- 2,4-DB-acide (2,4-dichlorophénoxy) butyrique	5 %	A
2918996000	- Dichlorprop (ISO)	10 %	C
2918997000	- Diclofop-méthyl (2-(4-(2,4-dichlorophénoxy)-phénoxy)-propionate de méthyl	0 %	A
2918999100	- Naproxène sodique	10 %	A
2918999200	- Acide 2,4-dichlorophénoxypropionique	10 %	A
2918999900	- Autres	10 %	A
2919100000	- Phosphate de tris (2,3-dibromopropyle)	5 %	A
2919901100	- Glycérophosphate de sodium	10 %	A
2919901900	- Autres	5 %	A
2919902000	- Diméthyl-dichloro-vinyl-phosphate (DDVP)	5 %	A
2919903000	- Chlorfenvinphos (ISO)	0 %	A
2919909000	- Autres	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2920111000	- Parathion (ISO)	0 %	A
2920112000	- Parathion-méthyl (ISO) (méthylparathion)	0 %	A
2920191000	- Parathion éthylique	0 %	A
2920192000	- Benzothiofosphate de <i>O</i> -éthyl- <i>o-p</i> -nitrophenyle (EPN)	5 %	A
2920199000	- Autres	0 %	A
2920901000	- Nitroglycérine (nitroglycérol)	10 %	A
2920902000	- Pentrite (tétranitropentaérythritol)	5 %	A
2920903100	- De diméthyle et triméthyle	0 %	A
2920903200	- De diéthyle et triéthyle	0 %	A
2920903900	- Autres	0 %	A
2920909000	- Autres	0 %	A
2921110000	- Mono-, di- Ou triméthylamine et leurs sels	5 %	A
2921191000	- Bis(2-chloroéthyl)éthylamine	5 %	A
2921192000	- Chlorméthine (DCI) (bis(2-chloroéthyl)méthylamine)	5 %	A
2921193000	- Trichlorméthine (DCI) (tris(2-chloroéthyl)amine)	5 %	A
2921194000	- N,N-Dialkyl(méthyl, éthyl, <i>n</i> -propyle ou isopropyle)-2-chloroéthylamines et leurs sels protonés	5 %	A
2921195000	- Diéthylamine et ses sels	5 %	A
2921199000	- Autres	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2921210000	- Éthylènediamine et ses sels	0 %	A
2921220000	- Hexaméthylènediamine et ses sels	5 %	A
2921290000	- Autres	5 %	A
2921300000	- Monoamines et polyamines cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, et leurs dérivés; sels de ces produits	5 %	A
2921410000	- Aniline et ses sels	5 %	A
2921421000	- Chloroanilines	0 %	A
2921422000	- N-méthyl-N,2,4,6-tétranitroaniline (tétril)	0 %	A
2921429000	- Autres	0 %	A
2921430000	- Toluidines et leurs dérivés; sels de ces produits	0 %	A
2921440000	- Diphénylamine et ses dérivés; sels de ces produits	5 %	A
2921450000	- 1-Naphtylamine ( $\alpha$ -naphtylamine), 2-naphtylamine ( $\beta$ -naphtylamine) et leurs dérivés; sels de ces produits	5 %	A
2921461000	- Amfétamine (DCI)	0 %	A
2921462000	- Benzfétamine (DCI), dexamfétamine (DCI), étillamfétamine (DCI) et fencamfamine (DCI)	0 %	A
2921463000	- Léfétamine (DCI), lévamfétamine (DCI), méfénorex (DCI) et phentermine (DCI)	0 %	A
2921469000	- Autres	0 %	A
2921491000	- Xylidines	5 %	A
2921499000	- Autres	0 %	A
2921510000	- <i>O</i> -, <i>m</i> -, <i>p</i> -Phénylènediamine, diaminotoluènes, et leurs dérivés; sels de ces produits	5 %	A
2921590000	- Autres	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2922111000	- Monoéthanolamine	5 %	A
2922112000	- Sels	5 %	A
2922121000	- Diéthanolamine	0 %	A
2922122000	- Sels	5 %	A
2922131000	- Triéthanolamine	0 %	A
2922132000	- Sels	5 %	A
2922141000	- Dextropropoxyphène (DCI)	0 %	A
2922142000	- Sels	0 %	A
2922192100	- N,N-Diméthyl-2-aminoéthanol et ses sels protonés	0 %	A
2922192200	- N,N-Diéthyl-2-aminoéthanol et ses sels protonés	0 %	A
2922192900	- Autres	0 %	A
2922193000	- Éthyldiéthanolamine	0 %	A
2922194000	- Méthyldiéthanolamine	0 %	A
2922199000	- Autres	0 %	A
2922210000	- Acides aminonaphtholsulfoniques et leurs sels	5 %	A
2922290000	- Autres	5 %	A
2922311000	- Amfépramone (DCI)	5 %	A
2922312000	- Méthadone (DCI)	5 %	A
2922313000	- Norméthadone (DCI)	5 %	A
2922319000	- Autres	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2922390000	- Autres	5 %	A
2922410000	- Lysine et ses esters; sels de ces produits	5 %	A
2922421000	- Glutamate monosodique	10 %	A
2922429000	- Autres	5 %	A
2922430000	- Acide anthranilique et ses sels	5 %	A
2922441000	- Tiliidine (DCI)	0 %	A
2922449000	- Autres	0 %	A
2922491000	- Glycine (DCI), ses sels et ses esters	5 %	A
2922493000	- Alanines (DCI), phénylalanines (DCI), leucine (DCI), isoleucine (DCI) et acide aspartique (DCI)	5 %	A
2922494100	- Acide éthylènediamine tétraacétique(EDTA) (acide édétique) (DCI)	0 %	A
2922494200	- Sels	10 %	A
2922499000	- Autres	0 %	A
2922503000	- 2-Amino-1-(2,5-diméthoxy-4-méthyl)-phénylpropane (STP, DOM)	0 %	A
2922504000	- Aminoacides-phénols, leurs sels et dérivés	5 %	A
2922509000	- Autres	0 %	A
2923100000	- Choline et ses sels	5 %	A
2923200000	- Lécithines et autres phosphoaminolipides	10 %	A
2923901000	- Dérivés de la choline	5 %	A
2923909000	- Autres	10 %	C

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2924110000	- Méprobamate (DCI)	5 %	A
2924120000	- Fluoroacétamide (ISO), phosphamidon (ISO) et monocrotofos (ISO)	0 %	A
2924190000	- Autres	0 %	A
2924211000	- Diuron (ISO)	10 %	C
2924219000	- Autres	0 %	A
2924230000	- Acide 2-acétamidobenzoïque (acide N-acétylanthranilique) et ses sels	5 %	A
2924240000	- Éthinamate (DCI)	0 %	A
2924291000	- Acétyl- <i>p</i> -aminophénol (paracétamol) (DCI)	10 %	A
2924292000	- Lidocaïne (DCI)	5 %	A
2924293000	- Carbaryl (ISO), carbaril (DCI)	0 %	A
2924294000	- Proparyl (ISO)	10 %	C
2924295000	- Métalaxyl (ISO)	0 %	A
2924296000	- Aspartame (DCI)	0 %	A
2924297000	- Aténolol (DCI)	0 %	A
2924298000	- Butachlore (2'-chloro-2',6'-diéthyl-N-(butoxyméthyl) acétanilide)	0 %	A
2924299100	- 2'-chloro-2',6'-diéthyl-N-(méthoxyméthyl) acétanilide	0 %	A
2924299900	- Autres	0 %	A
2925110000	- Saccharine et ses sels	10 %	A
2925120000	- Glutéthimide (DCI)	5 %	A
2925190000	- Autres	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2925210000	- -Chlordiméforme (ISO)	5 %	A
2925291000	- Guanidines, leurs dérivés et leurs sels	5 %	A
2925299000	- Autres	0 %	A
2926100000	- Acrylonitrile	5 %	A
2926200000	- 1-Cyanoguanidine (dicyandiamide)	5 %	A
2926301000	- Fenproporex (DCI) et ses sels	0 %	A
2926302000	- Intermédiaire de la méthadone (DCI) (4-cyano-2-diméthylamino-4,4-diphénylbutane)	0 %	A
2926902000	- Acétonitrile	5 %	A
2926903000	- Cyanhydrine d'acétone	5 %	A
2926904000	- 2-Cyano-N-[(éthylamino)carbonyl]-2-(méthoxyamino)acétamide (cymoxanyl)	5 %	A
2926905000	- Cyperméthrine	10 %	A
2926909000	- Autres	0 %	A
2927000000	Composés diazoïques, azoïques et azoxyques	5 %	A
2928001000	- Éthyl-méthyl-cétoxime (butanone oxime)	10 %	C
2928002000	- Phoxime (ISO)(DCI)	5 %	A
2928009000	- Autres	5 %	A
2929101000	- Diisocyanate de toluène	5 %	A
2929109000	- Autres	0 %	A



Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2929901000	- Dihalogénures de N,N-Dialkyl(méthyl, éthyl, <i>n</i> -propyl ou isopropyl) phosphoramidates	5 %	A
2929902000	- N,N-Dialkyl(méthyl, éthyl, <i>n</i> -propyl ou isopropyl) phosphoramidates de dialkyle (méthyle, éthyle <i>n</i> -propyle ou isopropyle)	5 %	A
2929903000	- Cyclamate de sodium (DCI)	5 %	A
2929909000	- Autres	5 %	A
2930201000	- Éthyl/dipropylthiocarbamate	0 %	A
2930209000	- Autres	0 %	A
2930301000	- Disulfure de tétraméthylthiourame (ISO) (DCI)	0 %	A
2930309000	- Autres	5 %	A
2930400000	- Méthionine	5 %	A
2930500000	- Captafol (ISO) et méthamidophos (ISO)	0 %	A
2930901100	- Méthylthiophanate (ISO)	0 %	A
2930901900	- Autres	5 %	A
2930902100	- N,N-Dialkyl(méthyl, éthyl, <i>n</i> -propyl ou isopropyl) aminoéthane-2-thiols et leurs sels protonés	5 %	A
2930902900	- Autres	5 %	A
2930903000	- Malathion (ISO)	0 %	A
2930904000	- - Butyrate (ISO), thiobencarb, vermolate	0 %	A
2930905100	- Isopropylxanthate de sodium (ISO)	10 %	C
2930905900	- Autres	10 %	C

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2930906000	- Thiodiglycol (sulfure de bis(2-hydroxyéthyl))	0 %	A
2930907000	Phosphorothioate de <i>O,O</i> -diéthyl et de <i>S</i> -[2-(diéthylamino)éthyl] et leurs sels alkylés ou protonés	0 %	A
2930908000	- Éthylidithiophosphonate de <i>O</i> -éthyl et de <i>S</i> -phényl (Fonofos)	0 %	A
2930909200	- Sels, esters et dérivés de la méthionine	5 %	A
2930909300	- Diméthoate (ISO), fenthion (ISO)	0 %	A
2930909400	- Hydrogéoalkyl(méthyl, éthyl, <i>n</i> -propyl ou isopropyl) phosphonothioates de [S-2-(dialkyl(méthyl, éthyl, <i>n</i> -propyl ou isopropyl)amino)éthyle]; leurs esters de <i>o</i> -alkyle ( $\leq C_{10}$ , y compris les cycloalkyles); leurs sels alkylés ou protonés	0 %	A
2930909500	- Sulfure de 2-chloroéthyle et sulfure de chlorométhyle; sulfure de bis(2-chloroéthyle)	0 %	A
2930909600	- Bis(2-chloroéthylthio)méthane; 1,2-bis(2-chloroéthylthio)éthane; 1,3-bis(2-chloroéthylthio)- <i>n</i> -propane; 1,4-bis(2-chloroéthylthio)- <i>n</i> -butane; 1,5-bis(2-chloroéthylthio)- <i>n</i> -pentane	0 %	A
2930909700	- Oxyde de bis-(2-chloro-éthylthiométhyle); oxyde de bis-(2-chloroéthylthioéthyle)	0 %	A
2930909800	- Autres contenant un atome de phosphore lié à un groupe méthyl, éthyl, <i>n</i> -propyl ou isopropyl, sans autres atomes de carbone	0 %	A
2930909900	- Autres	0 %	A
2931001000	- Plomb tétraéthyl	5 %	A
2931003100	- Glyphosate (ISO)	0 %	A
2931003200	- Sels	0 %	A
2931004000	- Alkyl(méthyl, éthyl, <i>n</i> -propyl ou isopropyl) phosphonofluoridates de <i>O</i> -alkyl ( $\leq C_{10}$ y compris les cycloalkyles)	0 %	A
2931009200	- Trichlorfon (ISO)	0 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2931009300	- N-N-dialkyl(méthyl, éthyl, <i>n</i> -propyl ou isopropyl) phosphoroamidocyanidates de <i>O</i> -alkyl ( $\leq$ C10 y compris les cycloalkyles)	0 %	A
2931009400	- 2-chlorovinyl/dichloroarsine; bis(2-chlorovinyl)chloroarsine; tris(2-chlorovinyl)arsine	0 %	A
2931009500	- Difluorures d'alkyl (méthyl, éthyl, <i>n</i> -propyl ou isopropyl) phosphonyle	0 %	A
2931009600	- Hydrogéoalkyl(méthyl, éthyl, <i>n</i> -propyl ou isopropyl) phosphonothioates de [O-2-(di)alkyl(méthyl, éthyl, <i>n</i> -propyl ou isopropyl)amino] éthyle]; leurs esters de <i>o</i> -alkyle ( $\leq$ C10, y compris les cycloalkyles); leurs sels alkylés ou protonés	0 %	A
2931009700	- Méthylphosphonochloridate de <i>O</i> -isopropyle; méthylphosphonochloridate de <i>O</i> -pinacolyle	0 %	A
2931009800	- Autres contenant un atome de phosphore lié à un groupe méthyl, éthyl, <i>n</i> -propyl ou isopropyl, sans autres atomes de carbone	0 %	A
2931009900	- Autres	0 %	A
2932110000	- Tétrahydrofuranne	5 %	A
2932120000	- 2-Furaldéhyde (furfural)	5 %	A
2932131000	- Alcool furfurylique	5 %	A
2932132000	- Alcool tétrahydrofurfurylique	5 %	A
2932190000	- Autres	5 %	A
2932210000	- Coumarine, méthylcoumarines et éthylcoumarines	5 %	A
2932291000	- Warfarine (ISO) (DCI)	5 %	A
2932292000	- Phénothaléine (DCI)	5 %	A
2932299000	- Autres	0 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2932910000	- Isosafrole	5 %	A
2932920000	- 1-(1,3-Benzodioxole-5-yl)propane-2-one	5 %	A
2932930000	- Pipéronal	5 %	A
2932940000	- Safole	5 %	A
2932950000	- Tétrahydrocannabinols (tous les isomères)	0 %	A
2932991000	- Butoxyde de pipéronyle	5 %	A
2932992000	- Eucalyptol	10 %	A
2932994000	- Carbofuran (ISO)	0 %	A
2932999000	- Autres	0 %	A
2933111000	- Phénazone (antipyrine) (DCI)	5 %	A
2933113000	- Dipyron (4-méthylamino-1,5 diméthyl-2-phényl-3-pyrazolone méthanesulfonate de sodium)	5 %	A
2933119000	- Autres	5 %	A
2933191000	- Phénylbutazone (DCI)	5 %	A
2933199000	- Autres	5 %	A
2933210000	- Hydantoïne et ses dérivés	5 %	A
2933290000	- Autres	0 %	A
2933310000	- Pyridine et ses sels	5 %	A
2933320000	- Pipéridine et ses sels	10 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2933331000	- Bromazépam (DCI)	0 %	A
2933332000	- Fentanyl (DCI)	0 %	A
2933333000	- Péthidine (DCI)	0 %	A
2933334000	- Intermédiaire A de la péthidine (DCI); (4-cyano-1-méthyl-4-phényl-piperidine ou 1-méthyl-4-phényl-4-cyanopiperidine ou 1-méthyl-4-phényl-4-cyanopiperidine)	0 %	A
2933335000	- Alfentanil (DCI), aniléridine (DCI), bézitramide (DCI), diphénoxylate (DCI), difénoxime (DCI), dipipanone (DCI), phencyclidine (DCI) (PCP), phénopéridine (DCI), cétobémidone (DCI), méthylphénidate (DCI), pentazocine (DCI), pipradrol (DCI), piritramide (DCI), propiram (DCI) et triméperidine (DCI)	0 %	A
2933339000	- Autres	0 %	A
2933391100	- Pichloram (ISO)	0 %	A
2933391200	- Sels	0 %	A
2933392000	- Dichlorure de paraquat	0 %	A
2933393000	- Hydrazide de l'acide isonicotinique	0 %	A
2933396000	- Benzylate de 3-quinuclidinyle	0 %	A
2933397000	- Quinuclidine-3-ol	0 %	A
2933399000	- Autres	0 %	A
2933410000	- Lévorphanol (DCI) et ses sels	0 %	A
2933491000	- 6-Éthoxy-1,2-dihydro-2,2,4-triméthylquinoline (éthoxyquine)	0 %	A
2933499000	- Autres	0 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2933520000	- Malonylurée (acide barbiturique) et ses sels	5 %	A
2933531000	- Phénobarbital (DCI)	5 %	A
2933532000	- Allobarbital (DCI), amobarbital (DCI), barbital (DCI), butalbital (DCI) et butobarbital (DCI)	5 %	A
2933533000	- Cyclobarbital (DCI), méthylphénobarbital (DCI) et pentobarbital (DCI)	5 %	A
2933534000	- Secbutabarbital (DCI), secobarbital (DCI) et vinylbital (DCI)	5 %	A
2933539000	- Autres	5 %	A
2933540000	- Autres dérivés de malonylurée (acide barbiturique); sels de ces produits	5 %	A
2933551000	- Loprazolam (DCI)	5 %	A
2933552000	- Mécloqualone (DCI)	10 %	A
2933553000	- Méthaqualone (DCI)	0 %	A
2933554000	- Zépéprol (DCI)	5 %	A
2933559000	- Autres	5 %	A
2933591000	- Pipérazine (diéthylènediamine) et 2,5-diméthyl-pipérazine (diméthyl-2,5-diéthylènediamine)	5 %	A
2933592000	- Amprolium (DCI)	5 %	A
2933593000	- Autres dérivés de la pipérazine	5 %	A
2933594000	- Thiopental sodique (DCI)	0 %	A
2933595000	- Ciprofloxacine (DCI) et ses sels	0 %	A
2933596000	- Hydroxyzine (DCI)	0 %	A
2933599000	- Autres	0 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
29333610000	- Mélamine	5 %	A
29333691000	- Atrazine (ISO)	0 %	A
29333699000	- Autres	0 %	A
29333710000	- 6-Hexanelactame (epsilon-caprolactame)	10 %	C
29333720000	- Clobazam (DCI) et méthyprylone (DCI)	0 %	A
29333791000	- Primidone (DCI)	0 %	A
29333799000	- Autres	0 %	A
29333911000	- Alprazolam (DCI)	0 %	A
29333912000	- Diazepam (DCI)	0 %	A
29333913000	- Lorazepam (DCI)	0 %	A
29333914000	- Triazolam (DCI)	0 %	A
29333915000	- Camazepam (DCI), chlordiazépoxide (DCI), clonazepam (DCI), clonazépate, délórazepam (DCI), estazolam (DCI), fludiazepam (DCI) et flunitrazepam (DCI)	0 %	A
29333916000	- Flurazepam (DCI), halazepam (DCI), loflazépate d'éthyle (DCI), lormétazepam (DCI), mazindol (DCI), médazepam (DCI), midazolam (DCI), nimétazepam (DCI)	0 %	A
29333917000	- Nitrazepam (DCI), nordazepam (DCI), oxazepam (DCI), pinazepam (DCI), prazepam (DCI), pyrovalérone (DCI), téamazepam (DCI) et tétrazepam (DCI)	0 %	A
29333919000	- Autres	0 %	A
29333991000	- Parbendazol (DCI)	5 %	A
29333992000	- Albendazol (DCI)	5 %	A
29333999000	- Autres	0 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2934101000	- Thiabendazole (ISO)	0 %	A
2934109000	- Autres	5 %	A
2934200000	- Composés comportant une structure à cycles benzothiazole (hydrogénés ou non) sans autres condensations	5 %	A
2934300000	- Composés comportant une structure à cycles phénothiazine (hydrogénés ou non) sans autres condensations	5 %	A
2934911000	- Aminorex (DCI), brotizolam (DCI), clotiazépam (DCI), cloxazolam (DCI) et dextromoramide (DCI)	0 %	A
2934912000	- Haloxazolam (DCI), kétazolam (DCI), mésocarb (DCI), oxazolam (DCI) et pémoline (DCI)	0 %	A
2934913000	- Phendimétrazine (DCI), phénmétrazine (DCI) et sufentanil (DCI)	0 %	A
2934919000	- Autres	0 %	A
2934991000	- Sulfones et sulfames	5 %	A
2934992000	- Acide 6-aminopénicillanique	5 %	A
2934993000	- Acides nucléiques et leurs sels	0 %	A
2934994000	- Lévamisol (DCI)	5 %	A
2934999000	- Autres	0 %	A
2935001000	- Sulpyride (DCI)	0 %	A
2935009000	- Autres	0 %	A
2936210000	- Vitamines A et leurs dérivés	5 %	A
2936220000	- Vitamine B1 et ses dérivés	5 %	A
2936230000	- Vitamine B2 et ses dérivés	5 %	A
2936240000	- Acide Dou DL-pantothénique (vitamine B3 ou vitamine B5) et ses dérivés	5 %	A



Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2936250000	- Vitamine B6 et ses dérivés	5 %	A
2936260000	- Vitamine B12 et ses dérivés	5 %	A
2936270000	- Vitamine C et ses dérivés	5 %	A
2936280000	- Vitamine E et ses dérivés	5 %	A
2936291000	- Vitamine B9 et ses dérivés	5 %	A
2936292000	- Vitamine K et ses dérivés	5 %	A
2936293000	- Vitamine PP et ses dérivés	5 %	A
2936299000	- Autres vitamines et leurs dérivés	5 %	A
2936900000	- Autres, y compris les concentrats naturels	5 %	A
2937110000	- Somatropine, ses dérivés et analogues structurels	5 %	A
2937120000	- Insuline et ses sels	0 %	A
2937191000	- Oxytocine (DCI)	5 %	A
2937199000	- Autres	5 %	A
2937211000	- Hydrocortisone	5 %	A
2937212000	- Prednisolone (DCI) (déhydrohydrocortisone)	5 %	A
2937219000	- Autres	5 %	A
2937221000	- Bétaméthasone (DCI)	5 %	A
2937222000	- Dexaméthasone (DCI)	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2937223000	- Triamcinolone (DCI)	5 %	A
2937224000	- Fluocinonide (DCI)	5 %	A
2937229000	- Autres	5 %	A
2937231000	- Progestérone (DCI) et ses dérivés	5 %	A
2937232000	- OEstriol (hydrate de folliculine)	5 %	A
2937239000	- Autres	5 %	A
2937291000	- Cyprotérone (DCI)	5 %	A
2937292000	- --Finastéride (DCI)	5 %	A
2937299000	- Autres	5 %	A
2937310000	- Épinéphrine (DCI) (adrénaline)	5 %	A
2937390000	- Autres	5 %	A
2937400000	- Dérivés des amino-acides	5 %	A
2937500000	- Prostaglandines, thromboxanes et leucotriènes, leurs dérivés et analogues structurels	5 %	A
2937900000	- Autres	5 %	A
2938100000	- Rutoside (rutine) et ses dérivés	5 %	A
2938902000	- Saponines	5 %	A
2938909000	- Autres	5 %	A
2939111000	- Concentrés de paille de pavot et leurs sels	5 %	A
2939112000	- Codéine et ses sels	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2939113000	- Dihydrocodéine (DCI) et ses sels	5 %	A
2939114000	- Héroïne et ses sels	5 %	A
2939115000	- Morphine et ses sels	5 %	A
2939116000	- Buprénorphine (DCI), éthylmorphine, étorphine (DCI), hydrocodone (DCI), hydromorphone (DCI); sels de ces produits	5 %	A
2939117000	- Pholcodine (DCI), nicomorphine (DCI), oxycodone (DCI), oxymorphone (DCI), thébacone (DCI) et thébaine; sels de ces produits	5 %	A
2939191000	- Papavérine, ses sels et ses dérivés	5 %	A
2939199000	- Autres	5 %	A
2939200000	- Alcaloïdes du quinquina et leurs dérivés; sels de ces produits	5 %	A
2939300000	- Caféine et ses sels	5 %	A
2939410000	- Éphédrine et ses sels	5 %	A
2939420000	- Pseudoéphédrine (DCI) et ses sels	5 %	A
2939430000	- Cathine (DCI) et ses sels	5 %	A
2939492000	- Di-Noréphédrine (phényl propanol amine) et ses sels	5 %	A
2939499000	- Autres	5 %	A
2939510000	- Fénétylline (DCI) et ses sels	5 %	A
2939590000	- Autres	5 %	A
2939610000	- Ergométrine (DCI) et ses sels	5 %	A
2939620000	- Ergotamine (DCI) et ses sels	5 %	A
2939630000	- Acide lysergique et ses sels	5 %	A
2939690000	- Autres	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2939911000	- Cocaïne, ses sels, esters et autres dérivés	5 %	A
2939912000	- Ecgonine, ses sels, esters et autres dérivés	5 %	A
2939914000	- Méтамфетамине (DCI); ses sels, esters et autres dérivés	5 %	A
2939915000	- Racémate de méтамфетамине; ses sels, esters et autres dérivés	5 %	A
2939916000	- Lévoméтамфетамине; ses sels, esters et autres dérivés	5 %	A
2939991000	- Scopolamine, ses sels et dérivés	10 %	A
2939999000	- Autres	5 %	A
2940000000	Sucres chimiquement purs, à l'exception du saccharose, du lactose, du maltose, du glucose et du fructose (lévulose); éthers, acétals et esters de sucres et leurs sels, autres que les produits des n°s 29.37, 29.38 et 29.39	5 %	A
2941101000	- Ampicilline (DCI) et ses sels	10 %	A
2941102000	- Amoxicilline (DCI) et ses sels	10 %	A
2941103000	- Oxacilline (DCI), cloxacilline (DCI), dicloxacilline (DCI), et leurs sels	10 %	A
2941104000	- Dérivés de l'ampicilline, de l'amoxicilline, de la dicloxacilline et de la dicloxacilline	10 %	A
2941109000	- Autres	5 %	A
2941200000	- Streptomycines et leurs dérivés; sels de ces produits	5 %	A
2941301000	- Oxytétraacycline (ISO) (DCI) et ses dérivés; sels de ces produits	5 %	A
2941302000	- Chlorotétracycline et ses dérivés; sels de ces produits	5 %	A
2941309000	- Autres	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
2941400000	- Chloramphénicol et ses dérivés; sels de ces produits	5 %	A
2941500000	- Érythromycine et ses dérivés; sels de ces produits	5 %	A
2941901000	- Néomycine (DCI) et ses dérivés; sels de ces produits	5 %	A
2941902000	- Actinomycine et ses dérivés; sels de ces produits	5 %	A
2941903000	- Bacitracine (DCI) et ses dérivés; sels de ces produits	5 %	A
2941904000	- Gramicidine (DCI) et ses dérivés; sels de ces produits	5 %	A
2941905010	- Tyrothricine (DCI)	0 %	A
2941905090	- Autres	0 %	A
2941906000	Céfalexine (DCI) et ses dérivés; sels de ces produits	10 %	A
2941909000	- Autres	5 %	A
2942000000	Autres composés organiques	5 %	A
3001201000	- De foie	5 %	A
3001202000	- De bile	10 %	A
3001209000	- Autres	5 %	A
3001901000	- Héparine et ses sels	5 %	C
3001909000	- Autres	5 %	A
3002101100	- Antiophidique	5 %	A
3002101200	- Antidiphthérique	5 %	A
3002101300	- Antitétanique	5 %	A
3002101900	- Autres	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
3002103100	- Plasma humain et autres fractions du sang humain	5 %	A
3002103200	- Pour traitement oncologique ou du HIV	5 %	A
3002103300	- Réactifs de laboratoire ou de diagnostic, non utilisés sur le patient	5 %	A
3002103900	- Autres	5 %	A
3002201000	- Vaccin contre la poliomyélite	5 %	A
3002202000	- Vaccin contre la rage	5 %	A
3002203000	- Vaccin contre la rougeole	5 %	A
3002209000	- Autres	5 %	A
3002301000	- Antiaphteux	5 %	A
3002309000	- Autres	5 %	A
3002901000	- Cultures de micro-organismes	5 %	A
3002902000	- Réactifs de laboratoire ou de diagnostic, non utilisés sur le patient	5 %	A
3002903000	- Sang humain	5 %	A
3002904000	- Saxitoxine	5 %	A
3002905000	- Ricine	5 %	A
3002909000	- Autres	5 %	A
3003100000	- Contenant des pénicillines ou des dérivés de ces produits, à structure d'acide pénicillanique, ou des streptomycines ou des dérivés de ces produits	5 %	A
3003200000	- Contenant d'autres antibiotiques	5 %	A
3003310000	- Contenant de l'insuline	5 %	A
3003390000	- Autres	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
300340000	- Contenant des alcaloïdes ou leurs dérivés, mais ne contenant ni hormones, ni autres produits du n° 29.37, ni antibiotiques	5 %	A
3003901000	- A usage humain	5 %	A
3003902000	- A usage vétérinaire	5 %	A
3004101000	- A usage humain	10 %	C
3004102000	- A usage vétérinaire	10 %	C
3004201100	- Pour traitements oncologiques ou du HIV	5 %	A
3004201900	- Autres	10 %	C
3004202000	- A usage vétérinaire	10 %	C
3004310000	- Contenant de l'insuline	0 %	A
3004321100	- Pour traitements oncologiques ou du HIV	5 %	A
3004321900	- Autres	10 %	C
3004322000	- A usage vétérinaire	10 %	C
3004391100	- Pour traitements oncologiques ou du HIV	5 %	A
3004391900	- Autres	10 %	C
3004392000	- A usage vétérinaire	10 %	C
3004401100	- Anesthésiques	10 %	C
3004401200	- Pour traitements oncologiques ou du HIV	5 %	A
3004401900	- Autres	10 %	C
3004402000	- A usage vétérinaire	10 %	C

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
3004501000	- A usage humain	10 %	C
3004502000	- A usage vétérinaire	10 %	C
3004901000	- Produits de substitution synthétiques du plasma humain	5 %	A
3004902100	- Anesthésiques	10 %	C
3004902200	- Emplâtres imprégnés de nitroglycérine	10 %	A
3004902300	- Pour l'alimentation par voie parentérale	5 %	A
3004902400	- Pour traitements oncologiques ou du HIV	5 %	A
3004902900	- Autres	10 %	A
3004903000	- Autres médicaments pour usage vétérinaire	10 %	C
3005101000	- Pansements adhésifs et petites bandes	10 %	C
3005109000	- Autres	10 %	C
3005901000	- Coton hydrophile	15 %	D
3005902000	- Bandes	15 %	C
3005903100	- Imprégnées de plâtre et d'autres substances destinées au traitement des fractures	15 %	D
3005903900	- Autres	15 %	D
3005909000	- Autres	15 %	C
3006101000	- Catguts stériles, ligatures stériles similaires pour sutures chirurgicales (y compris fils résorbables stériles pour la chirurgie et l'art dentaire)	15 %	D
3006102000	- Adhésifs stériles pour tissus organiques utilisés en chirurgie pour refermer les plaies	15 %	D
3006109000	- Autres	5 %	A



Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
3006200000	- Réactifs destinés à la détermination des groupes ou des facteurs sanguins	5 %	A
3006301000	- Préparations opacifiantes à base de sulfate de baryum	10 %	A
3006302000	- Autres préparations opacifiantes	5 %	A
3006303000	- Réactifs de diagnostic	5 %	A
3006401000	- Ciments et autres produits d'obturation dentaire	15 %	C
3006402000	- Ciments pour la réfection osseuse	10 %	A
3006500000	- Trousses et boîtes de pharmacie garnies, pour soins de première urgence	15 %	C
3006600000	- Préparations chimiques contraceptives à base d'hormones, d'autres produits du n° 29.37 ou de spermicides	10 %	C
3006700000	- Préparations présentées sous forme de gel conçues pour être utilisées en médecine humaine ou vétérinaire comme lubrifiant pour certaines parties du corps lors des opérations chirurgicales ou des examens médicaux ou comme agent de couplage entre le corps	10 %	A
3006910000	- Appareillages identifiables de stomie	20 %	C
3006920000	- Déchets pharmaceutiques	15 %	F
3101001000	- Guano d'oiseaux marins	5 %	A
3101009000	- Autres	5 %	A
3102101000	- Avec un pourcentage en poids d'azote égal ou supérieur à 45 % mais non supérieur à 46 % (type engrais)	5 %	A
3102109000	- Autres	5 %	A
3102210000	- Sulfate d'ammonium	5 %	A
3102290000	- Autres	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
3102300000	- Nitrate d'ammonium, même en solution aqueuse:	5 %	A
3102400000	- Mélanges de nitrate d'ammonium et de carbonate de calcium ou d'autres matières inorganiques dépourvues de pouvoir fertilisant	5 %	A
3102500000	- Nitrate de sodium	5 %	A
3102600000	- Sels doubles et mélanges de nitrate de calcium et de nitrate d'ammonium	5 %	A
3102800000	- Mélanges d'urée et de nitrate d'ammonium en solutions aqueuses ou ammoniacales	5 %	A
3102901000	- Mélanges de nitrate de calcium et de nitrate de magnésium	5 %	A
3102909000	- Autres	5 %	A
3103100000	- Superphosphates	5 %	A
3103900000	- Autres	5 %	A
3104201000	- D'une teneur en poids de potassium égale ou supérieure à 22 % mais non supérieure à 62 %, exprimée en oxyde de potassium (type engrais)	5 %	A
3104209000	- Autres	5 %	A
3104300000	- Sulfate de potassium	5 %	A
3104901000	- Sulfate de magnésium et de potassium	5 %	A
3104909000	- Autres	5 %	A
3105100000	- Produits du présent chapitre présentés soit en tablettes ou formes similaires, soit en emballages d'un poids brut n'excédant pas 10 kg	5 %	A
3105200000	- Engrais minéraux ou chimiques contenant les trois éléments fertilisants: azote, phosphore et potassium	10 %	C
3105300000	- Hydrogénoorthophosphate de diammonium (phosphate diammonique)	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
3105400000	- Dihydrogénoorthophosphate d'ammonium (phosphate monoammonique), même en mélange avec l'hydrogénoorthophosphate de diammonium (phosphate diammonique)	5 %	A
3105510000	- Contenant des nitrates et des phosphates	10 %	C
3105590000	- Autres	5 %	A
3105600000	- Engrais minéraux ou chimiques contenant les deux éléments fertilisants: phosphore et potassium	5 %	A
3105901000	- Nitrate sodico-potassique (salpêtre)	5 %	A
3105902000	- Autres engrais minéraux ou chimiques contenant les deux éléments fertilisants: azote et potassium	5 %	A
3105909000	- Autres	5 %	A
3201100000	Extrait de quebracho	5 %	A
3201200000	- Extrait de mimosa (acacia)	5 %	A
3201902000	- Tannin de quebracho	5 %	A
3201903000	- Extraits de chêne ou de châtaignier	5 %	A
3201909000	- Autres	10 %	A
3202100000	- Produits tannants organiques synthétiques	10 %	C
3202901000	- Préparations enzymatiques pour le prêtannage	10 %	C
3202909000	- Autres	10 %	C
3203001100	- De campêche	5 %	A
3203001200	- Chlorophylle	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
3203001300	- Indigo naturel	5 %	A
3203001400	- De rocouyer	10 %	A
3203001500	- Souci des jardins	10 %	A
3203001600	- Maïs violet	10 %	A
3203001700	- Curcuma (curcumine)	10 %	C
3203001900	- Autres	10 %	C
3203002100	- De cochenille	10 %	A
3203002900	- Autres	5 %	A
3204110000	- Colorants dispersés et préparations à base de ces colorants	10 %	C
3204120000	- Colorants acides, même métallisés, et préparations à base de ces colorants; colorants à mordants et préparations à base de ces colorants	5 %	A
3204130000	- Colorants basiques et préparations à base de ces colorants	5 %	A
3204140000	- Colorants directs et préparations à base de ces colorants	5 %	A
3204151000	- Indigo synthétique	0 %	A
3204159000	- Autres	0 %	A
3204160000	- Colorants réactifs et préparations à base de ces colorants	0 %	A
3204170000	- Colorants pigmentaires et préparations à base de ces colorants	10 %	D
3204191000	- Préparations à base de caroténoïdes synthétiques	5 %	A
3204199000	- Autres	10 %	F

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
3204200000	- Produits organiques synthétiques des types utilisés comme agents d'avivage fluorescents	5 %	A
3204900000	- Autres	10 %	C
3205000000	Laques colorantes; préparations visées à la note 3 du présent chapitre, à base de laques colorantes	10 %	C
3206110000	contenant en poids 80 % ou plus de dioxyde de titane, calculé sur matière sèche	5 %	A
3206190000	- Autres	10 %	F
3206200000	- Pigments et préparations à base de composés du chrome	10 %	D
3206410000	- Outremer et ses préparations	5 %	C
3206420000	- Lithopone, autres pigments et préparations à base de sulfure de zinc	5 %	A
3206491000	- Dispersions concentrées d'autres pigments, dans des matières plastiques, du caoutchouc ou d'autres milieux	10 %	C
3206492000	- Pigments et préparations à base de composés du cadmium	10 %	C
3206493000	- Pigments et préparations à base d'hexacyanoferrates (ferrocyanures ou ferricyanures)	5 %	A
3206499100	- Noirs d'origine minérale	5 %	C
3206499900	- Autres	10 %	C
3206500000	- Produits inorganiques des types utilisés comme luminophores	10 %	A
3207100000	- Pigments, opacifiants et couleurs préparés et préparations similaires	10 %	C
3207201000	- Compositions vitrifiables	10 %	C
3207209000	- Autres	10 %	C
3207300000	- Lustres liquides et préparations similaires	10 %	C
3207401000	- Frittes de verre	10 %	C
3207409000	- Autres	10 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
3208100000	- A base de polyesters	15 %	F
3208200000	- A base de polymères acryliques ou vinyliques	15 %	D
3208900000	- Autres	15 %	D
3209100000	- A base de polymères acryliques ou vinyliques	15 %	F
3209900000	- Autres	15 %	F
3210001000	- Peintures marines anticorrosives et désincrustantes	15 %	F
3210002000	- Pigments à l'eau préparés du genre de ceux utilisés pour le finissage des cuirs	15 %	D
3210009000	- Autres	15 %	F
3211000000	- Siccatifs préparés	15 %	D
3212100000	- Feuilles pour le marquage au fer	5 %	A
3212901000	- Pigments (y compris les poudres et flocons métalliques) dispersés dans des milieux non aqueux, sous forme de liquide ou de pâte, des types utilisés pour la fabrication de peintures	10 %	F
3212902000	- Teintures et autres matières colorantes conditionnées ou préparées pour la vente au détail	15 %	D
3213101000	- Peintures à l'eau (détrempe, aquarelle)	15 %	F
3213109000	- Autres	15 %	F
3213900000	- Autres	15 %	F
3214101000	- Mastic, ciments de résine et autres mastics	15 %	D
3214102000	- Enduits utilisés en peinture	15 %	D
3214900000	- Autres	15 %	D

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
3215110000	- Noires	15 %	F
3215190000	- Autres	15 %	F
3215901000	- Pour photocopieurs hectographiques et miméographes	15 %	A
3215902000	- Pour stylos à bille	15 %	A
3215909000	- Autres	15 %	D
33011200	- - D'orange	5 %	A
33011300	- - De citron	10 %	A
33011910	- - - De lime ou limette	5 %	A
33011990	- - - Autres	5 %	A
33012400	- - De menthe poivrée ( <i>Mentha piperita</i> ):	5 %	A
33012500	- - D'autres menthes	5 %	A
33012910	- - D'anis	5 %	A
33012920	- - D'eucalyptus	10 %	A
33012930	- - - De lavande ou de lavandin	5 %	A
33012990	- - - Autres	5 %	A
33013000	- Résinoïdes	5 %	A
33019010	- - Distillats aqueux aromatiques et solutions aqueuses d'huiles essentielles	10 %	A
33019020	- - Oléorésines d'extraction	10 %	A
33019090	- - Autres	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
33021010	- D'un titre alcoométrique volumique supérieur à 0,5 % vol	10 %	A
33021090A	- - Autres (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres inférieure à 70 %)	10 %	A
33021090B	- - Autres (REMARQUE: produits d'une teneur en sucres supérieure ou égale à 70 %)	10 %	PA
3302900000	- Autres	10 %	A
3303000000	- Parfums et eaux de toilette	20 %	C
3304100000	- Produits de maquillage pour les lèvres	20 %	C
3304200000	- Produits de maquillage pour les yeux	20 %	C
3304300000	- Préparations pour manucures ou pédicures	20 %	F
3304910000	- Poudres, y compris les poudres compactes	20 %	F
3304990000	- Autres	20 %	C
3305100000	- Shampoings	20 %	C
3305200000	- Préparations pour l'ondulation ou le défrisage permanents	20 %	F
3305300000	- Laques pour cheveux	20 %	F
3305900000	- Autres	20 %	C
3306100000	- Dentifrices	20 %	D
3306200000	- Fils utilisés pour nettoyer les espaces interdentaires (fils dentaires)	20 %	C
3306900000	- Autres	20 %	D



Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
3307100000	- Préparations pour le prérasage, le rasage ou l'après-rasage	20 %	C
3307200000	- Désodorisants corporels et antiodoraux	20 %	C
3307300000	- Sels parfumés et autres préparations pour bains	20 %	C
3307410000	- <i>Agarhatti</i> et autres préparations odoriférantes agissant par combustion	20 %	F
3307490000	- Autres	20 %	C
3307901000	- Préparations pour verres de contact ou yeux artificiels	20 %	D
3307909000	- Autres	20 %	D
3401110000	- De toilette (y compris ceux à usages médicaux)	20 %	F
3401191000	- En barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés	20 %	F
3401199000	- Autres	20 %	F
3401200000	- Savons sous autres formes	20 %	F
3401300000	- Produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liquide ou de crème, conditionnés ou préparés pour la vente au détail, même contenant du savon	20 %	F
3402111000	- Sulfates ou sulfonates d'alcools gras	15 %	C
3402119000	- Autres	15 %	C
3402121000	- Sels d'amines grasses	15 %	A
3402129000	- Autres	15 %	A
3402131000	- Obtenus par condensation de l'oxyde d'éthylène avec des mélanges d'alcools linéaires de onze carbonés ou plus	15 %	C
3402139000	- Autres, non ioniques	15 %	C
3402191000	- Protéines alky/béatimiques ou sulfobéatimiques	15 %	A
3402199000	- Autres	15 %	C

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
3402200000	- Préparations conditionnées pour la vente au détail	20 %	F
3402901000	- Détergents pour l'industrie textile	15 %	C
3402909100	- Préparations tensio-actives à base de nonyle oxybenzène sulfonate de sodium	5 %	A
3402909900	- Autres	15 %	C
3403110000	- Préparations pour le traitement des matières textiles, du cuir, des pelleteries ou d'autres matières	15 %	C
3403190000	- Autres	15 %	F
3403910000	- Préparations pour le traitement des matières textiles, du cuir, des pelleteries ou d'autres matières	15 %	C
3403990000	- Autres	15 %	D
3404200000	- De poly(oxyéthylène) (polyéthylène-glycol)	10 %	A
3404903000	- De lignite modifié chimiquement	10 %	C
3404904010	- Artificielles	5 %	A
3404904020	- Préparées	10 %	C
3404909000	- Autres	10 %	C
3405100000	- Cirages, crèmes et préparations similaires pour chaussures ou pour cuir	20 %	F
3405200000	- Encaustiques et préparations similaires pour l'entretien des meubles en bois, des parquets ou d'autres boiseries	15 %	D
3405300000	- Brillants (lustres) et préparations similaires pour carrosseries, autres que les brillants pour métaux	15 %	D
3405400000	- Pâtes, poudres et autres préparations à récurer	15 %	F
3405900000	- Autres	15 %	F

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
3406000000	- Bougies, chandelles, cierges et articles similaires	20 %	F
3407001000	- Pâtes à modeler	20 %	F
3407002000	- Compositions dites <i>cires pour l'art dentaire</i>	15 %	D
3407009000	- Autres préparations à base de plâtre pour l'odontologie	10 %	A
35011000	- Caséines	5 %	A
35019010	- - Colles de caséine	10 %	A
35019090	- - Autres	5 %	A
35021100	- - Séchés ou desséchés		E
35021900	- - Autres		E
35022000	- Lactalbumine, y compris les concentrés de deux ou plusieurs protéines de lactosérum		E
35029010	- - Albumines		E
35029090	- - Albuminates et autres dérivés des albumines	5 %	A
35030010	- Gélatines et leurs dérivés	10 %	B
35030020	- Ichtyocolle; autres colles d'origine animale	10 %	B
35040010	- Peptones et leurs dérivés	10 %	C
35040090	- Autres	5 %	C
35051000	- Dextrine et autres amidons et féculés modifiés		E
35052000	- Colles		E

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
3506100000	- Produits de toute espèce à usage de colles ou d'adhésifs, conditionnés ou préparés pour la vente au détail comme colles ou adhésifs, d'un poids net n'excédant pas 1 kg	15 %	D
3506910000	- Adhésifs à base de polymères des n°s 39.01 à 39.13 ou de caoutchouc	15 %	D
3506990000	- Autres	15 %	D
3507100000	- Présure et ses concentrats	10 %	A
3507901300	- Pancréatine	10 %	A
3507901900	- Autres	5 %	A
3507903000	- Papaine	5 %	A
3507904000	- Autres enzymes et leurs concentrats	5 %	A
3507905000	- Préparations enzymatiques pour attendrir la viande	10 %	A
3507906000	- Préparations enzymatiques pour clarifier les boissons	10 %	A
3507909000	- Autres	5 %	A
3601000000	Poudres propulsives	10 %	C
3602001100	- Dynamites	10 %	A
3602001900	- Autres	10 %	C
3602002000	- A base de nitrate d'ammonium	10 %	A
3602009000	- Autres	10 %	A
3603001000	- Mèches de sûreté	10 %	A
3603002000	- Cordeaux détonants	10 %	A
3603003000	- Amorces	10 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
3603004000	- Capsules fulminantes	10 %	A
3603005000	- Allumeurs	10 %	A
3603006000	- Détonateurs électriques	10 %	A
3604100000	- Articles pour feux d'artifice	10 %	C
3604900000	- Autres	15 %	C
3605000000	Allumettes, autres que les articles de pyrotechnie du no 36.04	20 %	F
3606100000	- Combustibles liquides et gaz combustibles liquéfiés en récipients des types utilisés pour alimenter ou recharger les briquets ou les allumeurs, et d'une capacité n'excédant pas 300 cm <sup>3</sup>	15 %	A
3606900000	- Autres	5 %	A
3701100000	- Pour rayons X	5 %	A
3701200000	- Films à développement et tirage instantanés	5 %	A
3701301000	- Plaques métalliques pour arts graphiques	5 %	A
3701309000	- Autres	5 %	A
3701910000	- Pour la photographie en couleurs (polychrome)	5 %	A
3701990000	- Autres	5 %	A
3702100000	- Pour rayons X	5 %	A
3702310000	- Pour la photographie en couleurs (polychrome)	5 %	A
3702320000	- Autres, comportant une émulsion aux halogénures d'argent	5 %	A
3702390000	- Autres	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
3702410000	- D'une largeur excédant 610 mm et d'une longueur excédant 200 m, pour la photographie en couleurs (polychrome)	5 %	A
3702420000	- D'une largeur excédant 610 mm et d'une longueur excédant 200 m, autres que pour la photographie en couleurs	5 %	A
3702430000	- D'une largeur excédant 610 mm et d'une longueur n'excédant pas 200 m	5 %	A
3702440000	- D'une largeur excédant 105 mm mais n'excédant pas 610 mm	5 %	A
3702510000	- D'une largeur n'excédant pas 16 mm et d'une longueur n'excédant pas 14 m	5 %	A
3702520000	- D'une largeur n'excédant pas 16 mm et d'une longueur excédant 14 m	5 %	A
3702530000	- D'une largeur excédant 16 mm mais n'excédant pas 35 mm et d'une longueur n'excédant pas 30 m, pour diapositives	5 %	A
3702540000	- D'une largeur excédant 16 mm mais n'excédant pas 35 mm et d'une longueur n'excédant pas 30 m, autre que pour diapositives	5 %	A
3702550000	- D'une largeur excédant 16 mm mais n'excédant pas 35 mm et d'une longueur excédant 30 m	5 %	A
3702560000	- D'une largeur excédant 35 mm	5 %	A
3702910000	- D'une largeur n'excédant pas 16 mm	5 %	A
3702930000	- D'une largeur excédant 16 mm mais n'excédant pas 35 mm et d'une longueur n'excédant pas 30 m	5 %	A
3702940000	- D'une largeur excédant 16 mm mais n'excédant pas 35 mm et d'une longueur excédant 30 m	5 %	A
3702950000	- D'une largeur excédant 35 mm	5 %	A
3703100000	- En rouleaux, d'une largeur excédant 610 mm	5 %	A
3703200000	- Autres, pour la photographie en couleurs (polychrome)	5 %	A
3703900000	- Autres	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
3704000000	- Plaques, pellicules, films, papiers, cartons et textiles, photographiques, impressionnés mais non développés	5 %	A
3705100000	- Pour la reproduction offset	5 %	A
3705900000	- Autres	5 %	A
3706100000	- D'une largeur de 35 mm ou plus	5 %	A
3706900000	- Autres	5 %	A
3707100000	- Émulsions pour la sensibilisation des surfaces	10 %	A
3707900000	- Autres	10 %	C
3801100000	- Graphite artificiel	5 %	A
3801200000	- Graphite colloïdal ou semi-colloïdal	5 %	A
3801300000	- Pâtes carbonées pour électrodes et pâtes similaires pour le revêtement intérieur des fours	5 %	A
3801900000	- Autres	5 %	A
3802100000	- Charbons activés	5 %	A
3802901000	- Farines siliceuses fossiles (par exemple: "Kieselguhr", tripolite, diatomite) activées	5 %	A
3802902000	- Noirs d'origine animale, y compris le noir animal épuisé	5 %	A
3802909000	- Autres	5 %	A
3803000000	- Tall oil, même raffiné	5 %	A
3804001000	- Lignosulfites	5 %	A
3804009000	- Autres	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
3805100000	- Essences de térébenthine, de bois de pin ou de papeterie au sulfate	5 %	A
3805901000	- Huile de pin	5 %	A
3805909000	- Autres	5 %	A
3806100000	- Colophanes et acides résiniques	15 %	C
3806200000	- Sels de colophanes, d'acides résiniques ou de dérivés de colophanes ou d'acides résiniques, autres que les sels des adducts de colophanes	5 %	C
3806300000	- Gommés esters	5 %	A
3806903000	- Essence de colophane et huiles de colophane	5 %	A
3806904000	- Gommés fondus	5 %	A
3806909000	- Autres	5 %	A
3807000000	Goudrons de bois; huiles de goudron de bois; créosote de bois; méthylène; poix végétales; poix de brasserie et préparations similaires à base de colophanes, d'acides résiniques ou de poix végétales	5 %	A
3808500011	- Conditionnés ou préparés pour la vente au détail ou incorporés dans d'autres articles	10 %	C
3808500019	- Autres	10 %	C
3808500021	- Conditionnés ou préparés pour la vente au détail ou incorporés dans d'autres articles	5 %	C
3808500029	- Autres	10 %	C
3808500031	- Conditionnés ou préparés pour la vente au détail ou incorporés dans d'autres articles	5 %	C
3808500039	- Autres	10 %	C
3808500090	- Autres	10 %	C



Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
3808911100	- A base de perméthrine, de cyperméthrine ou d'autres produits de substitution synthétiques du pyrèthre	10 %	C
3808911200	- Contenant du bromométhane (bromure de méthyle) ou du bromochlorométhane	10 %	C
3808911900	- Autres	10 %	C
3808919100	- Contenant du pyrèthre	10 %	C
3808919200	- A base de perméthrine, de cyperméthrine ou d'autres produits de substitution synthétiques du pyrèthre	10 %	C
3808919300	- Contenant du carbofuran	0 %	A
3808919400	- Contenant du diméthoate	0 %	A
3808919500	- Contenant du bromométhane (bromure de méthyle) ou du bromochlorométhane	0 %	A
3808919920	- Préparations intermédiaires à base de cyfluthrine ou d'oxydéméton-méthyl	0 %	A
3808919990	- Autres	5 %	A
3808921100	- Contenant du bromométhane (bromure de méthyle) ou du bromochlorométhane	5 %	C
3808921900	- Autres	5 %	C
3808929100	- Contenant des composés du cuivre	10 %	C
3808929200	- Contenant du pyrazofos, du butachlore ou de l'alachlore	10 %	C
3808929300	- Contenant du bromométhane (bromure de méthyle) ou du bromochlorométhane	10 %	C
3808929900	- Autres	10 %	C
3808931100	- Contenant du bromométhane (bromure de méthyle) ou du bromochlorométhane	5 %	C
3808931900	- Autres	5 %	C
3808939100	- Contenant du bromométhane (bromure de méthyle) ou du bromochlorométhane	10 %	C
3808939900	- Autres	10 %	C

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
3808941100	- Contenant du bromométhane (bromure de méthyle) ou du bromochlorométhane	10 %	C
3808941900	- Autres	10 %	C
3808949100	- Contenant du bromométhane (bromure de méthyle) ou du bromochlorométhane	10 %	C
3808949900	- Autres	10 %	C
3808991100	- Contenant du bromométhane (bromure de méthyle) ou du bromochlorométhane	10 %	C
3808991900	- Autres	10 %	C
3808999100	- Contenant du bromométhane (bromure de méthyle) ou du bromochlorométhane	10 %	C
3808999900	- Autres	10 %	C
38091000	- A base de matières amylacées		E
3809910000	- Des types utilisés dans l'industrie textile ou dans les industries similaires	10 %	C
3809920000	- Des types utilisés dans l'industrie du papier ou dans les industries similaires	10 %	C
3809930000	- Des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries similaires	10 %	C
3810101000	- Préparations pour le décapage des métaux	10 %	A
3810102000	- Pâtes et poudres à souder ou à braser à base d'alliages d'étain, de plomb ou d'antimoine	10 %	A
3810109000	- Autres	10 %	C
(1)	MEP: Mécanisme de stabilisation des prix. Le MSP (MEP en espagnol) correspond au mécanisme établi en vertu de la décision 371 de la Communauté andine du 26 novembre 1994 et de ses modifications ultérieures.		

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
3810901000	- Flux à souder ou à braser et autres préparations auxiliaires pour le soudage des métaux	10 %	A
3810902000	- Préparations des types utilisés pour l'enrobage ou le fourrage des électrodes ou des baguettes de soudage	10 %	A
3811110000	- A base de composés du plomb	10 %	A
3811190000	- Autres	10 %	A
3811211000	- Améliorants de viscosité, y compris les mélanges avec d'autres additifs	10 %	A
3811212000	- Détergents et agents de dispersion, y compris les mélanges avec d'autres additifs, à l'exception des améliorants de viscosité	10 %	C
3811219000	- Autres	10 %	A
3811290000	- Autres	10 %	C
3811900000	- Autres	10 %	C
3812100000	- Préparations dites " accélérateurs de vulcanisation "	5 %	A
3812200000	- Plastifiants composites pour caoutchouc ou matières plastiques	15 %	C
3812301000	- Préparations antioxydantes	10 %	A
3812309000	- Autres	15 %	F
3813001200	- Contenant du bromochlorodifluorométhane, du bromotrifluorométhane ou des dibromotetrafluoroéthanes	10 %	C
3813001300	- Contenant des hydrobromofluorocarbures de méthane, d'éthane ou de propane (HBFC)	10 %	C
3813001400	- Contenant des hydrochlorofluorocarbures de méthane, d'éthane ou de propane (HCFC)	10 %	C
3813001500	- Contenant du bromochlorométhane	10 %	C
3813001900	- Autres	10 %	C

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
3813002000	- Grenades et bombes extinctrices	10 %	C
3814001000	- Contenant des chlorofluorocarbures de méthane, d'éthane ou de propane (CFC), y compris ceux contenant des hydrochlorofluorocarbures (HCFC)	10 %	C
3814002000	- Contenant des hydrochlorofluorocarbures de méthane, d'éthane ou de propane (HCFC), autres que ceux contenant des chlorofluorocarbures (CFC)	10 %	C
3814003000	- Contenant du tétrachlorure de carbone, du bromochlorométhane ou du 1,1,1-trichloroéthane (méthylochloroforme)	10 %	C
3814009000	- Autres	10 %	C
3815110000	- Ayant comme substance active le nickel ou un composé de nickel	5 %	A
3815120000	- Ayant comme substance active un métal précieux ou un composé de métal précieux	5 %	A
3815191000	- Ayant comme substance active le titane ou un composé du titane	5 %	A
3815199000	- Autres	10 %	C
3815900000	- Autres	10 %	C
3816000000	- Ciments, mortiers, bétons et compositions similaires réfractaires, autres que les produits du n° 38.01	10 %	C
3817001000	- Dodécylbenzène	15 %	A
3817002000	- Alkylinaphthalènes en mélanges	5 %	A
3817009000	- Autres	15 %	A
3818000000	Éléments chimiques dopés en vue de leur utilisation en électronique, sous forme de disques, plaquettes ou formes analogues; composés chimiques dopés en vue de leur utilisation en électronique	5 %	A
3819000000	Liquides pour freins hydrauliques et autres liquides préparés pour transmissions hydrauliques, ne contenant pas d'huiles de pétrole ni de minéraux bitumineux ou en contenant moins de 70 % en poids	10 %	F
3820000000	Préparations antigel et liquides préparés pour dégivrage	10 %	C

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
3821000000	- Milieux de culture préparés pour le développement et l'entretien des micro-organismes (y compris les virus et les organismes similaires) ou des cellules végétales, humaines ou animales	5 %	A
3822003000	- Matériaux de référence certifiés	5 %	A
3822009000	- Autres	5 %	A
38231100	- - Acide stéarique	MEP (1)	IB
38231200	- - Acide oléique	MEP (1)	IB
38231300	- - Tall acides gras	15 %	C
38231900	- - Autres	MEP (1)	IB
38237010	- - Alcool laurylique	5 %	A
38237020	- - Alcool cétylique	5 %	A
38237030	- - Alcool stéarylique	5 %	A
38237090	- - Autres	15 %	A
3824100000	- Liants préparés pour moules ou noyaux de fonderie	5 %	A
3824300000	- Carbures métalliques non agglomérés mélangés entre eux ou avec des liants métalliques	5 %	A
3824400000	- Additifs préparés pour ciments, mortiers ou bétons	10 %	C
3824500000	- Mortiers et bétons, non réfractaires	10 %	C
38246000	- Sorbitol autre que celui du n° 2905 44		E
3824710000	- Contenant des chlorofluorocarbures (CFC), même contenant des hydrochlorofluorocarbures (HCFC), des perfluorocarbures (PFC) ou des hydrofluorocarbures (HFC)	10 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
3824720000	- Contenant du bromochlorodifluorométhane, du bromotrifluorométhane ou des dibromotetrafluoroéthanes	10 %	C
3824730000	- Contenant des hydrobromofluorocarbures (HBFC)	10 %	C
3824740000	- Contenant des hydrochlorofluorocarbures (HCFC), même contenant des perfluorocarbures (PFC) ou des hydrofluorocarbures (HFC), mais ne contenant pas de chlorofluorocarbures (CFC)	10 %	C
3824750000	- Contenant du tétrachlorure de carbone	10 %	C
3824760000	- Contenant du 1,1,1-trichloroéthane (méthylchloroforme)	10 %	C
3824770000	- Contenant du bromométhane (bromure de méthyle) ou du bromochlorométhane	10 %	C
3824780000	- Contenant des perfluorocarbures (PFC) ou des hydrofluorocarbures (HFC), mais ne contenant pas de chlorofluorocarbures (CFC) ou d'hydrochlorofluorocarbures (HCFC)	10 %	C
3824790000	- Autres	10 %	C
3824810000	- Contenant de l'oxiranne (oxyde d'éthylène)	10 %	C
3824820000	- Contenant des polybromobiphényles (PBB), des polychloroterphényles (PCT) ou des polychlorobiphényles (PCB)	10 %	C
3824830000	- Contenant du phosphate de tris(2,3-dibromopropyle)	10 %	C
3824901000	- Sulfonates de pétrole	10 %	A
3824902100	- Chloroparaffines	5 %	A
3824902200	- Mélanges de polyéthylèneglycols de faible poids moléculaire	5 %	A
3824903100	- Préparations désincrustantes	10 %	C
3824903200	- Préparations œnologiques; préparations pour la clarification des liquides	5 %	C
3824904000	- Montres fusibles pour le contrôle des températures; chaux sodée; gel de silice coloré; pâtes à base de gélatine pour usages graphiques	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
3824905000	- Acides naphthéniques, leurs sels insolubles dans l'eau et leurs esters	10 %	C
3824906000	- Préparations pour fluides ("boues") utilisées dans le forage des puits de pétrole	10 %	C
3824907000	- Préparations pour la concentration des minerais, à l'exclusion de celles contenant des xanthates	5 %	A
3824908000	- Anabolisants; mélange de sulfate de sodium et de chromate de sodium	5 %	A
3824909100	- Maneb, zineb, mancozeb	10 %	C
3824909200	- Ferrites avec agglomérants, en poudres ou en granules	5 %	A
3824909300	- Échangeurs d'ions	5 %	A
3824909400	- Durcisseurs composites	10 %	D
3824909500	- Acide phosphorique, non isolé, y compris en concentration d'une teneur en poids inférieure ou égale à 54 % de P2O5	5 %	A
3824909600	- Correcteurs liquides conditionnés en emballages pour la vente au détail	10 %	C
3824909700	- Propineb	0 %	A
3824909800	- Préparations d'oxyde de plomb et de plomb métallique ("oxyde gris", "oxyde noir") pour la fabrication de plaques pour accumulateurs	10 %	C
3824909930	- Biodiesel	10 %	C
3824909990	- Autres	10 %	F
3825100000	- Déchets municipaux	15 %	F
3825200000	- Boues d'épuration	15 %	F
3825300000	- Déchets cliniques	15 %	F
3825410000	- Halogénés	15 %	F

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
3825490000	- Autres	15 %	F
3825500000	- Déchets de solutions (liqueurs) décapantes pour métaux, de liquides hydrauliques, de liquides pour freins et de liquides antigel	15 %	F
3825610000	- Contenant principalement des constituants organiques	15 %	F
3825690000	- Autres	15 %	F
3825900000	- Autres	15 %	F
3901100000	- Polyéthylène d'une densité inférieure à 0,94	15 %	A
3901200000	- Polyéthylène d'une densité égale ou supérieure à 0,94	15 %	A
3901300000	- Copolymères d'éthylène et d'acétate de vinyle	5 %	A
3901901000	- Copolymères d'éthylène avec d'autres oléfines	15 %	A
3901909000	- Autres	5 %	A
3902100000	- Polypropylène	15 %	D
3902200000	- Polyisobutylène	5 %	A
3902300000	- Copolymères de propylène	15 %	D
3902900000	- Autres	15 %	A
3903110000	- Expandible	15 %	D
3903190000	- Autres	15 %	F
3903200000	- Copolymères de styrène-acrylonitrile (SAN)	0 %	A
3903300000	- Copolymères d'acrylonitrile-butadiène-styrène (ABS)	0 %	A
3903900000	- Autres	15 %	D



Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
3904101000	- Obtenu par polymérisation en émulsion	15 %	F
3904102000	- Obtenu par polymérisation en suspension	15 %	D
3904109000	- Autres	15 %	D
3904210000	- Non plastifié	15 %	F
3904220000	- Plastifié	15 %	F
3904301000	- Non mélangés à d'autres substances	15 %	D
3904309000	- Autres	15 %	D
3904400000	- Autres copolymères du chlorure de vinyle	15 %	C
3904500000	- Polymères du chlorure de vinylidène	5 %	A
3904610000	- Polytétrafluoroéthylène	5 %	A
3904690000	- Autres	5 %	A
3904900000	- Autres	5 %	A
3905120000	- En dispersion aqueuse	15 %	D
3905190000	- Autres	15 %	D
3905210000	- En dispersion aqueuse	15 %	D
3905290000	- Autres	15 %	C
3905300000	- Poly(alcool vinylique), même contenant des groupes acétate non hydrolysés	5 %	A
3905910000	- Copolymères	15 %	C
3905991000	- Polyvinylbutyral	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
3905992000	- Polyvinylpyrrolidone	15 %	A
3905999000	- Autres	15 %	A
3906100000	- Poly(méthacrylate de méthyle)	5 %	A
3906901000	- Polyacrylonitrile	15 %	A
3906902100	- Polyacrylate de sodium, pouvant absorber vingt fois ou plus son propre poids d'une solution aqueuse d'1 % en poids de chlorure de sodium	5 %	A
3906902900	- Autres	5 %	A
3906909000	- Autres	15 %	D
3907100000	- Polyacétals	5 %	A
3907201000	- Polyéthylène-glycol	5 %	A
3907202000	- Polypropylène-glycol	15 %	A
3907203000	- Polyéthers polyols dérivés de l'oxyde de propylène	15 %	D
3907209000	- Autres	15 %	D
3907301000	- Liquides	15 %	A
3907309000	- Autres	15 %	F
3907400000	- Polycarbonates	0 %	A
3907500000	- Résines alkydes	15 %	D
3907601000	- Avec du dioxyde de titane	10 %	C

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
3907609000	- Autres	15 %	F
3907700000	- Poly(acide lactique)	15 %	A
3907910000	- Non saturés	15 %	D
3907990000	- Autres	15 %	D
3908101000	- Polyamide -6 (polycaprolactame)	15 %	D
3908109000	- Autres	5 %	C
3908900000	- Autres	15 %	D
3909101000	- Urée formaldéhyde pour moulage	15 %	D
3909109000	- Autres	15 %	D
3909201010	- Poudre de mélamine formaldéhyde pour moulage par compression ou injection	5 %	A
3909201090	- Autres	15 %	D
3909209000	- Autres	15 %	D
3909300010	- Diisocyanate de diphenylméthylène (MDI polymère)	0 %	A
3909300090	- Autres	15 %	D
3909400000	- Résines phénoliques	15 %	D
3909500000	- Polyuréthanes	15 %	D
3910001000	- Dispersions (émulsions ou suspensions) ou solutions	10 %	C
3910009000	- Autres	5 %	A
3911101000	- Résines de coumarone-indène	5 %	A
3911109000	- Autres	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
3911900000	- Autres	10 %	C
3912110000	- Non plastifié	5 %	A
3912120000	- Plastifié	5 %	A
3912201000	- Collodions et autres solutions et dispersions (émulsions ou suspensions)	5 %	A
3912209000	- Autres	5 %	A
3912310000	- Carboxyméthylcellulose et ses sels	10 %	C
3912390000	- Autres	5 %	A
3912900000	- Autres	5 %	A
3913100000	- Acide alginique, ses sels et ses esters	5 %	A
3913901000	- Caoutchouc chloré	5 %	A
3913903000	- Autres dérivés chimiques du caoutchouc naturel	5 %	A
3913904000	- Autres polymères naturels modifiés	10 %	A
3913909000	- Autres	5 %	A
3914000000	Échangeurs d'ions à base de polymères des n <sup>os</sup> 39.01 à 39.13, sous formes primaires	5 %	A
3915100000	- De polymères de l'éthylène	15 %	F
3915200000	- De polymères du styrène	15 %	F
3915300000	- De polymères du chlorure de vinyle	15 %	F
3915900000	- En autres matières plastiques	15 %	F
3916100000	- De polymères de l'éthylène	15 %	F

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
3916200000	- De polymères du chlorure de vinyle	15 %	D
3916900000	- En autres matières plastiques	15 %	F
3917100000	- Boyaux artificiels en protéines durcies ou en matières plastiques cellulosiques	5 %	A
3917211000	- Pour goutte-à-goutte, asperseurs et autres systèmes d'irrigation	20 %	D
3917219000	- Autres	20 %	F
3917220000	- En polymères du propylène	20 %	F
3917231000	- Pour goutte-à-goutte, asperseurs et autres systèmes d'irrigation	20 %	F
3917239000	- Autres	20 %	F
3917291000	- En fibre vulcanisée	20 %	A
3917299100	- Pour goutte-à-goutte, asperseurs et autres systèmes d'irrigation	20 %	F
3917299900	- Autres	20 %	F
3917310000	- Tubes et tuyaux souples pouvant supporter au minimum une pression de 27,6 MPa	20 %	F
3917321000	- Boyaux artificiels, autres que ceux du n° 3917.10	15 %	D
3917329100	- Pour goutte-à-goutte, asperseurs et autres systèmes d'irrigation	20 %	F
3917329900	- Autres	20 %	F
3917331000	- Pour goutte-à-goutte, asperseurs et autres systèmes d'irrigation	20 %	F
3917339000	- Autres	20 %	F
3917391000	- Pour goutte-à-goutte, asperseurs et autres systèmes d'irrigation	20 %	F

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
3917399000	- Autres	20 %	F
3917400000	- Accessoires	20 %	F
3918101000	- Revêtements de sols	20 %	F
3918109000	- Autres	20 %	C
3918901000	- Revêtements de sols	20 %	F
3918909000	- Autres	20 %	F
3919100000	- En rouleaux d'une largeur n'excédant pas 20 cm	20 %	C
3919901100	- En rouleaux d'une largeur n'excédant pas 1 m	20 %	A
3919901900	- Autres	20 %	A
3919909000	- Autres	20 %	C
3920100000	- De polymères de l'éthylène	20 %	D
3920201010	- Pour la fabrication de condensateurs électriques	5 %	F
3920201090	- Autres	5 %	F
3920209000	- Autres	20 %	D
3920301000	- D'une épaisseur n'excédant pas 5 mm	5 %	C
3920309000	- Autres	20 %	D
3920430000	- Contenant en poids au moins 6 % de plastifiants	20 %	D
3920490000	- Autres	20 %	D
3920510000	- En poly(méthacrylate de méthyle)	20 %	D

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
3920590000	- Autres	20 %	D
3920610000	- En polycarbonates	20 %	A
3920620010	- D'une épaisseur inférieure à 30 microns, orientation biaxiale, non imprimés	20 %	D
3920620090	- Autres	20 %	D
3920630000	- En polyesters non saturés	20 %	D
3920690000	- En autres polyesters	20 %	D
3920710000	- En cellulose régénérée	15 %	A
3920730000	- D'acétate de cellulose	15 %	A
3920790000	- En autres dérivés de la cellulose	15 %	A
3920911000	- Pour la fabrication de verres de sécurité	5 %	A
3920919000	- Autres	20 %	A
3920920000	- En polyamides	20 %	A
3920930000	- En résines aminiques	20 %	A
3920940000	- En résines phénoliques	20 %	D
3920990000	- En autres matières plastiques	20 %	D
3921110000	- De polymères du styrène	20 %	F
3921120000	- De polymères du chlorure de vinyle	20 %	F
3921130000	- De polyuréthanes	20 %	F
3921140000	- En cellulose régénérée	15 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
3921191000	- Feuille constituée d'un mélange de polyéthylène et polypropylène, avec un simple support ou non tissés de polypropylène	20 %	F
3921199000	- Autres	20 %	F
3921901000	- Obtenues par stratification et laminage de papiers	20 %	F
3921909000	- Autres	20 %	F
3922101000	- Baignoires en matières plastiques renforcées de fibre de verre	20 %	F
3922109000	- Autres	20 %	F
3922200000	- Sièges et couvercles de cuvettes d'aisance	20 %	F
3922900000	- Autres	20 %	F
3923101000	- Pour cassettes, CD, DVD et articles similaires	20 %	F
3923109000	- Autres	20 %	F
3923210000	- De polymères de l'éthylène	20 %	D
3923291000	- Sacs pour prélèvements de sang	20 %	C
3923292000	- Sacs pour l'emballage de solutions parentérales	20 %	D
3923299000	- Autres	20 %	F
3923302000	- Ébauches	10 %	C
3923309100	- D'une contenance de 18,9 litres ou plus (5 gal.)	20 %	F
3923309900	- Autres	20 %	F
3923401000	- Cassettes sans bande	20 %	C



Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
3923409000	- Autres	20 %	F
3923501000	- Bouchons en silicone	10 %	C
3923509000	- Autres	20 %	D
3923900000	- Autres	20 %	D
3924101000	- Biberons	20 %	F
3924109000	- Autres	20 %	F
3924900000	- Autres	20 %	F
3925100000	- Réservoirs, foudres, cuves et récipients analogues, d'une contenance excédant 300 l	20 %	F
3925200000	- Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils	20 %	F
3925300000	- Volets, stores (y compris les stores vénitiens) et articles similaires, et leurs parties	20 %	F
3925900000	- Autres	20 %	F
3926100000	- Articles de bureau et articles scolaires	20 %	F
3926200000	- Vêtements et accessoires du vêtement (y compris les gants, mitaines et mouffes)	20 %	F
3926300000	- Garnitures pour meubles, carrosseries ou similaires	20 %	F
3926400000	- Statuettes et autres objets d'ornementation	20 %	F
3926901000	- Bouées et flotteurs pour filets de pêche	15 %	C
3926902000	- Baleines et articles similaires pour corsets, vêtements et accessoires du vêtement	15 %	D
3926903000	- Vis, boulons, rondelles et accessoires similaires à usage général	20 %	F

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
3926904000	- Joints	20 %	F
3926906000	- Dispositifs antibruit	20 %	D
3926907000	- Masques spécialement conçus pour la protection des travailleurs	20 %	D
3926909020	- Attaches pour installations électriques destinées aux véhicules automobiles du chapitre 87	5 %	A
3926909030	- Supports pour enrouler les courroies du numéro 9612.10.00.00	10 %	C
3926909090	- Autres	20 %	F
4001100000	- Latex de caoutchouc naturel, même prévulcanisé	5 %	A
4001210000	- Feuilles fumées	5 %	A
4001220000	- Caoutchoucs techniquement spécifiés (TSNR)	5 %	A
4001291000	- Feuilles de crêpe	5 %	A
4001292000	- Caoutchoucs granulés réagglomérés	5 %	A
4001299000	- Autres	10 %	C
4001300000	- Balata, gutta-percha, guayule, chiclé et gommés naturelles analogues	5 %	A
4002111000	- De caoutchouc styrène-butadiène (SBR)	5 %	A
4002112000	- De caoutchouc styrène-butadiène carboxylé (XSBR)	10 %	A
4002191100	- Sous formes primaires	5 %	A
4002191200	- En plaques, feuilles ou bandes	5 %	A
4002192100	- Sous formes primaires	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
4002192200	- En plaques, feuilles ou bandes	5 %	A
4002201000	- Latex	5 %	A
4002209100	- Sous formes primaires	5 %	A
4002209200	- En plaques, feuilles ou bandes	5 %	A
4002311000	- Latex	5 %	A
4002319100	- Sous formes primaires	5 %	A
4002319200	- En plaques, feuilles ou bandes	5 %	A
4002391000	- Latex	5 %	A
4002399100	- Sous formes primaires	5 %	A
4002399200	- En plaques, feuilles ou bandes	5 %	A
4002410000	- Latex	5 %	A
4002491000	- Sous formes primaires	5 %	A
4002492000	- En plaques, feuilles ou bandes	5 %	A
4002510000	- Latex	10 %	A
4002591000	- Sous formes primaires	5 %	A
4002592000	- En plaques, feuilles ou bandes	5 %	A
4002601000	- Latex	5 %	A
4002609100	- Sous formes primaires	5 %	A
4002609200	- En plaques, feuilles ou bandes	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
4002701000	- Latex	5 %	A
4002709100	- Sous formes primaires	5 %	A
4002709200	- En plaques, feuilles ou bandes	5 %	A
4002800000	- Mélanges des produits du n° 40.01 avec des produits de la présente position	10 %	A
4002910000	- Latex	10 %	A
4002911000	- Sous formes primaires	5 %	A
4002920000	- En plaques, feuilles ou bandes	5 %	A
4003000000	Caoutchouc régénéré sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes	10 %	C
4004000000	Déchets, débris et rognures de caoutchouc non durci, même réduits en poudre ou en granulés	10 %	F
4005100000	- Caoutchouc additionné de noir de carbone ou de silice	15 %	D
4005200000	- Solutions; dispersions, autres que celles du n° 4005 10	15 %	D
4005911000	- Bases pour gommés à mâcher	15 %	A
4005919000	- Autres	15 %	D
4005991000	- Bases pour gommés à mâcher	10 %	A
4005999000	- Autres	10 %	C
4006100000	- Profilés pour le rechapage	10 %	D
4006900000	- Autres	10 %	C
4007000000	Fils et cordes de caoutchouc vulcanisé	15 %	C
4008111000	- Non combinées avec d'autres matières	15 %	F

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
4008112000	- Combinées avec d'autres matières	15 %	F
4008190000	- Autres	15 %	F
4008211000	- Non combinées avec d'autres matières	15 %	F
4008212100	- Blanchets pour arts graphiques	5 %	A
4008212900	- Autres	15 %	F
4008290000	- Autres	15 %	F
4009110000	- Sans accessoires	15 %	F
4009120000	- Avec accessoires	15 %	C
4009210000	- Sans accessoires	15 %	F
4009220000	- Avec accessoires	15 %	F
4009310000	- Sans accessoires	15 %	F
4009320000	- Avec accessoires	15 %	F
4009410000	- Sans accessoires	15 %	F
4009420000	- Avec accessoires	15 %	F
4010110000	- Renforcées seulement de métal	15 %	A
4010120000	- Renforcées seulement de matières textiles	15 %	C
4010191000	- Renforcées seulement de matières plastiques	15 %	C
4010199000	- Autres	15 %	C

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
4010310000	- Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, striées, d'une circonférence extérieure excédant 60 cm mais n'excédant pas 180 cm	15 %	A
4010320000	- Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, autres que striées, d'une circonférence extérieure excédant 60 cm mais n'excédant pas 180 cm	15 %	A
4010330000	- Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, striées, d'une circonférence extérieure excédant 180 cm mais n'excédant pas 240 cm	15 %	A
4010340000	- Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, autres que striées, d'une circonférence extérieure excédant 180 cm mais n'excédant pas 240 cm	15 %	A
4010350000	- Courroies de transmission sans fin, crantées (synchrones), d'une circonférence extérieure excédant 60 cm mais n'excédant pas 150 cm	15 %	A
4010360000	- Courroies de transmission sans fin, crantées (synchrones), d'une circonférence extérieure excédant 150 cm mais n'excédant pas 198 cm	15 %	A
4010390000	- Autres	15 %	D
4011101000	- Radiaux	15 %	D
4011109000	- Autres	15 %	D
4011201000	- Radiaux	15 %	D
4011209000	- Autres	15 %	D
4011300000	- Des types utilisés pour véhicules aériens	5 %	A
4011400000	- Des types utilisés pour motocycles	5 %	A
4011500000	- Des types utilisés pour bicyclettes	15 %	A
4011610000	- Des types utilisés pour les véhicules et engins agricoles et forestiers	15 %	C
4011620000	- Des types utilisés pour les véhicules et engins de génie civil et de manutention industrielle, pour jantes d'un diamètre inférieur ou égal à 61 cm	15 %	A
4011630000	- Des types utilisés pour les véhicules et engins de génie civil et de manutention industrielle, pour jantes d'un diamètre supérieur à 61 cm	15 %	C

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
4011690000	- Autres	15 %	A
4011920000	- Des types utilisés pour les véhicules et engins agricoles et forestiers	15 %	C
4011930000	- Des types utilisés pour les véhicules et engins de génie civil et de manutention industrielle, pour jantes d'un diamètre inférieur ou égal à 61 cm	15 %	A
4011940000	- Des types utilisés pour les véhicules et engins de génie civil et de manutention industrielle, pour jantes d'un diamètre supérieur à 61 cm	15 %	C
4011990000	- Autres	15 %	A
4012110000	- Des types utilisés pour les voitures de tourisme (y compris les voitures du type "break" et les voitures de course)	15 %	F
4012120000	- Des types utilisés pour autobus ou camions	15 %	F
4012130000	- Des types utilisés pour véhicules aériens	15 %	D
4012190000	- Autres	15 %	F
4012200000	- Pneumatiques usagés	15 %	F
4012901000	- "Flaps"	15 %	F
4012902000	- Bandages pleins	15 %	C
4012903000	- Bandages creux	15 %	C
4012904100	- Pour rechapage	15 %	F
4012904900	- Autres	15 %	F
4013100000	- Des types utilisés pour les voitures de tourisme (y compris les voitures du type <i>break</i> et les voitures de course), les autobus ou les camions	15 %	F
4013200000	- Des types utilisés pour bicyclettes	15 %	A
4013900000	- Autres	15 %	F
4014100000	- Préservatifs	0 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
4014900000	- Autres	15 %	C
4015110000	- Pour chirurgie	15 %	F
4015191000	- De protection contre les radiations	5 %	A
4015199000	- Autres	20 %	F
4015901000	- De protection contre les radiations	5 %	A
4015902000	- Combinaisons de plongée	5 %	A
4015909000	- Autres	20 %	F
4016100000	- En caoutchouc alvéolaire	20 %	F
4016910000	- Revêtements de sol et tapis de pied	20 %	F
4016920000	- Gommages à effacer	15 %	C
4016930000	- Joints	15 %	F
4016940000	- Pare-chocs, même gonflables, pour accostage des bateaux	15 %	A
4016951000	- Réservoirs pliants	5 %	A
4016952000	- Sacs à air pour machines à vulcaniser et à rechapier les pneumatiques	15 %	A
4016959000	- Autres	20 %	C
4016991000	- Autres ouvrages à usages techniques	15 %	D
4016992100	- Pare-poussière des arbres de roues	15 %	F
4016992900	- Autres	15 %	F



Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
4016993000	- Bouchons	15 %	D
4016994000	- Rustines pour la réparation des chambres à air et des pneumatiques	15 %	F
4016996000	- Blanchets pour arts graphiques	5 %	A
4016999000	- Autres	20 %	F
4017000000	Caoutchouc durci (ébonite, par exemple) sous toutes formes, y compris les déchets et débris; ouvrages en caoutchouc durci	15 %	C
41012000	- Cuirs et peaux bruts entiers, d'un poids unitaire n'excédant pas 8 kg lorsqu'ils sont secs, 10 kg lorsqu'ils sont salés secs et 16 kg lorsqu'ils sont frais, salés verts ou autrement conservés	5 %	A
41015000	- Cuirs et peaux bruts entiers, d'un poids excédant 16 kg	5 %	A
41019000	- Autres, y compris les croupons, demi-croupons et flanes	5 %	A
41021000	- Lainées	5 %	A
41022100	- - Picklées	5 %	A
41022900	- - Autres	5 %	A
41032000	- De reptiles	5 %	A
41033000	- De porcins	5 %	A
41039000	- Autres	5 %	A
4104110000	Pleine fleur, non refendue; côtés fleur	5 %	A
4104190000	- Autres	5 %	A
4104410000	Pleine fleur, non refendue; côtés fleur	10 %	C
4104490000	- Autres	10 %	C

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
4105100000	- A l'état humide (y compris wet-blue)	5 %	C
4105300000	- A l'état sec (en croûte)	10 %	C
4106210000	- A l'état humide (y compris wet-blue)	5 %	C
4106220000	- A l'état sec (en croûte)	10 %	C
4106310000	- A l'état humide (y compris wet-blue)	5 %	A
4106320000	- A l'état sec (en croûte)	10 %	A
4106400000	- De reptiles	5 %	C
4106910000	- A l'état humide (y compris wet-blue)	5 %	C
4106920000	- A l'état sec (en croûte)	10 %	C
4107110000	- Pleine fleur, non refendue	15 %	C
4107120000	- Côtés fleur	15 %	C
4107190000	- Autres	15 %	C
4107910000	- Pleine fleur, non refendue	15 %	C
4107920000	- Côtés fleur	15 %	C
4107990000	- Autres	10 %	D
4112000000	Cuir préparés après tannage ou après dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, d'ovins, épilés, même refendus, autres que ceux du n° 41.14	10 %	C
4113100000	- De caprins	10 %	C

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
4113200000	- De porcins	5 %	A
4113300000	- De reptiles	10 %	C
4113900000	- Autres	5 %	C
4114100000	- Cuirs et peaux chamoisés (y compris le chamois combiné)	15 %	C
4114200000	- Cuirs et peaux vernis ou plaqués; cuirs et peaux métallisés	15 %	C
4115100000	- Cuir reconstitué, à base de cuir ou de fibres de cuir, en plaques, feuilles ou bandes même enroulées	10 %	C
4115200000	- Rognures et autres déchets de cuirs ou de peaux préparés ou de cuir reconstitué, non utilisables pour la fabrication d'ouvrages en cuir; sciure, poudre et farine de cuir	10 %	C
4201000000	Articles de sellerie ou de bourrellerie pour tous animaux (y compris les traits, laisses, genouillères, muselières, tapis de selles, fontes, manteaux pour chiens et articles similaires), en toutes matières	15 %	C
4202111000	- Malles, valises et mallettes, y compris les troussees de toilette	20 %	C
4202119000	- Autres	20 %	C
4202121000	- Malles, valises et mallettes, y compris les troussees de toilette	20 %	C
4202129000	- Autres	20 %	C
4202190000	- Autres	20 %	C
4202210000	- A surface extérieure en cuir naturel, en cuir reconstitué ou en cuir verni	20 %	C
4202220000	- A surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matières textiles	20 %	C
4202290000	- Autres	20 %	C
4202310000	- A surface extérieure en cuir naturel, en cuir reconstitué ou en cuir verni	20 %	C

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
4202320000	- A surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matières textiles	20 %	C
4202390000	- Autres	20 %	C
4202911000	- Sacs de voyage et sacs à dos	20 %	C
4202919000	- Autres	20 %	C
4202920000	- A surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matières textiles	20 %	C
4202991000	- Sacs de voyage et sacs à dos	20 %	C
4202999000	- Autres	20 %	C
4203100000	- Vêtements	20 %	C
4203210000	- Spécialement conçus pour la pratique de sports	20 %	C
4203290000	- Autres	20 %	C
4203300000	- Ceintures, ceinturons et baudriers	20 %	C
4203400000	- Autres accessoires du vêtement	20 %	C
4205001000	- Courroies de transmission	5 %	A
4205009000	- Autres	15 %	C
4206001000	- Cordes en boyaux	15 %	A
4206002000	- Boyaux, baudruches pour saucisses	5 %	A
4206009000	- Autres	15 %	A
43011000	- De visons, entières, même sans les têtes, queues ou pattes	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
43013000	- D'agneaux dits " astrakan ", " breitschwanz ", " caracul ", " persianer " ou similaires, d'agneaux des Indes, de Chine, de Mongolie ou du Tibet, entières, même sans les têtes, queues ou pattes	5 %	A
43016000	- De renards, entières, même sans les têtes, queues ou pattes	5 %	A
43018000	- Autres pelleteries, entières, même sans les têtes, queues ou pattes	5 %	A
43019000	- Têtes, queues, pattes et autres morceaux utilisables en pelleterie	5 %	A
4302110000	- De visons	10 %	A
4302190000	- Autres	10 %	A
4302200000	- Têtes, queues, pattes et autres morceaux, déchets et chutes, non assemblés	10 %	A
4302300000	- Pelleteries entières et leurs morceaux et chutes, assemblés	10 %	A
4303101000	- D'alpaga	20 %	F
4303109000	- Autres	20 %	F
4303901000	- D'alpaga	20 %	F
4303909000	- Autres	20 %	F
4304000000	Pelleteries factices et articles en pelleteries factices	20 %	F
4401100000	- Bois de chauffage	5 %	A
4401210000	- De conifères	5 %	A
4401220000	- Autres que de conifères	5 %	A
4401300000	- Sciures, déchets et débris de bois, même agglomérés sous forme de bûches, briquettes, boulettes ou sous formes similaires	5 %	A
4402100000	- De bambou	5 %	A
4402900000	- Autres	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
4403100000	- Traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation	5 %	A
4403200000	- Autres, de conifères	5 %	A
4403410000	- Dark Red Meranti, Light Red Meranti et Meranti Bakau	5 %	A
4403490000	- Autres	5 %	A
4403910000	- De chêne vert, de chêne d'Europe, de chêne liège et autres chênes ( <i>Quercus spp.</i> )	5 %	A
4403920000	- De hêtre ( <i>Fagus spp.</i> )	5 %	A
4403990000	- Autres	5 %	A
4404100000	- De conifères	10 %	C
4404200000	- Autres que de conifères	10 %	C
4405000000	Laine (paille) de bois; farine de bois	10 %	C
4406100000	- Non imprégnées	10 %	C
4406900000	- Autres	10 %	C
4407101000	- Planchettes destinées à la fabrication de crayons	5 %	A
4407109000	- Autres	10 %	C
4407210000	- Mahogany ( <i>Svietenia spp.</i> )	10 %	C
4407220000	- Virola, Imbuia et Balsa	10 %	C
4407250000	- Dark Red Meranti, Light Red Meranti et Meranti Bakau	10 %	A
4407260000	- White Lauan, White Meranti, White Seraya, Yellow Meranti et Alan	10 %	A
4407270000	- Sapelli	10 %	C

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
4407280000	- Iroko	10 %	C
4407290000	- Autres	10 %	C
4407910000	- De chêne vert, de chêne d'Europe, de chêne liège et autres chênes ( <i>Quercus spp.</i> )	10 %	C
4407920000	- De hêtre ( <i>Fagus spp.</i> )	10 %	A
4407930000	- D'érable ( <i>Acer spp.</i> )	10 %	C
4407940000	- De cerisier ( <i>Prunus spp.</i> )	10 %	C
4407950000	- De frêne ( <i>Fraxinus spp.</i> )	10 %	C
4407990000	- Autres	10 %	C
4408101000	- Planchettes destinées à la fabrication de crayons	5 %	A
4408109000	- Autres	10 %	C
4408310000	- Dark Red Meranti, Light Red Meranti et Meranti Bakau	10 %	A
4408390000	- Autres	10 %	C
4408900000	- Autres	10 %	A
4409101000	- Lames et frises pour parquets, non assemblées	10 %	C
4409102000	- Bois moulurés	10 %	C
4409109000	- Autres	10 %	C
4409210000	- De bambou	15 %	C
4409291000	- Lames et frises pour parquets, non assemblées	15 %	C

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
4409292000	- Bois moulurés	15 %	C
4409299000	- Autres	15 %	C
4410110000	- Panneaux de particules	15 %	F
4410120000	- Panneaux dits "oriented strand board" (OSB)	15 %	F
4410190000	- Autres	15 %	F
4410900000	- Autres	15 %	F
4411120000	- D'une épaisseur n'excédant pas 5 mm	15 %	F
4411130000	- D'une épaisseur excédant 5 mm mais n'excédant pas 9 mm	15 %	F
4411140000	- D'une épaisseur excédant 9 mm	15 %	F
4411920000	- D'une masse volumique excédant 0,8 g/cm <sup>3</sup>	15 %	D
4411930000	- D'une masse volumique excédant 0,5 g/cm <sup>3</sup> mais n'excédant pas 0,8 g/cm <sup>3</sup>	15 %	F
4411940000	- D'une densité non supérieure à 0,5 g/cm <sup>3</sup>	15 %	F
4412100000	- De bambou	15 %	C
4412310000	- Ayant au moins un pli extérieur en bois tropicaux visés à la note 1 de sous-positions du présent chapitre	15 %	C
4412320000	- Autres, ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères	15 %	C
4412390000	- Autres	15 %	C
4412940000	- A âme constituée de plaques, barrettes ou bardeaux	15 %	C
4412990000	- Autres	15 %	C
4413000000	Bois dits " densifiés ", en blocs, planches, lames ou profilés	15 %	F



Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
441400000	Cadres en bois pour tableaux, photographies, miroirs ou objets similaires	15 %	F
441510000	- Caisnes, caissettes, cageots, cylindres et emballages similaires; tambours (touters) pour câbles	15 %	F
441520000	- Palettes simples, palettes-caisses et autres plateaux de chargement; rehausses de palettes	15 %	F
441600000	Futaies, cuves, baquets et autres ouvrages de tonnellerie et leurs parties, en bois, y compris les merrains	15 %	F
441700100	- Outils	15 %	F
441700900	- Autres	15 %	F
441810000	- Fenêtres, portes-fenêtres et leurs cadres et chambranles	15 %	F
441820000	- Portes et leurs cadres, chambranles et seuils	15 %	C
441840000	- Coffrages pour le bétonnage	15 %	F
441850000	- Bardeaux (shingles et shakes)	15 %	F
441860000	- Poteaux et poutres	15 %	F
441871000	- Pour sols mosaïques	15 %	C
441872000	- Autres, multicouches	15 %	C
441879000	- Autres	15 %	C
441890100	- Panneaux cellulaires	15 %	F
441890900	- Autres	15 %	F
441900000	Articles en bois pour la table ou la cuisine	20 %	F
442010000	- Statuettes et autres objets d'ornement, en bois	20 %	F

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
4420900000	- Autres	20 %	F
4421100000	- Cintres pour vêtements	15 %	F
4421901000	- Canettes, fusettes, bobines pour filature ou tissage et pour fils à coudre et articles similaires, en bois tournés	15 %	F
4421902000	- Cure-dents	15 %	F
4421903000	- Bâtonnets et petites cuillères pour sucreries et glaces de consommation	15 %	F
4421905000	- Bois préparés pour allumettes	15 %	F
4421909000	- Autres	15 %	F
4501100000	- Liège naturel brut ou simplement préparé	5 %	A
4501900000	- Autres	5 %	A
4502000000	Liège naturel, écroûté ou simplement équarri, ou en cubes, plaques, feuilles ou bandes de forme carrée ou rectangulaire (y compris les ébauches à arêtes vives pour bouchons)	5 %	A
4503100000	- Bouchons	10 %	C
4503900000	- Autres	10 %	C
4504100000	- Cubes, briques, plaques, feuilles et bandes; carreaux de toute forme; cylindres pleins, y compris les disques	10 %	C
4504901000	- Bouchons	10 %	C
4504902000	- Joints	10 %	C
4504909000	- Autres	10 %	C
4601210000	- De bambou	20 %	F
4601220000	- En rotin	20 %	F

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
4601290000	- Autres	20 %	F
4601920000	- De bambou	20 %	F
4601930000	- En rotin	20 %	F
4601940000	- En autres matières végétales	20 %	F
4601990000	- Autres	20 %	F
4602110000	- De bambou	20 %	F
4602120000	- En rotin	20 %	F
4602190000	- Autres	20 %	F
4602900000	- Autres	20 %	F
4701000000	Pâtes mécaniques de bois	10 %	A
4702000000	Pâtes chimiques de bois, à dissoudre	5 %	A
4703110000	- De conifères	10 %	A
4703190000	- Autres que de conifères	10 %	A
4703210000	- De conifères	10 %	A
4703290000	- Autres que de conifères	10 %	A
4704110000	- De conifères	5 %	A
4704190000	- Autres que de conifères	5 %	A
4704210000	- De conifères	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
4704290000	- Autres que de conifères	5 %	A
4705000000	Pâtes de bois obtenues par la combinaison d'un traitement mécanique et d'un traitement chimique	10 %	A
4706100000	- Pâtes de linters de coton	5 %	A
4706200000	- Pâtes de fibres obtenues à partir de papier ou de carton recyclés (déchets et rebuts)	10 %	A
4706300010	- Mécaniques	5 %	A
4706300020	- Chimiques	10 %	A
4706300090	- Mi-chimiques	5 %	A
4706910000	- Mécaniques	5 %	A
4706920000	- Chimiques	10 %	A
4706930000	- Mi-chimiques	5 %	A
4707100000	- Papiers ou cartons kraft écrits ou papiers ou cartons ondulés	5 %	A
4707200000	- Autres papiers ou cartons obtenus principalement à partir de pâte chimique blanchie, non colorés dans la masse	5 %	A
4707300000	- Papiers ou cartons obtenus principalement à partir de pâte mécanique (journaux, périodiques et imprimés similaires, par exemple)	5 %	A
4707900000	- Autres, y compris les déchets et rebuts non triés	5 %	A
4801000000	Papier journal, en rouleaux ou en feuilles	0 %	A
4802100000	- Papiers et cartons formés feuille à feuille (papiers à la main)	10 %	C
4802200000	- Papiers et cartons supports pour papiers ou cartons photosensibles, sensibles à la chaleur ou électrosensibles	10 %	A
4802400000	- Papiers supports pour papiers peints	15 %	A
4802540000	- D'un poids au mètre carré inférieur à 40 g	15 %	C

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
4802551000	- Papier de sécurité pour billets	5 %	A
4802552000	- Autres papiers de sécurité	5 %	A
4802559000	- Autres	15 %	C
4802561000	- Papier de sécurité pour billets	20 %	A
4802562000	- Autres papiers de sécurité	20 %	C
4802569000	- Autres	20 %	D
4802571000	- Papier de sécurité pour billets	5 %	A
4802572000	- Autres papiers de sécurité	5 %	A
4802579000	- Autres	15 %	C
4802581000	- En rouleaux	15 %	C
4802589000	- Autres	15 %	D
4802611000	- D'un poids inférieur à 40 g/m <sup>2</sup> , conforme aux autres spécifications de la note 4 du présent chapitre	0 %	A
4802619000	- Autres	15 %	C
4802620000	- En feuilles dont un des côtés n'excède pas 435 mm et dont l'autre côté n'excède pas 297 mm à l'état non plié	20 %	D
4802691000	- D'un poids inférieur à 40 g/m <sup>2</sup> , conforme aux autres spécifications de la note 4 du présent chapitre	15 %	C
4802699000	- Autres	15 %	C
4803001000	- Ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose	15 %	D
4803009000	- Autres	15 %	D

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
4804110000	- Ecrus	15 %	D
4804190000	- Autres	15 %	D
4804210000	- Ecrus	15 %	D
4804290000	- Autres	15 %	D
4804310000	- Ecrus	15 %	D
4804390000	- Autres	15 %	D
4804411000	- Absorbants, des types utilisés pour la fabrication de lamelles plastiques décoratives	5 %	A
4804419000	- Autres	15 %	D
4804420000	- Blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique	15 %	D
4804490000	- Autres	15 %	D
4804510000	- Ecrus	15 %	D
4804520000	- Blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique	15 %	D
4804590000	- Autres	15 %	D
4805110000	- Papier mi-chimique pour cannelure	15 %	C
4805120000	- Papier pour cannelure	15 %	D
4805190000	- Autres	15 %	D
4805240000	- D'un poids au mètre carré n'excédant pas 150 g	15 %	D
4805250000	- D'un poids au mètre carré excédant 150 g	15 %	D

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
4805300000	- Papier sulfite d'emballage	15 %	D
4805401000	- Fabriqués avec 100 % en poids de fibres de coton ou d'abaca, non encollés et ne comportant pas de composés minéraux	5 %	A
4805402000	- D'une teneur en poids de fibres de coton égale ou supérieure à 70 % mais inférieure à 100 %	5 %	A
4805409000	- Autres	5 %	A
4805500000	- Papier et carton feutre, papier et carton laineux	15 %	A
4805911000	- Absorbants, des types utilisés pour la fabrication de lamelles plastiques décoratives	5 %	A
4805912000	- Pour l'isolation électrique	5 %	A
4805913000	- Papiers et cartons multicouches (autres que ceux des sous-positions 4805 12, 4805 19, 4805 24 ou 4805 25)	15 %	D
4805919000	- Autres	15 %	D
4805921000	- Pour l'isolation électrique	5 %	A
4805922000	- Papiers et cartons multicouches (autres que ceux des sous-positions 4805 12, 4805 19, 4805 24 ou 4805 25)	15 %	D
4805929000	- Autres	15 %	D
4805931000	- Pour l'isolation électrique	5 %	A
4805932000	- Papiers et cartons multicouches (autres que ceux des sous-positions 4805 12, 4805 19, 4805 24 ou 4805 25)	15 %	C
4805933000	- Cartons rigides d'un poids spécifique supérieur à 1	15 %	C
4805939000	- Autres	15 %	C
4806100000	- Papiers et cartons sulfurisés (parchemin végétal)	5 %	A
4806200000	- Papiers ingraissables (greaseproof)	10 %	C
4806300000	- Papiers-calques	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
4806400000	- Papier dit "cristal" et autres papiers calandrés transparents ou translucides	5 %	A
4807000000	Papiers et cartons assemblés à plat par collage, non couchés ni enduits à la surface ni imprégnés, même renforcés intérieurement, en rouleaux ou en feuilles	15 %	C
4808100000	- Papiers et cartons ondulés, même perforés	15 %	D
4808200000	- Papiers kraft pour sacs de grande contenance, crépés ou plissés, même gaufrés, estampés ou perforés	15 %	D
4808300000	- Autres papiers kraft, crépés ou plissés, même gaufrés, estampés ou perforés	15 %	D
4808900000	- Autres	15 %	D
4809200000	- Papiers dits " autocopiants "	15 %	A
4809900000	- Autres	15 %	C
4810131100	- D'un poids au mètre carré n'excédant pas 60 g	15 %	A
4810131900	- Autres	15 %	C
4810132000	- D'un poids au mètre carré excédant 150 g	15 %	C
4810141000	- Dont un des côtés excède 360 mm et dont l'autre côté n'excède pas 150 mm à l'état non plié	20 %	A
4810149000	- Autres	20 %	C
4810190000	- Autres	15 %	C
4810220000	- Papier couché léger, dit <i>L.W.C.</i>	15 %	A
4810290000	- Autres	15 %	C
4810310000	blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique, d'un poids au mètre carré n'excédant pas 150 g	15 %	C



Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
4810320000	blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique, d'un poids au mètre carré excédant 150 g	15 %	C
4810390000	- Autres	15 %	C
4810920000	- Multicouches	15 %	C
4810990000	- Autres	15 %	C
4811101000	- Goudronnés dans la masse, d'un poids spécifique supérieur à 1, même satinés, vernis ou gaufrés	15 %	D
4811109000	- Autres	15 %	D
4811411000	- En bobines (rouleaux), d'une largeur supérieure à 15 cm, ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté excède 36 cm et l'autre excède 15 cm à l'état non plié	15 %	D
4811419000	- Autres	15 %	D
4811491000	- En bobines (rouleaux), d'une largeur supérieure à 15 cm, ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté excède 36 cm et l'autre excède 15 cm à l'état non plié	15 %	D
4811499000	- Autres	15 %	D
4811511000	- A feuille intermédiaire en aluminium, du type utilisé pour emballer des produits de l'industrie alimentaire, même imprimés	5 %	A
4811512000	- Recouverts ou revêtus sur les deux faces de matière plastique, des types utilisés pour emballer des produits de l'industrie alimentaire, même imprimés	5 %	A
4811519000	- Autres	15 %	D
4811591000	- Pour la fabrication du papier abrasif à l'eau	15 %	C
4811592000	- A feuille intermédiaire en aluminium, du type utilisé pour emballer des produits de l'industrie alimentaire, même imprimés	5 %	A
4811593000	- Papiers imprégnés de résines mélamminiques, même décorés ou imprimés	15 %	D
4811594000	- Pour l'isolation électrique	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
4811595000	- Recouverts ou revêtus sur les deux faces de matière plastique, des types utilisés pour emballer des produits de l'industrie alimentaire, même imprimés	5 %	A
4811596000	- Papiers-filtres	5 %	A
4811599000	- Autres	15 %	D
4811601000	- Pour l'isolation électrique	5 %	A
4811609000	- Autres	15 %	F
4811901000	- Vernis, d'un poids spécifique supérieur à 1, même gaufrés	10 %	A
4811902000	- Pour joints	10 %	A
4811905000	- Réglés, lignés ou quadrillés	15 %	C
4811908000	- Papiers absorbants, décorés ou imprimés, non imprégnés, des types utilisés pour la fabrication de lamelles plastiques décoratives	10 %	A
4811909000	- Autres	10 %	A
4812000000	Blocs filtrants et plaques filtrantes, en pâte à papier	15 %	D
4813100000	- En cahiers ou en tubes	15 %	A
4813200000	- En rouleaux d'une largeur n'excédant pas 5 cm	15 %	D
4813900000	- Autres	15 %	A
4814100000	- Papier dit <i>Ingrain</i>	15 %	A
4814200000	- Papiers peints et revêtements muraux similaires, constitués par du papier enduit ou recouvert, sur l'endroit, d'une couche de matière plastique grainée, gaufrée, colorée, imprimée de motifs ou autrement décorée	15 %	A
4814900000	- Autres	15 %	A
4816200000	- Papiers dits " autocopiants "	15 %	C

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
4816900000	- Autres	15 %	C
4817100000	- Enveloppes	20 %	F
4817200000	- Cartes-lettres, cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance	20 %	F
4817300000	- Boîtes, pochettes et présentations similaires, en papier ou carton, renfermant un assortiment d'articles de correspondance	20 %	F
4818100000	- Papier hygiénique	20 %	F
4818200000	- Mouchoirs, serviettes à démaquiller et essuie-mains	20 %	F
4818300000	- Nappes et serviettes de table	20 %	F
4818401000	- Couches pour bébés	20 %	F
4818402000	- Serviettes et tampons hygiéniques	20 %	F
4818409000	- Autres	20 %	F
4818500000	- Vêtements et accessoires du vêtement	20 %	F
4818900000	- Autres	20 %	F
4819100000	- Boîtes en papier ou carton ondulé	15 %	D
4819200000	- Boîtes et cartonnages, pliants, en papier ou carton non ondulé	15 %	D
4819301000	- Multicouches	15 %	D
4819309000	- Autres	15 %	D
4819400000	- Autres sacs, sachets, pochettes (autres que celles pour disques) et cornets	15 %	D
4819500000	- Autres emballages, y compris les pochettes pour disques	15 %	F
4819600000	- Cartonnages de bureau, de magasin ou similaires	15 %	D

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
4820100000	- Registres, livres comptables, carnets (de notes, de commandes, de quittances), blocs-mémorandums, blocs de papier à lettres, agendas et ouvrages similaires	20 %	D
4820200000	- Cahiers	20 %	D
4820300000	- Classeurs, reliures (autres que les couvertures pour livres), chemises et couvertures à dossiers	20 %	D
4820401000	- Formulaires dits " en continu "	20 %	D
4820409000	- Autres	20 %	D
4820500000	- Albums pour échantillonnages ou pour collections	20 %	D
4820901000	- Formulaires dit <i>en continu</i> non imprimés	20 %	D
4820909000	- Autres	20 %	D
4821100000	- Imprimés	15 %	D
4821900000	- Autres	15 %	F
4822100000	- Des types utilisés pour l'enroulement des fils textiles	15 %	D
4822900000	- Autres	15 %	D
4823200000	- Papier et carton-filtre	5 %	A
4823400000	- Papiers à diagrammes pour appareils enregistreurs, en bobines, en feuilles ou en disques	15 %	C
4823610000	- De bambou	20 %	D
4823690000	- Autres	20 %	D
4823700000	- Articles moulés ou pressés en pâte à papier	15 %	D
4823902000	- Papiers pour l'isolation électrique	5 %	A
4823904000	- Joints	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
4823905000	- Cartons pour mécaniques Jacquard et similaires	5 %	A
4823906000	- Patron, modèles et gabarits	5 %	A
4823909000	- Autres	15 %	C
4901101000	- Horoscopes, romans-photos et bandes dessinées	20 %	F
4901109000	- Autres	0 %	A
4901910000	Dictionnaires et encyclopédies, même en fascicules	0 %	A
4901991000	- Horoscopes, romans-photos et bandes dessinées	20 %	F
4901999000	- Autres	0 %	A
4902100000	- Paraissant au moins quatre fois par semaine	0 %	A
4902901000	- Horoscopes, romans-photos et bandes dessinées	20 %	F
4902909000	- Autres	0 %	A
4903000000	Albums ou livres d'images et albums à dessiner ou à colorier, pour enfants	20 %	F
4904000000	Musique manuscrite ou imprimée, illustrée ou non, même reliée	0 %	A
4905100000	- Globes	0 %	A
4905910000	- Sous forme de livres ou de brochures	0 %	A
4905990000	- Autres	0 %	A
4906000000	Plans et dessins d'architectes, d'ingénieurs et autres plans et dessins industriels, commerciaux, topographiques ou similaires, obtenus en original à la main; textes écrits à la main; reproductions photographiques sur papier sensibilisé et copies obtenues au carbone des plans, dessins ou textes visés ci-dessus	0 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
4907001000	- Timbres-poste, timbres fiscaux et analogues, non oblitérés, ayant cours ou destinés à avoir cours dans le pays dans lequel ils ont, ou auront, une valeur faciale reconnue; papier timbré	20 %	D
4907002000	- Billets de banque	0 %	A
4907003000	- Carnets de chèques de voyage d'établissements de crédit étrangers	20 %	C
4907009000	- Autres	20 %	C
4908100000	- Décalcomanies vitrifiables	20 %	F
4908901000	- Destinées à être transférées en continu sur des tissus	5 %	A
4908909000	- Autres	20 %	F
4909000000	Cartes postales imprimées ou illustrées; cartes imprimées comportant des vœux ou des messages personnels, même illustrées, avec ou sans enveloppes, garnitures ou applications	20 %	F
4910000000	Calendriers de tous genres, imprimés, y compris les blocs de calendriers à effeuiller	20 %	F
4911100000	- Imprimés publicitaires, catalogues commerciaux et similaires	20 %	F
4911910000	- Images, gravures et photographies	20 %	F
4911990000	- Autres	20 %	F
50010000	Cocons de vers à soie propres au dévidage	5 %	A
50020000	Soie grège (non moulinée)	5 %	A
50030000	Déchets de soie (y compris les cocons non dévidables, les déchets de fils et les effilochés)	10 %	A
5004000000	Fils de soie (autres que les fils de déchets de soie) non conditionnés pour la vente au détail	5 %	A
5005000000	Fils de déchets de soie, non conditionnés pour la vente au détail	10 %	A
5006000000	Fils de soie ou de déchets de soie, conditionnés pour la vente au détail; poil de Messine (crin de Florence)	10 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
5007100000	- Tissus de bourrette	20 %	A
5007200000	Autres tissus, contenant au moins 85 % en poids de soie ou de déchets de soie autres que la bourrette	20 %	A
5007900000	Autres tissus	20 %	A
51011100	-- Laines de tonde	10 %	A
51011900	-- Autres	10 %	A
51012100	-- Laines de tonde	10 %	A
51012900	-- Autres	10 %	A
51013000	- Carbonisées	10 %	A
51021100	-- De chèvre du Cachemire	10 %	A
51021910	--- D'alpaga ou de lama	10 %	A
51021920	--- De lapin ou de lièvre	10 %	A
51021990	--- Autres	10 %	A
51022000	- Poils grossiers	10 %	A
51031000	- Blousses de laine ou de poils fins	10 %	A
51032000	- Autres déchets de laine ou de poils fins	10 %	A
51033000	- Déchets de poils grossiers	10 %	A
5104000000	Effilochés de laine ou de poils fins ou grossiers	10 %	A
5105100000	- Laine cardée	10 %	A
5105210000	- " Laine peignée en vrac "	10 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
5105291000	- Enroulée en boule ("tops")	10 %	A
5105299000	- Autres	10 %	A
5105310000	- De chèvre du Cachemire	10 %	A
5105391000	- D'alpaga ou de lama	10 %	A
5105392000	- De vigogne	10 %	A
5105399000	- Autres	10 %	A
5105400000	- Poils grossiers, cardés ou peignés	10 %	A
5106100000	- Contenant au moins 85 % en poids de laine	15 %	A
5106200000	- Contenant moins de 85 % en poids de laine	15 %	A
5107100000	- Contenant au moins 85 % en poids de laine	15 %	A
5107200000	- Contenant moins de 85 % en poids de laine	15 %	A
5108100000	- Cardés	15 %	A
5108200000	- Peignés	15 %	A
5109100000	- Contenant au moins 85 % en poids de laine ou de poils fins	15 %	A
5109900000	- Autres	15 %	A
5110001000	- Non conditionnés pour la vente au détail	15 %	A
5110009000	- Autres	15 %	A
5111111000	- De laine	20 %	A



Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
511112000	- De vigogne	20 %	A
511114000	- D'alpaga ou de lama	20 %	A
511119000	- Autres	20 %	A
5111191000	- De laine	20 %	A
5111192000	- De vigogne	20 %	A
5111194000	- D'alpaga ou de lama	20 %	A
5111199000	- Autres	20 %	A
5111201000	- De laine	20 %	A
5111202000	- De vigogne	20 %	A
5111204000	- D'alpaga ou de lama	20 %	A
5111209000	- Autres	20 %	A
5111301000	- De laine	20 %	A
5111302000	- De vigogne	20 %	A
5111304000	- D'alpaga ou de lama	20 %	A
5111309000	- Autres	20 %	A
5111901000	- De laine	20 %	A
5111902000	- De vigogne	20 %	A
5111904000	- D'alpaga ou de lama	20 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
5111909000	- Autres	20 %	A
5112111000	- De laine	20 %	A
5112112000	- De vigogne	20 %	A
5112114000	- D'alpaga ou de lama	20 %	A
5112119000	- Autres	20 %	A
5112191000	- De laine	20 %	A
5112192000	- De vigogne	20 %	A
5112194000	- D'alpaga ou de lama	20 %	A
5112199000	- Autres	20 %	A
5112201000	- De laine	20 %	A
5112202000	- De vigogne	20 %	A
5112204000	- D'alpaga ou de lama	20 %	A
5112209000	- Autres	20 %	A
5112301000	- De laine	20 %	A
5112302000	- De vigogne	20 %	A
5112304000	- D'alpaga ou de lama	20 %	A
5112309000	- Autres	20 %	A
5112901000	- De laine	20 %	A
5112902000	- De vigogne	20 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
5112904000	- D'alpaga ou de lama	20 %	A
5112909000	- Autres	20 %	A
5113000000	Tissus de poils grossiers ou de crin	20 %	A
52010010	- De fibre longue d'une longueur supérieure à 34,92 mm (1 3/8 pouces)	10 %	C
52010020	- De fibre longue d'une longueur supérieure à 28,57 mm (1 1/8 pouce) mais inférieure ou égale à 34,92 mm (1 3/8 pouces)	10 %	C
52010030	- De fibre longue d'une longueur supérieure à 22,22 mm (7/8 pouce) mais inférieure ou égale à 28,57 mm (1 1/8 pouce)	10 %	C
52010090	- De fibre longue d'une longueur inférieure ou égale à 22,22 mm (7/8 pouce)	10 %	C
52021000	- Déchets de fils	10 %	C
52029100	- Effilochés	10 %	C
52029900	- Autres	10 %	C
52030000	Coton, cardé ou peigné	10 %	C
5204110000	- Contenant au moins 85 % en poids de coton	15 %	A
5204190000	- Autres	15 %	A
5204200000	- Conditionnés pour la vente au détail	15 %	A
5205110000	- Titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)	15 %	A
5205120000	- Titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)	15 %	A
5205130000	- Titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)	15 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
5205140000	- Titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)	15 %	A
5205150000	- Titrant moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques)	15 %	A
5205210000	- Titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)	15 %	A
5205220000	- Titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)	15 %	A
5205230000	- Titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)	15 %	A
5205240000	- Titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)	15 %	A
5205260000	- Titrant moins de 125 décitex mais pas moins de 106,38 décitex (excédant 80 numéros métriques mais n'excédant pas 94 numéros métriques)	15 %	A
5205270000	- Titrant moins de 106,38 décitex mais pas moins de 83,33 décitex (excédant 94 numéros métriques mais n'excédant pas 120 numéros métriques)	15 %	A
5205280000	- Titrant moins de 83,33 décitex (excédant 120 numéros métriques)	15 %	A
5205310000	- Titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)	15 %	A
5205320000	- Titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)	15 %	A
5205330000	- Titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)	15 %	A
5205340000	- Titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)	15 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
5205350000	- Titrant en fils simples moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques en fils simples)	15 %	A
5205410000	- Titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)	15 %	A
5205420000	- Titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)	15 %	A
5205430000	- Titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)	15 %	A
5205440000	- Titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)	15 %	A
5205460000	- Titrant en fils simples moins de 125 décitex mais pas moins de 106,38 décitex (excédant 80 numéros métriques mais n'excédant pas 94 numéros métriques en fils simples)	15 %	A
5205470000	- Titrant en fils simples moins de 106,38 décitex mais pas moins de 83,33 décitex (excédant 94 numéros métriques mais n'excédant pas 120 numéros métriques en fils simples)	15 %	A
5205480000	- Titrant en fils simples moins de 83,33 décitex (excédant 120 numéros métriques en fils simples)	15 %	A
5206110000	- Titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)	15 %	A
5206120000	- Titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)	15 %	A
5206130000	- Titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)	15 %	A
5206140000	- Titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)	15 %	A
5206150000	- Titrant moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques)	15 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
5206210000	- Titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)	15 %	A
5206220000	- Titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)	15 %	A
5206230000	- Titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)	15 %	A
5206240000	- Titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)	15 %	A
5206250000	- Titrant moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques)	15 %	A
5206310000	- Titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)	15 %	A
5206320000	- Titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)	15 %	A
5206330000	- Titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)	15 %	A
5206340000	- Titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)	15 %	A
5206350000	- Titrant en fils simples moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques en fils simples)	15 %	A
5206410000	- Titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)	15 %	A
5206420000	- Titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)	15 %	A
5206430000	- Titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)	15 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
5206440000	- Titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)	15 %	A
5206450000	- Titrant en fils simples moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques en fils simples)	15 %	A
5207100000	- Contenant au moins 85 % en poids de coton	15 %	A
5207900000	- Autres	15 %	A
5208110000	- A armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m <sup>2</sup>	20 %	A
5208120000	- A armure toile, d'un poids excédant 100 g/m <sup>2</sup>	20 %	A
5208130000	- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	20 %	A
5208190000	- Autres tissus	20 %	A
5208211000	- D'un poids au mètre carré n'excédant pas 35 g	20 %	A
5208219000	- Autres	20 %	A
5208220000	- A armure toile, d'un poids excédant 100 g/m <sup>2</sup>	20 %	A
5208230000	- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	20 %	A
5208290000	- Autres tissus	20 %	A
5208310000	- A armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m <sup>2</sup>	20 %	A
5208320000	- A armure toile, d'un poids excédant 100 g/m <sup>2</sup>	20 %	A
5208330000	- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	20 %	A
5208390000	- Autres tissus	20 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
5208410000	- A armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m <sup>2</sup>	20 %	A
5208420000	- A armure toile, d'un poids excédant 100 g/m <sup>2</sup>	20 %	A
5208430000	- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	20 %	A
5208490000	- Autres tissus	20 %	A
5208510000	- A armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m <sup>2</sup>	20 %	A
5208520000	- A armure toile, d'un poids excédant 100 g/m <sup>2</sup>	20 %	A
5208591000	- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	20 %	A
5208599000	- Autres	20 %	A
5209110000	- A armure toile	20 %	A
5209120000	- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	20 %	A
5209190000	- Autres tissus	20 %	A
5209210000	- A armure toile	20 %	A
5209220000	- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	20 %	A
5209290000	- Autres tissus	20 %	A
5209310000	- A armure toile	20 %	A
5209320000	- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	20 %	A
5209390000	- Autres tissus	20 %	A
5209410000	- A armure toile	20 %	A
5209420000	- Tissus dits " denim "	20 %	A



Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
5209430000	- Autres tissus à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	20 %	A
5209490000	- Autres tissus	20 %	A
5209510000	- A armure toile	20 %	A
5209520000	- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	20 %	A
5209590000	- Autres tissus	20 %	A
5210110000	- A armure toile	20 %	A
5210190000	- Autres tissus	20 %	A
5210210000	- A armure toile	20 %	A
5210290000	- Autres tissus	20 %	A
5210310000	- A armure toile	20 %	A
5210320000	- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	20 %	A
5210390000	- Autres tissus	20 %	A
5210410000	- A armure toile	20 %	A
5210490000	- Autres tissus	20 %	A
5210510000	- A armure toile	20 %	A
5210590000	- Autres tissus	20 %	A
5211110000	- A armure toile	20 %	A
5211120000	- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	20 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
5211190000	- Autres tissus	20 %	A
5211200000	- Blanchis	20 %	A
5211310000	- A armure toile	20 %	A
5211320000	- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	20 %	A
5211390000	- Autres tissus	20 %	A
5211410000	- A armure toile	20 %	A
5211420000	- Tissus dits " denim "	20 %	A
5211430000	- Autres tissus à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	20 %	A
5211490000	- Autres tissus	20 %	A
5211510000	- A armure toile	20 %	A
5211520000	- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	20 %	A
5211590000	- Autres tissus	20 %	A
5212110000	- Ecrus	20 %	A
5212120000	- Blanchis	20 %	A
5212130000	- Teints	20 %	A
5212140000	- En fils de diverses couleurs	20 %	A
5212150000	- Imprimés	20 %	A
5212210000	- Ecrus	20 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
5212220000	- Blanchis	20 %	A
5212230000	- Teints	20 %	A
5212240000	- En fils de diverses couleurs	20 %	A
5212250000	- Imprimés	20 %	A
53011000	- Lin brut ou roui	10 %	A
53012100	- - Brisé ou teillé	10 %	A
53012900	- - Autres	10 %	A
53013000	- Étoupes et déchets de lin	10 %	A
53021000	- Chanvre brut ou roui	10 %	A
53029000	- Autres	10 %	A
5303100000	- Jute et autres fibres textiles libériennes, bruts ou rouis	10 %	F
5303903000	- Jute	10 %	F
5303909000	- Autres	10 %	F
5305001100	- Bruts	10 %	C
5305001900	- Autres	10 %	C
5305009000	- Autres	10 %	C
5306100000	- Simples	15 %	A
5306201000	- Conditionnés pour la vente au détail	15 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
5306209000	- Autres	15 %	A
5307100000	- Simples	15 %	F
5307200000	- Retors ou câblés	15 %	F
5308100000	- Fils de coco	15 %	F
5308200000	- Fils de chanvre	15 %	F
5308900000	- Autres	15 %	F
5309110000	- Ecrus ou blanchis	20 %	A
5309190000	- Autres	20 %	A
5309210000	- Ecrus ou blanchis	20 %	A
5309290000	- Autres	20 %	A
5310100000	- Ecrus	20 %	F
5310900000	- Autres	20 %	F
5311000000	Tissus d'autres fibres textiles végétales; tissus de fils de papier	20 %	F
5401101000	- Conditionnés pour la vente au détail	15 %	A
5401109000	- Autres	15 %	A
5401201000	- Conditionnés pour la vente au détail	15 %	A
5401209000	- Autres	15 %	A
5402110000	- D'aramides	15 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
5402191000	- De nylon 6,6	5 %	A
5402199000	- Autres	15 %	D
5402200000	- Fils à haute ténacité de polyesters	15 %	A
5402310000	- De nylon ou d'autres polyamides, tirant en fils simples 50 tex ou moins	15 %	D
5402320000	- De nylon ou d'autres polyamides, tirant en fils simples plus de 50 tex	15 %	D
5402330000	- De polyesters	15 %	D
5402340000	- De polypropylène	15 %	F
5402390000	- Autres	15 %	D
5402440010	- Polyuréthanes	15 %	A
5402440090	- Autres	15 %	A
5402450000	- Autres, de nylon ou d'autres polyamides	15 %	D
5402460000	- Autres, de polyesters partiellement orientés	15 %	D
5402470000	- Autres, de polyesters	15 %	D
5402480000	- Autres, de polypropylène	15 %	D
5402491000	- De polyuréthane	5 %	A
5402499000	- Autres	15 %	D
5402510000	- De nylon ou d'autres polyamides	15 %	D
5402520000	- De polyesters	15 %	D

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
5402590000	- Autres	15 %	D
5402610000	- De nylon ou d'autres polyamides	15 %	D
5402620000	- De polyester	15 %	D
5402690000	- Autres	15 %	A
5403100000	- Fils à haute ténacité en rayonne viscosse	15 %	A
5403310000	- De rayonne viscosse, sans torsion ou d'une torsion n'excédant pas 120 tours au mètre	15 %	A
5403320000	- De rayonne viscosse, d'une torsion excédant 120 tours au mètre	15 %	A
5403330000	- D'acétate de cellulose	15 %	A
5403390000	- Autres	15 %	A
5403410000	- De rayonne viscosse	15 %	A
5403420000	- D'acétate de cellulose	15 %	A
5403490000	- Autres	15 %	A
5404111000	- De polyuréthane	5 %	A
5404119000	- Autres	15 %	D
5404120000	- Autres, de polypropylène	15 %	D
5404191000	- De polyuréthane	5 %	A
5404199000	- Autres	15 %	D
5404900000	- Autres	15 %	D

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
5405000000	Monofilaments artificiels de 67 décitex ou plus et dont la plus grande dimension de la coupe transversale n'excède pas 1 mm; lames et formes similaires (paille artificielle, par exemple) en matières textiles artificielles, dont la largeur apparente n'excède pas 5 mm	15 %	A
5406001000	- Fils de filaments synthétiques	15 %	A
5406009000	- Fils de filaments artificiels	15 %	A
5407101000	- Pour la fabrication de pneumatiques	20 %	D
5407109000	- Autres	20 %	D
5407200000	- Tissus obtenus à partir de lames ou formes similaires	20 %	D
5407300000	- "Tissus" visés à la note 9 de la section XI	20 %	A
5407410000	- Ecrus ou blanchis	20 %	A
5407420000	- Teints	20 %	A
5407430000	- En fils de diverses couleurs	20 %	A
5407440000	- Imprimés	20 %	A
5407510000	- Ecrus ou blanchis	20 %	A
5407520000	- Teints	20 %	A
5407530000	- En fils de diverses couleurs	20 %	A
5407540000	- Imprimés	20 %	A
5407610000	Contenant au moins 85 % en poids de filaments de polyester non texturés	20 %	A
5407690000	- Autres	20 %	A
5407711000	- Nappes trameées pour pneumatiques, fabriquées avec des fils d'alcoolpolyvinyle	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
5407719000	- Autres	20 %	A
5407720000	- Teints	20 %	A
5407730000	- En fils de diverses couleurs	20 %	A
5407740000	- Imprimés	20 %	A
5407810000	- Ecrus ou blanchis	20 %	A
5407820000	- Teints	20 %	A
5407830000	- En fils de diverses couleurs	20 %	A
5407840000	- Imprimés	20 %	A
5407910000	- Ecrus ou blanchis	20 %	A
5407920000	- Teints	20 %	A
5407930000	- En fils de diverses couleurs	20 %	A
5407940000	- Imprimés	20 %	A
5408100000	Tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscose	20 %	A
5408210000	- Ecrus ou blanchis	20 %	A
5408220000	- Teints	20 %	A
5408230000	- En fils de diverses couleurs	20 %	A
5408240000	- Imprimés	20 %	A
5408310000	- Ecrus ou blanchis	20 %	A
5408320000	- Teints	20 %	A



Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
5408330000	- En fils de diverses couleurs	20 %	A
5408340000	- Imprimés	20 %	A
5501100000	- De nylon ou d'autres polyamides	15 %	A
5501200000	- De polyesters	15 %	D
5501301000	- Obtenus par extrusion humide	5 %	A
5501309000	- Autres	15 %	A
5501400000	- De polypropylène	15 %	A
5501900010	- Vinyliques	5 %	A
5501900090	- Autres	15 %	A
5502001000	- Mèches d'acétate de cellulose	15 %	A
5502002000	- De rayonne viscosse	5 %	A
5502009000	- Autres	15 %	A
5503110000	- D'aramides	15 %	A
5503190000	- Autres	15 %	A
5503200000	- De polyesters	15 %	D
5503301000	- Obtenus par extrusion humide	5 %	A
5503309000	- Autres	15 %	A
5503400000	- De polypropylène	15 %	F
5503901000	- Vinyliques	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
5503909000	- Autres	15 %	A
5504100000	- De rayonne viscosse	0 %	A
5504900000	- Autres	15 %	A
5505100000	- De fibres synthétiques	15 %	D
5505200000	- De fibres artificielles	15 %	A
5506100000	- De nylon ou d'autres polyamides	15 %	A
5506200000	- De polyesters	15 %	D
5506300000	- Acryliques ou modacryliques	15 %	A
5506900000	- Autres	15 %	D
5507000000	Fibres artificielles discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature	15 %	A
5508101000	- Conditionnés pour la vente au détail	15 %	A
5508109000	- Autres	15 %	A
5508201000	- Conditionnés pour la vente au détail	15 %	A
5508209000	- Autres	15 %	A
5509110000	- Simples	15 %	A
5509120000	- Retors ou câblés	15 %	A
5509210000	- Simples	15 %	A
5509220000	- Retors ou câblés	15 %	A
5509310000	- Simples	15 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
5509320000	- Retors ou câblés	15 %	A
5509410000	- Simples	15 %	A
5509420000	- Retors ou câblés	15 %	A
5509510000	- Mélangées principalement ou uniquement avec des fibres artificielles discontinues	15 %	A
5509520000	- - Mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	15 %	A
5509530000	- Mélangées principalement ou uniquement avec du coton	15 %	A
5509590000	- Autres	15 %	A
5509610000	- Mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	15 %	A
5509620000	- Mélangées principalement ou uniquement avec du coton	15 %	A
5509690000	- Autres	15 %	A
5509910000	- Mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	15 %	A
5509920000	- Mélangées principalement ou uniquement avec du coton	15 %	A
5509990000	- Autres	15 %	A
5510110000	- Simples	15 %	A
5510120000	- Retors ou câblés	15 %	A
5510200000	- Autres fils, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	15 %	A
5510300000	- Autres fils, mélangés principalement ou uniquement avec du coton	15 %	A
5510900000	- Autres fils	15 %	A
5511100000	- De fibres synthétiques discontinues, contenant au moins 85 % en poids de ces fibres	15 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
5511200000	- De fibres synthétiques discontinues, contenant au moins 85 % en poids de ces fibres	15 %	A
5511300000	de fibres artificielles discontinues	15 %	A
5512110000	- Ecrus ou blanchis	20 %	A
5512190000	- Autres	20 %	A
5512210000	- Ecrus ou blanchis	20 %	A
5512290000	- Autres	20 %	A
5512910000	- Ecrus ou blanchis	20 %	A
5512990000	- Autres	20 %	A
5513110000	- En fibres discontinues de polyester, à armure toile	20 %	A
5513120000	- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	20 %	A
5513130000	- Autres tissus de fibres discontinues de polyester	20 %	A
5513190000	- Autres tissus	20 %	A
5513210000	- En fibres discontinues de polyester, à armure toile	20 %	A
5513231000	- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	20 %	A
5513239000	- Autres	20 %	A
5513290000	- Autres tissus	20 %	A
5513310000	- En fibres discontinues de polyester, à armure toile	20 %	A
5513391000	- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	20 %	A
5513392000	- Autres tissus de fibres discontinues de polyester	20 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
5513399000	- Autres	20 %	A
5513410000	- En fibres discontinues de polyester, à armure toile	20 %	A
5513491000	- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	20 %	A
5513492000	- Autres tissus de fibres discontinues de polyester	20 %	A
5513499000	- Autres	20 %	A
5514110000	- En fibres discontinues de polyester, à armure toile	20 %	A
5514120000	- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	20 %	A
5514191000	- Autres tissus de fibres discontinues de polyester	20 %	A
5514199000	- Autres	20 %	A
5514210000	- En fibres discontinues de polyester, à armure toile	20 %	A
5514220000	- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	20 %	A
5514230000	- Autres tissus de fibres discontinues de polyester	20 %	A
5514290000	- Autres tissus	20 %	A
5514301000	- En fibres discontinues de polyester, à armure toile	20 %	A
5514302000	- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	20 %	A
5514303000	- Autres tissus de fibres discontinues de polyester	20 %	A
5514309000	- Autres tissus	20 %	A
5514410000	- En fibres discontinues de polyester, à armure toile	20 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
5514420000	- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	20 %	A
5514430000	- Autres tissus de fibres discontinues de polyester	20 %	A
5514490000	- Autres tissus	20 %	A
5515110000	- Mélangées principalement ou uniquement avec des fibres discontinues de rayonne viscose	20 %	A
5515120000	- Mélangées principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	20 %	A
5515130000	- Mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	20 %	A
5515190000	- Autres	20 %	A
5515210000	- Mélangées principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	20 %	A
5515220000	- Mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	20 %	A
5515290000	- Autres	20 %	A
5515910000	Mélangées principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	20 %	A
5515990000	- Autres	20 %	A
5516110000	- Ecrus ou blanchis	20 %	A
5516120000	- Teints	20 %	A
5516130000	- En fils de diverses couleurs	20 %	A
5516140000	- Imprimés	20 %	A
5516210000	- Ecrus ou blanchis	20 %	A
5516220000	- Teints	20 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
5516230000	- En fils de diverses couleurs	20 %	A
5516240000	- Imprimés	20 %	A
5516310000	- Ecrus ou blanchis	20 %	A
5516320000	- Teints	20 %	A
5516330000	- En fils de diverses couleurs	20 %	A
5516340000	- Imprimés	20 %	A
5516410000	- Ecrus ou blanchis	20 %	A
5516420000	- Teints	20 %	A
5516430000	- En fils de diverses couleurs	20 %	A
5516440000	- Imprimés	20 %	A
5516910000	- Ecrus ou blanchis	20 %	A
5516920000	- Teints	20 %	A
5516930000	- En fils de diverses couleurs	20 %	A
5516940000	- Imprimés	20 %	A
5601100000	- Serviettes et tampons hygiéniques, couches pour bébés et articles hygiéniques similaires, en ouates	15 %	A
5601210000	- De coton	15 %	A
5601220000	- De fibres synthétiques ou artificielles	15 %	A
5601290000	- Autres	15 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
5601300000	- Tontisses, nœuds et noppes (boutons) de matières textiles	15 %	A
5602100000	- Feutres aiguilletés et produits cousus-tricotés	15 %	D
5602210000	- - De laine ou de poils fins	15 %	C
5602290000	- - D'autres matières textiles	15 %	D
5602900000	- - Autres	15 %	D
5603110000	- D'un poids au mètre carré n'excédant pas 25 g	15 %	F
5603121000	- De polyesters, imprégnés de caoutchouc styrène-butadiène, d'un poids égal ou supérieur à 43 g/m <sup>2</sup> , préécoupés, d'une largeur inférieure ou égale à 75 mm	15 %	F
5603129000	- Autres	15 %	F
5603130000	- D'un poids excédant 70 g/m <sup>2</sup> mais n'excédant pas 150 g/m <sup>2</sup>	15 %	D
5603140000	- D'un poids au mètre carré excédant 150 g	15 %	F
5603910000	- D'un poids au mètre carré n'excédant pas 25 g	15 %	F
5603920000	- D'un poids excédant 25 g/m <sup>2</sup> mais n'excédant pas 70 g/m <sup>2</sup>	15 %	F
5603930000	- D'un poids excédant 70 g/m <sup>2</sup> mais n'excédant pas 150 g/m <sup>2</sup>	15 %	F
5603940000	- D'un poids au mètre carré excédant 150 g	15 %	F
5604100000	- Fils et cordes de caoutchouc, recouverts de textiles	15 %	A
5604902000	- Fils à haute ténacité, imprégnés ou enduits, avec caoutchouc non vulcanisé pour la fabrication de pneumatiques	15 %	C
5604909000	- Autres	15 %	A



Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
5605000000	Fils métalliques et fils métallisés, même guipés, constitués par des fils textiles, des lames ou formes similaires des numéros 54.04 ou 54.05, combinés avec du métal sous forme de fils, de lames ou de poudres, ou recouverts de métal	5 %	A
5606000000	Fils guipés, lames et formes similaires des n°s 54.04 ou 54.05 guipées, autres que ceux du n° 56.05 et autres que les fils de crin guipés; fils de chenille; fils dits <i>de chaînette</i>	15 %	A
5607210000	- Ficelles lieuses ou botteleuses	15 %	F
5607290000	- Autres	15 %	F
5607410000	- Ficelles lieuses ou botteleuses	15 %	F
5607490000	- Autres	15 %	F
5607500000	- D'autres fibres synthétiques	15 %	D
5607900000	- Autres	15 %	F
5608110000	- Filets confectionnés pour la pêche	15 %	A
5608190000	- Autres	15 %	A
5608900000	- Autres	15 %	A
5609000000	Articles en fils, lames ou formes similaires des n°s 54.04 ou 54.05, ficelles, cordes ou cordages, non dénommés ni compris ailleurs	15 %	F
5701100000	- De laine ou de poils fins	20 %	A
5701900000	- D'autres matières textiles	20 %	A
5702100000	- Tapis dits <i>Keilim</i> ou <i>Kilim</i> , <i>Schumacks</i> ou <i>Soumak</i> , <i>Karamanie</i> et tapis similaires tissés à la main	20 %	A
5702200000	- Revêtements de sol en coco	20 %	A
5702310000	- De laine ou de poils fins	20 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
5702320000	- De matières textiles synthétiques ou artificielles	20 %	F
5702390000	- D'autres matières textiles	20 %	F
5702410000	- De laine ou de poils fins	20 %	A
5702420000	- De matières textiles synthétiques ou artificielles	20 %	F
5702490000	- D'autres matières textiles	20 %	A
5702500000	- Autres, sans velours, non confectionnés	20 %	F
5702910000	- De laine ou de poils fins	20 %	A
5702920000	- De matières textiles synthétiques ou artificielles	20 %	F
5702990000	- D'autres matières textiles	20 %	F
5703100000	- De laine ou de poils fins	20 %	A
5703200000	- De nylon ou d'autres polyamides	20 %	D
5703300000	- D'autres matières textiles synthétiques ou de matières textiles artificielles	20 %	D
5703900000	- D'autres matières textiles	20 %	F
5704100000	- Carreaux dont la superficie n'excède pas 0,3 m <sup>2</sup>	20 %	A
5704900000	- Autres	20 %	D
5705000000	Autres tapis et revêtements de sol en matières textiles, même confectionnés	20 %	F
5801100000	- De laine ou de poils fins	20 %	A
5801210000	- Velours et peluches par la trame, non coupés	20 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
5801220000	- Velours et peluches par la trame, coupés, côtelés	20 %	A
5801230000	- Autres velours et peluches par la trame	20 %	A
5801240000	- Velours et peluches par la chaîne, épinglés	20 %	A
5801250000	- Velours et peluches par la chaîne, coupés	20 %	A
5801260000	- Tissus de chemille	20 %	A
5801310000	- Velours et peluches par la trame, non coupés	20 %	A
5801320000	- Velours et peluches par la trame, coupés, côtelés	20 %	A
5801330000	- Autres velours et peluches par la trame	20 %	A
5801340000	- Velours et peluches par la chaîne, épinglés	20 %	A
5801350000	- Velours et peluches par la chaîne, coupés	20 %	A
5801360000	- Tissus de chemille	20 %	A
5801900000	- D'autres matières textiles	20 %	A
5802110000	- Ecrus	20 %	A
5802190000	- Autres	20 %	A
5802200000	- Tissus bouclés du genre éponge, en autres matières textiles	20 %	A
5802300000	- Surfaces textiles touffetées	20 %	A
5803001000	- De coton	20 %	A
5803009000	- D'autres matières textiles	20 %	F

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
5804100000	- Tulles, tulles-bobinots et tissus à mailles nouées	20 %	A
5804210000	- De fibres synthétiques ou artificielles	20 %	A
5804290000	- D'autres matières textiles	20 %	A
5804300000	- Dentelles à la main	20 %	A
5805000000	- Tapisseries tissées à la main (genre Gobelins, Flandres, Aubusson, Beauvais et similaires) et tapisseries à l'aiguille (au petit point, au point de croix, par exemple), même confectionnées	20 %	A
5806100000	- Rubanerie de velours, de peluches, de tissus de chenille ou de tissus bouclés du genre éponge	20 %	A
5806200000	- Autre rubanerie, contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc	20 %	A
5806310010	- D'une largeur maximale de 13 mm pour la fabrication de rubans encruteurs	5 %	A
5806310090	- Autres	20 %	A
5806321000	- D'une largeur n'excédant pas 4,1 cm	5 %	A
5806329000	- Autres	20 %	A
5806390000	- D'autres matières textiles	20 %	A
5806400000	- Rubans sans trame, en fils ou fibres parallélisés et encollés (bolducs)	20 %	A
5807100000	- Tissés	20 %	A
5807900000	- Autres	20 %	A
5808100000	- Tresses en pièces	20 %	A
5808900000	- Autres	20 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
5809000000	Tissus de fils de métal et tissus de fils métalliques ou de fils textiles métallisés du n° 56.05, des types utilisés pour l'habillement, l'ameublement ou usages similaires, non dénommés ni compris ailleurs	20 %	A
5810100000	- Broderies chimiques ou aériennes et broderies à fond découpé	20 %	A
5810910000	- De coton	20 %	A
5810920000	- De fibres synthétiques ou artificielles	20 %	A
5810990000	- D'autres matières textiles	20 %	A
5811000000	Produits textiles matelassés en pièces, constitués d'une ou plusieurs couches de matières textiles associées à une matière de rembourrage par piqûre, capitonnage ou autre cloisonnement, autres que les broderies du n° 58.10	20 %	A
5901100000	- Tissus enduits de colle ou de matières amyliacées, des types utilisés pour la reliure, le cartonnage, la gainerie ou usages similaires	20 %	A
5901900000	- Autres	20 %	A
5902101000	- Caoutchoutées	15 %	D
5902109000	- Autres	15 %	D
5902201000	- Caoutchoutées	5 %	A
5902209000	- Autres	15 %	A
5902900000	- Autres	15 %	A
5903100000	- Avec du poly(chlorure de vinyle)	20 %	F
5903200000	- Avec du polyuréthane	20 %	F
5903900000	- Autres	20 %	F
5904100000	- Linoléums	20 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
5904900000	- Autres	20 %	A
5905000000	Revêtements muraux en matières textiles	5 %	A
5906100000	- Rubans adhésifs d'une largeur n'excédant pas 20 cm	20 %	A
5906910000	- De bonneterie	20 %	A
5906991000	Tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides ou de polyesters	20 %	D
5906999000	- Autres	20 %	A
5907000000	Autres tissus imprégnés, enduits ou recouverts; toiles peintes pour décors de théâtres, fonds d'ateliers ou usages analogues	20 %	A
5908000000	Mèches tissées, tressées ou tricotées, en matières textiles, pour lampes, réchauds, briquets, bougies ou similaires; manchons à incandescence et étoffes tubulaires tricotées servant à leur fabrication, même imprégnés	15 %	A
5909000000	Tuyaux pour pompes et tuyaux similaires, en matières textiles, même avec armatures ou accessoires en autres matières	15 %	A
5910000000	Courroies transporteuses ou de transmission en matières textiles, même imprégnées, enduites, recouvertes de matière plastique ou stratifiées avec de la matière plastique ou renforcées de métal ou d'autres matières	15 %	A
5911100000	- Tissus, feutres et tissus doublés de feutre, combinés avec une ou plusieurs couches de caoutchouc, de cuir ou d'autres matières, des types utilisés pour la fabrication de gamitures de cartes, et produits analogues pour d'autres usages techniques, y compris les rubans de velours, imprégnés de caoutchouc, pour le recouvrement des ensouples	15 %	A
5911200000	- Gazes et toiles à bluter, même confectionnées	15 %	A
5911310000	- D'un poids au mètre carré inférieur à 650 g	5 %	A
5911320000	- D'un poids au mètre carré égal ou supérieur à 650 g	5 %	A
5911400000	- Étreindelles et tissus épais des types utilisés sur des presses d'huilerie ou pour des usages techniques analogues, y compris ceux en cheveux	15 %	A
5911901000	- Joints	15 %	D

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
5911909000	- Autres	15 %	D
6001100000	- Étoffes dites "à longs poils"	20 %	A
6001210000	- De coton	20 %	A
6001220000	- De fibres synthétiques ou artificielles	20 %	A
6001290000	- D'autres matières textiles	20 %	A
6001910000	- De coton	20 %	A
6001920000	- De fibres synthétiques ou artificielles	20 %	A
6001990000	- D'autres matières textiles	20 %	A
6002400000	- Contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élastomères mais ne contenant pas de fils de caoutchouc	20 %	A
6002900000	- Autres	20 %	A
6003100000	- De laine ou de poils fins	20 %	A
6003200000	- De coton	20 %	A
6003300000	- De fibres synthétiques	20 %	A
6003400000	- De fibres artificielles	20 %	A
6003900000	- Autres	20 %	A
6004100000	- Contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élastomères mais ne contenant pas de fils de caoutchouc	20 %	A
6004900000	- Autres	20 %	A
6005210000	- Ecrus ou blanchis	20 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
6005220000	- Teints	20 %	A
6005230000	- En fils de diverses couleurs	20 %	A
6005240000	- Imprimés	20 %	A
6005310000	- Ecrus ou blanchis	20 %	A
6005320000	- Teints	20 %	A
6005330000	- En fils de diverses couleurs	20 %	A
6005340000	- Imprimés	20 %	A
6005410000	- Ecrus ou blanchis	20 %	A
6005420000	- Teints	20 %	A
6005430000	- En fils de diverses couleurs	20 %	A
6005440000	- Imprimés	20 %	A
6005900000	- Autres	20 %	A
6006100000	- De laine ou de poils fins	20 %	A
6006210000	- Ecrus ou blanchis	20 %	A
6006220000	- Teints	20 %	A
6006230000	- En fils de diverses couleurs	20 %	A
6006240000	- Imprimés	20 %	A
6006310000	- Ecrus ou blanchis	20 %	A



Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
6006320000	- Teints	20 %	A
6006330000	- En fils de diverses couleurs	20 %	A
6006340000	- Imprimés	20 %	A
6006410000	- Ecrus ou blanchis	20 %	A
6006420000	- Teints	20 %	A
6006430000	- En fils de diverses couleurs	20 %	A
6006440000	- Imprimés	20 %	A
6006900000	- Autres	20 %	A
6101200000	- De coton	20 %	A
6101300000	- De fibres synthétiques ou artificielles	20 %	A
6101901000	- De laine ou de poils fins	20 %	A
6101909000	- Autres	20 %	A
6102100000	- De laine ou de poils fins	20 %	A
6102200000	- De coton	20 %	A
6102300000	- De fibres synthétiques ou artificielles	20 %	A
6102900000	- D'autres matières textiles	20 %	A
6103101000	- De laine ou de poils fins	20 %	A
6103102000	- De fibres synthétiques	20 %	A
6103109000	- D'autres matières textiles	20 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
6103220000	- De coton	20 %	A
6103230000	- De fibres synthétiques	20 %	A
6103291000	- De laine ou de poils fins	20 %	A
6103299000	- Autres	20 %	A
6103310000	- De laine ou de poils fins	20 %	A
6103320000	- De coton	20 %	A
6103330000	- De fibres synthétiques	20 %	A
6103390000	- D'autres matières textiles	20 %	A
6103410000	- De laine ou de poils fins	20 %	A
6103420000	- De coton	20 %	A
6103430000	- De fibres synthétiques	20 %	A
6103490000	- D'autres matières textiles	20 %	A
6104130000	- De fibres synthétiques	20 %	A
6104191000	- De laine ou de poils fins	20 %	A
6104192000	- De coton	20 %	A
6104199000	- Autres	20 %	A
6104220000	- De coton	20 %	A
6104230000	- De fibres synthétiques	20 %	A
6104291000	- De laine ou de poils fins	20 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
6104299000	- Autres	20 %	A
6104310000	- De laine ou de poils fins	20 %	A
6104320000	- De coton	20 %	A
6104330000	- De fibres synthétiques	20 %	A
6104390000	- D'autres matières textiles	20 %	A
6104410000	- De laine ou de poils fins	20 %	A
6104420000	- De coton	20 %	A
6104430000	- De fibres synthétiques	20 %	A
6104440000	- De fibres artificielles	20 %	A
6104490000	- D'autres matières textiles	20 %	A
6104510000	- De laine ou de poils fins	20 %	A
6104520000	- De coton	20 %	A
6104530000	- De fibres synthétiques	20 %	A
6104590000	- D'autres matières textiles	20 %	A
6104610000	- De laine ou de poils fins	20 %	A
6104620000	- De coton	20 %	A
6104630000	- De fibres synthétiques	20 %	A
6104690000	- D'autres matières textiles	20 %	A
6105100000	- De coton	20 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
6105201000	- De fibres acryliques ou modacryliques	20 %	A
6105209000	- D'autres fibres synthétiques ou artificielles	20 %	A
6105900000	- D'autres matières textiles	20 %	A
6106100000	- De coton	20 %	A
6106200000	- De fibres synthétiques ou artificielles	20 %	A
6106900000	- D'autres matières textiles	20 %	A
6107110000	- De coton	20 %	A
6107120000	- De fibres synthétiques ou artificielles	20 %	A
6107190000	- D'autres matières textiles	20 %	A
6107210000	- De coton	20 %	A
6107220000	- De fibres synthétiques ou artificielles	20 %	A
6107290000	- D'autres matières textiles	20 %	A
6107910000	- De coton	20 %	A
6107991000	- De fibres synthétiques ou artificielles	20 %	A
6107999000	- Autres	20 %	A
6108110000	- De fibres synthétiques ou artificielles	20 %	A
6108190000	- D'autres matières textiles	20 %	A
6108210000	- De coton	20 %	A
6108220000	- De fibres synthétiques ou artificielles	20 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
6108290000	- D'autres matières textiles	20 %	A
6108310000	- De coton	20 %	A
6108320000	- De fibres synthétiques ou artificielles	20 %	A
6108390000	- D'autres matières textiles	20 %	A
6108910000	- De coton	20 %	A
6108920000	- De fibres synthétiques ou artificielles	20 %	A
6108990000	- D'autres matières textiles	20 %	A
6109100000	- De coton	20 %	A
6109901000	- De fibres acryliques ou modacryliques	20 %	A
6109909000	- Autres	20 %	A
6110111000	- Chandails	20 %	A
6110112000	- Gilets	20 %	A
6110113000	- Cardigans	20 %	A
6110119000	- Autres	20 %	A
6110120000	- De chèvre du Cachemire	20 %	A
6110191000	- Chandails	20 %	A
6110192000	- Gilets	20 %	A
6110193000	- Cardigans	20 %	A
6110199000	- Autres	20 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
6110201000	- Chandails	20 %	A
6110202000	- Gilets	20 %	A
6110203000	- Cardigans	20 %	A
6110209000	- Autres	20 %	A
6110301000	- De fibres acryliques ou modacryliques	20 %	A
6110309000	- Autres	20 %	A
6110900000	- D'autres matières textiles	20 %	A
6111200000	- De coton	20 %	A
6111300000	- De fibres synthétiques	20 %	A
6111901000	- De laine ou de poils fins	20 %	A
6111909000	- Autres	20 %	A
6112110000	- De coton	20 %	A
6112120000	- De fibres synthétiques	20 %	A
6112190000	- D'autres matières textiles	20 %	A
6112200000	- Combinaisons et ensembles de ski	20 %	A
6112310000	- De fibres synthétiques	20 %	A
6112390000	- D'autres matières textiles	20 %	A
6112410000	- De fibres synthétiques	20 %	A
6112490000	- D'autres matières textiles	20 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
611300000	Vêtements confectionnés en étoffes de bonneterie des n°s 59.03, 59.06 ou 59.07	20 %	A
611420000	- De coton	20 %	A
611430000	- De fibres synthétiques ou artificielles	20 %	A
6114901000	- De laine ou de poils fins	20 %	A
6114909000	- Autres	20 %	A
6115101000	- Bonneterie à compression dégressive	20 %	A
6115109000	- Autres	20 %	A
6115210000	- De fibres synthétiques, titrant en fils simples moins de 67 décitex	20 %	A
6115220000	- De fibres synthétiques, titrant en fils simples 67 décitex ou plus	20 %	A
6115290000	- D'autres matières textiles	20 %	A
6115301000	- De fibres synthétiques	20 %	A
6115309000	- Autres	20 %	A
6115940000	- De laine ou de poils fins	20 %	A
6115950000	- De coton	20 %	A
6115960000	- De fibres synthétiques	20 %	A
6115990000	- D'autres matières textiles	20 %	A
6116100000	- Imprégnés, enduits ou recouverts de matières plastiques ou de caoutchouc	20 %	A
6116910000	- De laine ou de poils fins	20 %	A
6116920000	- De coton	20 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
6116930000	- De fibres synthétiques	20 %	A
6116990000	- D'autres matières textiles	20 %	A
6117100000	- Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles, voilettes et articles similaires	20 %	A
6117801000	- Genouillères et chevillières	20 %	A
6117802000	- Cravates, nœuds papillons et foulards cravates	20 %	A
6117809000	- Autres	20 %	A
6117901000	- De fibres synthétiques ou artificielles	20 %	A
6117909000	- Autres	20 %	A
6201110000	- De laine ou de poils fins	20 %	A
6201120000	- De coton	20 %	A
6201130000	- De fibres synthétiques ou artificielles	20 %	A
6201190000	- D'autres matières textiles	20 %	A
6201910000	- De laine ou de poils fins	20 %	A
6201920000	- De coton	20 %	A
6201930000	- De fibres synthétiques ou artificielles	20 %	A
6201990000	- D'autres matières textiles	20 %	A
6202110000	- De laine ou de poils fins	20 %	A
6202120000	- De coton	20 %	A
6202130000	- De fibres synthétiques ou artificielles	20 %	A



Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
6202190000	- D'autres matières textiles	20 %	A
6202910000	- De laine ou de poils fins	20 %	A
6202920000	- De coton	20 %	A
6202930000	- De fibres synthétiques ou artificielles	20 %	A
6202990000	- D'autres matières textiles	20 %	A
6203110000	- De laine ou de poils fins	20 %	A
6203120000	- De fibres synthétiques	20 %	A
6203190000	- D'autres matières textiles	20 %	A
6203220000	- De coton	20 %	A
6203230000	- De fibres synthétiques	20 %	A
6203291000	- De laine ou de poils fins	20 %	A
6203299000	- Autres	20 %	A
6203310000	- De laine ou de poils fins	20 %	A
6203320000	- De coton	20 %	A
6203330000	- De fibres synthétiques	20 %	A
6203390000	- D'autres matières textiles	20 %	A
6203410000	- De laine ou de poils fins	20 %	A
6203421000	- En tissus dits "denim"	20 %	A
6203422000	- De velours	20 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
6203429000	- Autres	20 %	A
6203430000	- De fibres synthétiques	20 %	A
6203490000	- D'autres matières textiles	20 %	A
6204110000	- De laine ou de poils fins	20 %	A
6204120000	- De coton	20 %	A
6204130000	- De fibres synthétiques	20 %	A
6204190000	- D'autres matières textiles	20 %	A
6204210000	- De laine ou de poils fins	20 %	A
6204220000	- De coton	20 %	A
6204230000	- De fibres synthétiques	20 %	A
6204290000	- D'autres matières textiles	20 %	A
6204310000	- De laine ou de poils fins	20 %	A
6204320000	- De coton	20 %	A
6204330000	- De fibres synthétiques	20 %	A
6204390000	- D'autres matières textiles	20 %	A
6204410000	- De laine ou de poils fins	20 %	A
6204420000	- De coton	20 %	A
6204430000	- De fibres synthétiques	20 %	A
6204440000	- De fibres artificielles	20 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
6204490000	- D'autres matières textiles	20 %	A
6204510000	- De laine ou de poils fins	20 %	A
6204520000	- De coton	20 %	A
6204530000	- De fibres synthétiques	20 %	A
6204590000	- D'autres matières textiles	20 %	A
6204610000	- De laine ou de poils fins	20 %	A
6204620000	- De coton	20 %	A
6204630000	- De fibres synthétiques	20 %	A
6204690000	- D'autres matières textiles	20 %	A
6205200000	- De coton	20 %	A
6205300000	- De fibres synthétiques ou artificielles	20 %	A
6205901000	- De laine ou de poils fins	20 %	A
6205909000	- Autres	20 %	A
6206100000	- De soie ou de déchets de soie	20 %	A
6206200000	- De laine ou de poils fins	20 %	A
6206300000	- De coton	20 %	A
6206400000	- De fibres synthétiques ou artificielles	20 %	A
6206900000	- D'autres matières textiles	20 %	A
6207110000	- De coton	20 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
6207190000	- D'autres matières textiles	20 %	A
6207210000	- De coton	20 %	A
6207220000	- De fibres synthétiques ou artificielles	20 %	A
6207290000	- D'autres matières textiles	20 %	A
6207910000	- De coton	20 %	A
6207991000	- De fibres synthétiques ou artificielles	20 %	A
6207999000	- Autres	20 %	A
6208110000	- De fibres synthétiques ou artificielles	20 %	A
6208190000	- D'autres matières textiles	20 %	A
6208210000	- De coton	20 %	A
6208220000	- De fibres synthétiques ou artificielles	20 %	A
6208290000	- D'autres matières textiles	20 %	A
6208910000	- De coton	20 %	A
6208920000	- De fibres synthétiques ou artificielles	20 %	A
6208990000	- D'autres matières textiles	20 %	A
6209200000	- De coton	20 %	A
6209300000	- De fibres synthétiques	20 %	A
6209901000	- De laine ou de poils fins	20 %	A
6209909000	- Autres	20 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
6210100000	- En produits des n <sup>os</sup> 56.02 ou 56.03	20 %	F
6210200000	- Autres vêtements, des types visés dans les n <sup>os</sup> 6201 11 à 6201 19	20 %	F
6210300000	- Autres vêtements, des types visés dans les n <sup>os</sup> 6202 11 à 6202 19	20 %	F
6210400000	- Autres vêtements pour hommes ou garçons	20 %	F
6210500000	- Autres vêtements, pour femmes ou fillettes	20 %	F
6211110000	- Pour hommes ou garçons	20 %	A
6211120000	- Pour femmes ou fillettes	20 %	A
6211200000	- Combinaisons et ensembles de ski	20 %	A
6211320000	- De coton	20 %	A
6211330000	- De fibres synthétiques ou artificielles	20 %	A
6211391000	- De laine ou de poils fins	20 %	A
6211399000	- Autres	20 %	A
6211410000	- De laine ou de poils fins	20 %	A
6211420000	- De coton	20 %	A
6211430000	- De fibres synthétiques ou artificielles	20 %	A
6211490000	- D'autres matières textiles	20 %	A
6212100000	- Soutien-gorge et bustiers	20 %	A
6212200000	- Gains et games-culottes	20 %	A
6212300000	- Combinés	20 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
621290000	- Autres	20 %	A
621320000	- De coton	20 %	A
6213901000	- De soie ou de déchets de soie	20 %	A
6213909000	- Autres	20 %	A
6214100000	- De soie ou de déchets de soie	20 %	A
6214200000	- De laine ou de poils fins	20 %	A
6214300000	- De fibres synthétiques	20 %	A
6214400000	- De fibres artificielles	20 %	A
6214900000	- D'autres matières textiles	20 %	A
6215100000	- De soie ou de déchets de soie	20 %	A
6215200000	- De fibres synthétiques ou artificielles	20 %	A
6215900000	- D'autres matières textiles	20 %	A
6216001000	- Spécialement conçus pour la protection des travailleurs	20 %	A
6216009000	- Autres	20 %	A
6217100000	- Accessoires	20 %	A
6217900000	- Parties	20 %	A
6301100000	- Couvertures chauffantes électriques	20 %	A
6301201000	- De laine	20 %	A
6301202000	- De vigogne	20 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
6301209000	- Autres	20 %	A
6301300000	- Couvertures (autres que les couvertures chauffantes électriques) de coton	20 %	A
6301400000	- Couvertures (autres que les couvertures chauffantes électriques) de fibres synthétiques	20 %	A
6301900000	- Autres couvertures	20 %	A
6302101000	- De fibres synthétiques ou artificielles	20 %	A
6302109000	- Autres	20 %	A
6302210000	- De coton	20 %	A
6302220000	- De fibres synthétiques ou artificielles	20 %	A
6302290000	- D'autres matières textiles	20 %	A
6302310000	- De coton	20 %	A
6302320000	- De fibres synthétiques ou artificielles	20 %	A
6302390000	- D'autres matières textiles	20 %	A
6302401000	- De fibres synthétiques ou artificielles	20 %	A
6302409000	- Autres	20 %	A
6302510000	- De coton	20 %	A
6302530000	- De fibres synthétiques ou artificielles	20 %	A
6302591000	- De lin	20 %	A
6302599000	- Autres	20 %	A
6302600000	- Linge de toilette ou de cuisine, bouclé du genre éponge, de coton	20 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
6302910000	- De coton	20 %	A
6302930000	- De fibres synthétiques ou artificielles	20 %	A
6302991000	- De lin	20 %	A
6302999000	- Autres	20 %	A
6303120000	- De fibres synthétiques	20 %	A
6303191000	- De coton	20 %	A
6303199000	- Autres	20 %	A
6303910000	- De coton	20 %	A
6303920000	- De fibres synthétiques	20 %	A
6303990000	- D'autres matières textiles	20 %	A
6304110000	- De bonneterie	20 %	A
6304190000	- Autres	20 %	A
6304910000	- De bonneterie	20 %	A
6304920000	- Autres qu'en bonneterie, de coton	20 %	A
6304930000	- Autres qu'en bonneterie, de fibres synthétiques	20 %	A
6304990000	- Autres qu'en bonneterie, d'autres matières textiles	20 %	A
6305101000	- De jute	20 %	F
6305109000	- Autres	20 %	F
6305200000	- De coton	20 %	F



Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
6305320000	- Contenants souples pour matières en vrac	20 %	F
6305331000	- De polyéthylène	20 %	F
6305332000	- De polypropylène	20 %	F
6305390000	- Autres	20 %	F
6305901000	- De pita (pîte, fique)	20 %	F
6305909000	- Autres	20 %	F
6306120000	- De fibres synthétiques	20 %	A
6306191000	- De coton	20 %	A
6306199000	- Autres	20 %	A
6306220000	- De fibres synthétiques	20 %	A
6306290000	- D'autres matières textiles	20 %	A
6306300000	- Voiles	20 %	A
6306400000	- Matelas pneumatiques	20 %	A
6306910000	- De coton	20 %	A
6306990000	- D'autres matières textiles	20 %	A
6307100000	- Serpillières ou Wassingues, lavettes, chamoisettes et articles d'entretien similaires	20 %	A
6307200000	- Ceintures et gilets de sauvetage	20 %	A
6307901000	- Patronns de vêtements	20 %	A
6307902000	- Ceintures de sécurité	20 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
6307903000	- Masques de protection	20 %	A
6307909000	- Autres	20 %	A
6308000000	Assortiments composés de pièces de tissus et de fils, même avec accessoires, pour la confection de tapis, de tapisseries, de nappes de table ou de serviettes brodées, ou d'articles textiles similaires, en emballages pour la vente au détail	20 %	A
6309000000	Articles de friperie	20 %	F
6310101000	- Rognures provenant de l'industrie de la confection	20 %	F
6310109000	- Autres	20 %	F
6310900000	- Autres	20 %	F
6401100000	- Chaussures comportant, à l'avant, une coquille de protection en métal	20 %	A
6401920000	- Couvrant la cheville mais ne couvrant pas le genou	20 %	A
6401990000	- Autres	20 %	A
6402120000	- Chaussures de ski et chaussures pour le surf des neiges	20 %	A
6402190000	- Autres	20 %	A
6402200000	- Chaussures avec dessus en lamères ou brides fixées à la semelle par des tétons	20 %	A
6402910000	- Couvrant la cheville	20 %	A
6402991000	- Comportant, à l'avant, une coquille de protection en métal	20 %	A
6402999000	- Autres	20 %	A
6403120000	- Chaussures de ski et chaussures pour le surf des neiges	20 %	A
6403190000	- Autres	20 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
6403200000	- Chaussures à semelles extérieures en cuir naturel et dessus constitués par des lanières en cuir naturel passant sur le cou-de-pied et entourant le gros orteil	20 %	A
6403400000	- Autres chaussures, comportant, à l'avant, une coquille de protection en métal	20 %	A
6403510000	- Couvrant la cheville	20 %	A
6403590000	- Autres	20 %	A
6403911000	- Chaussures à semelles principales en bois dépourvues de semelles intérieures et d'une coquille de protection en métal à l'avant	20 %	A
6403919000	- Autres	20 %	A
6403991000	- Chaussures à semelles principales en bois dépourvues de semelles intérieures et d'une coquille de protection en métal à l'avant	20 %	A
6403999000	- Autres	20 %	A
6404111000	- Chaussures de sport	20 %	A
6404112000	- Chaussures dites de tennis, de basket-ball, de gymnastique, d'entraînement et chaussures similaires	20 %	A
6404190000	- Autres	20 %	A
6404200000	- Chaussures à semelles extérieures en cuir naturel ou reconstitué	20 %	A
6405100000	- A dessus en cuir naturel ou reconstitué	20 %	A
6405200000	- A dessus en matières textiles	20 %	A
6405900000	- Autres	20 %	A
6406100000	- Dessus de chaussures et leurs parties, à l'exclusion des contreforts et bouts durs	15 %	A
6406200000	- Semelles extérieures et talons, en caoutchouc ou en matière plastique	15 %	A
6406910000	- En bois	15 %	A
6406993000	- Semelles intérieures	15 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
640699000	- Autres	15 %	A
650100000	- Cloches non dressées (mises en forme) ni tournurées (mises en tournure), plateaux (disques), manchons (cylindres) même fendus dans le sens de la hauteur, en feutre, pour chapeaux	15 %	C
6502001000	- En paille toquilla ou en paille mocora	15 %	C
6502009000	- Autres	15 %	A
650400000	Chapeaux et autres coiffures, tressés ou fabriqués par l'assemblage de bandes en toutes matières, même garnis	20 %	C
6505100000	- Résilles et filets à cheveux	20 %	C
6505901000	- Chapeaux et autres coiffures en feutre, fabriqués à l'aide des cloches ou des plateaux du n° 65.01, même garnis	20 %	C
6505909000	- Autres	20 %	C
6506100000	- Coiffures de sécurité	20 %	F
6506910000	- En caoutchouc ou en matière plastique	20 %	F
6506990000	- En autres matières	20 %	C
6507000000	Bandes pour garniture intérieure, coiffes, couvre-coiffures, carcasses, visières et jugulaires pour la chapellerie	15 %	C
6601100000	- Parasols de jardin et articles similaires	20 %	C
6601910000	- A mât ou manche télescopique	20 %	A
6601990000	- Autres	20 %	C
6602000000	Cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches et articles similaires	20 %	C
6603200000	- Montures assemblées, même avec mâts ou manches, pour parapluies, ombrelles ou parasols	15 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
6603900000	- Autres	15 %	A
6701000000	Peaux et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet, plumes, parties de plumes, duvet et articles en ces matières, autres que les produits du n° 05.05 et les tuyaux et tiges de plumes, travaillés	15 %	A
6702100000	- En matières plastiques	20 %	A
6702900000	- En autres matières	20 %	C
6703000000	Cheveux remis, amincis, blanchis ou autrement préparés; laine, poils et autres matières textiles, préparés pour la fabrication de perruques ou d'articles similaires	15 %	C
6704110000	- Perruques complètes	20 %	A
6704190000	- Autres	20 %	A
6704200000	- En cheveux	20 %	A
6704900000	- En autres matières	20 %	A
6801000000	Pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage, en pierres naturelles (autres que l'ardoise)	15 %	A
6802100000	- Carreaux, cubes, dés et articles similaires, même de forme autre que carrée ou rectangulaire, dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré dont le côté est inférieur à 7 cm; granulés, éclats et poudres, colorés artificiellement	15 %	C
6802210000	- Marbre, travertin et albâtre	15 %	D
6802230000	- Granit	15 %	D
6802291000	- Pierres calcaires	15 %	C
6802299000	- Autres	15 %	C
6802910000	- Marbre, travertin et albâtre	15 %	D
6802920000	- Autres pierres calcaires	15 %	C

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
6802930000	- Granit	15 %	D
6802990000	- Autres pierres	15 %	D
6803000000	Ardoise naturelle travaillée et ouvrages en ardoise naturelle ou agglomérée (ardoisine)	15 %	A
6804100000	Meules à moudre ou à défibrer	15 %	A
6804210000	- En diamant naturel ou synthétique, aggloméré	15 %	A
6804220000	- En autres abrasifs agglomérés ou en céramique	15 %	C
6804230000	- En pierres naturelles	15 %	A
6804300000	- Pierres à aiguiser ou à polir à la main	15 %	C
6805100000	- Appliqués sur tissus en matières textiles seulement	15 %	D
6805200000	- Appliqués sur papier ou carton seulement	15 %	D
6805300000	- Appliqués sur d'autres matières	15 %	D
6806100000	- Laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales similaires, même mélangées entre elles, en masses, feuilles ou rouleaux	15 %	C
6806200000	- Vermiculite expansée, argiles expansées, mousse de scories et produits minéraux similaires expansés, même mélangés entre eux	10 %	A
6806900000	- Autres	15 %	A
6807100000	- En rouleaux	15 %	D
6807900000	- Autres	15 %	D
6808000000	Panneaux, planches, carreaux, blocs et articles similaires, en fibres végétales, en paille ou en copeaux, plaquettes, particules, sciures ou autres déchets de bois, agglomérés avec du ciment, du plâtre ou d'autres liants minéraux	15 %	C
6809110000	- Revêtus ou renforcés de papier ou de carton uniquement	15 %	D

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
6809190000	- Autres	15 %	A
6809900000	- Autres ouvrages	15 %	C
6810110000	- Blocs et briques pour la construction	15 %	C
6810190000	- Autres	15 %	D
6810910000	- Éléments préfabriqués pour le bâtiment ou le génie civil	15 %	C
6810990000	- Autres	15 %	D
6811400000	- Contenant de l'amiante	15 %	C
6811810000	- Plaques ondulées	15 %	C
6811820000	- Autres plaques, panneaux, carreaux, tuiles et articles similaires	15 %	C
6811830000	- Tuyaux, gaines et accessoires de tuyauterie	15 %	C
6811890000	- Autres ouvrages	15 %	C
6812800000	- En crocidolite	15 %	C
6812910000	- Vêtements, accessoires du vêtement, chaussures et coiffures	15 %	C
6812920000	- Papiers, cartons et feutres	15 %	C
6812930000	- Feuilles en amiante et élastomères comprimés, pour joints, même présentées en rouleaux	15 %	C
6812991000	- Amiante travaillé, en fibres; mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium	5 %	A
6812992000	- Fils	15 %	C
6812993000	- Cordes et cordons, tressés ou non	15 %	C

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
6812994000	- Matières fabriquées ou en bonneterie	15 %	C
6812995000	- Joints	15 %	F
6812999000	- Autres	15 %	C
6813200000	- Contenant de l'amiante	15 %	F
6813810000	- Garnitures de freins	15 %	F
6813890000	- Autres	15 %	F
6814100000	- Plaques, feuilles et bandes en mica aggloméré ou reconstitué, même sur support	5 %	A
6814900000	- Autres	5 %	A
6815100000	- Ouvrages en graphite ou en autre carbone, pour usages autres qu'électriques	15 %	C
6815200000	- Ouvrages en tourbe	15 %	A
6815910000	- Contenant de la magnésite, de la dolomie ou de la chromite	15 %	A
6815990000	- Autres	15 %	C
6901000000	Briques, dalles, carreaux et autres pièces céramiques en farines siliceuses fossiles (kieselguhr, tripolite, diatomite, par exemple) ou en terres siliceuses analogues	15 %	A
6902100000	contenant en poids plus de 50 % des éléments Mg, Ca ou Cr, pris isolément ou ensemble, exprimés en MgO, CaO ou Cr <sub>2</sub> O <sub>3</sub>	15 %	A
6902201000	- Contenant en poids plus de 90 % de silicium	15 %	A
6902209000	- Autres	15 %	C
6902900000	- Autres	15 %	C
6903101000	- Cornues et creusets	5 %	A



Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
6903109000	- Autres	15 %	A
6903201000	- Cornues et creusets	5 %	A
6903209000	- Autres	15 %	A
6903901000	- Cornues et creusets	5 %	A
6903909000	- Autres	15 %	A
6904100000	- Briques de construction	15 %	C
6904900000	- Autres	15 %	C
6905100000	- Tuiles	15 %	C
6905900000	- Autres	15 %	C
6906000000	Tuyaux, gouttières et accessoires de tuyauterie, en céramique	15 %	C
6907100000	- Carreaux, cubes, dés et articles similaires, même de forme autre que carrée ou rectangulaire, dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré dont le côté est inférieur à 7 cm	15 %	A
6907900000	- Autres	15 %	C
6908100000	- Carreaux, cubes, dés et articles similaires, même de forme autre que carrée ou rectangulaire, dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré dont le côté est inférieur à 7 cm	15 %	C
6908900000	- Autres	15 %	C
6909110000	- En porcelaine	15 %	C
6909120000	- Articles ayant une dureté équivalente à 9 ou davantage sur l'échelle de Mohs	15 %	A
6909190000	- Autres	15 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
6909900000	- Autres	15 %	C
6910100000	- En porcelaine	15 %	D
6910900000	- Autres	15 %	F
6911100000	- Articles pour le service de la table ou de la cuisine	20 %	D
6911900000	- Autres	20 %	D
6912000000	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en céramique, autres qu'en porcelaine	20 %	D
6913100000	- En porcelaine	20 %	C
6913900000	- Autres	20 %	D
6914100000	- En porcelaine	15 %	C
6914900000	- Autres	15 %	C
7001001000	- Déchets et débris	5 %	A
7001003000	- Verre en masse	10 %	A
7002100000	- Billes	5 %	A
7002200000	- Barres ou baguettes	5 %	A
7002310000	- En quartz ou en autre silice fondus	5 %	A
7002320000	- En autre verre d'un coefficient de dilatation linéaire n'excédant pas $5 \times 10^{-6}$ par Kelvin entre 0 °C et 300 °C	5 %	A
7002390000	- Autres	5 %	A
7003121000	- Lisses	10 %	F

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
7003122000	- Striées, ondulées, gaufrées ou similaires	10 %	F
7003191000	- Lisses	10 %	F
7003192000	- Striées, ondulées, gaufrées ou similaires	10 %	F
7003200000	- Plaques et feuilles, armées	10 %	F
7003300000	- Profilés	15 %	F
7004200000	- Verre coloré dans la masse, opacifié, plaqué (double) ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante	15 %	F
7004900000	- Autre verre	15 %	F
7005100000	- Glace non armée, à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante	15 %	F
7005211100	- Flotté	5 %	F
7005211900	- Autres	15 %	F
7005219000	- Autres	15 %	F
7005291000	- D'une épaisseur n'excédant pas 6 mm	15 %	F
7005299000	- Autres	15 %	F
7005300000	- Glace armée	15 %	F
7006000000	Verre des n <sup>os</sup> 70.03, 70.04 ou 70.05, courbé, biseauté, gravé, percé, émaillé ou autrement travaillé, mais non encadré ni associé à d'autres matières	10 %	F
7007110000	- De dimensions et formats permettant leur emploi dans les automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres véhicules	15 %	F
7007190000	- Autres	15 %	F

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
7007210000	- De dimensions et formats permettant leur emploi dans les automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres véhicules	15 %	F
7007290000	- Autres	15 %	F
7008000000	Vitrages isolants à parois multiples	15 %	F
7009100000	- Mirroirs rétroviseurs pour véhicules	15 %	D
7009910000	- Non encadrés	15 %	F
7009920000	- Encadrés	15 %	F
7010100000	- Ampoules	15 %	D
7010200000	- Bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture	15 %	D
7010901000	- D'une capacité excédant 1 litre	15 %	D
7010902000	- D'une capacité excédant 0,33 litre mais n'excédant pas 1 litre	15 %	D
7010903000	- D'une capacité excédant 0,15 litre mais n'excédant pas 0,33 litre	15 %	D
7010904000	- D'une capacité n'excédant pas 0,15 litre	15 %	D
7011100000	- Pour l'éclairage électrique	15 %	A
7011200000	- Pour tubes cathodiques	5 %	A
7011900000	- Autres	15 %	A
7013100000	- Objets en vitrocérame	20 %	A
7013200000	- En cristal au plomb	20 %	F
7013280000	- Autres	20 %	D
7013300000	- En cristal au plomb	20 %	D

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
7013370000	- Autres	20 %	D
7013410000	- En cristal au plomb	20 %	D
7013420000	- En verre d'un coefficient de dilatation linéaire n'excédant pas $5 \times 10^{-6}$ par Kelvin entre 0 °C et 300 °C	20 %	D
7013490000	- Autres	20 %	D
7013910000	- En cristal au plomb	20 %	D
7013990000	- Autres	20 %	D
7014000000	Verrerie de signalisation et éléments d'optique en verre (autres que ceux du n° 70.15), non travaillés optiquement	10 %	A
7015100000	- Verres de lunetterie médicale	10 %	A
7015900000	- Autres	5 %	A
7016100000	- Cubes, dés et autre verrerie, même sur support, pour mosaïques ou décorations similaires	5 %	A
7016901000	- Verres assemblés en vitraux (vitraux, en verre incolore ou non)	20 %	F
7016902000	- Verre dit <i>multicellulaire</i> ou verre <i>mousse</i> en blocs, panneaux, plaques, coquilles ou formes similaires	15 %	D
7016909000	- Autres	15 %	D
7017100000	- En quartz ou en autre silice fondus	15 %	A
7017200000	- En autre verre d'un coefficient de dilatation linéaire n'excédant pas $5 \times 10^{-6}$ par Kelvin entre 0 °C et 300 °C	15 %	A
7017900000	- Autres	15 %	A
7018100000	- Perles de verre, imitations de perles fines ou de culture, imitations de pierres gemmes et articles similaires de verroterie	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
7018200000	- Microsphères de verre d'un diamètre n'excédant pas 1 mm	15 %	A
7018900000	- Autres	15 %	A
7019110000	- Fils coupés (chopped strands), d'une longueur n'excédant pas 50 mm	10 %	A
7019120000	- Stratifiés (rovings)	10 %	A
7019190000	- Autres	10 %	A
7019310000	- Mats	15 %	A
7019320000	- Voiles	15 %	A
7019390000	- Autres	15 %	D
7019400000	- Tissus de stratifiés (rovings)	15 %	A
7019510000	- D'une largeur n'excédant pas 30 cm	15 %	A
7019520000	- D'une largeur excédant 30 cm, à armure toile, d'un poids inférieur à 250 g/m <sup>2</sup> , de filaments titrant en fils simples 136 tex ou moins	15 %	A
7019590010	- Tissus à maille tissée en fibres de verre imprégnées de résine phénolique, d'une maille maximale de 7 x 7 par pouce carré	5 %	A
7019590090	- Autres	15 %	A
7019901000	- Laine de verre en vrac ou en flocons	15 %	A
7019909010	Sacs filtrants	5 %	A
7019909090	- Autres	15 %	A
7020001000	- Ampoules en verre pour bouteilles isolantes ou pour autres récipients isothermiques, dont l'isolation est assurée par le vide	5 %	A
7020009000	- Autres	15 %	D

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
7101100000	- Perles fines	10 %	C
7101210000	- Brutes	10 %	A
7101220000	- Travaillées	10 %	A
7102100000	- Non triés	10 %	A
7102210000	- Bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés	5 %	A
7102290000	- Autres	5 %	A
7102310000	- Bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés	10 %	A
7102390000	- Autres	15 %	A
7103101000	- Émeraudes	10 %	A
7103109000	- Autres	10 %	A
7103911000	- Rubis et saphirs	15 %	A
7103912000	- Émeraudes	15 %	A
7103990000	- Autres	15 %	A
7104100000	- Quartz piézo-électrique	5 %	A
7104200000	- Autres, brutes ou simplement sciées ou dégrossies	5 %	A
7104900000	- Autres	10 %	A
7105100000	- De diamants	10 %	A
7105900000	- Autres	10 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
7106100000	- Poudres	10 %	A
7106911000	- Sans alliage	10 %	A
7106912000	- Avec alliage	10 %	A
7106920000	- Sous formes mi-ouvrées	10 %	A
7107000000	Plaqué ou doublé d'argent sur métaux communs, sous formes brutes ou mi-ouvrées	10 %	A
7108110000	- Poudres	10 %	A
7108120000	- Sous autres formes brutes	10 %	A
7108130000	- Sous autres formes mi-ouvrées	10 %	A
7108200000	- A usage monétaire	10 %	A
7109000000	Plaqué ou doublé d'or sur métaux communs ou sur argent, sous formes brutes ou mi-ouvrées	10 %	A
7110110000	- Sous formes brutes ou en poudre	5 %	A
7110190000	- Autres	5 %	A
7110210000	- Sous formes brutes ou en poudre	5 %	A
7110290000	- Autres	5 %	A
7110310000	- Sous formes brutes ou en poudre	5 %	A
7110390000	- Autres	5 %	A
7110410000	- Sous formes brutes ou en poudre	5 %	A
7110490000	- Autres	5 %	A



Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
7111000000	Plaqué ou doublé de platine sur métaux communs, sur argent ou sur or, sous formes brutes ou mi-ouvrées	10 %	A
7112300000	- Cendres contenant des métaux précieux ou des composés de métaux précieux, à l'exclusion des cendres d'orfèvre	10 %	A
7112910000	- D'or, même de plaqué ou doublé d'or, à l'exclusion des cendres d'orfèvre contenant d'autres métaux précieux	10 %	A
7112920000	- De platine, même de plaqué ou doublé de platine, à l'exclusion des cendres d'orfèvre contenant d'autres métaux précieux	10 %	A
7112990000	- Autres	10 %	A
7113110000	- En argent, même revêtu, plaqué ou doublé d'autres métaux précieux	20 %	F
7113190000	- En autres métaux précieux, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux	20 %	F
7113200000	- En plaqués ou doublés de métaux précieux sur métaux communs	20 %	F
7114111000	- Titrant 0,925	20 %	F
7114119000	- Autres	20 %	F
7114190000	- En autres métaux précieux, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux	20 %	C
7114200000	- En plaqués ou doublés de métaux précieux sur métaux communs	20 %	F
7115100000	- Catalyseurs sous forme de toiles ou de treillis en platine	5 %	A
7115900000	- Autres	15 %	C
7116100000	- En perles fines ou de culture	20 %	C
7116200000	- En pierres gemmes ou en pierres synthétiques ou reconstituées	20 %	C
7117110000	- Boutons de manchettes et boutons similaires	15 %	D
7117190000	- Autres	20 %	D

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
711790000	- Autres	20 %	D
711810000	- Monnaies n'ayant pas cours légal, autres que les pièces d'or	5 %	A
711890000	- Autres	5 %	A
720110000	- Fontes brutes non alliées contenant en poids 0,5 % ou moins de phosphore	5 %	A
720120000	- Fontes brutes non alliées contenant en poids plus de 0,5 % de phosphore	5 %	A
720150000	- Fontes brutes alliées; fontespiegel	5 %	A
720211000	- Contenant en poids plus de 2 % de carbone	5 %	A
720219000	- Autres	5 %	A
720221000	- Contenant en poids plus de 55 % de silicium	5 %	A
720229000	- Autres	5 %	A
720230000	- Ferrosilicomanganèse	5 %	A
720241000	- Contenant en poids plus de 4 % de carbone	5 %	A
720249000	- Autres	5 %	A
720250000	- Ferrosilicochrome	5 %	A
720260000	- Ferromickel	5 %	A
720270000	- Ferromolybdène	5 %	A
720280000	- Ferrotungstène et ferrosilicotungstène	5 %	A
720291000	- Ferrotitane et ferrosilicotitane	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
7202920000	- Ferrovanadium	5 %	A
7202930000	- Ferriobium	5 %	A
7202990000	- Autres	5 %	A
7203100000	- Produits ferreux obtenus par réduction directe des minerais de fer	5 %	A
7203900000	- Autres	5 %	A
7204100000	- Déchets et débris de fonte	0 %	A
7204210000	- En aciers inoxydables	0 %	A
7204290000	- Autres	0 %	A
7204300000	- Déchets et débris de fer ou d'acier étamés	0 %	A
7204410000	- Tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles et chutes d'estampage ou de découpage, même en paquets	0 %	A
7204490000	- Autres	0 %	A
7204500000	- Déchets lingotés	0 %	A
7205100000	- Grenailles	5 %	A
7205210000	- D'aciers alliés	5 %	A
7205290000	- Autres	5 %	A
7206100000	- Lingots	5 %	A
7206900000	- Autres	5 %	A
7207110000	- De section transversale carrée ou rectangulaire et dont la largeur est inférieure à deux fois l'épaisseur	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
7207120000	- Autres, de section transversale rectangulaire	5 %	A
7207190000	- Autres	5 %	A
7207200000	- Contenant en poids 0,25 % ou plus de carbone	5 %	A
7208101000	- D'une épaisseur excédant 10 mm	10 %	A
7208102000	- D'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm	10 %	C
7208103000	- D'une épaisseur de 3 mm ou plus mais n'excédant pas 4,75 mm	10 %	C
7208104000	- D'une épaisseur inférieure à 3 mm	10 %	C
7208251000	- D'une épaisseur excédant 10 mm	10 %	A
7208252000	- D'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm	10 %	A
7208260000	- D'une épaisseur de 3 mm ou plus mais n'excédant pas 4,75 mm	10 %	A
7208270000	- D'une épaisseur inférieure à 3 mm	10 %	A
7208360000	- D'une épaisseur excédant 10 mm	10 %	A
7208371000	- Contenant en poids 0,12 % ou plus de carbone	5 %	A
7208379000	- Autres	10 %	C
7208381000	- Contenant en poids 0,12 % ou plus de carbone	5 %	A
7208389000	- Autres	10 %	C
7208391000	- Contenant en poids 0,12 % ou plus de carbone	5 %	A
7208399100	- D'une épaisseur n'excédant pas 1,8 mm	10 %	C

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
7208399900	- Autres	10 %	C
7208401010	- D'une épaisseur excédant 12,5 mm	5 %	A
7208401090	- Autres	10 %	A
7208402000	- D'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm	10 %	C
7208403000	- D'une épaisseur de 3 mm ou plus mais n'excédant pas 4,75 mm	10 %	C
7208404000	- D'une épaisseur inférieure à 3 mm	10 %	C
7208511000	- D'une épaisseur excédant 12,5 mm	5 %	A
7208512000	- D'une épaisseur excédant 10 mm mais n'excédant pas 12,5 mm	10 %	C
7208521000	- Contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone	5 %	A
7208529000	- Autres	10 %	C
7208530000	- D'une épaisseur de 3 mm ou plus mais n'excédant pas 4,75 mm	10 %	C
7208540000	- D'une épaisseur inférieure à 3 mm	10 %	C
7208900000	- Autres	10 %	A
7209150000	- D'une épaisseur de 3 mm ou plus	10 %	C
7209160010	- Conforme à la méthode ASTM A 424 ou équivalent	10 %	A
7209160090	Autres	10 %	C
7209170010	- D'après la méthode ASTM A 424 ou équivalent	10 %	A
7209170090	Autres	10 %	C

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
7209181010	- Plaque noire produite d'après les méthodes ASTM A 623 et ASTM A623M ou JIS G 3303	10 %	A
7209181020	- Feuille produite d'après la méthode ASTM A 424 ou équivalent	10 %	A
7209181090	- Autres	10 %	C
7209182010	- Plaque noire produite d'après les méthodes ASTM A 623 et ASTM A623M ou JIS G 3303	5 %	A
7209182090	- Autres	5 %	A
7209250000	- D'une épaisseur de 3 mm ou plus	10 %	A
7209260010	- Feuille produite d'après la méthode ASTM A 424 ou équivalent	10 %	A
7209260090	- Autres	10 %	C
7209270010	- D'après la méthode ASTM A 424 ou équivalent	10 %	A
7209270090	- Autres	10 %	C
7209280010	- D'après la méthode ASTM A 424 ou équivalent	10 %	A
7209280090	- Autres	10 %	C
7209900000	- Autres	10 %	A
7210110000	- D'une épaisseur de 0,5 mm ou plus	10 %	A
7210120000	- D'une épaisseur inférieure à 0,5 mm	10 %	C
7210200000	- Plombés, y compris le fer terne	10 %	C
7210300000	- Zingués électrolytiquement	10 %	A
7210410000	- Ondulés	15 %	F

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
7210490000	- Autres	15 %	F
7210500000	- Revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et oxydes de chrome	10 %	C
7210610000	- Revêtus d'alliages d'aluminium et de zinc	10 %	A
7210690000	- Autres	10 %	A
7210701000	- Revêtus préalablement d'alliages d'aluminium et de zinc	10 %	C
7210709000	- Autres	10 %	C
7210900000	- Autres	10 %	C
7211130000	- Laminés sur les quatre faces ou en cannelures fermées, d'une largeur excédant 150 mm et d'une épaisseur de 4 mm ou plus, non enroulés et ne présentant pas de motifs en relief	10 %	A
7211140000	- Autres, d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus	10 %	A
7211191000	- Contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone	5 %	A
7211199000	- Autres	10 %	C
7211230000	- Contenant en poids moins de 0,25 % de carbone	10 %	A
7211290000	- Autres	10 %	F
7211900000	- Autres	10 %	A
7212100000	- Etamés	10 %	C
7212200000	- Zingués électrolytiquement	10 %	C
7212300000	- Autrement zingués	10 %	C
7212400000	- Peints, vernis ou revêtus de matières plastiques	10 %	C

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
7212500000	- Autrement revêtus	10 %	C
7212600000	- Plaqués	10 %	C
7213100000	- Comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage	15 %	F
7213200000	- Autres, en aciers de décolletage	10 %	C
7213911000	- D'une teneur globale en chrome, nickel, cuivre et molybdène inférieure à 0,12 %	10 %	C
7213919000	- Autres	10 %	C
7213990010	- D'une teneur globale en chrome, nickel, cuivre et molybdène inférieure à 0,12 %	5 %	A
7213990090	- Autres	10 %	C
7214100000	- Forgées	10 %	C
7214200000	- Comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage	15 %	F
7214301000	- De section circulaire, d'un diamètre inférieur ou égal à 100 mm	10 %	F
7214309000	- Autres	5 %	C
7214911000	- N'excédant pas 100 mm	10 %	F
7214919000	- Autres	5 %	C
7214991000	- De section circulaire, d'un diamètre inférieur ou égal à 100 mm	10 %	F
7214999000	- Autres	5 %	C
7215101000	- De section circulaire, d'un diamètre inférieur ou égal à 100 mm	10 %	F
7215109000	- Autres	5 %	A
7215501000	- De section circulaire, d'un diamètre inférieur ou égal à 100 mm	10 %	F



Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
7215509000	- Autres	5 %	C
7215901000	- De section circulaire, d'un diamètre inférieur ou égal à 100 mm	10 %	F
7215909000	- Autres	5 %	C
7216100000	- Profilés en U, en I ou en H, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de moins de 80 mm	10 %	D
7216210000	- Profilés en L	10 %	D
7216220000	- Profilés en T	10 %	D
7216310000	- Profilés en U	10 %	D
7216320000	- Profilés en I	10 %	D
7216330000	- Profilés en H	10 %	D
7216400000	- Profilés en L ou en T, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de 80 mm ou plus	10 %	D
7216500000	- Autres profilés, simplement laminés ou filés à chaud	10 %	D
7216610000	- Obtenus à partir de produits laminés plats	10 %	D
7216690000	- Autres	10 %	D
7216910000	- Obtenus ou parachevés à froid à partir de produits laminés plats	10 %	D
7216990000	- Autres	10 %	D
7217100000	- Non revêtus, même polis	15 %	D
7217200000	- Zingués	15 %	D
7217300000	- Revêtus d'autres métaux communs	15 %	D
7217900000	- Autres	15 %	D

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
7218100000	- Lingots et autres formes primaires	5 %	A
7218910000	- De section transversale rectangulaire	5 %	A
7218990000	- Autres	5 %	A
7219110000	- D'une épaisseur excédant 10 mm	5 %	A
7219120000	- D'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm	5 %	A
7219130000	- D'une épaisseur de 3 mm ou plus mais n'excédant pas 4,75 mm	5 %	A
7219140000	- D'une épaisseur inférieure à 3 mm	5 %	A
7219210000	- D'une épaisseur excédant 10 mm	5 %	A
7219220000	- D'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm	5 %	A
7219230000	- D'une épaisseur de 3 mm ou plus mais n'excédant pas 4,75 mm	5 %	A
7219240000	- D'une épaisseur inférieure à 3 mm	5 %	A
7219310000	- D'une épaisseur de 4,75 mm ou plus	5 %	A
7219320000	- D'une épaisseur de 3 mm ou plus mais n'excédant pas 4,75 mm	5 %	A
7219330000	- D'une épaisseur excédant 1 mm mais inférieure à 3 mm	5 %	A
7219340000	- D'une épaisseur de 0,5 mm ou plus mais n'excédant pas 1 mm	0 %	A
7219350000	- D'une épaisseur inférieure à 0,5 mm	0 %	A
7219900000	- Autres	5 %	A
7220110000	- D'une épaisseur de 4,75 mm ou plus	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
7220120000	- D'une épaisseur inférieure à 4,75 mm	10 %	A
7220200000	- Simplement laminés à froid	5 %	A
7220900000	- Autres	5 %	A
7221000000	Fil machine en aciers inoxydables	5 %	A
7222111000	- Avec un diamètre inférieur ou égal à 65 mm	10 %	A
7222119000	- Autres	5 %	A
7222191000	- Dont la section transversale n'exécède pas 65 mm	0 %	A
7222199000	- Autres	5 %	A
7222201000	- De section circulaire d'un diamètre inférieur à 65 mm	0 %	A
7222209000	- Autres	5 %	A
7222301000	- De section circulaire d'un diamètre inférieur à 65 mm	10 %	A
7222309000	- Autres	5 %	A
7222400000	- Profilés	5 %	A
7223000000	Fils en aciers inoxydables	5 %	A
7224100010	- D'aciers alliés au bore	5 %	A
7224100090	- Autres	5 %	A
7224900010	- D'aciers alliés au bore	5 %	A
7224900090	- Autres	5 %	A
7225110000	- A grains orientés	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
7225190000	- Autres	5 %	A
7225300000	- Autres, simplement laminés à chaud, enroulés	5 %	A
7225400000	- Autres, simplement laminés à chaud, non enroulés	5 %	A
7225500010	- En aciers à coupe rapide	5 %	A
7225500090	- Autres	10 %	A
7225910010	- En aciers à coupe rapide	5 %	A
7225910090	- Autres	10 %	A
7225920010	- En aciers à coupe rapide	5 %	A
7225920090	- Autres	10 %	A
7225990010	- En aciers à coupe rapide	5 %	A
7225990090	- Autres	10 %	A
7226110000	- A grains orientés	5 %	A
7226190000	- Autres	5 %	A
7226200000	- En aciers à coupe rapide	5 %	A
7226910000	- Simply laminés à chaud	5 %	A
7226920000	- Simply laminés à froid	10 %	A
7226990000	- Autres	10 %	A
7227100000	- En aciers à coupe rapide	5 %	A
7227200000	- En aciers silicomanganeux	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
7227900010	- D'aciers alliés au bore	5 %	A
7227900090	- Autres	5 %	A
7228100000	- Barres en aciers à coupe rapide	5 %	A
7228201000	- De section circulaire d'un diamètre inférieur à 100 mm	10 %	A
7228209000	- Autres	5 %	A
7228300000	- Autres barres, simplement laminées ou filées à chaud	10 %	A
7228401000	- Dont la section transversale n'excède pas 100 mm	10 %	A
7228409000	- Autres	5 %	A
7228501000	- De section circulaire d'un diamètre inférieur à 100 mm	10 %	A
7228509000	- Autres	10 %	A
7228601000	- De section circulaire d'un diamètre inférieur à 100 mm	10 %	A
7228609000	- Autres	5 %	A
7228700000	- Profilés	5 %	A
7228800000	- Barres creuses pour le forage	5 %	A
7229200000	- En aciers silicomanganeux	5 %	A
7229900000	- Autres	5 %	A
7301100000	- Palplanches	10 %	C
7301200000	- Profilés	15 %	F
7302100000	- Rails	10 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
7302300000	- Aiguilles, pointes de cœur, tringles d'aiguillage et autres éléments de croisement ou de changement de voies	10 %	A
7302400000	- Éclisses et selles d'assise	10 %	A
7302901000	- Traverses	10 %	A
7302909000	- Autres	10 %	C
7303000000	Tubes, tuyaux et profilés creux, en fonte	15 %	F
7304110000	- En aciers inoxydables	15 %	C
7304190000	- Autres	15 %	F
7304220000	- Tiges de forage en aciers inoxydables	15 %	C
7304230000	- Autres tiges de forage	15 %	C
7304240000	Autres, en aciers inoxydables	15 %	C
7304290000	- Autres	15 %	F
7304310000	- Etirés ou laminés à froid	5 %	A
7304390000	- Autres	15 %	F
7304410000	- Etirés ou laminés à froid	5 %	A
7304490000	- Autres	5 %	A
7304510000	- Etirés ou laminés à froid	15 %	F
7304590000	- Autres	15 %	A
7304900000	- Autres	15 %	D
7305110000	- Soudés longitudinalement à l'arc immergé	15 %	C

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
7305120000	- Soudés longitudinalement, autres	15 %	C
7305190000	- Autres	15 %	C
7305200000	- Tubes et tuyaux de cuvelage des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz	15 %	C
7305310000	- Soudés longitudinalement	15 %	A
7305390000	- Autres	15 %	A
7305900000	- Autres	15 %	A
7306110000	- Soudés, en aciers inoxydables	15 %	C
7306190000	- Autres	15 %	D
7306210000	- Soudés, en aciers inoxydables	15 %	C
7306290000	- Autres	15 %	F
7306301000	- Contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone	15 %	F
7306309100	- Tubes et tuyaux en acier, d'un diamètre extérieur n'excédant pas 16 mm, à double paroi	5 %	A
7306309200	- Tubes et tuyaux en acier, à paroi simple, d'un diamètre extérieur n'excédant pas 10 mm	5 %	C
7306309900	- Autres	15 %	F
7306400010	- Avec un diamètre de 12,7 mm ou plus mais n'excédant pas 70,5 mm	5 %	A
7306400090	- Autres	5 %	A
7306500000	- Autres, soudés, de section circulaire, en autres aciers alliés	5 %	A
7306610000	- De section transversale carrée ou rectangulaire	15 %	D
7306690000	- Autres	15 %	D

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
7306900000	- Autres	15 %	D
7307110000	- En fonte non malléable	15 %	C
7307190000	- Autres	15 %	C
7307210000	- Brides	15 %	C
7307220000	- Coudes, courbes et manchons, filetés	15 %	C
7307230000	- Accessoires à souder bout à bout	15 %	A
7307290000	- Autres	15 %	C
7307910000	- Brides	15 %	C
7307920000	- Coudes, courbes et manchons, filetés	15 %	C
7307930000	- Accessoires à souder bout à bout	15 %	A
7307990000	- Autres	15 %	C
7308100000	- Ponts et éléments de ponts	15 %	F
7308200000	- Tours et pylônes	15 %	D
7308300000	- Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils	15 %	D
7308400000	- Matériel d'échafaudage, de coffrage, d'étalement ou d'échafaudage	15 %	D
7308901000	- Tôles, barres, profilés, tubes et similaires, préparés en vue de leur utilisation dans la construction	15 %	D
7308902000	- Portes d'écluses	15 %	D
7308909000	- Autres	15 %	D



Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
7309000000	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en fonte, fer ou acier, d'une contenance excédant 300 litres, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge	15 %	D
7310100000	- D'une contenance de 50 litres ou plus	15 %	D
7310210000	- Boîtes à fermer par soudage ou sertissage	15 %	F
7310291000	- - Récipients à double paroi pour le transport et le conditionnement de la semence	5 %	A
7310299000	- Autres	15 %	C
7311001010	- Fabriqués pour fonctionner exclusivement au gaz naturel	5 %	A
7311001090	- Autres	5 %	A
7311009000	- Autres	15 %	D
7312101000	- Pour l'armature des pneumatiques	5 %	A
7312109000	- Autres	15 %	D
7312900000	- Autres	15 %	D
7313001000	- Ronces artificielles	15 %	D
7313009000	- Autres	15 %	D
7314120000	- Toiles métalliques continues ou sans fin, pour machines, en aciers inoxydables	10 %	A
7314140000	- Autres toiles métalliques tissées, en aciers inoxydables	10 %	C
7314191000	- Toiles métalliques continues ou sans fin, pour machines, en aciers inoxydables	15 %	C
7314199000	- Autres	15 %	D

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
7314200000	- Grillages et treillis, soudés aux points de rencontre, en fils dont la plus grande dimension de la coupe transversale est égale ou supérieure à 3 mm et dont les mailles ont une surface d'au moins 100 cm <sup>2</sup>	15 %	D
7314310000	- Zingués	15 %	D
7314390000	- Autres	15 %	D
7314410000	- Zingués	15 %	D
7314420000	- Recouverts de matières plastiques	15 %	D
7314490000	- Autres	15 %	D
7314500000	- Tôles et bandes déployées	15 %	D
7315110000	- Chaînes à rouleaux	15 %	D
7315120000	- Autres chaînes	15 %	D
7315190000	- Parties	15 %	D
7315200000	- Chaînes antidérapantes	15 %	D
7315810000	- Chaînes à maillons à étais	15 %	D
7315820000	- Autres chaînes, à maillons soudés	15 %	D
7315890000	- Autres	15 %	D
7315900000	- Autres parties	15 %	D
7316000000	Ancres, grappins et leurs parties, en fonte, fer ou acier	15 %	D

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
7317000000	Pointes, clous, punaises, crampons appointés, agrafes ondulées ou biseautées et articles similaires, en fonte, fer ou acier, même avec tête en autre matière, à l'exclusion de ceux avec tête en cuivre	15 %	D
7318110000	- Tire-fond	15 %	D
7318120000	- Autres vis à bois	15 %	D
7318130000	- Crochets et pitons à pas de vis	15 %	D
7318140000	- Vis autotaraudeuses	15 %	D
7318151000	- Boulons à ancrage expansibles, pour béton	15 %	D
7318159000	- Autres	15 %	D
7318160000	- Écrous	15 %	D
7318190000	- Autres	15 %	D
7318210000	- Rondelles destinées à faire ressort et autres rondelles de blocage	15 %	D
7318220000	- Autres rondelles	15 %	D
7318230000	- Rivets	15 %	D
7318240000	- Goupilles, chevilles et clavettes	15 %	D
7318290000	- Autres	15 %	D
7319200000	- Épingles de sûreté	20 %	C
7319300000	- Autres épingles	20 %	F
7319901000	- Aiguilles à coudre, à ravauder ou à broder	5 %	A
7319909000	- Autres	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
7320100000	- Ressorts à lames et leurs lames	15 %	F
7320201000	- Pour systèmes de suspension de véhicules	15 %	F
7320209000	- Autres	15 %	C
7320900000	- Autres	15 %	C
7321111100	- - - Encastrables	20 %	D
7321111200	- De table	20 %	D
7321111900	- Autres	20 %	D
7321119000	- Autres	20 %	D
7321120000	- A combustibles liquides	20 %	D
7321191000	- A combustibles solides	20 %	D
7321199000	- Autres	20 %	D
7321810000	- A combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles	20 %	C
7321820000	- A combustibles liquides	20 %	A
7321891000	- A combustibles solides	20 %	C
7321899000	- Autres	20 %	C
7321901000	- Brûleurs à gaz pour chauffe-eau sans réservoir	0 %	A
7321909000	- Autres	20 %	D
7322110000	- En fonte	15 %	A
7322190000	- Autres	15 %	C

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
7322900000	- Autres	15 %	D
7323100000	- Paille de fer ou d'acier; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues	20 %	F
7323911000	- Articles	20 %	F
7323912000	- Parties	20 %	F
7323921000	- Articles	20 %	F
7323922000	- Parties	20 %	F
7323931000	- Articles	20 %	F
7323932000	- Parties	20 %	F
7323941000	- Articles	20 %	F
7323949000	- Parties	20 %	F
7323991000	- Articles	20 %	F
7323999000	- Parties	20 %	F
7324100000	- Éviers et lavabos en aciers inoxydables	15 %	D
7324210000	- En fonte, même émaillée	15 %	A
7324290000	- Autres	15 %	A
7324900000	- Autres, y compris les parties	15 %	D
7325100000	- En fonte non malléable	15 %	D
7325910000	- Boullets et articles similaires pour broyeurs	15 %	D
7325990000	- Autres	15 %	D

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
7326110000	- Boulets et articles similaires pour broyeurs	15 %	A
7326190000	- Autres	15 %	D
7326200000	- Ouvrages en fils de fer ou d'acier	15 %	D
7326901000	- Barres de section variable	5 %	A
7326909000	- Autres	15 %	C
7401001000	- Mattes de cuivre	5 %	A
7401002000	- Cuivre de ciment (précipité de cuivre)	5 %	A
7402001000	- Cuivre blister non affiné	5 %	A
7402002000	- Autre, non affiné	5 %	A
7402003000	- Anodes en cuivre pour affinage électrolytique	5 %	A
7403110000	- Cathodes et sections de cathodes	5 %	A
7403120000	- Barres à fil (wire-bars)	5 %	A
7403130000	- Billettes	5 %	A
7403190000	- Autres	5 %	A
7403210000	- A base de cuivre-zinc (laiton)	5 %	A
7403220000	- A base de cuivre-étain (bronze)	5 %	A
7403291000	- A base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillehort)	5 %	A
7403299000	- Autres	5 %	A
7404000010	- Contenant en poids 94 % ou plus de cuivre	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
7404000090	- Autres	5 %	A
7405000000	Alliages mères de cuivre	5 %	A
7406100000	- Poudres à structure non lamellaire	5 %	A
7406200000	- Poudres à structure lamellaire; paillettes	5 %	A
7407100000	- En cuivre affiné	10 %	C
7407210000	- A base de cuivre-zinc (laiton)	10 %	C
7407290000	- Autres	10 %	C
7408110000	- Dont la section transversale maximale excède 6 mm	5 %	C
7408190000	- Autres	15 %	F
7408210000	- A base de cuivre-zinc (laiton)	15 %	C
7408220000	- A base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillechort)	15 %	A
7408290000	- Autres	15 %	C
7409110000	- Enroulées	10 %	C
7409190000	- Autres	10 %	C
7409210000	- Enroulées	10 %	C
7409290000	- Autres	10 %	C
7409310000	- Enroulées	10 %	A
7409390000	- Autres	10 %	A
7409400000	- A base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillechort)	10 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
7409900000	- En autres alliages de cuivre	10 %	A
7410110000	- En cuivre affiné	10 %	A
7410120000	- En alliages de cuivre	10 %	A
7410210000	- En cuivre affiné	10 %	A
7410220000	- En alliages de cuivre	10 %	A
7411100000	- En cuivre affiné	15 %	A
7411210000	- A base de cuivre-zinc (laiton)	15 %	A
7411220000	- A base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillechort)	15 %	A
7411290000	- Autres	15 %	A
7412100000	- En cuivre affiné	15 %	A
7412200000	- En alliages de cuivre	15 %	C
7413000000	Câbles, tresses et articles similaires, en cuivre, non isolés pour l'électricité	15 %	F
7415100000	- Pointes et clous, punaises, crampons appointés et articles similaires	15 %	C
7415210000	- Rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort)	15 %	A
7415290000	- Autres	15 %	C
7415330000	- Vis, boulons et écrous	15 %	A
7415390000	- Autres	15 %	D
7418110000	- Éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues	20 %	F



Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
7418191000	- Appareils de cuisson ou de chauffage non électriques et leurs parties	20 %	F
7418199000	- Autres	20 %	D
7418200000	- Articles d'hygiène ou de toilette et leurs parties	20 %	F
7419100000	- Chaînes, chaînettes et leurs parties	15 %	A
7419910000	- Coulés, moulés, estampés ou forgés, mais non autrement travaillés	15 %	C
7419991000	- Toiles métalliques (y compris les toiles continues ou sans fin)	5 %	A
7419992000	- Ressorts en cuivre	5 %	A
7419999000	- Autres	15 %	C
7501100000	- Mattes de nickel	5 %	A
7501200000	- Sinters d'oxydes de nickel et autres produits intermédiaires de la métallurgie du nickel	5 %	A
7502100000	- Nickel non allié	0 %	A
7502200000	- Alliages de nickel	5 %	A
7503000000	Déchets et débris de nickel	5 %	A
7504000000	Poudres et paillettes de nickel	5 %	A
7505110000	- En nickel non allié	5 %	A
7505120000	- En alliages de nickel	5 %	A
7505210000	- En nickel non allié	5 %	A
7505220000	- En alliages de nickel	0 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
7506100000	- En nickel non allié	5 %	A
7506200000	- En alliages de nickel	5 %	A
7507110000	- En nickel non allié	5 %	A
7507120000	- En alliages de nickel	5 %	A
7507200000	- Accessoires de tuyauterie	5 %	A
7508100000	- Toiles métalliques et grillages, en fils de nickel	5 %	A
7508901000	- Anodes pour nickelage, même obtenues par électrolyse	5 %	A
7508909000	- Autres	5 %	A
7601100000	- Aluminium non allié	5 %	A
7601200000	- Alliages d'aluminium	5 %	A
7602000000	Déchets et débris d'aluminium	5 %	A
7603100000	- Poudres à structure non lamellaire	5 %	A
7603200000	- Poudres à structure lamellaire; paillettes	5 %	A
7604101000	- Barres	10 %	A
7604102000	- Profilés, même creux	10 %	C
7604210000	- Profilés creux	10 %	C
7604291000	- Barres	10 %	C
7604292000	- Autres profilés	10 %	C

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
7605110000	- Dont la section transversale maximale excède 7 mm	10 %	C
7605190000	- Autres	15 %	D
7605210000	- Dont la section transversale maximale excède 7 mm	10 %	C
7605290000	- Autres	15 %	C
7606110000	- En aluminium non allié	10 %	C
7606122000	- Contenant en poids 0,5 % ou plus de magnésium (duralumin)	10 %	C
7606129000	- Autres	10 %	C
7606911000	- Disques destinés à la fabrication d'étuis tubulaires	10 %	C
7606919000	- Autres	10 %	C
7606922000	- Disques destinés à la fabrication d'étuis tubulaires	10 %	C
7606923000	- Contenant en poids 0,5 % ou plus de magnésium (duralumin)	10 %	C
7606929000	- Autres	10 %	A
7607110000	- Simplement laminées	10 %	D
7607190000	- Autres	10 %	C
7607200000	- Sur support	15 %	F
7608101000	- D'un diamètre extérieur inférieur ou égal à 9,52 mm et d'une épaisseur de paroi inférieure à 0,9 mm	0 %	A
7608109000	- Autres	15 %	C
7608200000	- En alliages d'aluminium	15 %	D

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
7609000000	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en aluminium	15 %	C
7610100000	- Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils	15 %	C
7610900000	- Autres	15 %	C
7611000000	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en aluminium, d'une contenance excédant 300 litres, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge	15 %	A
7612100000	- Étuis tubulaires souples	15 %	D
7612901000	- Récipients pour le transport du lait	15 %	D
7612903000	- Récipients cryogéniques	5 %	A
7612904000	- Fûts, tambours et bidons	15 %	A
7612909000	- Autres	15 %	D
7613000000	Récipients en aluminium pour gaz comprimés ou liquéfiés	15 %	A
7614100000	- Avec âme en acier	15 %	F
7614900000	- Autres	15 %	F
7615110000	- Éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues	20 %	C
7615191100	- Autocuiseurs	20 %	D
7615191900	- Autres	20 %	D
7615192000	- Parties d'articles de ménage ou d'économie domestique	20 %	D
7615200000	- Articles d'hygiène ou de toilette et leurs parties	20 %	C
7616100000	- Pointes, clous, crampons appointés, vis, boulons, écrous, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles et articles similaires	15 %	D

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
7616910000	- Toiles métalliques, grillages et treillis, en fils d'aluminium	15 %	C
7616991000	- Tôles et bandes déployées	15 %	A
7616999000	- Autres	15 %	D
7801100000	- Plomb affiné	5 %	A
7801910000	- Contenant de l'antimoine comme autre élément prédominant en poids	5 %	A
7801990000	- Autres	5 %	A
7802000000	Déchets et débris de plomb	5 %	A
7804110000	- Feuilles et bandes, d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm (support non compris)	10 %	A
7804190000	- Autres	10 %	C
7804200000	- Poudres et paillettes	5 %	A
7806001000	- Emballages blindés pour matières radioactives	5 %	A
7806002000	- Barres, profilés et fils	10 %	C
7806003000	- Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple)	15 %	C
7806009000	- Autres	10 %	A
7901110000	- Contenant en poids 99,99 % ou plus de zinc	5 %	A
7901120000	- Contenant en poids moins de 99,99 % de zinc	5 %	A
7901200000	- Alliages de zinc	5 %	A
7902000000	Déchets et débris de zinc	5 %	A
7903100000	- Poussières de zinc	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
7903900000	- Autres	5 %	A
7904001000	- Fils	5 %	A
7904009000	- Autres	5 %	A
7905000000	Tôles, feuilles et bandes, en zinc	10 %	A
7907001000	- Gouttières, faîtages, lucarnes et autres ouvrages façonnés pour le bâtiment	5 %	A
7907002000	- Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple)	5 %	A
7907009000	- Autres	15 %	D
8001100000	- Étain non allié	5 %	A
8001200000	- Alliages d'étain	5 %	A
8002000000	Déchets et débris d'étain	5 %	A
8003001000	- Barres et fils en étain allié, pour la soudure	15 %	C
8003009000	- Autres	10 %	A
8007001000	- Tôles, feuilles, lames et bandes, d'une épaisseur excédant 0,2 mm	5 %	A
8007002000	- Feuilles et bandes minces (même imprimées ou fixées sur papier, carton, matières plastiques ou supports similaires), d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm (support non compris); poudres et paillettes	5 %	A
8007003000	- Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple)	5 %	A
8007009000	- Autres	15 %	C
8101100000	- Poudres	5 %	A
8101940000	- Tungstène sous forme brute, y compris les barres simplement obtenues par frittage	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8101960000	- Fils	5 %	A
8101970000	- Déchets et débris	5 %	A
8101990000	- Autres	5 %	A
8102100000	- Poudres	5 %	A
8102940000	- Molybdène sous forme brute, y compris les barres simplement obtenues par frittage	5 %	A
8102950000	- Barres, autres que celles simplement obtenues par frittage, profilés, tôles, bandes et feuilles	5 %	A
8102960000	- Fils	5 %	A
8102970000	- Déchets et débris	5 %	A
8102990000	- Autres	5 %	A
8103200000	- Tantale sous forme brute, y compris les barres simplement obtenues par frittage; poudres	5 %	A
8103300000	- Déchets et débris	5 %	A
8103900000	- Autres	5 %	A
8104110000	- Contenant au moins 99,8 % en poids de magnésium	5 %	A
8104190000	- Autres	5 %	A
8104200000	- Déchets et débris	5 %	A
8104300000	- Copeaux, tournures et granulés calibrés; poudres	5 %	A
8104900000	- Autres	5 %	A
8105200000	- Mattes de cobalt et autres produits intermédiaires de la métallurgie du cobalt; cobalt sous forme brute; poudres	5 %	A
8105300000	- Déchets et débris	5 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8105900000	- Autres	5 %	A
8106001100	- Sous forme d'aiguilles	5 %	A
8106001900	- Autres	5 %	A
8106002000	- Déchets et débris	5 %	A
8106009000	- Autres	5 %	A
8107200000	- Cadmium sous forme brute; poudres	5 %	A
8107300000	- Déchets et débris	5 %	A
8107900000	- Autres	5 %	A
8108200000	- Titane sous forme brute; poudres	5 %	A
8108300000	- Déchets et débris	5 %	A
8108900000	- Autres	5 %	A
8109200000	- Zirconium sous forme brute; poudres	5 %	A
8109300000	- Déchets et débris	5 %	A
8109900000	- Autres	5 %	A
8110100000	- Antimoine sous forme brute; poudres	5 %	A
8110200000	- Déchets et débris	5 %	A
8110900000	- Autres	5 %	A
8111001100	- Manganèse sous forme brute; poudres	5 %	A
8111001200	- Déchets et débris	5 %	A



Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8111009000	- Autres	5 %	A
8112120000	- Sous forme brute; poudres	5 %	A
8112130000	- Déchets et débris	5 %	A
8112190000	- Autres	5 %	A
8112210000	- Sous forme brute; poudres	5 %	A
8112220000	- Déchets et débris	5 %	A
8112290000	- Autres	5 %	A
8112510000	- Sous forme brute; poudres	5 %	A
8112520000	- Déchets et débris	5 %	A
8112590000	- Autres	5 %	A
8112921000	- Sous forme brute; poudres	5 %	A
8112922000	- Déchets et débris	5 %	A
8112990000	- Autres	5 %	A
8113000000	Cermets et ouvrages en cermets, y compris les déchets et débris	5 %	A
8201100000	- Bêches et pelles	15 %	F
8201200000	- Fourches	15 %	A
8201300000	- Pioches, pics, houes, binettes, râtaux et raclours	15 %	F
8201401000	- Machettes	15 %	F
8201409000	- Autres	15 %	F

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8201500000	- Sécateurs (y compris les cisailles à volaille) manités à une main	15 %	A
8201601000	- Sécateurs	15 %	A
8201609000	- Autres	15 %	A
8201901000	- Faux, faucilles, couteaux à foin ou à paille	15 %	A
8201909000	- Autres	15 %	F
8202101000	- Scies égoïnes	15 %	A
8202109000	- Autres	15 %	F
8202200000	- Lames de scies à ruban	15 %	F
8202310000	- Avec partie travaillante en acier	5 %	A
8202390000	- Autres, y compris les parties	5 %	A
8202400000	- Chaînes de scies, dites " coupantes "	5 %	A
8202910000	- Lames de scies droites, pour le travail des métaux	15 %	F
8202990000	- Autres	15 %	A
8203100000	- Limes, râpes et outils similaires	15 %	F
8203200000	- Pince (même coupantes), tenailles, brucelles et outils similaires	15 %	F
8203300000	- Cisailles à métaux et outils similaires	15 %	F
8203400000	- Coupe-tubes, coupe-boulons, emporte-pièce et outils similaires	5 %	A
8204110000	- A ouverture fixe	15 %	F
8204120000	- A ouverture variable	15 %	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8204200000	- Douilles de serrage interchangeables, même avec manches	15 %	A
8205100000	- Outils de perçage, de filetage ou de taraudage	5 %	A
8205200000	- Marteaux et masses	15 %	F
8205300000	- Rabots, ciseaux, gouges et outils tranchants similaires pour le travail du bois	15 %	A
8205401000	- Pour vis à rainure droite	15 %	F
8205409000	- Autres	15 %	F
8205510000	- Pour usages domestiques	20 %	F
8205591000	- Diamants de vitriers	5 %	A
8205592000	- Ciseaux à froid	15 %	A
8205593000	- Burins et pointes	15 %	A
8205596000	- Burettes à huile; seringues de graissage	5 %	A
8205599100	- Outils spéciaux pour bijoutiers et horlogers	5 %	A
8205599200	- Outils pour maçons, mouleurs, cimentiers, plâtriers et peintres (tels que truelles, polissoirs, grattoirs, etc.)	15 %	F
8205599900	- Autres	15 %	A
8205601000	- Lampes à souder	5 %	A
8205609000	- Autres	15 %	A
8205700000	- Étaux, serre-joints et similaires	15 %	F
8205800000	- Enclumes; forges portatives; meules avec bâtis, à main ou à pédale	15 %	F
8205900000	- Assortiments d'articles d'au moins deux des sous-positions ci-dessus	15 %	F

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8206000000	Outils d'au moins deux des n°s 82.02 à 82.05, conditionnés en assortiments pour la vente au détail	15 %	F
8207131000	- Trépons et couronnes	15 %	A
8207132000	- Forets	15 %	D
8207133000	- Fleurets dits <i>intégraux</i>	15 %	A
8207139000	- Autres outils	15 %	D
8207191000	- Trépons et couronnes	15 %	A
8207192100	- A diamants	15 %	C
8207192900	- Autres	15 %	D
8207193000	- Fleurets dits <i>intégraux</i>	15 %	A
8207198000	- Autres outils	15 %	D
8207200000	- Filières pour l'étrépage ou le filage (extrusion) des métaux	5 %	A
8207300000	- Outils à emboutir, à estamper ou à poinçonner	15 %	D
8207400000	- Outils à tarauder ou à fileter	5 %	A
8207500000	- Outils à percer	15 %	D
8207600000	- Outils à aléser ou à brocher	5 %	A
8207700000	- Outils à fraiser	5 %	A
8207800000	- Outils à tourner	15 %	A
8207900000	- Autres outils interchangeables	15 %	F
8208100000	- Pour le travail des métaux	15 %	F

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8208200000	- Pour le travail du bois	15 %	D
8208300000	- Pour appareils de cuisine ou pour machines pour l'industrie alimentaire	15 %	F
8208400000	- Pour machines agricoles, horticoles ou forestières	15 %	F
8208900000	- Autres	5 %	A
8209001000	- Constitués par des carbures de tungstène	15 %	A
8209009000	- Autres	15 %	A
8210001000	- Moulins	20 %	F
8210009000	- Autres	20 %	F
8211100000	- Assortiments	20 %	F
8211910000	- Couteaux de table à lame fixe	20 %	F
8211920000	- Autres couteaux à lame fixe	15 %	F
8211931000	- Serpettes et greffoirs	5 %	A
8211939000	- Autres	5 %	A
(1) MEP: Mécanisme de stabilisation des prix. Le MSP (MEP en espagnol) correspond au mécanisme établi en vertu de la décision 371 de la Communauté andine du 26 novembre 1994 et de ses modifications ultérieures.			

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8211941000	- Pour couteaux de table	15%	D
8211949000	- Autres	10%	D
8211950000	- Manches en métaux communs	20%	F
8212101000	- Rasoirs manuels	20%	F
8212102000	- Rasoirs	20%	F
8212200000	- Lames de rasoirs de sûreté, y compris les ébauches en bandes	20%	A
8212900000	- Autres parties	20%	A
8213000000	Ciseaux et leurs lames	15%	C
8214100000	- Coupe-papier, ouvre-lettres, grattoirs, taille-crayons et leurs lames	15%	D
8214200000	- Outils et assortiments d'outils de manucures ou de pédicures (y compris les limes à ongles)	5%	A
8214901000	- Tondeuses	5%	A
8214909000	- Autres	15%	D
8215100000	- Assortiments contenant au moins un objet argenté, doré ou platiné	20%	F
8215200000	- Autres assortiments	20%	F
8215910000	- - Argentés, dorés ou platinés	20%	F
8215990000	- Autres	20%	F
8301100000	- Cadenas	15%	F
8301200000	- Serrures des types utilisés pour véhicules automobiles	15%	F
8301300000	- Serrures des types utilisés pour meubles	15%	F

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8301401000	- Pour coffres-forts	15%	A
8301409000	- Autres	15%	F
8301500000	- Fermeoirs et montures-fermeoirs comportant une serrure	15%	A
8301600000	- Parties	10%	C
8301700000	- Clefs présentées isolément	15%	D
8302101000	- Pour véhicules automobiles	15%	F
8302109000	- Autres	15%	D
8302200000	- Roulettes	15%	D
8302300000	- Autres garnitures, ferrures et articles similaires pour véhicules automobiles	15%	F
8302410000	- Pour bâtiments	15%	D
8302420000	- Autres, pour meubles	15%	D
8302490000	- Autres	15%	D
8302500000	- Patères, porte-chapeaux, supports et articles similaires	15%	D
8302600000	- Ferme-portes automatiques	15%	D
8303001000	- Coffres-forts	20%	C
8303002000	- Coffres et portes blindées et compartiments pour chambres fortes	15%	D
8303009000	- Autres	20%	F
8304000000	Classeurs, fichiers, boîtes de classement, porte-copies, plumiers, porte-cachets et matériel et fournitures similaires de bureau, en métaux communs, à l'exclusion des meubles de bureau du n° 94.03	20%	F

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8305100000	- Mécanismes pour reliure de feuillets mobiles ou pour classeurs	15%	D
8305200000	- Agrafes présentées en barrettes	15%	F
8305900000	- Autres, y compris les parties	15%	D
8306100000	- Cloches, sonnettes, gongs et articles similaires	15%	A
8306210000	- Argentés, dorés ou platinés	20%	F
8306290000	- Autres	20%	F
8306300000	- Cadres pour photographies, gravures ou similaires; miroirs	20%	C
8307100000	- En fer ou en acier	15%	D
8307900000	- En autres métaux communs	15%	A
8308101100	- En fer ou en acier	15%	D
8308101200	- D'aluminium	15%	D
8308101900	- Autres	15%	D
8308109000	- Autres	15%	D
8308200000	- Rivets tubulaires ou à tige fendue	15%	D
8308900000	- Autres, y compris les parties	15%	D
8309100000	- Bouchons-couronnes	15%	D
8309900000	- Autres	15%	C
8310000000	Plaques indicatrices, plaques-enseignes, plaques-adresses et plaques similaires, chiffres, lettres et enseignes diverses, en métaux communs, à l'exclusion de ceux du n° 94.05	15%	D



Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8311100000	- Électrodes enrobées pour le soudage à l'arc, en métaux communs	15%	C
8311200000	- Fils fourrés pour le soudage à l'arc, en métaux communs	15%	A
8311300000	- Baguettes enrobées et fils fourrés pour le brasage ou le soudage à la flamme, en métaux communs	15%	C
8311900000	- Autres	15%	C
8401100000	- Réacteurs nucléaires	5%	A
8401200000	- Machines et appareils pour la séparation isotopique, et leurs parties	5%	A
8401300000	- Éléments combustibles (cartouches) non irradiés	5%	A
8401400000	- Parties de réacteurs nucléaires	5%	A
8402110000	- Chaudières aquatubulaires d'une production horaire de vapeur excédant 45 tonnes	15%	F
8402120000	- Chaudières aquatubulaires d'une production horaire de vapeur n'excédant pas	15%	F
8402190000	- Autres chaudières à vapeur, y compris les chaudières mixtes	15%	F
8402200000	- Chaudières dites "à eau surchauffée"	15%	F
8402900000	- Parties	15%	D
8403100000	- Chaudières	15%	D
8403900000	- Parties	15%	D
8404100000	- Appareils auxiliaires pour chaudières des n <sup>os</sup> 84.02 ou 84.03	15%	D
8404200000	- Condenseurs pour machines à vapeur	15%	D
8404900000	- Parties	15%	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8405100000	- Générateurs de gaz à l'air ou de gaz à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs; générateurs d'acétylène et générateurs similaires de gaz, par procédé à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs	15%	A
8405900000	- Parties	10%	C
8406100000	- Turbines pour la propulsion de bateaux	5%	A
8406810000	- D'une puissance excédant 40 MW	5%	A
8406820000	- D'une puissance n'excédant pas 40 MW	5%	A
8406900000	- Parties	5%	A
8407100000	- Moteurs pour l'aviation	5%	A
8407210000	- Du type hors-bord	5%	A
8407290000	- Autres	5%	A
8407310000	- D'une cylindrée n'excédant pas 50 cm <sup>3</sup>	5%	A
8407320000	- D'une cylindrée excédant 50 cm <sup>3</sup> mais n'excédant pas 250 cm <sup>3</sup>	5%	A
8407330000	- D'une cylindrée excédant 250 cm <sup>3</sup> mais n'excédant pas 1 000 cm <sup>3</sup>	5%	A
8407340010	- Fabriqués pour fonctionner exclusivement au gaz naturel	10%	C
8407340090	- Autres	10%	C
8407900010	- Fabriqués pour fonctionner exclusivement au gaz naturel	0%	A
8407900090	- Autres	5%	A
8408100000	- Moteurs pour la propulsion de bateaux	5%	A
8408201000	- D'une cylindrée n'excédant pas 4 000 cm <sup>3</sup>	10%	C
8408209000	- Autres	10%	C

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8408901000	- D'une puissance n'excédant pas 130 kW (174 CV)	10%	A
8408902000	- D'une puissance excédant 130 kW (174 CV)	5%	A
8409100000	- De moteurs pour l'aviation	5%	A
8409911000	- Blocs-cylindres et culasses	5%	A
8409912000	- Chemises de cylindres	15%	F
8409913000	- Bielles	5%	A
8409914000	- Pistons	15%	A
8409915000	- Segments de pistons	5%	A
8409916000	- Carburateurs et leurs parties	5%	A
8409917000	- Soupapes	15%	F
8409918000	- Carters	5%	A
8409919100	- Équipements de conversion du système de carburation des véhicules automobiles en vue de leur fonctionnement avec du gaz combustible	15%	A
8409919900	- Autres	15%	A
8409991000	- Pistons	15%	A
8409992000	- Segments de pistons	5%	A
8409993000	- Injecteurs et autres parties pour systèmes à combustible	5%	A
8409994000	- Blocs-cylindres et culasses	5%	A
8409995000	- Chemises de cylindres	5%	C
8409996000	- Bielles	5%	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8409997000	- Soupapes	5%	A
8409998000	- Carters	5%	A
8409999100	- Guides soupapes	5%	A
8409999200	- Axes de piston	5%	A
8409999900	- Autres	5%	A
8410110000	- D'une puissance n'excédant pas 1 000 kW	15%	A
8410120000	- D'une puissance excédant 1 000 kW mais n'excédant pas 10 000 kW	15%	A
8410130000	- D'une puissance excédant 10 000 kW	15%	A
8410900000	- Parties, y compris les régulateurs	5%	A
8411110000	- D'une poussée n'excédant pas 25 kN	5%	A
8411120000	- D'une poussée excédant 25 kN	5%	A
8411210000	- D'une puissance n'excédant pas 1 100 kW	5%	A
8411220000	- D'une puissance excédant 1 100 kW	5%	A
8411810000	- D'une puissance n'excédant pas 5 000 kW	5%	A
8411820000	- D'une puissance excédant 5 000 kW	0%	A
8411910000	- De turboréacteurs ou de turbopropulseurs	5%	A
8411990000	- Autres	5%	A
8412100000	- Propulseurs à réaction autres que les turboréacteurs	5%	A
8412210000	- A mouvement rectiligne (cylindres)	5%	A
8412290000	- Autres	5%	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8412310000	- A mouvement rectiligne (cylindres)	5%	A
8412390000	- Autres	5%	A
8412801000	- Moteurs à vent ou éoliennes	5%	A
8412809000	- Autres	5%	A
8412901000	- De moteurs pour l'aviation	5%	A
8412909000	- Autres	5%	A
8413110000	- Pompes pour la distribution de carburants ou de lubrifiants, des types utilisés dans les stations-service ou les garages	5%	A
8413190000	- Autres	15%	C
8413200000	- Pompes à bras, autres que celles des n <sup>os</sup> 8413 11 ou 8413 19	15%	C
8413301000	- De moteurs pour l'aviation	5%	A
8413302000	- Autres pompes à injection	5%	A
8413309 100	- A carburant	5%	A
8413309200	- A huile	5%	A
8413309900	- Autres	15%	F
8413400000	- Pompes à béton	5%	A
8413500000	- Autres pompes volumétriques alternatives	15%	C
8413601000	- Pompes à double vis hélicoïdale, à flux axial	15%	C
8413609000	- Autres	15%	C
8413701100	- D'un diamètre de sortie n'excédant pas 100 mm	15%	D
8413701900	- Autres	15%	D

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8413702100	- D'un diamètre de sortie n'excédant pas 300 mm	15%	D
8413702900	- Autres	15%	C
8413811000	- Pompes à injection	15%	A
8413819000	- Autres	15%	C
8413820000	- Élévateurs à liquides	5%	C
8413911000	- Pour la distribution ou la vente de carburants	5%	A
8413912000	- De moteurs pour l'aviation	5%	A
8413913000	- A carburant, à huile ou à liquide de refroidissement, pour autres moteurs	5%	A
8413919000	- Autres	10%	C
8413920000	- D'élévateurs à liquides	5%	A
8414100000	- Pompes à vide	15%	C
8414200000	- Pompes à air, à main ou à pied	15%	C
8414304000	- Pour véhicules destinés au transport de marchandises	5%	A
8414309100	- Hermétiques ou semi-hermétiques, d'une puissance n'excédant pas 0,37 kW (1/2 CV)	0%	A
8414309200	- Hermétiques ou semi-hermétiques, d'une puissance excédant 0,37 kW (1/2 CV)	0%	A
8414309900	- Autres	15%	C
8414401000	- D'une puissance inférieure à 30 kW (40 CV)	15%	C
8414409000	- Autres	15%	C

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8414510000	- Ventilateurs de table, de sol, murs, plafonniers, de toitures ou de fenêtres, à moteur électrique incorporé d'une puissance n'excédant pas 125 W	20%	D
8414590000	- Autres	15%	D
8414600000	- Hottes dont le plus grand côté horizontal n'excède pas 120 cm	20%	D
8414801000	- Compresseurs pour véhicules automobiles	5%	A
8414802100	- D'une puissance inférieure à 30 kW (40 CV)	15%	C
8414802210	Fabriqués pour fonctionner exclusivement au gaz naturel	0%	A
8414802290	- Autres	15%	C
8414802310	Fabriqués pour fonctionner exclusivement au gaz naturel	0%	A
8414802390	- Autres	15%	A
8414809000	- Autres	15%	C
8414901000	- De compresseurs	10%	C
8414909000	- Autres	10%	C
8415101000	- Avec dispositif de réfrigération n'excédant pas 30 000 BTU/heure	15%	D
8415109000	- Autres	15%	D
8415200000	- Du type de ceux utilisés pour le confort des personnes dans les véhicules automobiles	15%	F
8415811000	- Avec dispositif de réfrigération n'excédant pas 30 000 BTU/heure	15%	D
8415819000	- Autres	15%	D

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8415822000	- N'excédant pas 30 000 BTU/heure	15%	C
8415823000	- Excédant 30 000 BTU/heure mais n'excédant pas 240 000 BTU/heure	15%	C
8415824000	- Excédant 240 000 BTU/heure	15%	C
8415831000	- N'excédant pas 30 000 BTU/heure	15%	C
8415839000	- Autres	15%	C
8415900000	- Parties	10%	C
8416100000	- Brûleurs à combustibles liquides	15%	A
8416201000	- Brûleurs à combustibles solides pulvérisés	15%	A
8416202000	- Brûleurs à gaz	15%	A
8416203000	- Brûleurs mixtes	15%	C
8416300000	- Foyers automatiques, y compris leurs avant-foyers, leurs grilles mécaniques, leurs dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs similaires	15%	D
8416900000	- Parties	10%	C
8417100000	- Fours pour le grillage, la fusion ou autres traitements thermiques des minerais ou des métaux	15%	C
8417201000	- Fours à tunnel	15%	C
8417209000	- Autres	15%	D
8417802000	- Fours pour produits céramiques	15%	A
8417803000	- Fours de laboratoire	15%	A
8417809000	- Autres	15%	A



Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8417900000	- Parties	10%	C
8418101000	- D'une capacité inférieure à 184 litres	20%	F
8418102000	- D'une capacité égale ou supérieure à 184 litres mais inférieure à 269 litres	20%	F
8418103000	- D'une capacité égale ou supérieure à 269 litres mais inférieure à 382 litres	20%	F
8418109000	- Autres	20%	F
8418211000	- D'une capacité inférieure à 184 litres	20%	F
8418212000	- D'une capacité égale ou supérieure à 184 litres mais inférieure à 269 litres	20%	F
8418213000	- D'une capacité égale ou supérieure à 269 litres mais inférieure à 382 litres	20%	F
8418219000	- Autres	20%	F
8418291000	- A absorption, électriques	20%	C
8418299000	- Autres	20%	D
8418300000	- Meubles congélateurs-conservateurs du type coffre, d'une capacité n'excédant pas 800 litres	20%	F
8418400000	- Meubles congélateurs-conservateurs de type armoire, d'une capacité n'excédant pas 900 litres	20%	F
8418500000	- Autres meubles (coffres, armoires, vitrines, comptoirs et similaires), pour la conservation et l'exposition de produits, incorporant un équipement pour la production du froid	15%	F
8418610000	- Pompes à chaleur autres que les machines et appareils pour le conditionnement de l'air du n° 84.15	15%	C
8418691110	d'un rendement supérieur à 1 000 kg/h	15%	C
8418691190	- Autres	15%	C
8418691200	- A absorption	5%	A
8418699100	- Machines pour la fabrication de glace	15%	C

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8418699200	- Fontaines réfrigérées pour l'eau	15%	D
8418699300	- Chambres ou tunnels démontables ou à panneaux, comportant un équipement pour la production du froid	15%	C
8418699400	- Unités de réfrigération pour véhicules destinés au transport de marchandises	5%	A
8418699900	- Autres	15%	C
8418910000	- Meubles conçus pour recevoir un équipement pour la production du froid	15%	F
8418991000	- Évaporateurs à plaques	10%	C
8418992000	- Unités de condensation	15%	D
8418999000	- Autres	15%	C
8419110000	- A chauffage instantané, à gaz	20%	D
8419191000	- D'une capacité n'excédant pas 120 litres	20%	D
8419199000	- Autres	20%	D
8419200000	- Stérilisateurs médico-chirurgicaux ou de laboratoires	5%	A
8419310000	- Pour produits agricoles	10%	C
8419320000	- Pour le bois, les pâtes à papier, papiers ou cartons	10%	A
8419391000	- De lyophilisation ou de cryodesiccation	0%	A
8419392000	- De pulvérisation	15%	C
8419399100	- Pour minéraux	0%	A
8419399900	- Autres	15%	C

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8419400000	- Appareils de distillation ou de rectification	15%	C
8419501000	- Pasteurisateurs	15%	D
8419509000	- Autres	15%	D
8419600000	- Appareils et dispositifs pour la liquéfaction de l'air ou d'autres gaz	10%	C
8419810000	- Pour la préparation de boissons chaudes ou la cuisson ou le chauffage des aliments	15%	D
8419891000	- Autoclaves	15%	A
8419899110	- Évaporation	10%	C
8419899190	- Autres	10%	C
8419899200	- De torréfaction	10%	C
8419899300	- De stérilisation	10%	C
8419899910	Réacteurs industriels de polymérisation, pour processus continu	0%	A
8419899990	Autres	5%	C
8419901000	- De chauffe-eau	10%	A
8419909000	- Autres	10%	C
8420101000	- Pour la boulangerie, la pâtisserie et la biscuiterie	10%	A
8420109000	- Autres	5%	A
8420910000	- Cylindres	5%	A
8420990000	- Autres	5%	A
8421110000	- Écrémeuses	5%	A
8421120000	- Essoreuses à linge	15%	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8421191000	- De laboratoire	5%	A
8421192000	- Pour l'industrie sucrière	10%	C
8421193000	- Pour l'industrie du papier et de la cellulose	5%	A
8421199000	- Autres	10%	C
8421211000	- De type ménager	20%	C
8421219000	- Autres	15%	C
8421220000	- Pour la filtration ou l'épuration des boissons autres que l'eau	15%	D
8421230000	- Pour la filtration des huiles minérales dans les moteurs à allumage par étincelles ou par compression	15%	D
8421291000	- Filtres-presses	15%	C
8421292000	- Filtres magnétiques et électromagnétiques	5%	A
8421293000	- Filtres conçus exclusivement ou principalement pour les appareils médicaux du n° 90.18	5%	A
8421294000	- Filtres tubulaires à grille, pour puits d'extraction	15%	A
8421299000	- Autres	15%	F
8421310000	- Filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression	15%	F
8421391000	- Épurateurs dits "cyclones"	15%	C
8421392000	- Filtres électrostatiques à air ou à autre gaz	5%	A
8421399000	- Autres	15%	F
8421910000	- De centrifugeuses, y compris d'essoreuses centrifuges	10%	A
8421991000	- Éléments filtrants pour filtres de moteurs	15%	D
8421999000	- Autres	10%	C

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8422110000	- De type ménager	15%	A
8422190000	- Autres	15%	A
8422200000	- Machines et appareils servant à nettoyer ou à sécher les bouteilles ou autres récipients	10%	C
8422301000	- Machines à remplissage vertical, d'un rendement de 40 unités ou moins par minute	10%	C
8422309010	- Pour l'étiquetage	5%	A
8422309020	- Machines à emballer les liquides	5%	A
8422309090	- Autres	5%	A
8422401000	- Machines à emballer des marchandises conditionnées préalablement dans leurs emballages	5%	A
8422402000	- Machines à emballer sous vide	5%	A
8422403000	- Machines à emballer les cigarettes	0%	A
8422409000	- Autres	10%	C
8422900000	- Parties	10%	A
8423100000	- Pèse-personnes, y compris les pèse-bébés; balances de ménage	15%	A
8423200000	- Bascules à pesage continu sur transporteurs	5%	A
8423301000	- Doseuses pour le ciment, l'asphalte ou matières similaires	15%	C
8423309000	- Autres	15%	D
8423810000	- D'une portée n'excédant pas 30 kg	15%	D
8423821000	- Pour peser des véhicules	15%	A
8423829000	- Autres	15%	D

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8423891000	- Pour peser des véhicules	15%	D
8423899000	- Autres	15%	A
8423900000	- Poids pour toutes balances; parties d'appareils ou instruments de pesage	15%	C
8424100000	- Extincteurs, même chargés	15%	D
8424200000	- Pistolets aéroglyphes et appareils similaires	15%	D
8424300000	- Machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet similaires	10%	C
8424812000	- Appareils portatifs d'un poids inférieur à 20 kg	10%	C
8424813100	- Goutte-à-goutte ou par aspersion	10%	A
8424813900	- Autres	10%	C
8424819000	- Autres	10%	A
8424890010	- Équipement pour la peinture du bois	0%	A
8424890090	Autres	15%	F
8424901000	- Asperseurs et dispositifs de goutte-à-goutte pour systèmes d'irrigation	10%	C
8424909000	- Autres	10%	C
8425110000	- A moteur électrique	10%	A
8425190000	- Autres	10%	C
8425311000	- Treuils de levage assurant la montée et la descente dans les puits de mine; treuils spécialement conçus pour mines au fond	10%	C
8425319000	- Autres	15%	C

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8425391000	- Treuils de levage assurant la montée et la descente dans les puits de mine; treuils spécialement conçus pour mines au fond	10%	C
8425399000	- Autres	15%	C
8425410000	- Élévateurs fixes de voitures pour garages	15%	C
8425422000	- Portatifs, pour véhicules automobiles	15%	F
8425429000	- Autres	15%	C
8425491000	- Portatifs, pour véhicules automobiles	15%	F
8425499000	- Autres	15%	C
8426110000	- Ponts roulants et poutres roulantes, sur supports fixes	15%	C
8426121000	- Portiques mobiles sur pneumatiques	10%	A
8426122000	- Chariots-cavaliers	10%	A
8426190000	- Autres	15%	C
8426200000	- Grues à tour	15%	A
8426300000	- Grues sur portiques	15%	A
8426411000	- Chariots-cavaliers	5%	A
8426419000	- Autres	15%	A
8426490000	- Autres	15%	A
8426910000	- Conçus pour être montés sur un véhicule routier	15%	C
8426991000	- Câbles aériens ("blondins")	15%	A
8426992000	- Bigues	15%	A
8426999000	- Autres	15%	C

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8427100000	- Chariots autopropulsés à moteur électrique	5%	A
8427200000	- Autres chariots autopropulsés	5%	A
8427900000	- Autres chariots	15%	C
8428101000	- Ascenseurs sans cabine ni contrepoids	10%	F
8428109000	- Autres	15%	D
8428200000	- Appareils élévateurs ou transporteurs, pneumatiques	15%	C
8428310000	- Spécialement conçus pour mines au fond ou pour autres travaux souterrains	15%	A
8428320000	- Autres, à benne	15%	C
8428330000	- Autres, à bande ou à courroie	15%	F
8428390000	- Autres	15%	C
8428400000	- Escaliers mécaniques et trottoirs roulants	5%	A
8428600000	- Téléphériques (y compris les télésièges et remonte-pentes); mécanismes de traction pour funiculaires	5%	A
8428901000	- Encageurs de berlines, chariots transbordeurs, basculeurs et culbuteurs de wagons, berlines, etc. et installations similaires de manutention de matériel roulant sur rail	15%	A
8428909010	- Systèmes entièrement automatisés pour la manutention de marchandises de valeur	15%	C
8428909090	- Autres	15%	C
8429110000	- A chenilles	5%	A
8429190000	- Autres	5%	A
8429200000	- Niveleuses	5%	A
8429300000	- Décapeuses (scrapers)	5%	A



Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8429400000	- Compacteuses et rouleaux compresseurs	5%	A
8429510000	- Chargeuses et chargeuses-pelleteuses à chargement frontal	5%	A
8429520000	- Engins dont la superstructure peut effectuer une rotation de 360°	5%	A
8429590000	- Autres	5%	A
8430100000	- Sonnettes de battage et machines pour l'arrachage des pieux	5%	A
8430200000	- Chasse-neige	5%	A
8430310000	- Autopropulsées	5%	A
8430390000	- Autres	5%	A
8430410000	- Autopropulsées	5%	A
8430490000	- Autres	5%	A
8430500000	- Autres machines et appareils, autopropulsés	5%	A
8430611000	- Rouleaux compresseurs	10%	A
8430619000	- Autres	10%	A
8430691000	- Décapeuses (scrapers)	5%	A
8430699000	- Autres	5%	A
8431101000	- De palans, de treuils et de cabestans	10%	C
8431109000	- Autres	10%	C
8431200000	- De machines ou appareils du n° 84.27	5%	A
8431310000	- D'ascenseurs, monte-charge ou escaliers mécaniques	10%	C
8431390000	- Autres	15%	C

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8431410000	- Godets, bennes, bennes-preneuses, pelles, grappins et pinces	5%	A
8431420000	- Lames de bouteurs (bulldozers) ou de bouteurs biais (angledozers)	5%	A
8431431000	- Culbuteurs	10%	C
8431439000	- Autres	10%	A
8431490000	- Autres	5%	A
8432100000	- Charrues	10%	C
8432210000	- Herses à disques (pulvériseurs)	10%	C
8432291000	- Autres herse, scarificateurs et extirpateurs	10%	C
8432292000	- Cultivateurs, houes, sarceleuses et bineuses	10%	C
8432300000	- Semoirs, plantoirs et repiqueurs	10%	C
8432400000	- Épandeurs de fumier et distributeurs d'engrais	10%	C
8432800000	- Autres machines, appareils et engins	10%	C
8432901000	- Coutres et disques	15%	C
8432909000	- Autres	15%	C
8433111000	- Autopropulsées	15%	C
8433119000	- Autres	15%	C
8433191000	- Autopropulsées	15%	A
8433199000	- Autres	15%	A
8433200000	- Faucheuses, y compris les barres de coupe à monter sur tracteur	10%	C
8433300000	- Autres machines et appareils de fenaison	10%	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8433340000	- Presses à paille ou à fourrage, y compris les presses ramasseuses	10%	A
8433351000	- Moissonneuses-batteuses	10%	A
8433352000	- Autres machines et appareils pour le battage	10%	A
8433353000	- Machines pour la récolte des racines ou tubercules	5%	A
84333591000	- Pour la récolte	0%	A
84333592000	- Égreneurs de maïs	10%	C
84333599000	- Autres	10%	A
84333601000	- Pour les œufs	5%	A
84333609000	- Autres	10%	C
84333901000	- De tondeuses à gazon	10%	C
84333909000	- Autres	5%	A
8434100000	- Machines à traire	10%	A
8434200000	- Machines et appareils de laiterie	10%	A
8434901000	- De machines à traire	5%	A
8434909000	- Autres	10%	C
8435100000	- Machines et appareils	5%	A
8435900000	- Parties	5%	A
8436100000	- Machines et appareils pour la préparation des aliments ou provendes pour animaux	10%	C
8436210000	- Couveuses et éleveuses	10%	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8436291000	- Mangeoires et abreuvoirs automatiques	15%	D
8436292000	- Batteries automatiques de ponte et de ramassage des œufs	0%	A
8436299000	- Autres	15%	C
8436801000	- Broyeurs et mélangeurs d'engrais	5%	A
8436809000	- Autres	10%	A
8436910000	- De machines ou appareils d'aviculture	5%	A
8436990000	- Autres	5%	A
8437101100	- Par couleur	0%	A
8437101900	- Autres	15%	D
8437109000	- Autres	15%	D
8437801100	- Des céréales	10%	C
8437801900	- Autres	10%	C
8437809100	- Pour le traitement du riz	10%	C
8437809200	- Pour le triage et la séparation des farines et autres produits de la minoterie	10%	C
8437809300	- Pour le polissage des grains	10%	C
8437809900	- Autres	10%	C
8437900000	- Parties	10%	C
8438101000	- Pour la boulangerie, la pâtisserie ou la biscuiterie	10%	C
8438102000	- Pour la fabrication de pâtes alimentaires	10%	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8438201000	- Pour la confiserie	0%	A
8438202000	- Pour la fabrication du cacao ou du chocolat	5%	A
8438300000	- Machines et appareils pour la sucrerie	15%	D
8438400000	- Machines et appareils pour la brasserie	5%	A
8438501000	- Pour le traitement automatique des poulets	15%	C
8438509000	- Autres	15%	C
8438600000	- Machines et appareils pour la préparation des fruits ou des légumes	15%	C
8438801000	- A décortiquer le café	10%	C
8438802000	- Machines et appareils pour la préparation des poissons, des crustacés, des mollusques et des autres invertébrés aquatiques	10%	A
8438809000	- Autres	10%	C
8438900000	- Parties	10%	C
8439100000	- Machines et appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellulosiques	5%	A
8439200000	- Machines et appareils pour la fabrication du papier ou du carton	5%	A
8439300000	- Machines et appareils pour le finissage du papier ou du carton	5%	A
8439910000	- De machines ou appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellulosiques	5%	A
8439990000	- Autres	5%	A
8440100000	- Machines et appareils	5%	A
8440900000	- Parties	5%	A
8441100000	- Coupeuses	10%	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8441200000	- Machines pour la fabrication de sacs, sachets ou enveloppes	5%	A
8441300000	- Machines pour la fabrication de caisses, tubes, tambours ou contenants similaires, autrement que par moulage	5%	A
8441400000	- Machines à mouler les articles en pâte à papier, papier ou carton	5%	A
8441800000	- Autres machines	5%	A
8441900000	- Parties	5%	A
8442301000	- Machines à composer par procédé photographique	5%	A
8442302000	- Machines, appareils et matériel à composer les caractères par autres procédés, même avec dispositif à fondre	5%	A
8442309000	- Autres	5%	A
8442400000	- Parties de ces machines, appareils ou matériel	5%	A
8442501000	- Caractères d'imprimerie	15%	A
8442509000	- Autres	5%	A
8443110000	- Machines et appareils à imprimer, offset, alimentés en bobines	5%	A
8443120000	- Machines et appareils à imprimer, offset, de bureau, alimentés en feuilles d'un format ne dépassant pas 22 cm x 36 cm, à l'état non plié	5%	A
8443130000	- Autres machines et appareils à imprimer offset	5%	A
8443140000	- Machines et appareils à imprimer, typographiques, alimentés en bobines, à l'exclusion des machines et appareils flexographiques	5%	A
8443150000	- Machines et appareils à imprimer, typographiques, autres qu'alimentés en bobines, à l'exclusion des machines et appareils flexographiques	5%	A
8443160000	- Machines et appareils à imprimer, flexographiques	5%	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8443170000	- Machines et appareils à imprimer, héliographiques	5%	A
8443191000	- A estamper	5%	A
8443199000	- Autres	5%	A
8443310000	- Machines qui assurent au moins deux des fonctions suivantes: impression, copie ou transmission de télécopie, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau	5%	A
8443321100	- Du type utilisé pour l'impression sur disques compacts	5%	A
8443321900	- Autres	5%	A
8443322000	- Télécopieurs	5%	A
8443329000	- Autres	5%	A
8443391000	- Machines à imprimer à jet d'encre	5%	A
8443399000	- Autres	5%	A
8443910000	- Parties et accessoires de machines et d'appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 84.42	5%	A
8443990000	- Autres	5%	A
8444000000	Machines pour le filage (extrusion), l'étirage, la texturation ou le tranchage des matières textiles synthétiques ou artificielles	5%	A
8445110000	- Cardes	5%	A
8445120000	- Peigneuses	5%	A
8445130000	- Bancs à broches	5%	A
8445191000	- Égreneuses de coton	5%	A
8445199000	- Autres	5%	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8445200000	- Machines pour la filature des matières textiles	5%	A
8445300000	- Machines pour le doublage ou le retordage des matières textiles	5%	A
8445400000	- Machines à bobiner (y compris les canetières) ou à dévider les matières textiles	5%	A
8445900000	- Autres	5%	A
8446100000	- Pour tissus d'une largeur n'excédant pas 30 cm	5%	A
8446210000	- A moteur	5%	A
8446290000	- Autres	5%	A
8446300000	- Pour tissus d'une largeur excédant 30 cm, sans navettes	5%	A
8447110000	- Avec cylindre d'un diamètre n'excédant pas 165 mm	5%	A
8447120000	- Avec cylindre d'un diamètre excédant 165 mm	5%	A
8447201000	- Machines à tricoter rectilignes, à usage domestique	5%	A
8447202000	- Autres machines à tricoter rectilignes	5%	A
8447203000	- Machines de couture-tricotage	0%	A
8447900000	- Autres	10%	A
8448110000	- Ratières (mécaniques d'armures) et mécaniques Jacquard; réducteurs, perforatrices et copieuses de cartons; machines à lacer les cartons après perforation	5%	A
8448190000	- Autres	5%	A
8448200000	- Parties et accessoires des machines du n° 84.44 ou de leurs machines ou appareils auxiliaires	5%	A



Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8448310000	- Garnitures de cardes	5%	A
8448321000	- D'égreneuses de coton	5%	A
8448329000	- Autres	5%	A
8448330000	- Broches et leurs ailettes, anneaux et curseurs	5%	A
8448390000	- Autres	5%	A
8448420000	- Peignes, lisses et cadres de lisses	10%	C
8448490000	- Autres	10%	A
8448510000	- Platines, aiguilles et autres articles participant à la formation des mailles	5%	A
8448590000	- Autres	10%	A
8449001000	- Machines et appareils; formes de chapellerie	5%	A
8449009000	- Parties	5%	A
8450110000	- Machines entièrement automatiques	20%	A
8450120000	- Autres machines, avecessoreuse centrifuge incorporée	20%	F
8450190000	- Autres	20%	F
8450200000	- Machines d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec excédant 10 kg	15%	D
8450900000	- Parties	15%	C
8451100000	- Machines pour le nettoyage à sec	15%	A
8451210000	- D'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec n'excédant pas 10 kg	20%	A
8451290000	- Autres	5%	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8451300000	- Machines et presses à repasser, y compris les presses à fixer	10%	C
8451401000	- Pour le lavage	15%	A
8451409000	- Autres	5%	A
8451500000	- Machines à enrouler, dérouler, plier, couper ou denteler les tissus	0%	A
8451800000	- Autres machines	5%	A
8451900000	- Parties	5%	A
8452101000	- Têtes de machines	15%	A
8452102000	- Machines	15%	C
8452210000	- Unités automatiques	0%	A
8452290000	- Autres	0%	A
8452300000	- Aiguilles pour machines à coudre	5%	A
8452400000	- Meubles, embases et couvercles pour machines à coudre et leurs parties	15%	D
8452900000	- Autres parties de machines à coudre	5%	A
8453100000	- Machines et appareils pour la préparation, le tannage ou le travail des cuirs ou peaux	5%	A
8453200000	- Machines et appareils pour la fabrication ou la réparation des chaussures	5%	A
8453800000	- Autres machines	5%	A
8453900000	- Parties	5%	A
8454100000	- Convertisseurs	10%	A
8454200000	- Lingotières et poches de coulée	5%	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8454300000	- Machines à couler (mouler)	5%	A
8454900000	- Parties	5%	A
8455100000	- Laminaires à tubes	5%	A
8455210000	- Laminaires à chaud et lamineurs combinés à chaud et à froid	5%	A
8455220000	- Laminaires à froid	0%	A
8455300000	- Cylindres de lamineurs	5%	A
8455900000	- Autres parties	5%	A
8456100000	- Opérant par laser ou autre faisceau de lumière ou de photons	5%	A
8456200000	- Opérant par ultra-sons	5%	A
8456300000	- Opérant par électro-érosion	5%	A
8456900000	- Autres	5%	A
8457100000	- Centres d'usinage	5%	A
8457200000	- Machines à poste fixe	5%	A
8457300000	- Machines à stations multiples	5%	A
8458111000	- Tours parallèles universels	5%	A
8458112000	- Tours revolver	5%	A
8458119000	- Autres	5%	A
8458191000	- Tours parallèles universels	5%	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8458192000	- Tours revolver	5%	A
8458193000	- Autres, automatiques	5%	A
8458199000	- Autres	5%	A
8458910000	- A commande numérique	5%	A
8458990000	- Autres	5%	A
8459101000	- A percer	5%	A
8459102000	- A aléser	5%	A
8459103000	- A fraiser	5%	A
8459104000	- A fileter ou tarauder	5%	A
8459210000	- A commande numérique	5%	A
8459290000	- Autres	5%	A
8459310000	- A commande numérique	5%	A
8459390000	- Autres	5%	A
8459400000	- Autres machines à aléser	5%	A
8459510000	- A commande numérique	5%	A
8459590000	- Autres	5%	A
8459610000	- A commande numérique	5%	A
8459690000	- Autres	5%	A
8459700000	- Autres machines à fileter ou à tarauder	5%	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8460110000	- A commande numérique	5%	A
8460190000	- Autres	5%	A
8460210000	- A commande numérique	5%	A
8460290000	- Autres	5%	A
8460310000	- A commande numérique	5%	A
8460390000	- Autres	5%	A
8460400000	- Machines à glacer ou à roder	5%	A
8460901000	- Machines à rectifier	5%	A
8460909010	- Machines de finissage pour cylindres d'impression de cuivre ou chromés	10%	C
8460909090	- Autres	10%	C
8461200000	- Étaux-limeurs et machines à mortaiser	5%	A
8461300000	- Machines à brocher	5%	A
8461400000	- Machines à tailler ou à finir les engrenages	5%	A
8461500000	- Machines à scier ou à tronçonner	5%	A
8461901000	- Machines à raboter	5%	A
8461909000	- Autres	5%	A
8462101000	- Pilon et machines à marteler	5%	A
8462102100	- Presses	5%	A
8462102900	- Autres	5%	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8462210000	- A commande numérique	5%	A
8462291000	- Presses	10%	C
8462299000	- Autres	10%	C
8462310000	- A commande numérique	5%	A
8462391000	- Presses	15%	C
8462399000	- Autres	5%	A
8462410000	- A commande numérique	5%	A
8462491000	- Presses	15%	A
8462499000	- Autres	5%	A
8462910000	- Presses hydrauliques	10%	C
8462990000	- Autres	10%	A
8463101000	- A tréfiler	5%	A
8463109000	- Autres	5%	A
8463200000	- Machines pour exécuter un filetage extérieur ou intérieur par roulage ou laminage	5%	A
8463300000	- Machines pour le travail des métaux sous forme de fil	5%	A
8463901000	- Riveteuses	5%	A
8463909000	- Autres	5%	A
8464100000	- Machines à scier	5%	A
8464200000	- Machines à meuler ou à polir	5%	A
8464900000	- Autres	5%	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8465100010	- Pour le bois	0%	A
8465100090	- Autres	5%	A
8465911010	- Pour le bois	0%	A
8465911090	- Autres	10%	A
8465919100	- Circulaires	10%	C
8465919200	- A ruban	10%	C
8465919900	- Autres	10%	C
8465921010	- A moulurer le bois	0%	A
8465921090	- Autres	15%	A
8465929010	- A dégauchir le bois	0%	A
8465929090	- Autres	15%	D
8465931000	- A commande numérique	15%	A
8465939000	- Autres	15%	A
8465941010	- A assembler le bois	0%	A
8465941090	- Autres	10%	A
8465949010	- A assembler le bois	0%	A
8465949090	- Autres	10%	C
8465951000	- A commande numérique	15%	A
8465959010	- Pour le bois	0%	A
8465959090	- Autres	15%	F

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8465960000	- Machines à fendre, à trancher ou à dérouler	15%	A
8465991010	- A cisailer le bois	0%	A
8465991020	- Tours à bois	0%	A
8465991090	- Autres	10%	A
8465999010	- Tours à bois	0%	A
8465999090	- Autres	10%	A
8466100000	- Porte-outils et filières à déclenchement automatique	5%	A
8466200000	- Porte-pièces	5%	A
8466300000	- Dispositifs diviseurs et autres dispositifs spéciaux se montant sur machines-outils	5%	A
8466910000	- Pour machines du n° 84.64	5%	A
8466920000	- Pour machines du n° 84.65	10%	C
8466930000	- Pour machines des nos 84.56 à 84.61	5%	A
8466940000	- Pour machines des nos 84.62 ou 84.63	10%	C
8467111000	- Perceuses, perforatrices et similaires	5%	A
8467112000	- Tournevis, boulonneuses et déboulonneuses	10%	A
8467119000	- Autres	15%	A
8467191000	- Compacteuses et rouleaux compresseurs	15%	A
8467192000	- Vibrateurs à béton	15%	A
8467199000	- Autres	15%	C



Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8467210000	- Perceuses de tous genres, y compris les perforatrices rotatives	15%	D
8467220000	- Scies et tronçonneuses	15%	C
8467290000	- Autres	15%	C
8467810000	- Tronçonneuses à chaîne	5%	A
8467891000	- Tronçonneuses autres qu'à chaîne	5%	A
8467899000	- Autres	5%	A
8467910000	- De tronçonneuses à chaîne	5%	A
8467920000	- D'outils pneumatiques	10%	A
8467990000	- Autres	5%	A
8468100000	- Chalumeaux guidés à la main	15%	A
8468201000	- Pour le soudage et le coupage	15%	A
8468209000	- Autres	5%	A
8468800000	- Autres machines et appareils	5%	A
8468900000	- Parties	15%	A
8469001000	- Machines à écrire, électriques	5%	A
8469009000	- Autres	5%	A
8470100000	- Calculatrices électroniques pouvant fonctionner sans source d'énergie électrique extérieure et machines de poche comportant une fonction de calcul permettant d'enregistrer, de reproduire et d'afficher des informations	5%	A
8470210000	- Comportant un organe imprimant	5%	A
8470290000	- Autres	5%	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8470300000	- Autres machines à calculer	5%	A
8470500000	- Caisses enregistreuses	5%	A
8470901000	- Machines à affranchir	5%	A
8470902000	- Machines à établir les tickets	5%	A
8470909000	- Autres	5%	A
8471300000	- Machines automatiques de traitement de l'information, portatives, d'un poids n'excédant pas 10 kg, comportant au moins une unité centrale de traitement, un clavier et un écran	5%	A
8471410000	- Comportant, sous une même enveloppe, au moins une unité centrale de traitement et, qu'elles soient ou non combinées, une unité d'entrée et une unité de sortie	5%	A
8471490000	- Autres, se présentant sous forme de systèmes	5%	A
8471500000	- Unités de traitement autres que celles des n°s 8471 41 ou 8471 49, pouvant comporter, sous une même enveloppe, un ou deux des types d'unités suivants: unité de mémoire, unité d'entrée et unité de sortie	5%	A
8471602000	- Claviers, dispositifs pour coordonnées X-Y	5%	A
8471609000	- Autres	5%	A
8471700000	- Unités de mémoire	5%	A
8471800000	- Autres unités de machines automatiques de traitement de l'information	5%	A
8471900000	- Autres	5%	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8472100000	- Duplicateurs, y compris les duplicateurs à stencil	5%	A
8472300000	- Machines pour le triage, le pliage, la mise sous enveloppe ou sous bande du courrier, machines à ouvrir, fermer ou sceller la correspondance et machines à apposer ou à oblitérer les timbres	5%	A
8472901000	- Machines à trier et à compter les pièces de monnaie ou les billets de banque	5%	A
8472902000	- Distributeurs automatiques de billets de banque	5%	A
8472903000	- Appareils à authentifier les chèques	5%	A
8472904000	- Appareils à perforer ou àagrafer	15%	C
8472905000	- Guichets de banque automatiques	15%	A
8472909010	- Machines à imprimer les adresses ou à estamper les plaques d'adresse	5%	A
8472909090	- Autres	15%	A
8473100000	- Parties et accessoires des machines du n° 84.69	5%	A
8473210000	- Des machines à calculer électroniques des n°s 8470 10, 8470 21 ou 8470 29	5%	A
8473290000	- Autres	5%	A
8473300000	- Parties et accessoires des machines du n° 84.71	5%	A
8473401000	- Des duplicateurs	5%	A
8473409000	- Autres	5%	A
8473500000	- Parties et accessoires qui peuvent être utilisés indifféremment avec les machines ou appareils de plusieurs des n°s 84.69 à 84.72	5%	A
8474101000	- Machines à cribler et à démouler, pour la fonderie	5%	A
8474102000	- Tamis vibrants	0%	A
8474109000	- Autres	15%	C

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8474201000	- Concasseurs giratoires à cônes	0%	A
8474202000	- Broyeurs à percussion	0%	A
8474203000	- Broyeurs à anneaux	0%	A
8474209010	- Broyeurs à billes	0%	A
8474209090	- Autres	15%	C
8474311000	- D'une capacité n'excédant pas 3 m <sup>3</sup>	15%	C
8474319000	- Autres	15%	C
8474320000	- Machines à mélanger les matières minérales au bitume	10%	C
8474391000	- Conçus spécialement pour l'industrie céramique	10%	A
8474392000	- Mélangeurs pour la préparation des sables de fonderie	15%	C
8474399000	- Autres	10%	C
8474801000	- Machines et appareils à agglomérer, former ou mouler les pâtes céramiques	10%	A
8474802000	- Machines à former les moules de fonderie en sable	5%	A
8474803000	- A mouler les éléments préfabriqués en ciment ou en béton	10%	C
8474809000	- Autres	10%	C
8474900000	- Parties	10%	A
8475100000	- Machines pour l'assemblage des lampes ou tubes électriques ou électroniques ou des lampes pour la production de la lumière-éclair, qui comportent une enveloppe en verre	5%	A
8475210000	- Machines pour la fabrication des fibres optiques et de leurs ébauches	5%	A
8475290000	- Autres	5%	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8475900000	- Parties	5%	A
8476210000	- Comportant un dispositif de chauffage ou de réfrigération	5%	A
8476290000	- Autres	5%	A
8476810000	- Comportant un dispositif de chauffage ou de réfrigération	5%	A
8476890000	- Autres	5%	A
8476900000	- Parties	5%	A
8477100000	- Machines à mouler par injection	5%	A
8477200000	- Extrudeuses	5%	A
8477300000	- Machines à mouler par soufflage	5%	A
8477400000	- Machines à mouler sous vide et autres machines à thermoformer	5%	A
8477510000	- A mouler ou à rechapier les pneumatiques ou à mouler ou à former les chambres à air	5%	A
8477591000	- Presses hydrauliques à mouler par compression	5%	A
8477599000	- Autres	5%	A
8477800000	- Autres machines et appareils	5%	A
8477900000	- Parties	10%	C
8478101000	- Pour l'insertion des filtres dans les cigarettes	5%	A
8478109000	- Autres	5%	A
8478900000	- Parties	5%	A
8479100000	- Machines et appareils pour le génie civil, le bâtiment ou les travaux analogues	15%	C

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8479201000	- Pour l'extraction	10%	C
8479209000	- Autres	10%	C
8479300000	- Presses pour la fabrication de panneaux de particules ou de fibres de bois ou d'autres matières ligneuses et autres machines et appareils pour le traitement du bois ou du liège	5%	A
8479400000	- Machines de corderie ou de câblerie	5%	A
8479500000	- Robots industriels, non dénommés ni compris ailleurs	5%	A
8479600000	- Appareils à évaporation pour le rafraîchissement de l'air	5%	A
8479810000	- Pour le traitement des métaux, y compris les bobineuses pour enroulements électriques	0%	A
8479820000	- A mélanger, malaxer, concasser, broyer, cribler, tamiser, homogénéiser, émulsionner ou brasser	10%	A
8479891000	- Pour la savonnerie	5%	A
8479892000	- Humidificateurs et déshumidificateurs (à l'exception des appareils des n°s 84.15 ou 84.24)	5%	A
8479893000	- Graisseurs automatiques à pompe, pour machines	5%	A
8479894000	- Pour la surveillance et l'entretien des oléoducs ou canalisations similaires	5%	A
8479895000	- Essuie-glaces à moteur	5%	A
8479898000	- Presses	10%	A
8479899000	- Autres	5%	A
8479900000	- Parties	10%	C
8480100000	- Châssis de fonderie	10%	C
8480200000	- Plaques de fond pour moules	10%	C

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8480300000	- Modèles pour moules	10%	C
8480410000	- Pour le moulage par injection ou par compression	10%	C
8480490000	- Autres	10%	C
8480500000	- Moules pour le verre	10%	C
8480600000	- Moules pour les matières minérales	10%	C
8480711000	- De parties de rasoirs	5%	A
8480719000	- Autres	5%	A
8480790000	- Autres	10%	C
8481100000	- Détendeurs	15%	C
8481200000	- Valves pour transmissions oléohydrauliques ou pneumatiques	15%	D
8481300000	- Clapets et soupapes de retenue	15%	D
8481400010	- Régulateurs électromécaniques pour réchauds à gaz du n° 7321 90 10 00	0%	A
8481400090	- Autres	15%	D
8481801000	- Cannelles ou robinets, à usage domestique	15%	D
8481802000	- Vannes dites "arbres de Noël"	15%	C
8481803000	- Valves de pneumatiques	15%	F
8481804000	- Vannes sphériques	15%	C
8481805100	- Pour pressions égales ou supérieures à 13,8 MPa	5%	A
8481805900	- Autres	15%	C

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8481806000	- Autres robinets-vannes	15%	D
8481807000	- Soupapes sphériques d'un diamètre nominal n'excédant pas 100 mm	15%	C
8481808000	- Autres électrovannes	5%	C
8481809100	- Vannes de distribution	15%	D
8481809900	- Autres	15%	D
8481901000	- Corps pour vannes dites "arbres de Noël"	10%	C
8481909000	- Autres	5%	C
8482100000	- Roulements à billes	5%	A
8482200000	- Roulements à rouleaux coniques, y compris les assemblages de cônes et rouleaux coniques	5%	A
8482300000	- Roulements à rouleaux en forme de tonneau	5%	A
8482400000	- Roulements à aiguilles	5%	A
8482500000	- Roulements à rouleaux cylindriques	5%	A
8482800000	- Autres, y compris les roulements combinés	5%	A
8482910000	- Billes, galets, rouleaux et aiguilles	5%	A
8482990000	- Autres	5%	A
8483101000	- De moteurs pour l'aviation	5%	A
8483109100	- Vilebrequins	5%	A
8483109200	- Arbres à cames	10%	A
8483109300	- Arbres flexibles	15%	A
8483109900	- Autres	5%	A



Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8483200000	- Paliers à roulements incorporés	5%	A
8483301000	- De moteurs pour l'aviation	5%	A
8483309000	- Autres	10%	C
8483403000	- De moteurs pour l'aviation	5%	A
8483409100	- Réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse	15%	D
8483409200	- Engrenages et roues de friction autres que les roues dentées et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément	15%	C
8483409900	- Autres	5%	A
8483500000	- Volants et poulies, y compris les poulies à moufles	15%	F
8483601000	- Embrayages	5%	A
8483609000	- Autres	10%	C
8483904000	- Roues dentées et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément	10%	C
8483909000	- Parties	10%	C
8484100000	- Joints en matériaux composite	15%	F
8484200000	- Joints d'étanchéité mécaniques	15%	C
8484900000	- Autres	15%	F
8486100000	- Machines et appareils pour la fabrication de lingots ou de plaquettes	5%	A
8486200000	- Machines et appareils pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur ou des circuits intégrés électroniques	5%	A
8486300000	- Machines et appareils pour la fabrication de dispositifs d'affichage à écran plat	5%	A
8486400000	- Machines et appareils visés à la note 9 C) du présent chapitre	5%	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8486900000	- Parties et accessoires	5%	A
8487100000	- Hélices pour bateaux et leurs pâles	5%	A
8487901000	- Graisseurs non automatiques	15%	D
8487902000	- Bagues de retenue (joints ou bagues d'arrêt)	15%	F
8487909000	- Autres	15%	F
8501101000	- Moteurs pour jouets	5%	A
8501102000	- Moteurs universels	15%	A
8501109100	- A courant continu	10%	C
8501109200	- A courant alternatif, monophasés	15%	A
8501109300	- A courant alternatif, polyphasés	5%	A
8501201100	- Avec réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse	15%	C
8501201900	- Autres	15%	A
8501202100	- Avec réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse	10%	A
8501202900	- Autres	10%	A
8501311000	- Moteurs avec réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse	0%	A
8501312000	- Autres moteurs	5%	A
8501313000	- Machines génératrices à courant continu	5%	A
8501321000	- Moteurs avec réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse	5%	A
8501322100	- D'une puissance n'excédant pas 7,5 kW:	5%	A
8501322900	- Autres	5%	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8501324000	- Machines génératrices à courant continu	5%	A
8501331000	- Moteurs avec réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse	5%	A
8501332000	- Autres moteurs	5%	A
8501333000	- Machines génératrices à courant continu	5%	A
8501341000	- Moteurs avec réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse	5%	A
8501342000	- Autres moteurs	5%	A
8501343000	- Machines génératrices à courant continu	5%	A
8501401110	- Moteurs avec embrayage intégré	0%	A
8501401190	- Autres	15%	A
8501401900	- Autres	15%	A
8501402110	- Moteurs avec embrayage intégré	5%	A
8501402190	- Autres	15%	A
8501402900	- Autres	15%	C
8501403110	- Moteurs avec embrayage intégré, d'une puissance inférieure ou égale à 1,5 kW	5%	A
8501403190	- Autres	15%	C
8501403900	- Autres	15%	A
8501404100	- Avec réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse	15%	C
8501404900	- Autres	15%	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8501511010	- Moteurs avec embrayage intégré, d'une puissance supérieure à 180 W	5%	A
8501511090	- Autres	15%	A
8501519000	- Autres	15%	A
8501521010	- Moteurs avec embrayage intégré, d'une puissance inférieure ou égale à 1,5 kW	5%	A
8501521090	- Autres	15%	A
8501522000	- D'une puissance excédant 7,5 kW mais n'excédant pas 18,5 kW	10%	C
8501523000	- D'une puissance excédant 18,5 kW mais n'excédant pas 30 kW	10%	C
8501524000	- D'une puissance excédant 30 kW mais n'excédant pas 75 kW	10%	C
8501530000	- D'une puissance excédant 75 kW	10%	A
8501611000	- D'une puissance n'excédant pas 18,5 kVA	5%	A
8501612000	- D'une puissance excédant 18,5 kVA mais n'excédant pas 30 kVA	10%	A
8501619000	- Autres	10%	A
8501620000	- D'une puissance excédant 75 kVA mais n'excédant pas 375 kVA	10%	A
8501630000	- D'une puissance excédant 375 kVA mais n'excédant pas 750 kVA	10%	A
8501640000	- D'une puissance excédant 750 kVA	10%	C
8502111000	- A courant alternatif	15%	C
8502119000	- Autres	10%	A
8502121000	- A courant alternatif	15%	C
8502129000	- Autres	10%	C

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8502131000	- A courant alternatif	15%	C
8502139000	- Autres	10%	A
8502201000	- A courant alternatif	15%	C
8502209000	- Autres	10%	A
8502310000	- A énergie éolienne	10%	A
8502391000	- A courant alternatif	15%	A
8502399000	- Autres	10%	A
8502400000	- Convertisseurs rotatifs électriques	10%	A
8503000000	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux machines des n <sup>os</sup> 85.01 ou 85.02	10%	A
8504100000	- Ballasts pour lampes ou tubes à décharge	15%	C
8504211100	- D'une puissance n'excédant pas 1 kVA	15%	C
8504211900	- Autres	15%	C
8504219000	- Autres	15%	C
8504221000	- D'une puissance excédant 650 kVA mais n'excédant pas 1 000 kVA	15%	C
8504229000	- Autres	15%	C
8504230000	- D'une puissance excédant 10 000 kVA	15%	C
8504311010	- Pour jouets; pour des tensions inférieures ou égales à 35 kV, des fréquences comprises entre 10 et 20 kHz et des courants n'excédant pas 2 mA	0%	A
8504311090	- Autres	15%	A
8504319000	- Autres	15%	C

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8504321000	- D'une puissance excédant 1 kVA mais n'excédant pas 10 kVA	15%	C
8504329000	- Autres	15%	A
8504330000	- D'une puissance excédant 16 kVA mais n'excédant pas 500 kVA	15%	C
8504341000	- D'une puissance n'excédant pas 1.600 kVA	15%	C
8504342000	- D'une puissance excédant 1.600 kVA mais n'excédant pas 10.000 kVA	15%	C
8504343000	- D'une puissance excédant 10 000 kVA	15%	C
8504401000	- Groupes pour l'alimentation ininterrompue en courant ("UPS")	15%	C
8504402000	- Démarreurs électroniques	15%	C
8504409000	- Autres	15%	A
8504501000	- Pour tensions de service n'excédant pas 260 V et pour courants nominaux n'excédant pas 30 A	15%	C
8504509000	- Autres	10%	A
8504900000	- Parties	10%	A
8505110000	- En métal	10%	C
8505191000	- Bourrelets magnétiques en caoutchouc ou en matières plastiques	15%	D
8505199000	- Autres	10%	C
8505200000	- Accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques	10%	C
8505901000	- Electro-aimants	5%	A
8505902000	- Plateaux, mandrins et dispositifs similaires de fixation	5%	A
8505903000	- Têtes de levage électromagnétiques	5%	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8505909000	- Parties	5%	A
8506101100	- Cylindriques	5%	A
8506101200	- De type "bouton"	5%	A
8506101900	- Autres	5%	A
8506109110	- Avec électrolyte de chlorure de zinc ou de chlorure d'ammonium	15%	F
8506109190	- Autres	15%	F
8506109200	- De type "bouton"	15%	A
8506109900	- Autres	15%	D
8506301000	- Cylindriques	5%	A
8506302000	- De type "bouton"	5%	A
8506309000	- Autres	5%	A
8506401000	- Cylindriques	5%	A
8506402000	- De type "bouton"	5%	A
8506409000	- Autres	5%	A
8506501000	- Cylindriques	5%	A
8506502000	- De type "bouton"	5%	A
8506509000	- Autres	5%	A
8506601000	- Cylindriques	5%	A
8506602000	- De type "bouton"	5%	A
8506609000	- Autres	5%	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8506801000	- Cylindriques	5%	A
8506802000	- De type "bouton"	5%	A
8506809000	- Autres	5%	A
8506900000	- Parties	5%	A
8507100000	- Au plomb, des types utilisés pour le démarrage des moteurs à piston	15%	F
8507200000	- Autres accumulateurs au plomb	15%	F
8507300000	- Au nickel-cadmium	5%	A
8507400000	- Au nickel-fer	5%	A
8507800010	- Ion-lithium	15%	A
8507800020	- Au NiMH (nickel-métal-hydrure)	15%	A
8507800090	- Autres	15%	A
8507901000	- Boîtiers et couvercles	15%	F
8507902000	- Séparateurs	15%	F
8507903000	- Plaques	15%	F
8507909000	- Autres	15%	A
8508110000	- D'une puissance n'excédant pas 1 500 W et dont le volume du réservoir n'excède pas 20 litres	20%	F
8508190000	- Autres	20%	D
8508600000	- Autres aspirateurs	20%	D



Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8508700000	- Parties	10%	C
8509401000	- Mixers	20%	D
8509409000	- Autres	20%	D
8509801000	- Cireuses à parquets	20%	C
8509802000	- Broyeurs pour déchets de cuisine	20%	C
8509809000	- Autres	20%	C
8509900000	- Parties	10%	C
8510100000	- Rasoirs	5%	A
8510201000	- Pour la coupe des cheveux	5%	A
8510202000	- Pour la tonte des animaux	5%	A
8510300000	- Appareils à épiler	5%	A
8510901000	- Têtes, peignes, contre-peignes, lames et couteaux pour ces machines	5%	A
8510909000	- Autres	5%	A
8511101000	- De moteurs pour l'aviation	5%	A
8511109000	- Autres	15%	F
8511201000	- De moteurs pour l'aviation	5%	A
8511209000	- Autres	15%	A
8511301000	- De moteurs pour l'aviation	5%	A
8511309100	- Distributeurs	5%	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8511309200	- Bobines d'allumage	15%	F
8511401000	- De moteurs pour l'aviation	5%	A
8511409000	- Autres	15%	F
8511501000	- De moteurs pour l'aviation	5%	A
8511509000	- Autres	15%	F
8511801000	- De moteurs pour l'aviation	5%	A
8511809000	- Autres	15%	F
8511901000	- D'appareils et de dispositifs de moteurs d'aviation	5%	A
8511902100	- Vis platinées	15%	F
8511902900	- Autres	5%	C
8511903000	- De bougies, autres que de moteurs d'aviation	5%	A
8511909000	- Autres	5%	A
8512100000	- Appareils d'éclairage ou de signalisation visuelle des types utilisés pour les bicyclettes	5%	A
8512201000	- Phares de route (à l'exception des phares "scellés" du n° 8539 10)	5%	A
8512209000	- Autres	5%	A
8512301000	- Klaxons	15%	F
8512309000	- Autres	5%	C
8512400000	- Essuie-glaces, dégivreurs et dispositifs antibuée	15%	A
8512901000	- Bras et lames pour essuie-glaces de véhicules automobiles et vélocipèdes	10%	F
8512909000	- Autres	5%	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8513101000	- De sécurité	5%	A
8513109000	- Autres	20%	D
8513900000	- Parties	10%	A
8514100000	- Fours à résistance (à chauffage indirect)	15%	C
8514200000	- Fours fonctionnant par induction ou par pertes diélectriques	5%	A
8514301000	- A arc	5%	A
8514309000	- Autres	10%	C
8514400000	- Autres appareils pour le traitement thermique des matières par induction ou par pertes diélectriques	5%	A
8514900000	- Parties	5%	A
8515110000	- Fers et pistolets à braser	15%	A
8515190000	- Autres	15%	C
8515210000	- Entièrement ou partiellement automatiques	5%	A
8515290000	- Autres	10%	A
8515310000	- Entièrement ou partiellement automatiques	10%	A
8515390000	- Autres	10%	A
8515801000	- A ultrasons	5%	A
8515809000	- Autres	10%	C
8515900000	- Parties	10%	A
8516100000	- Chauffe-eau et thermoplongeurs électriques	20%	D
8516210000	- Radiateurs à accumulation	20%	D

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8516291000	- Poêles	20%	C
8516299000	- Autres	20%	D
8516310000	- Sèche-cheveux	20%	A
8516320000	- Autres appareils pour la coiffure	20%	A
8516330000	- Appareils pour sécher les mains	20%	A
8516400000	- Fers à repasser électriques	20%	D
8516500000	- Fours à micro-ondes	5%	A
8516601000	- Fours	20%	D
8516602000	- Cuisinières	20%	D
8516603000	- Réchauds, grils et rôtissoires	20%	D
8516710000	- Appareils pour la préparation du café ou du thé	20%	D
8516720000	- Grille-pain	20%	D
8516790000	- Autres	20%	C
8516800000	- Résistances chauffantes	15%	D
8516900000	- Parties	10%	C
8517110000	- Postes téléphoniques d'utilisateurs par fil à combinés sans fil	15%	A
8517120000	- Téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil	5%	A
8517180000	- Autres	15%	C
8517610000	- Stations de base	5%	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8517621000	- Appareils de commutation pour la téléphonie ou la télégraphie, automatiques	5%	A
8517622000	- Appareils pour la télécommunication par courant porteur ou pour la télécommunication numérique	5%	A
8517629000	- Autres	10%	A
8517691000	- Visiophones	5%	A
8517692000	- Appareils récepteurs de radiotéléphonie ou de radiotélégraphie	5%	A
8517699010	- Téléscripteurs	5%	A
8517699090	- Autres	15%	C
8517700000	- Parties	5%	A
8518100000	- Microphones et leurs supports	5%	A
8518210000	- Haut-parleur unique monté dans son enceinte	15%	D
8518220000	- Haut-parleurs multiples montés dans la même enceinte	15%	D
8518290000	- Autres	15%	D
8518300000	- Casques d'écoute et écouteurs, même combinés avec un microphone, et ensembles ou assortiments constitués par un microphone et un ou plusieurs haut-parleurs	15%	A
8518400000	- Amplificateurs électriques d'audiofréquence	15%	C
8518500000	- Appareils électriques d'amplification du son	15%	D
8518901000	- Cônes, diaphragmes, culasses	0%	A
8518909000	- Autres	5%	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8519200000	- Appareils fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par d'autres moyens de paiement	20%	A
8519301000	- A changeur automatique de disques	20%	C
8519309000	- Autres	20%	C
8519500000	- Répondeurs téléphoniques	5%	A
8519811000	- Appareils de reproduction du son à cassettes (lecteurs de cassettes)	20%	C
8519812000	- Appareils de reproduction du son par système de lecture optique	5%	A
8519819000	- Autres	5%	A
8519891000	- Tourne-disques	20%	C
8519899000	- Autres	5%	A
8521100000	- A bandes magnétiques	5%	A
8521901000	- Des types utilisés pour l'enregistrement sur disques compacts	5%	A
8521909000	- Autres	5%	A
8522100000	- Lecteurs phonographiques	15%	A
8522902000	- Meubles ou coffrets	10%	A
8522903000	- Pointes en saphir ou en diamant, non montées	5%	A
8522904000	- Mécanismes de reproduction du son par système de lecture optique	0%	A
8522905000	- Mécanismes de reproduction du son par cassettes	0%	A
8522909000	- Autres	10%	C
8523210000	- Cartes munies d'une piste magnétique	15%	D
8523291000	- Disques magnétiques	5%	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8523292110	Pour l'impression du son, présentées en rouleaux de plus de 2 100 m	10%	C
8523292190	Autres	15%	C
8523292210	Pour l'impression de phénomènes autres que le son ou l'image, du type de celles utilisées dans les machines automatiques de traitement de l'information	5%	A
8523292220	Pour l'impression du son, présentées en rouleaux de plus de 2 100 m	5%	A
8523292290	Autres	15%	A
8523292300	- D'une largeur excédant 6,5 mm	5%	A
8523293110	Pour l'enseignement	5%	A
8523293190	Autres	15%	A
8523293210	Pour l'enseignement	5%	A
8523293290	Autres	10%	A
8523293310	Pour l'enseignement	5%	A
8523293390	Autres	10%	A
8523299000	- Autres	15%	C
8523401000	- Non enregistrés	15%	C
8523402100	- Pour la reproduction du son	15%	D
8523402200	- Pour la reproduction de l'image ou de l'image et du son	5%	C
8523402900	- Autres	15%	A
8523510000	- Dispositifs de stockage rémanent des données à base de semi-conducteurs	15%	C
8523520000	- Cartes intelligentes ("smart cards")	5%	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8523591000	- Cartes et étiquettes à déclenchement par effet de proximité	10%	A
8523599000	- Autres	15%	C
8523801000	- Disques ("cires" vierges et "flans"), bandes, films et autres moules ou matrices préparés	5%	A
8523802100	- Pour l'enseignement	5%	A
8523802900	- Autres	15%	C
8523803000	- Pour la reproduction des phénomènes autres que le son ou l'image	5%	A
8523809000	- Autres	15%	C
8525501000	- Pour la radiodiffusion	5%	A
8525502000	- Pour la télévision	5%	A
8525601000	- Pour la radiodiffusion	5%	A
8525602000	- Pour la télévision	5%	A
8525801000	- Caméras de télévision	5%	A
8525802000	- Appareils photographiques numériques et caméscopes	5%	A
8526100000	- Appareils de radiodétection et de radiosondage (radar)	5%	A
8526910000	- Appareils de radionavigation	5%	A
8526920000	- Appareils de radiotélécommande	5%	A
8527120000	- Radiocassettes de poche	20%	C
8527130000	- Autres appareils combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son	20%	C
8527190000	- Autres	20%	C



Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8527210000	- Combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son	20%	F
8527290000	- Autres	20%	F
8527910000	- Combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son	20%	F
8527920000	- Non combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son mais combinés à un appareil d'horlogerie	20%	F
8527990000	- Autres	5%	A
8528410000	- Des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information du n° 84.71	5%	A
8528490000	- Autres	20%	F
8528510000	- Des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information du n° 84.71	5%	A
8528590000	- Autres	20%	F
8528610000	- Des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information du n° 84.71	20%	A
8528690000	- Autres	20%	A
8528710000	- Non conçus pour incorporer un dispositif d'affichage ou un écran vidéo	20%	C
8528720010	- De tubes cathodiques	20%	C
8528720020	- D'un écran plasma	20%	C
8528720030	- D'un écran d'affichage à cristaux liquides	20%	C
8528720090	- Autres	20%	D
8528730000	- Autres, en noir et blanc ou en autres monochromes	20%	D
8529101000	- Antennes en ferrite	5%	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8529102000	- Antennes paraboliques	15%	C
8529109000	- Autres parties	15%	A
8529901000	- Meubles ou coffrets	15%	A
8529902000	- Cartes avec composants imprimés ou en relief	0%	A
8529909010	- Panneaux incorporant un dispositif d'affichage à plasma ou à cristaux liquides (LCD)	0%	A
8529909090	- Autres	10%	C
8530100000	- Appareils pour voies ferrées ou similaires	15%	A
8530801000	- Feux de signalisation et leurs boîtes de contrôle	15%	C
8530809000	- Autres	15%	A
8530900000	- Parties	10%	A
8531100000	- Avertisseurs électriques pour la protection contre le vol ou l'incendie et appareils similaires	15%	C
8531200000	- Panneaux indicateurs incorporant des dispositifs à cristaux liquides (LCD) ou à diodes émettrices de lumière (LED)	15%	C
8531800000	- Autres appareils	15%	C
8531900000	- Parties	10%	A
8532100000	- Condensateurs fixes conçus pour les réseaux électriques de 50/60 Hz et capables d'absorber une puissance réactive égale ou supérieure à 0,5 kvar (condensateurs de puissance)	10%	A
8532210000	- Au tantale	5%	A
8532220000	- Electrolytiques à l'aluminium	0%	A
8532230000	- A diélectrique en céramique, à une seule couche	5%	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8532240000	- A diélectrique en céramique, multicouches	5%	A
8532250000	- A diélectrique en papier ou en matières plastiques	15%	C
8532290000	- Autres	10%	C
8532300000	- Condensateurs variables ou ajustables	5%	A
8532900000	- Parties	5%	A
8533100000	- Résistances fixes au carbone, agglomérées ou à couche	0%	A
8533210000	- Pour une puissance n'excédant pas 20 W	5%	A
8533290000	- Autres	5%	A
8533311000	- Rhéostats pour tensions n'excédant pas 260 V et pour courants d'une intensité n'excédant pas 30 A	5%	A
8533312000	- Potentiomètres	5%	A
8533319000	- Autres	10%	A
8533391000	- Rhéostats pour tensions n'excédant pas 260 V et pour courants d'une intensité n'excédant pas 30 A	5%	A
8533392000	- Autres rhéostats	5%	A
8533393000	- Potentiomètres	5%	A
8533399000	- Autres	5%	A
8533401000	- Rhéostats pour tensions n'excédant pas 260 V et pour courants d'une intensité n'excédant pas 30 A	5%	A
8533402000	- Autres rhéostats	5%	A
8533403000	- Potentiomètres au carbone	5%	A
8533404000	- Autres potentiomètres	5%	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8533409000	- Autres	5%	A
8533900000	- Parties	10%	A
8534000000	Circuits imprimés	10%	A
8535100000	- Fusibles et coupe-circuit à fusibles	15%	C
8535210000	- Pour une tension inférieure à 72,5 kV	15%	A
8535290000	- Autres	15%	A
8535300000	- Sectionneurs et interrupteurs	15%	A
8535401000	- Parafoudres et limiteurs de tension	15%	C
8535402000	- Suppresseurs de surtension transitoire	5%	A
8535901000	- Commutateurs	5%	A
8535909000	- Autres	15%	C
8536101000	- Fusibles pour les véhicules du chapitre 87	5%	A
8536102000	- Autres, pour des tensions n'excédant pas 260 V et pour des courants d'une intensité n'excédant pas 30 A	15%	C
8536109000	- Autres	15%	C
8536202000	- Pour des tensions n'excédant pas 260 V et pour courants d'une intensité n'excédant pas	15%	C
8536209000	- Autres	15%	C
8536301100	- Limiteurs de tension à électrodes en atmosphère gazeuse, pour la protection des lignes téléphoniques	10%	A
8536301900	- Autres	15%	A
8536309000	- Autres	15%	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8536411000	- Pour tensions nominales n'excédant pas 30 A	5%	A
8536419000	- Autres	15%	A
8536491100	- Contacteurs	15%	D
8536491900	- Autres	5%	A
8536499000	- Autres	15%	D
8536501100	- Pour véhicules du chapitre 87	5%	C
8536501900	- Autres	5%	A
8536509000	- Autres	15%	C
8536610000	- Douilles pour lampes	15%	F
8536690000	- Autres	15%	F
8536700000	- Connecteurs pour fibres optiques, faisceaux ou câbles de fibres optiques	15%	C
8536901000	- Appareillages pour le branchement, le raccordement ou la connexion, pour des tensions n'excédant pas 260 V et pour des courants d'une intensité n'excédant pas 30 A	15%	A
8536902000	- Terminaux pour une tension n'excédant pas 24 V	5%	A
8536909000	- Autres	15%	A
8537101000	- Contrôleurs logiques programmables (PLC)	15%	C
8537109000	- Autres	15%	C
8537200000	- Pour une tension excédant 1 000 V	15%	A
8538100000	- Tableaux, panneaux, consoles, armoires et autres supports du n° 85.37, dépourvus de leurs appareils	15%	C
8538900000	- Autres	10%	C

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
853910000	- Articles dits " phares et projecteurs scellés "	5%	A
853921000	- Halogènes, au tungstène	5%	A
8539221000	- Lampes mignonnettes	5%	A
8539229000	- Autres	20%	C
8539291000	- Pour appareils d'éclairage des routes ou de signalisation visuelle du n° 85.12, autres que d'intérieur	5%	A
8539292000	- Lampes mignonnettes	5%	A
8539299000	- Autres	20%	A
8539311000	- Tubulaires, droits	20%	A
8539312000	- Tubulaires, circulaires	20%	A
8539313000	- Compacts, intégrés ou non intégrés	20%	A
8539319000	- Autres	20%	A
8539320000	- Lampes à vapeur de mercure ou de sodium; lampes à halogénure métallique	20%	A
8539392000	- Pour la production de la lumière-éclair	5%	A
8539399000	- Autres	5%	A
8539410000	- Lampes à arc	5%	A
8539490000	- Autres	5%	A
8539901000	- Culots à vis	10%	A
8539909000	- Autres	5%	A
8540110000	- En couleurs	0%	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8540120000	- En noir et blanc ou en autres monochromes	5%	A
8540200000	- Tubes pour caméras de télévision; tubes convertisseurs ou intensificateurs d'images; autres tubes à photocathode	5%	A
8540400000	- Tubes de visualisation des données graphiques, en couleurs avec un écran phosphorique d'espacement à points inférieur à 0,4 mm	5%	A
8540500000	- Tubes de visualisation des données graphiques en noir et blanc ou en autres monochromes	5%	A
8540600000	- Autres tubes cathodiques	5%	A
8540710000	- Magnétrons	5%	A
8540720000	- Klystrons	5%	A
8540790000	- Autres	5%	A
8540810000	- Tubes de réception ou d'amplification	5%	A
8540890000	- Autres	5%	A
8540910000	- De tubes cathodiques	5%	A
8540990000	- Autres	5%	A
8541100000	- Diodes, autres que les photodiodes et les diodes émettrices de lumière	5%	A
8541210000	- A pouvoir de dissipation inférieur à 1 W	5%	A
8541290000	- Autres	5%	A
8541300000	- Thyristors, diacs et triacs, autres que les dispositifs photosensibles	5%	A
8541401000	- Cellules photovoltaïques, même assemblées en modules ou constituées en panneaux	5%	A
8541409000	- Autres	5%	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8541500000	- Autres dispositifs à semi-conducteur	5%	A
8541600000	- Cristaux piézo-électriques montés	5%	A
8541900000	- Parties	5%	A
8542310000	- Processeurs et contrôleurs, même combinés avec des mémoires, des convertisseurs, des circuits logiques, des amplificateurs, des horloges, des circuits de synchronisation ou d'autres circuits	5%	A
8542320000	- Mémoires	5%	A
8542330000	- Amplificateurs	5%	A
8542390000	- Autres	5%	A
8542900000	- Parties	5%	A
8543100000	- Accélérateurs de particules	5%	A
8543200000	- Générateurs de signaux	10%	A
8543300010	- D'électrolyse	10%	A
8543300090	- Autres	10%	A
8543701000	- Électrificateurs de clôtures	10%	C
8543702000	- Détecteurs de métaux	5%	A
8543703000	- Commandes à distance (télécommandes)	10%	C
8543709000	- Autres	5%	A



Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8543900000	- Parties	5%	A
8544110000	- De cuivre	15%	F
8544190000	- Autres	15%	C
8544200000	- Câbles coaxiaux et autres conducteurs électriques coaxiaux	15%	D
8544300000	- Jeux de fils pour bougies d'allumage et autres jeux de fils des types utilisés dans les moyens de transport	15%	F
8544421000	- De télécommunication	15%	D
8544422000	- Autres, en cuivre	15%	D
8544429000	- Autres	15%	D
8544491000	- De cuivre	15%	D
8544499000	- Autres	15%	C
8544601000	- De cuivre	15%	F
8544609000	- Autres	15%	F
8544700000	- Câbles de fibres optiques	5%	A
8545110000	- Des types utilisés pour fours	5%	A
8545190000	- Autres	5%	A
8545200000	- Balais	10%	C
8545902000	- Charbons pour piles	5%	A
8545909000	- Autres	5%	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8546100000	- En verre	5%	A
8546200000	- En céramique	15%	F
8546901000	- De silicone	15%	C
8546909000	- Autres	15%	C
8547101000	- Corps de bougies	5%	C
8547109000	- Autres	15%	D
8547200000	- Pièces isolantes en matières plastiques	5%	A
8547901000	- Tubes et leurs pièces de raccordement, en métaux communs, isolés intérieurement	5%	A
8547909000	- Autres	5%	A
8548100000	- Déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques; piles et batteries de piles électriques hors d'usage et accumulateurs électriques hors d'usage	5%	A
8548900010	- Ensemble piézoélectrique (pilote, capteur et unité de commande)	0%	A
8548900090	- Autres	5%	A
8601100000	- A source extérieure d'électricité	5%	A
8601200000	- A accumulateurs électriques	5%	A
8602100000	- Locomotives diesel-électriques	5%	A
8602900000	- Autres	5%	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8603100000	- A source extérieure d'électricité	5%	A
8603900000	- Autres	5%	A
8604001000	- Autopropulsées	5%	A
8604009000	- Autres	5%	A
8605000000	Voitures à voyageurs, fourgons à bagages, voitures postales et autres voitures spéciales, pour voies ferrées ou similaires (à l'exclusion des voitures du n° 86.04)	5%	A
8606100000	- Wagons-citernes et similaires	20%	C
8606300000	- Wagons à déchargement automatique, autres que ceux du n° 8606 10	20%	C
8606910000	- Couverts et fermés	20%	C
8606920000	- Ouverts, à parois non amovibles d'une hauteur excédant 60 cm (tombereaux)	20%	C
8606990000	- Autres	20%	A
8607110000	- Bogies et bissels de traction	5%	A
8607120000	- Autres bogies et bissels	5%	A
8607190000	- Autres, y compris les parties	5%	A
8607210000	- Freins à air comprimé et leurs parties	5%	A
8607290000	- Autres	5%	A
8607300000	- Crochets et autres systèmes d'attelage, tampons de chocs, et leurs parties	5%	A
8607910000	- De locomotives ou de locotracteurs	5%	A
8607990000	- Autres	5%	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8608000000	Matériel fixe de voies ferrées ou similaires; appareils mécaniques (y compris électromécaniques) de signalisation, de sécurité, de contrôle ou de commande pour voies ferrées ou similaires, routières ou fluviales, aires ou parcs de stationnement, installations portuaires ou aérodromes; leurs parties	15%	C
8609000000	Cadres et conteneurs (y compris les conteneurs-citernes et les conteneurs-réservoirs) spécialement conçus et équipés pour un ou plusieurs modes de transport	15%	A
8701100000	- Motoculteurs	5%	A
8701200000A	- Tracteurs routiers pour semi-remorques (REMARQUE: d'un poids en charge supérieur ou égal à 48 tonnes)	15%	A
8701200000B	- Tracteurs routiers pour semi-remorques (REMARQUE: autres que d'un poids en charge maximal supérieur ou égal à 48 tonnes)	15%	F
8701300000	- Tracteurs à chenilles	5%	A
8701900000	- Autres	0%	A
8702101000	- Pour le transport de 16 personnes au maximum, chauffeur inclus	35%	F
8702109000	- Autres	15%	D
8702901000	- Trolleybus	15%	F
8702909100	- Pour le transport de 16 personnes au maximum, chauffeur inclus	35%	F
8702909920	D'un poids en charge maximal inférieur à 4.537 tonnes (10 000 livres américaines)	15%	F
8702909990	Autres	15%	F
8703100000	- Véhicules spécialement conçus pour se déplacer sur la neige; véhicules spéciaux pour le transport de personnes sur les terrains de golf et véhicules similaires	20%	C
8703210000	- D'une cylindrée n'excédant pas 1 000 cm³	35%	D
8703221000	- Camping-cars (4 x 4)	35%	D
8703229000	- Autres	35%	D

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8703231000	- Camping-cars (4 x 4)	35%	D
8703239000	- Autres	35%	D
8703241000	- Camping-cars (4 x 4)	35%	D
8703249000	- Autres	35%	D
8703311000	- Camping-cars (4 x 4)	35%	D
8703319000	- Autres	35%	D
8703321000	- Camping-cars (4 x 4)	35%	D
8703329000	- Autres	35%	D
8703331000	- Camping-cars (4 x 4)	35%	D
8703339000	- Autres	35%	D
8703900010	- A moteur électrique	35%	D
8703900090	- Autres	35%	D
8704100010	- A moteur fonctionnant exclusivement au gaz naturel	0%	A
8704100090	- Autres	15%	A
8704211000	- N'excédant pas 4.537 tonnes	35%	F
8704219000	- Autres	15%	F
8704221000	- N'excédant pas 6.2 tonnes	15%	F
8704222000	- Excédant 6.2 tonnes mais n'excédant pas 9.3 tonnes	15%	F
8704229000	- Excédant 9.3 tonnes	15%	F

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8704230000	- D'un poids en charge maximal excédant 20 tonnes	15%	D
8704311010	- À moteur fonctionnant exclusivement au gaz naturel	35%	F
8704311090	- Autres	35%	F
8704319010	- A moteur fonctionnant exclusivement au gaz naturel	15%	F
8704319090	- Autres	15%	F
8704321010	- A moteur fonctionnant exclusivement au gaz naturel	15%	F
8704321090	- Autres	15%	F
8704322010	- A moteur fonctionnant exclusivement au gaz naturel	15%	F
8704322090	- Autres	15%	F
8704329010	- A moteur fonctionnant exclusivement au gaz naturel	15%	F
8704329090	- Autres	15%	F
8704900010	- D'un poids en charge maximal inférieur à 4.537 tonnes (10 000 livres américaines)	35%	F
8704900090	- Autres	15%	F
8705100000	- Camions-grues	15%	C
8705200000	- Derricks automobiles pour le sondage ou le forage	15%	A
8705300000	- Voitures de lutte contre l'incendie	15%	C
8705400000	- Camions-bétonnières	15%	C
8705901100	- Voitures balayuses	5%	A
8705901900	- Autres	15%	F

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8705902000	- Voitures radiologiques	15%	A
8705909000	- Autres	15%	F
8706001000	- Des véhicules de la position 87.03	35%	F
8706002130	- Des sous-positions 8704.31.10.10 et 8704.31.90.10	35%	F
8706002190	- Autres	35%	F
8706002930	- Des sous-positions 8704.31.10.10 et 8704.31.90.10	35%	F
8706002990	- Autres	35%	F
8706009140	- De la sous-position 8704.32.10.10	15%	F
8706009190	- Autres	15%	F
8706009220	- Des sous-positions 8704.32.20.10 et 8704.32.90.10	15%	F
8706009290	- Autres	15%	F
8706009910	- De la sous-position 8702.90.99.20	15%	F
8706009990	- Autres	15%	F
8707100000	- Des véhicules de la position 87.03	15%	F
8707901000	- Des véhicules de la position 87.02	15%	F
8707909000	- Autres	15%	F
8708100000	- Pare-chocs et leurs parties	15%	F
8708210000	- Ceintures de sécurité	15%	F
8708291000	- Capotes	15%	F

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8708292000	- Garde-boue, capots de moteur, ailes, portières, et leurs parties	15%	F
8708293000	- Calandres de radiateurs (auvents, grilles)	15%	F
8708294000	- Tableaux de bord	15%	F
8708295000	- Glaces encadrées; glaces, même encadrées, munies de résistances chauffantes ou de dispositifs de connexion électrique	15%	F
8708299000	- Autres	15%	C
8708301000	- Garnitures de freins montées	15%	F
8708302100	- Tambours	15%	F
8708302210	- Systèmes	15%	F
8708302290	- Parties	5%	F
8708302310	- Systèmes	15%	F
8708302390	- Parties	5%	F
8708302400	- Servofreins	5%	C
8708302500	- Disques	15%	F
8708302900	- Autres parties	15%	F
8708401000	- Boîtes de vitesses	5%	C
8708409000	- Parties	5%	C
8708501100	- Ponts avec différentiel	15%	F
8708501900	- Parties	5%	C
8708502100	- Essieux porteurs	15%	C
8708502900	- Parties	15%	C



Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8708701000	- Roues et leurs parties	15%	C
8708702000	- Enjoliveurs de roues et autres accessoires	15%	C
8708801010	- Rotules	15%	F
8708801090	- Parties	5%	C
8708802010	- Amortisseurs de suspension	15%	F
8708802090	- Parties	5%	C
8708809010	- Barres antiroulis pour suspension de véhicules	10%	F
8708809090	- Autres	10%	F
8708910010	- Radiateurs	15%	C
8708910090	- Parties	10%	C
8708920000	- Silencieux et tuyaux d'échappement, leurs parties	15%	C
8708931000	- Embrayages	15%	F
8708939100	- Presses et disques	15%	F
8708939900	- Autres	5%	C
8708940010	- Volants, colonnes et boîtiers de direction	5%	C
8708940090	- Parties	10%	C
8708950000	- Coussins gonflables de sécurité avec système de gonflage (airbags); leurs parties	10%	F
8708991100	- Cadres de châssis	15%	F
8708991900	- Parties	5%	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8708992100	- Transmissions à cardan	15%	C
8708992900	- Parties	5%	A
8708993100	- Systèmes mécaniques	15%	F
8708993200	- Systèmes hydrauliques	5%	A
8708993300	- Connecteurs	15%	F
8708993900	- Autres parties	5%	A
8708994000	- Trains de roulement à chemilles et leurs parties	15%	A
8708995000	- Réservoirs à carburant	15%	F
8708999600	- Enrouleurs et dispositifs de blocage pour ceintures de sécurité	5%	C
8708999900	- Autres	10%	F
8709110000	- Electriques	15%	C
8709190000	- Autres	15%	C
8709900000	- Parties	15%	C
8710000000	Chars et automobiles blindées de combat, armés ou non; leurs parties	5%	A
8711100000	- A moteur à piston alternatif, d'une cylindrée n'excédant pas 50 cm <sup>3</sup>	20%	F
8711200000	- A moteur à piston alternatif, d'une cylindrée excédant 50 cm <sup>3</sup> mais n'excédant pas 250 cm <sup>3</sup>	35%	F
8711300000	- A moteur à piston alternatif, d'une cylindrée excédant 250 cm <sup>3</sup> mais n'excédant pas 500 cm <sup>3</sup>	35%	F
8711400000	- A moteur à piston alternatif, d'une cylindrée excédant 500 cm <sup>3</sup> mais n'excédant pas 800 cm <sup>3</sup>	35%	C
8711500000	- A moteur à piston alternatif, d'une cylindrée excédant 800 cm <sup>3</sup>	20%	F

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8711900000	- Autres	20%	F
8712000000	Bicyclettes et autres cycles (y compris les triporteurs), sans moteur	20%	F
8713100000	- Sans mécanisme de propulsion	15%	C
8713900000	- Autres	15%	C
8714110000	- Selles (sièges)	15%	F
8714190000	- Autres	15%	F
8714200000	- De fauteuils roulants et d'autres véhicules pour invalides	10%	C
8714910000	- Cadres et fourches, et leurs parties	15%	D
8714921000	- Jantes	15%	D
8714929000	- Rayons	15%	D
8714930000	- Moyeux (autres que les moyeux à freins) et pignons de roues libres	15%	C
8714940000	- Freins, y compris les moyeux à freins, et leurs parties	15%	C
8714950000	- Selles (sièges)	15%	C
8714960000	- Pédales et pédaliers, et leurs parties	15%	C
8714990000	- Autres	15%	D
8715001000	- Landaus, poussettes et voitures similaires	20%	F
8715009000	- Parties	15%	C
8716100000	- Remorques et semi-remorques pour l'habitation ou le camping, du type caravane	20%	D

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8716200000	- Remorques et semi-remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, pour usages agricoles	20%	D
8716310000	- Citernes	20%	F
8716390010	- Semi-remorques avec dispositif de réfrigération	20%	A
8716390090	- Autres	20%	F
8716400000	- Autres remorques et semi-remorques	20%	D
8716801000	- Brouettes	20%	C
8716809000	- Autres	20%	C
8716900000	- Parties	10%	C
8801000000	Ballons et dirigeables; planeurs, ailes volantes et autres véhicules aériens, non conçus pour la propulsion à moteur	10%	A
8802110000	- D'un poids à vide n'excédant pas 2 000 kg	0%	A
8802120000	- D'un poids à vide excédant 2 000 kg	0%	A
8802201000	- Avions, d'un poids maximal au décollage n'excédant pas 5 700 kg. à l'exception de ceux conçus spécifiquement à des fins militaires	10%	C
8802209000	- Autres	5%	A
8802301000	- Avions, d'un poids maximal au décollage n'excédant pas 5 700 kg. à l'exception de ceux conçus spécifiquement à des fins militaires	10%	A
8802309000	- Autres	0%	A
8802400000	- Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide excédant 15 000 kg	0%	A
8802600000	- Véhicules spatiaux (y compris les satellites) et leurs véhicules lanceurs et véhicules sous-orbitaux	5%	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8803100000	- Hélices et rotors, et leurs parties	5%	A
8803200000	- Trains d'atterrissage et leurs parties	5%	A
8803300000	- Autres parties d'avions ou d'hélicoptères	5%	A
8803900000	- Autres	5%	A
8804000000	Parachutes (y compris les parachutes dirigeables et les parapentes) et rotocutes; leurs parties et accessoires	5%	A
8805100000	- Appareils et dispositifs pour le lancement de véhicules aériens et leurs parties; appareils et dispositifs pour l'appontage de véhicules aériens et appareils et dispositifs similaires, et leurs parties	5%	A
8805210000	- Simulateurs de combat aérien et leurs parties	5%	A
8805290000	- Autres	5%	A
8901101100	- N'excédant pas 50 tonnes	10%	C
8901101900	- Autres	10%	C
8901102000	- D'un tonnage excédant 1 000 tonnes	0%	A
8901201100	- N'excédant pas 50 tonnes	10%	C
8901201900	- Autres	10%	C
8901202000	- D'un tonnage excédant 1 000 tonnes	0%	A
8901301100	- N'excédant pas 50 tonnes	10%	C
8901301900	- Autres	10%	C
8901302000	- D'un tonnage excédant 1 000 tonnes	0%	A
8901901100	- N'excédant pas 50 tonnes	10%	C
8901901900	- Autres	10%	C

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8901902000	- D'un tonnage excédant 1 000 tonnes	0%	A
8902001100	- N'excédant pas 50 tonnes	10%	C
8902001900	- Autres	10%	A
8902002000	- D'un tonnage excédant 1 000 tonnes	0%	A
8903100000	- Bateaux gonflables	20%	A
8903910000	- Bateaux à voile, même avec moteur auxiliaire	20%	A
8903920000	- Bateaux à moteur, autres qu'à moteur hors-bord	20%	D
8903991000	- Scooters de mer	20%	D
8903999000	- Autres	20%	D
8904001000	- N'excédant pas 50 tonnes	10%	C
8904009000	- Autres	10%	C
8905100000	- Bateaux-dragueurs	0%	A
8905200000	- Plates-formes de forage ou d'exploitation, flottantes ou submersibles	5%	A
8905900000	- Autres	5%	A
8906100000	- Navires de guerre	5%	A
8906901000	- D'un tonnage n'excédant pas 1 000 tonnes	10%	A
8906909000	- Autres	5%	A
8907100000	- Radeaux gonflables	10%	A
8907901000	- Bouées lumineuses	10%	A
8907909000	- Autres	10%	C

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
8908000000	Bateaux et autres engins flottants à dépecer	0%	A
9001100000	- Fibres optiques, faisceaux et câbles de fibres optiques	5%	A
9001200000	- Matières polarisantes en feuilles ou en plaques	5%	A
9001300000	- Verres de contact	10%	A
9001400000	- Verres de lunetterie en verre	10%	A
9001500000	- Verres de lunetterie en autres matières	10%	C
9001900000	- Autres	5%	A
9002110000	- Pour appareils de prise de vues, pour projecteurs ou pour appareils photographiques ou cinématographiques d'agrandissement ou de réduction	5%	A
9002190000	- Autres	5%	A
9002200000	- Filtres	5%	A
9002900000	- Autres	5%	A
9003110000	- En matières plastiques	15%	C
9003191000	- En métaux précieux ou en métaux communs recouverts de métaux précieux (plaquées)	15%	C
9003199000	- Autres	15%	C
9003900000	- Parties	5%	A
9004100000	- Lunettes solaires	20%	C
9004901000	- Lunettes protectrices pour le travail	20%	F
9004909000	- Autres	20%	C
9005100000	- Jumelles	5%	A
9005800000	- Autres instruments	10%	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
9005900000	- Parties et accessoires (y compris les bâtis)	10%	A
9006100000	- Appareils photographiques des types utilisés pour la préparation des clichés ou cylindres d'impression	5%	A
9006300000	- Appareils photographiques spécialement conçus pour la photographie sous-marine ou aérienne, pour l'examen médical d'organes internes ou pour les laboratoires de médecine légale ou d'identité judiciaire	5%	A
9006400000	- Appareils photographiques à développement et tirage instantanés	5%	A
9006510000	- A visée à travers l'objectif, pour pellicules en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 35 mm	5%	A
9006521000	- A foyer fixe	5%	A
9006529000	- Autres	5%	A
9006531000	- A foyer fixe	5%	A
9006539000	- Autres	5%	A
9006591000	- A foyer fixe	5%	A
9006599000	- Autres	5%	A
9006610000	- Appareils à tube à décharge pour la production de la lumière-éclair (dits <i>flashes électroniques</i> )	5%	A
9006690000	- Autres	5%	A
9006910000	- D'appareils photographiques	5%	A
9006990000	- Autres	5%	A
9007110000	- Pour films cinématographiques d'une largeur inférieure à 16 mm ou pour films double-8 mm	5%	A
9007190000	- Autres	5%	A



Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
9007201000	- Pour films d'une largeur excédant 35 mm	5%	A
9007209000	- Autres	5%	A
9007910000	- D'appareils photographiques	5%	A
9007920000	- De projecteurs	5%	A
9008100000	- Projecteurs de diapositives	5%	A
9008200000	- Lecteurs de microfilms, de microfiches ou d'autres microformats, même permettant l'obtention de copies	5%	A
9008300000	- Autres projecteurs d'images fixes	5%	A
9008400000	- Appareils photographiques d'agrandissement ou de réduction	5%	A
9008900000	- Parties et accessoires	5%	A
9010100000	- Appareils et matériel pour le développement automatique des pellicules photographiques, des films cinématographiques ou du papier photographique en rouleaux ou pour l'impression automatique des pellicules développées sur des rouleaux de papier photographique	5%	A
9010500000	- Autres appareils et matériel pour laboratoires photographiques ou cinématographiques; négatoscopes	5%	A
9010600000	- Écrans pour projections	5%	A
9010900000	- Parties et accessoires	5%	A
9011100000	- Microscopes stéréoscopiques	5%	A
9011200000	- Autres microscopes, pour la photomicrographie, la cinéphotomicrographie ou la microprojection	5%	A
9011800000	- Autres microscopes	5%	A
9011900000	- Parties et accessoires	5%	A
9012100000	- Microscopes autres qu'optiques; diffractographes	5%	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
9012900000	- Parties et accessoires	5%	A
9013100000	- Lunettes de visée pour armes; périscopes; lunettes pour machines, appareils ou instruments du présent chapitre ou de la section XVI	5%	A
9013200000	- Lasers, autres que les diodes laser	5%	A
9013801000	- Loupes	5%	A
9013809000	- Autres	5%	A
9013900000	- Parties et accessoires	5%	A
9014100000	- Boussoles, y compris les compas de navigation	5%	A
9014200000	- Instruments et appareils pour la navigation aérienne ou spatiale (autres que les boussoles)	5%	A
9014800000	- Autres instruments et appareils	5%	A
9014900000	- Parties et accessoires	5%	A
9015100000	- Télémètres	5%	A
9015201000	- Théodolites	5%	A
9015202000	- Tachymètres	5%	A
9015300000	- Niveaux	5%	A
9015401000	- Electriques ou électroniques	5%	A
9015409000	- Autres	5%	A
9015801000	- Electriques ou électroniques	5%	A
9015809000	- Autres	5%	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
9015900000	- Parties et accessoires	5%	A
9016001100	- Electriques	5%	A
9016001200	- Electroniques	10%	A
9016001900	- Autres	5%	A
9016009000	- Parties et accessoires	5%	A
9017100000	- Tables et machines à dessiner, même automatiques	15%	A
9017201000	- Pantographes	5%	A
9017202000	- Étuis de mathématiques et leurs composants présentés séparément	5%	A
9017203000	- Règles, cercles et cylindres à calcul	5%	A
9017209000	- Autres	15%	C
9017300000	- Micromètres, pieds à coulisse, calibres et jauges	5%	A
9017801000	- Pour mesure linéaire	10%	C
9017809000	- Autres	10%	A
9017900000	- Parties et accessoires	5%	A
9018110000	- Électrocardiographes	5%	A
9018120000	- Appareils de diagnostic par balayage ultrasonique (scanners)	5%	A
9018130000	- Appareils de diagnostic par visualisation à résonance magnétique	5%	A
9018140000	- Appareils de scintigraphie	5%	A
9018190000	- Autres	5%	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
9018200000	- Appareils à rayons ultraviolets ou infrarouges	5%	A
9018312000	- En matières plastiques	15%	F
9018319000	- Autres	15%	C
9018320000	- Aiguilles tubulaires en métal et aiguilles à sutures	5%	A
9018390000	- Autres	5%	A
9018410000	- Tours dentaires, même combinés sur une base commune avec d'autres équipements dentaires	10%	C
9018491000	- Fraises, disques, meulettes et brosses	5%	A
9018499000	- Autres	10%	C
9018500000	- Autres instruments et appareils d'ophtalmologie	5%	A
9018901000	- Electromédicaux	5%	A
9018909000	- Autres	5%	A
9019100000	- Appareils de mécano thérapie; appareils de massage; appareils de psychotechnie	5%	A
9019200000	- Appareils d'ozonothérapie, d'oxygénothérapie, d'aérosolthérapie, appareils respiratoires de réanimation et autres appareils de thérapie respiratoire	5%	A
9020000000	Autres appareils respiratoires et masques à gaz, à l'exclusion des masques de protection dépourvus de mécanisme et d'élément filtrant amovible	10%	C
9021101000	- D'orthopédie	5%	A
9021102000	- Pour fractures	5%	A
9021210000	- Dents artificielles	15%	D
9021290000	- Autres	5%	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
9021310000	- Prothèses articulaires	5%	A
9021391000	- Valves cardiaques	5%	A
9021399000	- Autres	5%	A
9021400000	- Appareils pour faciliter l'audition aux sourds, à l'exclusion des parties et accessoires	5%	A
9021500000	- Stimulateurs cardiaques, à l'exclusion des parties et accessoires	5%	A
9021900000	- Autres	5%	A
9022120000	- Appareils de tomographie pilotés par une machine automatique de traitement de l'information	5%	A
9022130000	- Autres, pour l'art dentaire	10%	A
9022140000	- Autres, pour usages médicaux, chirurgicaux ou vétérinaires	5%	A
9022190010	- Équipement mobile pour inspection non-intrusive dans les aéroports	5%	A
9022190090	- Autres	5%	A
9022210000	- A usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire	5%	A
9022290000	- Pour autres usages	5%	A
9022300000	- Tubes à rayons X	5%	A
9022900000	- Autres, y compris les parties et accessoires	15%	C
9023001000	- Modèles d'anatomie humaine ou animale	5%	A
9023002000	- Préparations microscopiques	5%	A
9023009000	- Autres	10%	C
9024100000	- Machines et appareils d'essais des métaux	5%	A
9024800000	- Autres machines et appareils	5%	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
9024900000	- Parties et accessoires	5%	A
9025111000	- Médicaux	10%	A
9025119000	- Autres	10%	C
9025191100	- Pyromètres	5%	A
9025191200	- Thermomètres pour véhicules du chapitre 87	5%	A
9025191900	- Autres	10%	A
9025199000	- Autres	5%	A
9025803000	- Densimètres, aéromètres, pèse-liquides et instruments flottants similaires	5%	A
9025804100	- Hygromètres et psychromètres	5%	A
9025804900	- Autres	10%	A
9025809000	- Autres	5%	A
9025900000	- Parties et accessoires	5%	A
9026101100	- Jauges à carburant pour véhicules du chapitre 87	15%	F
9026101200	- Indicateurs de niveau	5%	A
9026101900	- Autres	5%	A
9026109000	- Autres	15%	C
9026200000	- Pour la mesure ou le contrôle de la pression	15%	F
9026801100	- Compteurs de chaleur à couple thermoélectrique	5%	A
9026801900	- Autres	10%	C
9026809000	- Autres	10%	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
9026900000	- Parties et accessoires	5%	A
9027101000	- Electroniques ou électroniques	5%	A
9027109000	- Autres	5%	A
9027200000	- Chromatographes et appareils d'électrophorèse	5%	A
9027300000	- Spectromètres, spectrophotomètres et spectrographes utilisant les rayonnements optiques (UV, visibles, IR)	5%	A
9027500000	- Autres instruments et appareils utilisant les rayonnements optiques (UV, visibles, IR)	5%	A
9027802000	- Polarimètres, pH mètres, turbidimètres, salinomètres et dilatomètres	5%	A
9027803000	- Détecteurs de fumée	5%	A
9027809000	- Autres	5%	A
9027901000	- Microtomes	5%	A
9027909000	- Parties et accessoires	5%	A
9028100010	- Compteurs de combustible (gaz naturel)	15%	C
9028100090	- Autres	15%	C
9028201000	- Compteurs d'eau	15%	C
9028209000	- Autres	5%	A
9028301000	- Monophasés	15%	C
9028309000	- Autres	15%	C
9028901000	- De compteurs d'électricité	10%	A
9028909000	- Autres	10%	C

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
9029101000	- Taximètres	15%	A
9029102000	- Compteurs de production, électroniques	10%	A
9029109000	- Autres	5%	A
9029201000	- Indicateurs de vitesse, autres qu'électriques ou électroniques	5%	A
9029202000	- Tachymètres	10%	A
9029209000	- Autres	5%	A
9029901000	- Pour indicateurs de vitesse	5%	A
9029909000	- Autres	5%	A
9030100000	- Instruments et appareils pour la mesure ou la détection des radiations ionisantes	5%	A
9030200000	- Oscilloscopes et oscillographes	5%	A
9030310000	- Multimètres, sans dispositif enregistreur	5%	A
9030320000	- Multimètres, avec dispositif enregistreur	5%	A
9030330000	- Autres, sans dispositif enregistreur	5%	A
9030390000	- Autres, avec dispositif enregistreur	5%	A
9030400000	Autres instruments et appareils, spécialement conçus pour les techniques de la télécommunication (hypsomètres, kerdomètres, distorsiomètres, psophomètres, par exemple)	5%	A
9030820000	- Pour la mesure ou le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur	5%	A
9030840000	- Autres, avec dispositif enregistreur	5%	A
9030890000	- Autres	5%	A



Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
9030901000	- D'instruments ou d'appareils de mesure de grandeurs électriques	5%	A
9030909000	- Autres	5%	A
9031101000	- Electroniques	5%	A
9031109000	- Autres	5%	A
9031200000	- Bancs d'essai	5%	A
9031410000	- Pour le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur ou pour le contrôle des masques ou des réticules utilisés dans la fabrication des dispositifs à semi-conducteur	5%	A
9031491000	- Comparateurs dits "optiques", bancs comparateurs, bancs de mesure, interféromètres, surfascopes, appareils à palpeur différentiel, lunettes d'alignement, règles optiques, lecteurs micrométriques, goniomètres optiques et focomètres	5%	A
9031492000	- Projecteurs de profils	5%	A
9031499000	- Autres	5%	A
9031802000	- Appareils de réglage de moteurs de véhicules du chapitre 87 (synchrosopes)	5%	A
9031803000	- Planimètres	5%	A
9031809000	- Autres	5%	A
9031900000	- Parties et accessoires	5%	A
9032100000	- Thermostats	0%	A
9032200000	Manostats (pressostats)	5%	A
9032810000	- Hydrauliques ou pneumatiques	15%	C

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
9032891100	- Pour des tensions n'excédant pas 260 V et pour courants d'une intensité n'excédant pas 30 A	15%	C
9032891900	- Autres	15%	C
9032899000	- Autres	5%	A
9032901000	- De thermostats	10%	A
9032902000	- De régulateurs de tension	10%	A
9032909000	- Autres	5%	A
9033000000	Parties et accessoires non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre, pour machines, appareils, instruments ou articles du chapitre 90	5%	A
9101110000	- A affichage mécanique seulement	5%	A
9101190000	- Autres	5%	A
9101210000	- Automatique	5%	A
9101290000	- Autres	5%	A
9101910000	- Fonctionnant électriquement	5%	A
9101990000	- Autres	5%	A
9102110000	- A affichage mécanique seulement	5%	A
9102120000	- A affichage optoélectronique seulement	5%	A
9102190000	- Autres	5%	A
9102210000	- A remontage automatique	5%	A
9102290000	- Autres	5%	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
9102910000	- Fonctionnant électriquement	5%	A
9102990000	- Autres	5%	A
9103100000	- Fonctionnant électriquement	20%	C
9103900000	- Autres	5%	A
9104001000	- Pour véhicules du chapitre 87	5%	A
9104009000	- Autres	5%	A
9105110000	- Fonctionnant électriquement	20%	C
9105190000	- Autres	20%	C
9105210000	- Fonctionnant électriquement	20%	F
9105290000	- Autres	20%	F
9105911000	- Appareils d'horlogerie pour réseaux électriques de distribution et d'unification de l'heure (horloges mères et horloges secondaires)	5%	A
9105919000	- Autres	20%	F
9105990000	- Autres	20%	F
9106100000	- Horloges de pointage; horodateurs et horocompteurs	10%	A
9106901000	- Paremètres	5%	A
9106909000	- Autres	10%	C
9107000000	Interrupteurs horaires et autres appareils permettant de déclencher un mécanisme à temps donné, munis d'un mouvement d'horlogerie ou d'un moteur synchrone	0%	A
9108110000	- A affichage mécanique seulement ou avec un dispositif qui permette d'incorporer un affichage mécanique	5%	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
9108120000	- A affichage optoelectronique seulement	5%	A
9108190000	- Autres	5%	A
9108200000	- A remontage automatique	10%	A
9108900000	- Autres	5%	A
9109110000	- De réveils	5%	A
9109190000	- Autres	5%	A
9109900000	- Autres	5%	A
9110110000	- Mouvements complets, non assemblés ou partiellement assemblés (chablons)	5%	A
9110120000	- Mouvements incomplets, assemblés	5%	A
9110190000	- Ébauches	5%	A
9110900000	- Autres	5%	A
9111100000	- Boîtes en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux	5%	A
9111200000	- Boîtes en métaux communs, même dorés ou argentés	5%	A
9111800000	- Autres boîtes	5%	A
9111900000	- Parties	5%	A
9112200000	- Cages et cabinets	15%	A
9112900000	- Parties	5%	A
9113100000	- En métaux précieux ou en métaux communs recouverts de métaux précieux	20%	C
9113200000	- En métaux communs, même dorés ou argentés	20%	C

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
9113901000	- En matières plastiques	20%	C
9113902000	- En cuir	20%	C
9113909000	- Autres	20%	C
9114100000	- Ressorts, y compris les spiraux	5%	A
9114200000	- Pierres	5%	A
9114300000	- Cadrans	5%	A
9114400000	- Platines et ponts	5%	A
9114900000	- Autres	5%	A
9201100000	- Pianos droits	5%	A
9201200000	- Pianos à queue	5%	A
9201900000	- Autres	5%	A
9202100000	- A cordes frottées à l'aide d'un archet	5%	A
9202900000	- Autres	10%	C
9205100000	- Instruments dits " cuivres "	5%	A
9205901000	- Orgues à tuyaux et à clavier; harmoniums et instruments similaires à clavier et à anches libres métalliques	5%	A
9205902000	- Accordéons et instruments similaires	5%	A
9205903000	- Harmonicas à bouche	5%	A
9205909000	- Autres	10%	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
9206000000	Instruments de musique à percussion (tambours, caisses, xylophones, cymbales, castagnettes, maracas, par exemple)	10%	C
9207100000	- Instruments à clavier, autres que les accordéons	5%	A
9207900000	- Autres	5%	A
9208100000	- Boîtes à musique	5%	A
9208900000	- Autres	5%	A
9209300000	- Cordes harmoniques	5%	A
9209910000	- Parties et accessoires de pianos	5%	A
9209920000	- Parties et accessoires des instruments de musique du n° 92.02	5%	A
9209940000	- Parties et accessoires des instruments de musique du n° 92.07	5%	A
9209990000	- Autres	5%	A
9301110000	- Autopropulsées	20%	A
9301190000	- Autres	20%	A
9301200000	- Tubes lance-missiles; lance-flammes; lance-grenades; lance-torpilles et lanceurs similaires	20%	A
9301901000	- Armes longues à canon lisse, entièrement automatiques	20%	A
9301902100	- A verrou	20%	C
9301902200	- Semi-automatiques	20%	C
9301902300	- Automatique	20%	C
9301902900	- Autres	20%	C

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
9301903000	- Mitrailleuses	20%	C
9301904100	- Pistolets automatiques	20%	C
9301904900	- Autres	20%	C
9301909000	- Autres	20%	C
9302001000	- Revolvers	20%	D
9302002100	- Semi-automatiques	20%	D
9302002900	- Autres	20%	D
9302003000	- Pistolets à canons multiples	20%	D
9303100000	- Armes à feu ne pouvant être chargées que par le canon	20%	C
9303201100	- A répétition	20%	D
9303201200	- Semi-automatiques	20%	D
9303201900	- Autres	20%	D
9303202000	- Armes longues à canon lisse, entièrement automatiques	20%	D
9303209000	- Autres	20%	D
9303301000	- A un seul coup	20%	D
9303302000	- Semi-automatiques	20%	D
9303309000	- Autres	20%	D
9303900000	- Autres	20%	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
9304001000	- A air comprimé	20%	A
9304009000	- Autres	10%	A
9305101000	- Mécanismes de percussion	15%	C
9305102000	- Bâts et guides	15%	C
9305103000	- Canons	15%	C
9305104000	- Pistons, goupilles et amortisseurs de recul	15%	C
9305105000	- Chargeurs et leurs parties	15%	C
9305106000	- Silencieux et leurs parties	15%	C
9305107000	- Culasses, poignées et platines	15%	C
9305108000	- Carcasses (de pistolets) et barilletts (de revolvers)	15%	C
9305109000	- Autres	15%	C
9305210000	- Canons lisses	15%	C
9305291000	- Mécanismes de percussion	15%	C
9305292000	- Bâts et guides	15%	C
9305293000	- Canons rayés	15%	C
9305294000	- Pistons, goupilles et amortisseurs de recul	15%	C
9305295000	- Chargeurs et leurs parties	15%	C
9305296000	- Silencieux et leurs parties	15%	C



Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
9305297000	- Couvre-flammes et leurs parties	15%	C
9305298000	- Logements de douille, verrous et porte-verrous	15%	C
9305299000	- Autres	15%	C
9305911100	- Mécanismes de percussion	15%	A
9305911200	- Bâtis et guides	15%	C
9305911300	- Canons	15%	C
9305911400	- Pistons, goupilles et amortisseurs de recul	15%	C
9305911500	- Chargeurs et leurs parties	15%	C
9305911600	- Silencieux et leurs parties	15%	C
9305911700	- Couvre-flammes et leurs parties	15%	C
9305911800	- Logements de douille, verrous et porte-verrous	15%	C
9305911900	- Autres	15%	C
9305919000	- Autres	15%	C
9305990000	- Autres	15%	A
9306210000	- Cartouches	20%	C
9306291000	- Plombs	20%	C
9306299000	- Parties	15%	C
9306302000	- Cartouches pour pistolets de scellement et similaires ou pour pistolets d'abattage	20%	D

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
9306303000	- Autres cartouches	20%	D
9306309000	- Parties	15%	C
9306901100	- Pour armes de guerre	20%	F
9306901200	- Harpons pour lance-harpons	20%	A
9306901900	- Autres	20%	C
9306909000	- Parties	15%	C
9307000000	Sabres, épées, baïonnettes, lances et autres armes blanches, leurs parties et leurs fourreaux	20%	A
9401100000	- Sièges des types utilisés pour véhicules aériens:	5%	A
9401200000	- Sièges des types utilisés pour véhicules automobiles	20%	F
9401300000	- Sièges pivotants, ajustables en hauteur	20%	F
9401400000	- Sièges autres que le matériel de camping ou de jardin, transformables en lits	20%	F
9401510000	- En bambou ou en rotin	20%	F
9401590000	- Autres	20%	F
9401610000	- Rembourrés	20%	F
9401690000	- Autres	20%	F
9401710000	- Rembourrés	20%	F
9401790000	- Autres	20%	F
9401800000	- Autres sièges	20%	F

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
9401901000	- Mécanismes d'inclinaison pour sièges	5%	C
9401909000	- Autres	15%	F
9402101000	- Fauteuils de dentistes	15%	D
9402109000	- Autres	15%	D
9402901000	- Tables d'opération et leurs parties	15%	D
9402909000	- Autres, et leurs parties	15%	D
9403100000	- Meubles en métal des types utilisés dans les bureaux	20%	D
9403200000	- Autres meubles en métal	20%	C
9403300000	- Meubles en bois des types utilisés dans les bureaux	20%	F
9403400000	- Meubles en bois des types utilisés dans les cuisines	20%	F
9403500000	- Meubles en bois des types utilisés dans les chambres à coucher	20%	F
9403600000	- Autres meubles en bois	20%	D
9403700000	- Meubles en matières plastiques	20%	F
9403810000	- En bambou ou en rotin	20%	F
9403890000	- Autres	20%	F
9403900000	- Parties	15%	F
9404100000	- Sommier	20%	F
9404210000	- En caoutchouc alvéolaire ou en matières plastiques alvéolaires, recouverts ou non	20%	F
9404290000	- En autres matières	20%	F

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
9404300000	- Sacs de couchage	20%	F
9404900000	- Autres	20%	F
9405101000	Spécialement conçus pour salles d'opération de chirurgie et d'odontologie (lampes scialytiques)	10%	C
9405109000	- Autres	20%	D
9405200000	- Lampes de chevet, lampes de bureau et lampadaires d'intérieur, électriques	20%	D
9405300000	- Guirlandes électriques des types utilisés pour les arbres de Noël	20%	F
9405401000	- Pour l'éclairage public	20%	D
9405402000	- Projecteurs	15%	C
9405409000	- Autres	15%	C
9405501000	- A combustible liquide sous pression	20%	C
9405509000	- Autres	20%	F
9405600000	- Lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles similaires	20%	F
9405910000	En verre	15%	C
9405920000	- En matières plastiques	15%	D
9405990000	- Autres	15%	C
9406000000	Constructions préfabriquées	15%	D
9503001000	- Tricycles, trottinettes, autos à pédales et jouets à roues similaires; landaus et poussettes pour poupées	20%	F
9503002200	- Poupées, même habillées	20%	D

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
9503002800	- Vêtements et leurs accessoires, chaussures et chapeaux	20%	D
9503002900	- Parties et autres accessoires	20%	D
9503003000	- Modèles réduits et modèles similaires, pour le divertissement, animés ou non	20%	D
9503004000	- Puzzles de tout genre	20%	F
9503009100	- Trains électriques, y compris les rails, les signaux et autres accessoires	20%	D
9503009200	- Jouets de construction	20%	F
9503009300	- Jouets représentant des animaux ou des créatures non humaines	20%	F
9503009400	- Instruments et appareils de musique-jouets	20%	F
9503009500	- Présentés en assortiments ou panoplies	20%	F
9503009600	- Autres, à moteur	20%	F
9503009910	- Ballons en latex de caoutchouc naturel	20%	F
9503009990	- Autres	20%	F
9504100000	- Jeux vidéo des types utilisables avec un récepteur de télévision	5%	A
9504200000	- Billards de tout genre et leurs accessoires	20%	F
9504301010	- Jeux à un seul joueur	20%	D
9504301090	- Autres	20%	D
9504309000	- Autres	20%	A
9504400000	- Cartes à jouer	20%	F
9504901000	- Jeux d'échecs et jeux de dames	20%	F

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
9504902000	- Jeux de quilles, même automatiques	20%	C
9504909100	- Jeux de hasard	20%	C
9504909900	- Autres	20%	F
9505100000	- Articles pour fêtes de Noël	20%	F
9505900000	- Autres	20%	F
9506110000	- Skis	20%	C
9506120000	- Fixations pour skis	20%	C
9506190000	- Autres	20%	C
9506210000	- Planches à voile	20%	C
9506290000	- Autres	20%	C
9506310000	- Clubs complets	20%	C
9506320000	- Billes	20%	C
9506390000	- Autres	20%	C
9506400000	- Articles et matériel pour le tennis de table	20%	C
9506510000	- Raquettes de tennis, même non cordées	20%	C
9506590000	- Autres	20%	C
9506610000	- Balles de tennis	20%	C
9506620010	- Pour le football	20%	F
9506620020	- Pour le basketball	20%	F

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
9506620030	- Pour le volleyball	20%	F
9506620090	- Gonflables	20%	F
9506690000	- Autres	20%	F
9506700000	- Patins à glace et patins à roulettes, y compris les chaussures auxquelles sont fixés des patins	20%	F
9506910000	- Articles et matériel pour la culture physique, la gymnastique ou l'athlétisme	20%	C
9506991000	- Articles et matériel pour le base-ball et le softball, à l'exception des balles	20%	C
9506999000	- Autres	20%	F
9507100000	- Cannes à pêche	5%	A
9507200000	- Hameçons, même montés sur avançons	5%	A
9507300000	- Moulinsets pour la pêche	5%	A
9507901000	- Pour la pêche à la ligne	20%	A
9507909000	- Autres	20%	A
9508100000	- Cirques ambulants et ménageries ambulantes	15%	C
9508900000	- Autres	15%	D
9601100000	- Ivoire travaillé et ouvrages en ivoire	20%	A
9601900000	- Autres	20%	F
9602001000	- Capsules en gélatine pour le conditionnement des produits pharmaceutiques	20%	F
9602009000	- Autres	5%	A

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
9603100000	- Balais et balayettes consistant en brindilles ou autres matières végétales en boîtes liées, emmanchés ou non	20%	F
9603210000	- Brosses à dents, y compris les brosses à dentiers	20%	F
9603290000	- Autres	20%	F
9603301000	- Pour artistes	20%	C
9603309000	- Autres	20%	F
9603400000	- Brosses et pinceaux à peindre, à badigeonner, à vernir ou similaires (autres que les pinceaux du n° 9603 30); tampons et rouleaux à peindre	20%	F
9603500000	- Autres brosses constituant des parties de machines, d'appareils ou de véhicules	5%	A
9603901000	- Têtes préparées pour articles de brosse	15%	D
9603909000	- Autres	15%	D
9604000000	Tamis et cribles, à main	15%	A
9605000000	Assortiments de voyage pour la toilette des personnes, la couture ou le nettoyage des chaussures ou des vêtements	20%	F
9606100000	- Boutons-pression et leurs parties	15%	D
9606210000	- En matières plastiques, non recouverts de matières textiles	15%	D
9606220000	- En métaux communs, non recouverts de matières textiles	15%	C
9606291000	- En tagua (ivoire végétal)	15%	D
9606299000	- Autres	15%	D
9606301000	- En matières plastiques ou en tagua (ivoire végétal)	15%	D
9606309000	- Autres	15%	D



Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
9607110000	- Avec agrafes en métaux communs	15%	D
9607190000	- Autres	15%	C
9607200000	- Parties	15%	C
9608101000	Stylos et crayons à bille	20%	F
9608102100	- Pointes, même sans bille	5%	A
9608102900	- Autres	20%	C
9608201000	- Stylos et marqueurs	20%	F
9608209000	- Parties	20%	F
9608310000	- A dessiner à encre de Chine	20%	C
9608390000	- Autres	20%	C
9608400000	- Porte-mine	20%	C
9608500000	- Assortiments d'articles relevant d'au moins deux des sous-positions précitées	20%	C
9608600000	- Cartouches de rechange pour stylos ou crayons à bille, associées à leur pointe	20%	C
9608910000	- Plumes à écrire et becs pour plumes	5%	A
9608990000	- Autres	15%	C
9609100000	- Crayons à gaine	20%	F
9609200000	- Mines pour crayons ou porte-mine	20%	F
9609900000	- Autres	20%	F

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
9610000000	Ardoises et tableaux pour l'écriture ou le dessin, même encadrés	20%	C
9611000000	- Dateurs, cachets, numéroteurs, timbres et articles similaires (y compris les appareils pour l'impression d'étiquettes), à main; composeurs et imprimeries comportant des composeurs, à main	15%	C
9612100000	- Rubans	20%	F
9612200000	- Tampons encreurs	15%	C
9613100000	- Briquets de poche, à gaz, non rechargeables	20%	C
9613200000	- Briquets de poche, à gaz, rechargeables	20%	C
9613800000	- Autres briquets et allumeurs	20%	F
9613900000	- Parties	20%	C
9614000000	Pipes (y compris les têtes de pipes), fume-cigarette et fume-cigarette, et leurs parties	20%	C
9615110000	- En caoutchouc durci ou en matières plastiques	20%	F
9615190000	- Autres	20%	F
9615900000	- Autres	20%	F
9616100000	- Vaporisateurs de toilette, leurs montures et têtes de montures	20%	F
9616200000	- Houppes et houppettes à poudre ou pour l'application d'autres cosmétiques ou produits de toilette	20%	F
9617000000	Bouteilles isolantes et autres récipients isothermiques montés, dont l'isolation est assurée par le vide, ainsi que leurs parties (à l'exclusion des ampoules en verre)	20%	F
9618000000	Mannequins et articles similaires; automates et scènes animées pour étalages	15%	C

Sous-position NANDINA	Description	Taux de base	Catégorie
9701100000	- Tableaux, peintures et dessins	20%	F
9701900000	- Autres	20%	F
9702000000	Gravures, estampes et lithographies originales	20%	F
9703000000	Productions originales de l'art statuaire ou de la sculpture, en toutes matières	20%	F
9704000000	Timbres-poste, timbres fiscaux, marques postales, enveloppes premier jour, entiers postaux et analogues, oblitérés, ou bien non oblitérés, autres que les articles du n° 49.07	20%	C
9705000000	Collections et spécimens pour collections de zoologie, de botanique, de minéralogie, d'anatomie, ou présentant un intérêt historique, archéologique, paléontologique, ethnographique ou numismatique	20%	C
9706000000	Objets d'antiquité ayant plus de 100 ans d'âge	20%	C
	(1) MEP: Mécanisme de stabilisation des prix. Le MSP (MEP en espagnol) correspond au mécanisme établi en vertu de la Décision 371 de la Communauté andine du 26 novembre 1994 et de ses modifications ultérieures.		

LISTE DE DEMANTÈLEMENT TARIFAIRE DE LA PARTIE UE  
POUR LES MARCHANDISES ORIGINAIRES DE COLOMBIE

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
I	SECTION I - ANIMAUX VIVANTS ET PRODUITS DU RÈGNE ANIMAL		
01	CHAPITRE 1 - ANIMAUX VIVANTS		
0101	Chevaux, ânes, mulets et bardots, vivants:		
0101 10	- reproducteurs de race pure:		
0101 10 10	- - Chevaux	exemption	0
0101 10 90	- - autres	7,7	0
0101 90	- autres:		
	- - Chevaux:		
0101 90 11	- - - destinés à la boucherie	exemption	0
0101 90 19	- - - autres	11,5	0
0101 90 30	- - Ânes	7,7	0
0101 90 90	- - Mulets et bardots	10,9	0
0102	Animaux vivants de l'espèce bovine:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0102 10	- reproducteurs de race pure:		
0102 10 10	- - Génisses (bovins femelles qui n'ont jamais vêlé)	exemption	0
0102 10 30	- - Vaches	exemption	0
0102 10 90	- - autres	exemption	0
0102 90	- autres:		
	- - des espèces domestiques:		
0102 90 05	- - - d'un poids n'excédant pas 80 kg	10,2 + 93,1 €/100 kg/net	0
	- - - d'un poids excédant 80 kg mais n'excédant pas 160 kg:		
0102 90 21	- - - - destinés à la boucherie	10,2 + 93,1 €/100 kg/net	0
0102 90 29	- - - - autres	10,2 + 93,1 €/100 kg/net	0
	- - - d'un poids excédant 160 kg mais n'excédant pas 300 kg:		
0102 90 41	- - - - destinés à la boucherie	10,2 + 93,1 €/100 kg/net	0
0102 90 49	- - - - autres	10,2 + 93,1 €/100 kg/net	0
	- - - d'un poids excédant 300 kg:		
	- - - - Génisses (bovins femelles qui n'ont jamais vêlé):		
0102 90 51	- - - - - destinées à la boucherie	10,2 + 93,1 €/100 kg/net	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0102 90 59	- - - - autres	10,2 + 93,1 €/100 kg/net	0
	- - - - Vaches:		
0102 90 61	- - - - destinées à la boucherie	10,2 + 93,1 €/100 kg/net	0
0102 90 69	- - - - autres	10,2 + 93,1 €/100 kg/net	0
	- - - - autres		
0102 90 71	- - - - destinés à la boucherie	10,2 + 93,1 €/100 kg/net	0
0102 90 79	- - - - autres	10,2 + 93,1 €/100 kg/net	0
0102 90 90	- - autres	exemption	0
0103	Animaux vivants de l'espèce porcine:		
0103 10 00	- reproducteurs de race pure	exemption	0
	- autres:		
0103 91	- - d'un poids inférieur à 50 kg:		
0103 91 10	- - - des espèces domestiques	41,2 €/100 kg/net	0
0103 91 90	- - - autres	exemption	0
0103 92	- - d'un poids égal ou supérieur à 50 kg:		
	- - - des espèces domestiques:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0103 92 11		- - - - Truies ayant mis bas au moins une fois et d'un poids minimal de 160 kg	35,1 €/100 kg/net	0
0103 92 19		- - - - autres	41,2 €/100 kg/net	0
0103 92 90		- - - autres	exemption	0
0104		Animaux vivants des espèces ovine ou caprine:		
0104 10		- de l'espèce ovine:		
0104 10 10		- - reproducteurs de race pure	exemption	0
		- - autres:		
0104 10 30		- - - Agneaux (jusqu'à l'âge d'un an)	80,5 €/100 kg/net	0
0104 10 80		- - - autres	80,5 €/100 kg/net	0
0104 20		- de l'espèce caprine:		
0104 20 10		- - reproducteurs de race pure	3,2	0
0104 20 90		- - autres	80,5 €/100 kg/net	0
0105		Coqs, poules, canards, oies, dindons, dindes et pintades, vivants, des espèces domestiques:		
		- d'un poids n'excédant pas 185 g:		
0105 11		- - Coqs et poules:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
		- - - Poussins femelles de sélection et de multiplication:		
0105 11 11		- - - - de race de ponte	52 €/1 000 p/st	0
0105 11 19		- - - - autres	52 €/1 000 p/st	0
		- - - autres:		
0105 11 91		- - - - de race de ponte	52 €/1 000 p/st	0
0105 11 99		- - - - autres	52 €/1 000 p/st	0
0105 12 00		- - Dindes et dindons	152 €/1 000 p/st	0
0105 19		- - autres:		
0105 19 20		- - - Oies	152 €/1 000 p/st	0
0105 19 90		- - - Canards et pintades	52 €/1 000 p/st	0
		- autres:		
0105 94 00		- - Coqs et poules	20,9 €/100 kg/net	0
0105 99		- - autres:		
0105 99 10		- - - Canards	32,3 €/100 kg/net	0
0105 99 20		- - - Oies	31,6 €/100 kg/net	0
0105 99 30		- - - Dindes et dindons	23,8 €/100 kg/net	0



Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0105 99 50	- - - Pintades	34,5 €/100 kg/net	0
0106	Autres animaux vivants:		
	- Mammifères:		
0106 11 00	- - Primates	exemption	0
0106 12 00	- - Baleines, dauphins et marsouins (mammifères de l'ordre des cétacés); lamanitins et dugongs (mammifères de l'ordre des siréniens)	exemption	0
0106 19	- - autres:		
0106 19 10	- - - Lapins domestiques	3,8	0
0106 19 90	- - - autres	exemption	0
0106 20 00	- Reptiles (y compris les serpents et les tortues de mer)	exemption	0
	- Oiseaux:		
0106 31 00	- - Oiseaux de proie	exemption	0
0106 32 00	- - Psittaciformes (y compris les perroquets, perruches, aras et cacatoès)	exemption	0
0106 39	- - autres:		
0106 39 10	- - - Pigeons	6,4	0
0106 39 90	- - - autres	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0106 90 00	- autres	exemption	0
02	CHAPITRE 2 - VIANDES ET ABATS COMESTIBLES		
0201	Viandes des animaux de l'espèce bovine, fraîches ou réfrigérées:		
0201 10 00	- en carcasses ou demi-carcasses	12,8 + 176,8 €/100 kg/net	-
0201 20	- autres morceaux non désossés:		
0201 20 20	- - Quartiers dits "compensés"	12,8 + 176,8 €/100 kg/net	-
0201 20 30	- - Quartiers avant attenants ou séparés	12,8 + 141,4 €/100 kg/net	-
0201 20 50	- - Quartiers arrière attenants ou séparés	12,8 + 212,2 €/100 kg/net	-
0201 20 90	- - autres	12,8 + 265,2 €/100 kg/net	-
0201 30 00	- désossées	12,8 + 303,4 €/100 kg/net	BF
0202	Viandes des animaux de l'espèce bovine, congelées:		
0202 10 00	- en carcasses ou demi-carcasses	12,8 + 176,8 €/100 kg/net	-
0202 20	- autres morceaux non désossés:		
0202 20 10	- - Quartiers dits "compensés"	12,8 + 176,8 €/100 kg/net	-
0202 20 30	- - Quartiers avant attenants ou séparés	12,8 + 141,4 €/100 kg/net	-
0202 20 50	- - Quartiers arrière attenants ou séparés	12,8 + 221,1 €/100 kg/net	-

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0202 20 90	- - autres		12,8 + 265,3 €/100 kg/net	-
0202 30	- désossés:			
0202 30 10	- - Quartiers avant, entiers ou découpés en cinq morceaux au maximum, chaque quartier avant étant présenté en un seul bloc de congélation; quartiers dits "compensés" présentés en deux blocs de congélation contenant, l'un, le quartier avant entier ou découpé en cinq morceaux au maximum, et l'autre, le quartier arrière, à l'exclusion du filet, en un seul morceau		12,8 + 221,1 €/100 kg/net	BF
0202 30 50	- - Découpés de quartiers avant et de poitrines dites "australienne"		12,8 + 221,1 €/100 kg/net	BF
0202 30 90	- - autres		12,8 + 304,1 €/100 kg/net	BF
0203	Viandes des animaux de l'espèce porcine, fraîches, réfrigérées ou congelées:			
	- fraîches ou réfrigérées:			
0203 11	- - en carcasses ou demi-carcasses:			
0203 11 10	- - - des animaux de l'espèce porcine domestique		53,6 €/100 kg/net	-
0203 11 90	- - - autres		exemption	0
0203 12	- - Jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés:			
	- - - des animaux de l'espèce porcine domestique:			
0203 12 11	- - - - Jambons et morceaux de jambons		77,8 €/100 kg/net	-
0203 12 19	- - - - Épaules et morceaux d'épaules		60,1 €/100 kg/net	-

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0203 12 90	- - - autres	exemption	0
0203 19	- - autres:		
	- - - des animaux de l'espèce porcine domestique:		
0203 19 11	- - - - Parties avant et morceaux de parties avant	60,1 €/100 kg/net	-
0203 19 13	- - - - Longes et morceaux de longes	86,9 €/100 kg/net	-
0203 19 15	- - - - Poitrines (entrelardées) et morceaux de poitrines	46,7 €/100 kg/net	-
	- - - - autres:		
0203 19 55	- - - - - désossées	86,9 €/100 kg/net	-
0203 19 59	- - - - - autres	86,9 €/100 kg/net	-
0203 19 90	- - - autres	exemption	0
	- congelées:		
0203 21	- - en carcasses ou demi-carcasses:		
0203 21 10	- - - des animaux de l'espèce porcine domestique	53,6 €/100 kg/net	-
0203 21 90	- - - autres	exemption	0
0203 22	- - Jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés:		
	- - - des animaux de l'espèce porcine domestique:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0203 22 11		- - - - Jambons et morceaux de jambons	77,8 €/100 kg/net	-
0203 22 19		- - - - Épaules et morceaux d'épaules	60,1 €/100 kg/net	-
0203 22 90		- - - autres	exemption	0
0203 29		- - autres:		
		- - - des animaux de l'espèce porcine domestique:		
0203 29 11		- - - - Parties avant et morceaux de parties avant	60,1 €/100 kg/net	-
0203 29 13		- - - - Longes et morceaux de longes	86,9 €/100 kg/net	-
0203 29 15		- - - - Poitrines (entrelardées) et morceaux de poitrines	46,7 €/100 kg/net	-
		- - - - autres:		
0203 29 55		- - - - - désossées	86,9 €/100 kg/net	-
0203 29 59		- - - - - autres	86,9 €/100 kg/net	-
0203 29 90		- - - autres	exemption	0
0204		Viandes des animaux des espèces ovine ou caprine, fraîches, réfrigérées ou congelées:		
0204 10 00		- Carcasses et demi-carcasses d'agneau, fraîches ou réfrigérées	12,8 + 171,3 €/100 kg/net	10
		- autres viandes des animaux de l'espèce ovine, fraîches ou réfrigérées:		
0204 21 00		- - en carcasses ou demi-carcasses	12,8 + 171,3 €/100 kg/net	10

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0204 22	- - en autres morceaux non désossés:		
0204 22 10	- - - Casque ou demi-casque	12,8 + 119,9 €/100 kg/net	10
0204 22 30	- - - Carré et/ou selle ou demi-carré et/ou demi-selle	12,8 + 188,5 €/100 kg/net	10
0204 22 50	- - - Culotte ou demi-culotte	12,8 + 222,7 €/100 kg/net	10
0204 22 90	- - - autres	12,8 + 222,7 €/100 kg/net	10
0204 23 00	- - désossées	12,8 + 311,8 €/100 kg/net	10
0204 30 00	- Carcasses et demi-carcasses d'agneau, congelées	12,8 + 128,8 €/100 kg/net	10
	- autres viandes des animaux de l'espèce ovine, congelées:		
0204 41 00	- - en carcasses ou demi-carcasses	12,8 + 128,8 €/100 kg/net	10
0204 42	- - en autres morceaux non désossés:		
0204 42 10	- - - Casque ou demi-casque	12,8 + 90,2 €/100 kg/net	10
0204 42 30	- - - Carré et/ou selle ou demi-carré et/ou demi-selle	12,8 + 141,7 €/100 kg/net	10
0204 42 50	- - - Culotte ou demi-culotte	12,8 + 167,5 €/100 kg/net	10
0204 42 90	- - - autres	12,8 + 167,5 €/100 kg/net	10
0204 43	- - désossées:		
0204 43 10	- - - d'agneau	12,8 + 234,5 €/100 kg/net	10

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0204 43 90	- - - autres	12,8 + 234,5 €/100 kg/net	10
0204 50	- Viandes des animaux de l'espèce caprine:		
	- - fraîches ou réfrigérées:		
0204 50 11	- - - Carcasses ou demi-carcasses	12,8 + 171,3 €/100 kg/net	5
0204 50 13	- - - Casque ou demi-casque	12,8 + 119,9 €/100 kg/net	5
0204 50 15	- - - Carré et/ou selle ou demi-carré et/ou demi-selle	12,8 + 188,5 €/100 kg/net	5
0204 50 19	- - - Culotte ou demi-culotte	12,8 + 222,7 €/100 kg/net	5
	- - - autres:		
0204 50 31	- - - - Morceaux non désossés	12,8 + 222,7 €/100 kg/net	5
0204 50 39	- - - - Morceaux désossés	12,8 + 311,8 €/100 kg/net	5
	- - congelées:		
0204 50 51	- - - Carcasses ou demi-carcasses	12,8 + 128,8 €/100 kg/net	5
0204 50 53	- - - Casque ou demi-casque	12,8 + 90,2 €/100 kg/net	5
0204 50 55	- - - Carré et/ou selle ou demi-carré et/ou demi-selle	12,8 + 141,7 €/100 kg/net	5
0204 50 59	- - - Culotte ou demi-culotte	12,8 + 167,5 €/100 kg/net	5
	- - - autres:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0204 50 71	- - - Morceaux non désossés	12,8 + 167,5 €/100 kg/net	5
0204 50 79	- - - Morceaux désossés	12,8 + 234,5 €/100 kg/net	5
0205 00	Viandes des animaux des espèces chevaline, asine ou mulassière, fraîches, réfrigérées ou congelées:		
0205 00 20	- fraîches ou réfrigérées	5,1	0
0205 00 80	- congelées	5,1	0
0206	Abats comestibles des animaux des espèces bovine, porcine, ovine, caprine, chevaline, asine ou mulassière, frais, réfrigérés ou congelés:		
0206 10	- de l'espèce bovine, frais ou réfrigérés:		
0206 10 10	- - destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques	exemption	0
	- - autres:		
0206 10 91	- - - Foies	exemption	0
0206 10 95	- - - Onglets et hampes	12,8 + 303,4 €/100 kg/net	-
0206 10 99	- - - autres	exemption	0
	- de l'espèce bovine, congelés:		
0206 21 00	- - Langues	exemption	0
0206 22 00	- - Foies	exemption	0
0206 29	- - autres:		



Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0206 29 10	- - - destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques	exemption	0
	- - - autres:		
0206 29 91	- - - - Onglets et hampes	12,8 + 304,1 €/100 kg/net	-
0206 29 99	- - - - autres	exemption	0
0206 30 00	- de l'espèce porcine, frais ou réfrigérés	exemption	0
	- de l'espèce porcine, congelés:		
0206 41 00	- - Foies	exemption	0
0206 49	- - autres:		
0206 49 20	- - - de l'espèce porcine domestique	exemption	0
0206 49 80	- - - autres	exemption	0
0206 80	- autres, frais ou réfrigérés:		
0206 80 10	- - destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques	exemption	0
	- - autres:		
0206 80 91	- - - des espèces chevaline, asine ou mulassière	6,4	0
0206 80 99	- - - des espèces ovine ou caprine	exemption	0
0206 90	- autres, congelés:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0206 90 10	- - destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques	exemption	0
	- - autres:		
0206 90 91	- - - des espèces chevaline, asine ou mulassière	6,4	0
0206 90 99	- - - des espèces ovine ou caprine	exemption	0
0207	Viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, des volailles du n° 0105:		
	- de coqs et de poules:		
0207 11	- - non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés:		
0207 11 10	- - - présentés plumés, sans boyaux, avec la tête et les pattes, dénommés "poulets 83 %"	26,2 €/100 kg/net	-
0207 11 30	- - - présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes, mais avec le cou, le coeur, le foie et le gésier, dénommés "poulets 70 %"	29,9 €/100 kg/net	-
0207 11 90	- - - présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes et sans le cou, le coeur, le foie et le gésier, dénommés "poulets 65 %", ou autrement présentés	32,5 €/100 kg/net	-
0207 12	- - non découpés en morceaux, congelés:		
0207 12 10	- - - présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes, mais avec le cou, le coeur, le foie et le gésier, dénommés "poulets 70 %"	29,9 €/100 kg/net	-
0207 12 90	- - - présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes et sans le cou, le coeur, le foie et le gésier, dénommés "poulets 65 %", ou autrement présentés	32,5 €/100 kg/net	-
0207 13	- - Morceaux et abats, frais ou réfrigérés:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description		Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0207 13 10	- - - Morceaux: - - - - désossés		102,4 €/100 kg/net	-
0207 13 20	- - - - non désossés: - - - - - Demi ou quarts		35,8 €/100 kg/net	-
0207 13 30	- - - - - Ailes entières, même sans la pointe		26,9 €/100 kg/net	-
0207 13 40	- - - - - Dos, cous, dos avec cous, croupions, pointes d'ailes		18,7 €/100 kg/net	-
0207 13 50	- - - - - Poitrines et morceaux de poitrines		60,2 €/100 kg/net	-
0207 13 60	- - - - - Cuisses et morceaux de cuisses		46,3 €/100 kg/net	-
0207 13 70	- - - - - autres - - - - - Abats:		100,8 €/100 kg/net	-
0207 13 91	- - - - - Foies		6,4	0
0207 13 99	- - - - - autres		18,7 €/100 kg/net	-
0207 14	- - Morceaux et abats, congelés: - - - Morceaux:			
0207 14 10	- - - - désossés - - - - - non désossés:		102,4 €/100 kg/net	-

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0207 14 20	- - - - - Demi ou quarts	35,8 €/100 kg/net	-
0207 14 30	- - - - - Ailes entières, même sans la pointe	26,9 €/100 kg/net	-
0207 14 40	- - - - - Dos, cous, dos avec cous, croupions, pointes d'ailes	18,7 €/100 kg/net	-
0207 14 50	- - - - - Poitrines et morceaux de poitrines	60,2 €/100 kg/net	-
0207 14 60	- - - - - Cuisses et morceaux de cuisses	46,3 €/100 kg/net	-
0207 14 70	- - - - - autres	100,8 €/100 kg/net	-
	- - - Abats:		
0207 14 91	- - - - - Foies	6,4	0
0207 14 99	- - - - - autres	18,7 €/100 kg/net	-
	- de dindes et dindons:		
0207 24	- - non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés:		
0207 24 10	- - - présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes, avec le cou, le coeur, le foie et le gésier, dénommés "dindes 80 %"	34 €/100 kg/net	-
0207 24 90	- - - présentés plumés, vidés, sans la tête ni le cou, sans les pattes, le coeur, le foie et le gésier, dénommés "dindes 73 %", ou autrement présentés	37,3 €/100 kg/net	-
0207 25	- - non découpés en morceaux, congelés:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0207 25 10		- - - présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes, avec le cou, le coeur, le foie et le gésier, dénommés "dindes 80 %"	34 €/100 kg/net	-
0207 25 90		- - - présentés plumés, vidés, sans la tête ni le cou, sans les pattes, le coeur, le foie et le gésier, dénommés "dindes 73 %", ou autrement présentés	37,3 €/100 kg/net	-
0207 26		- - Morceaux et abats, frais ou réfrigérés:		
		- - - Morceaux:		
0207 26 10		- - - - désossés	85,1 €/100 kg/net	-
		- - - - non désossés:		
0207 26 20		- - - - - Demis ou quarts	41 €/100 kg/net	-
0207 26 30		- - - - - Ailes entières, même sans la pointe	26,9 €/100 kg/net	-
0207 26 40		- - - - - Dos, cous, dos avec cous, croupions, pointes d'ailes	18,7 €/100 kg/net	-
0207 26 50		- - - - - Poitrines et morceaux de poitrines	67,9 €/100 kg/net	-
		- - - - - Cuisses et morceaux de cuisses:		
0207 26 60		- - - - - Pilons et morceaux de pilons	25,5 €/100 kg/net	-
0207 26 70		- - - - - autres	46 €/100 kg/net	-
0207 26 80		- - - - - autres	83 €/100 kg/net	-
		- - - Abats:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0207 26 91	- - - - Foies		6,4	0
0207 26 99	- - - - autres		18,7 €/100 kg/net	-
0207 27	- - Morceaux et abats, congelés:			
	- - - Morceaux:			
0207 27 10	- - - - désossés		85,1 €/100 kg/net	-
	- - - - non désossés:			
0207 27 20	- - - - - Demis ou quarts		41 €/100 kg/net	-
0207 27 30	- - - - - Ailes entières, même sans la pointe		26,9 €/100 kg/net	-
0207 27 40	- - - - - Dos, cous, dos avec cous, croupions, pointes d'ailes		18,7 €/100 kg/net	-
0207 27 50	- - - - - Poitrines et morceaux de poitrines		67,9 €/100 kg/net	-
	- - - - - Cuisses et morceaux de cuisses:			
0207 27 60	- - - - - Pignons et morceaux de pignons		25,5 €/100 kg/net	-
0207 27 70	- - - - - autres		46 €/100 kg/net	-
0207 27 80	- - - - - autres		83 €/100 kg/net	-
	- - - Abats:			
0207 27 91	- - - - - Foies		6,4	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0207 27 99	- - - - autres		18,7 €/100 kg/net	-
0207 32	- de canards, d'oies ou de pintades: - - non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés: - - - de canards: - - - - présentés plumés, saignés, non vidés ou sans boyaux, avec la tête et les pattes, dénommés "canards 85 %" - - - - présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes, avec le cou, le coeur, le foie et le gésier, dénommés "canards 70 %" - - - - présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes et sans le cou, le coeur, le foie et le gésier, dénommés "canards 63 %", ou autrement présentés - - - d'oies:			
0207 32 11			38 €/100 kg/net	-
0207 32 15			46,2 €/100 kg/net	-
0207 32 19			51,3 €/100 kg/net	-
0207 32 51	- - - - présentées plumées, saignées, non vidées, avec la tête et les pattes, dénommées "oies 82 %"		45,1 €/100 kg/net	-
0207 32 59	- - - - présentées plumées, vidées, sans la tête ni les pattes, avec ou sans le coeur et le gésier, dénommées "oies 75 %", ou autrement présentées		48,1 €/100 kg/net	-
0207 32 90	- - - de pintades		49,3 €/100 kg/net	-
0207 33	- - non découpés en morceaux, congelés: - - - de canards:			
0207 33 11	- - - - présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes, avec le cou, le coeur, le foie et le gésier, dénommés "canards 70 %"		46,2 €/100 kg/net	-

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0207 33 19		--- présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes et sans le cou, le coeur, le foie et le gésier, dénommés "canards 63 %", ou autrement présentés	51,3 €/100 kg/net	-
		--- d'oies:		
0207 33 51		--- présentées plumées, saignées, non vidées, avec la tête et les pattes, dénommées "oies 82 %"	45,1 €/100 kg/net	-
0207 33 59		--- présentées plumées, vidées, sans la tête ni les pattes, avec ou sans le coeur et le gésier, dénommées "oies 75 %", ou autrement présentées	48,1 €/100 kg/net	-
0207 33 90		--- de pintades	49,3 €/100 kg/net	-
0207 34		-- Foies gras, frais ou réfrigérés:		
0207 34 10		--- d'oies	exemption	0
0207 34 90		--- de canards	exemption	0
0207 35		-- autres, frais ou réfrigérés:		
		--- Morceaux:		
		--- désossés:		
0207 35 11		----- d'oies	110,5 €/100 kg/net	-
0207 35 15		----- de canards ou de pintades	128,3 €/100 kg/net	-
		----- non désossés:		
		----- Demis ou quarts:		



Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0207 35 21	- - - - - de canards		56,4 €/100 kg/net	-
0207 35 23	- - - - - d'oies		52,9 €/100 kg/net	-
0207 35 25	- - - - - de pintades		54,2 €/100 kg/net	-
0207 35 31	- - - - - Ailes entières, même sans la pointe		26,9 €/100 kg/net	-
0207 35 41	- - - - - Dos, cous, dos avec cous, croupions, pointes d'ailes		18,7 €/100 kg/net	-
	- - - - - Poitrines et morceaux de poitrines:			
0207 35 51	- - - - - d'oies		86,5 €/100 kg/net	-
0207 35 53	- - - - - de canards ou de pintades		115,5 €/100 kg/net	-
	- - - - - Cuisses et morceaux de cuisses:			
0207 35 61	- - - - - d'oies		69,7 €/100 kg/net	-
0207 35 63	- - - - - de canards ou de pintades		46,3 €/100 kg/net	-
0207 35 71	- - - - - Parties dites "paletots d'oie ou de canard"		66 €/100 kg/net	-
0207 35 79	- - - - - autres		123,2 €/100 kg/net	-
	- - - Abats:			
0207 35 91	- - - Foies, autres que les foies gras		6,4	-
0207 35 99	- - - autres		18,7 €/100 kg/net	-

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0207 36	-- autres, congelés:		
	--- Morceaux:		
	---- désossés:		
0207 36 11	----- d'oies	110,5 €/100 kg/net	-
0207 36 15	----- de canards ou de pintades	128,3 €/100 kg/net	-
	---- non désossés:		
	----- Demis ou quarts:		
0207 36 21	----- de canards	56,4 €/100 kg/net	-
0207 36 23	----- d'oies	52,9 €/100 kg/net	-
0207 36 25	----- de pintades	54,2 €/100 kg/net	-
0207 36 31	----- Ailes entières, même sans la pointe	26,9 €/100 kg/net	-
0207 36 41	----- Dos, cous, dos avec cous, croupions, pointes d'ailes	18,7 €/100 kg/net	-
	----- Poitrines et morceaux de poitrines:		
0207 36 51	----- d'oies	86,5 €/100 kg/net	-
0207 36 53	----- de canards ou de pintades	115,5 €/100 kg/net	-
	----- Cuisses et morceaux de cuisses:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0207 36 61	- - - - - d'oies		69,7 €/100 kg/net	-
0207 36 63	- - - - - de canards ou de pintades		46,3 €/100 kg/net	-
0207 36 71	- - - - - Parties dites "paletots d'oie ou de canard"		66 €/100 kg/net	-
0207 36 79	- - - - - autres		123,2 €/100 kg/net	-
	- - - Abats:			
	- - - - Foies:			
0207 36 81	- - - - - Foies gras d'oies		exemption	0
0207 36 85	- - - - - Foies gras de canards		exemption	0
0207 36 89	- - - - - autres		6,4	0
0207 36 90	- - - - - autres		18,7 €/100 kg/net	-
0208	Autres viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés:			
0208 10	- de lapins ou de lièvres:			
	- - de lapins domestiques:			
0208 10 11	- - - frais ou réfrigérés		6,4	0
0208 10 19	- - - congelés		6,4	0
0208 10 90	- - - autres		exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0208 30 00	- de primates	9	0
0208 40	- de baleines, dauphins et marsouins (mammifères de l'ordre des cétacés); de lamantins et dugongs (mammifères de l'ordre des siréniens):		
0208 40 10	- - Viande de baleines	6,4	0
0208 40 90	- - autres	9	0
0208 50 00	- de reptiles (y compris les serpents et les tortues de mer)	9	0
0208 90	- autres:		
0208 90 10	- - de pigeons domestiques	6,4	0
	- - de gibier, autres que de lapins ou de lièvres:		
0208 90 20	- - - de cailles	exemption	0
0208 90 40	- - - autres	exemption	0
0208 90 55	- - Viande de phoque	6,4	0
0208 90 60	- - de rennes	9	0
0208 90 70	- - Cuisses de grenouilles	6,4	0
0208 90 95	- - autres	9	0
0209 00	Lard sans parties maigres, graisse de porc et graisse de volailles non fondues ni autrement extraites, frais, réfrigérés, congelés, salés ou en saumure, séchés ou fumés:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007	- Lard:		
0209 00 11	- - frais, réfrigéré, congelé, salé ou en saumure	21,4 €/100 kg/net	0
0209 00 19	- - séché ou fumé	23,6 €/100 kg/net	0
0209 00 30	- Graisse de porc	12,9 €/100 kg/net	0
0209 00 90	- Graisse de volailles	41,5 €/100 kg/net	0
0210	Viandes et abats comestibles, salés ou en saumure, séchés ou fumés; farines et poudres, comestibles, de viandes ou d'abats:		
	- Viandes de l'espèce porcine:		
0210 11	- - Jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés:		
	- - - de l'espèce porcine domestique:		
	- - - - salés ou en saumure:		
0210 11 11	- - - - Jambons et morceaux de jambons	77,8 €/100 kg/net	3
0210 11 19	- - - - Épaules et morceaux d'épaules	60,1 €/100 kg/net	3
	- - - - séchés ou fumés:		
0210 11 31	- - - - Jambons et morceaux de jambons	151,2 €/100 kg/net	3
0210 11 39	- - - - Épaules et morceaux d'épaules	119 €/100 kg/net	3
0210 11 90	- - - autres	15,4	3

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0210 12	-- Poitrines (entrelardées) et leurs morceaux:		
	--- de l'espèce porcine domestique:		
0210 12 11	---- salées ou en saumure	46,7 €/100 kg/net	0
0210 12 19	---- séchées ou fumées	77,8 €/100 kg/net	0
0210 12 90	---- autres	15,4	0
0210 19	-- autres:		
	--- de l'espèce porcine domestique:		
	---- salées ou en saumure:		
0210 19 10	----- Demi-carcasses de bacon ou trois-quarts avant	68,7 €/100 kg/net	0
0210 19 20	----- Trois-quarts arrière ou milieu	75,1 €/100 kg/net	0
0210 19 30	----- Parties avant et morceaux de parties avant	60,1 €/100 kg/net	0
0210 19 40	----- Longes et morceaux de longes	86,9 €/100 kg/net	0
0210 19 50	----- autres	86,9 €/100 kg/net	0
	---- séchées ou fumées:		
0210 19 60	----- Parties avant et morceaux de parties avant	119 €/100 kg/net	0
0210 19 70	----- Longes et morceaux de longes	149,6 €/100 kg/net	0
	----- autres:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0210 19 81	- - - - - désossées	151,2 €/100 kg/net	0
0210 19 89	- - - - - autres	151,2 €/100 kg/net	0
0210 19 90	- - - autres	15,4	0
0210 20	- Viandes de l'espèce bovine:		
0210 20 10	- - non désossées	15,4 + 265,2 €/100 kg/net	-
0210 20 90	- - désossées	15,4 + 303,4 €/100 kg/net	-
	- autres, y compris les farines et poudres, comestibles de viandes ou d'abats:		
0210 91 00	- - de primates	15,4	0
0210 92 00	- - de baleines, dauphins et marsouins (mammifères de l'ordre des cétacés); de lamantins et dugongs (mammifères de l'ordre des siréniens)	15,4	0
0210 93 00	- - de reptiles (y compris les serpents et les tortues de mer)	15,4	0
0210 99	- - autres:		
	- - - Viandes:		
0210 99 10	- - - de cheval, salées ou en saumure ou bien séchées	6,4	0
	- - - des espèces ovine et caprine:		
0210 99 21	- - - - non désossées	222,7 €/100 kg/net	0
0210 99 29	- - - - désossées	311,8 €/100 kg/net	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0210 99 31	- - - - de rennes		15,4	0
0210 99 39	- - - - autres		130,0 €/100 kg/net	-
	- - - Abats:			
	- - - - de l'espèce porcine domestique:			
0210 99 41	- - - - - Foies		64,9 €/100 kg/net	0
0210 99 49	- - - - - autres		47,2 €/100 kg/net	0
	- - - - de l'espèce bovine:			
0210 99 51	- - - - - Onglets et hampes		15,4 + 303,4 €/100 kg/net	-
0210 99 59	- - - - - autres		12,8	0
0210 99 60	- - - - des espèces ovine et caprine		15,4	0
	- - - - autres:			
	- - - - - Foies de volailles:			
0210 99 71	- - - - - - Foies gras d'ois ou de canards, salés ou en saumure		exemption	0
0210 99 79	- - - - - - autres		6,4	0
0210 99 80	- - - - - autres		15,4	0
0210 99 90	- - - Farines et poudres, comestibles, de viandes ou d'abats		15,4 + 303,4 €/100 kg/net	-



Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
03		CHAPITRE 3 - POISSONS ET CRUSTACÉS, MOLLUSQUES ET AUTRES INVERTÉBRÉS AQUATIQUES		
0301		Poissons vivants:		
0301 10		- Poissons d'ornement:		
0301 10 10		- - d'eau douce	exemption	0
0301 10 90		- - de mer	7,5	0
		- autres poissons vivants:		
0301 91		- - Truites ( <i>Salmo trutta</i> , <i>Oncorhynchus mykiss</i> , <i>Oncorhynchus clarki</i> , <i>Oncorhynchus aguabonita</i> , <i>Oncorhynchus gilae</i> , <i>Oncorhynchus apache</i> et <i>Oncorhynchus chrysogaster</i> ):		
0301 91 10		- - - des espèces <i>Oncorhynchus apache</i> et <i>Oncorhynchus chrysogaster</i>	8	0
0301 91 90		- - - autres	12	0
0301 92 00		- - Anguilles ( <i>Anguilla</i> spp.)	exemption	0
0301 93 00		- - Carpes	8	0
0301 94 00		- - Thons rouges ( <i>Thunnus thynnus</i> )	16	0
0301 95 00		- - Thons rouges du sud ( <i>Thunnus maccoyii</i> )	16	0
0301 99		- - autres:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007		- - - d'eau douce:		
0301 99 11		- - - - Saumons du Pacifique (Oncorhynchus nerka, Oncorhynchus gorbuscha, Oncorhynchus keta, Oncorhynchus tshawytscha, Oncorhynchus kisutch, Oncorhynchus masou et Oncorhynchus rhodurus), saumons de l'Atlantique (Salmo salar) et saumons du Danube (Hucho hucho)	2	0
0301 99 19		- - - - autres	8	0
0301 99 80		- - - de mer	16	0
0302		Poissons frais ou réfrigérés, à l'exception des filets de poissons et autre chair de poissons du n° 0304:		
		- Salmonidés, à l'exclusion des foies, oeufs et laitances:		
0302 11		- - Truites (Salmo trutta, Oncorhynchus mykiss, Oncorhynchus clarki, Oncorhynchus aguabonita, Oncorhynchus gilae, Oncorhynchus apache et Oncorhynchus chrysogaster):		
0302 11 10		- - - des espèces Oncorhynchus apache et Oncorhynchus chrysogaster	8	0
0302 11 20		- - - de l'espèce Oncorhynchus mykiss, avec tête et branchies, vidées, pesant plus de 1,2 kg pièce, ou étêtées et sans branchies, vidées, pesant plus de 1 kg pièce	12	0
0302 11 80		- - - autres	12	0
0302 12 00		- - Saumons du Pacifique (Oncorhynchus nerka, Oncorhynchus gorbuscha, Oncorhynchus keta, Oncorhynchus tshawytscha, Oncorhynchus kisutch, Oncorhynchus masou et Oncorhynchus rhodurus), saumons de l'Atlantique (Salmo salar) et saumons du Danube (Hucho hucho)	2	0
0302 19 00		- - - autres	8	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
		- Poissons plats (Pleuronectidés, Bothidés, Cynoglossidés, Soléidés, Scophthalmidés et Citharidés), à l'exclusion des foies, oeufs et laitances:		
0302 21		- - Flétans (Reinhardtius hippoglossoides, Hippoglossus hippoglossus, Hippoglossus stenolepis):		
0302 21 10		- - - Flétans noirs (Reinhardtius hippoglossoides)	8	0
0302 21 30		- - - Flétans atlantiques (Hippoglossus hippoglossus)	8	0
0302 21 90		- - - Flétans du Pacifique (Hippoglossus stenolepis)	15	0
0302 22 00		- - Plies ou carrelets (Pleuronectes platessa)	7,5	0
0302 23 00		- - Soles (Solea spp.)	15	0
0302 29		- - autres:		
0302 29 10		- - - Cardines (Lepidorhombus spp.)	15	0
0302 29 90		- - - autres	15	0
		- Thons (du genre Thunnus), listaos ou bonites à ventre rayé [Euthynnus (Katsuwonus) pelamis], à l'exclusion des foies, oeufs et laitances:		
0302 31		- - Thons blancs ou germons (Thunnus alalunga):		
0302 31 10		- - - destinés à la fabrication industrielle des produits relevant du n° 1604	exemption	0
0302 31 90		- - - autres	22	0
0302 32		- - Thons à nageoires jaunes (Thunnus albacares):		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0302 32 10	-- destinés à la fabrication industrielle des produits relevant du n° 1604	exemption	0
0302 32 90	--- autres	22	0
0302 33	-- Listaos ou bonites à ventre rayé:		
0302 33 10	--- destinés à la fabrication industrielle des produits relevant du n° 1604	exemption	0
0302 33 90	--- autres	22	0
0302 34	-- Thons obèses (Thunnus obesus):		
0302 34 10	--- destinés à la fabrication industrielle des produits relevant du n° 1604	exemption	0
0302 34 90	--- autres	22	0
0302 35	-- Thons rouges (Thunnus thynnus):		
0302 35 10	--- destinés à la fabrication industrielle des produits relevant du n° 1604	exemption	0
0302 35 90	--- autres	22	0
0302 36	-- Thons rouges du sud (Thunnus maccoyii):		
0302 36 10	--- destinés à la fabrication industrielle des produits relevant du n° 1604	exemption	0
0302 36 90	--- autres	22	0
0302 39	-- autres:		
0302 39 10	--- destinés à la fabrication industrielle des produits relevant du n° 1604	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0302 39 90	- - - autres	22	0
0302 40 00	- Harengs ( <i>Clupea harengus</i> , <i>Clupea pallasii</i> ), à l'exclusion des foies, oeufs et laitances	15	0
0302 50	- Morues ( <i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i> ), à l'exclusion des foies, oeufs et laitances:		
0302 50 10	- - de l'espèce <i>Gadus morhua</i>	12	0
0302 50 90	- - autres	12	0
	- autres poissons, à l'exclusion des foies, oeufs et laitances:		
0302 61	- - Sardines ( <i>Sardina pilchardus</i> , <i>Sardinops</i> spp.), sardinelles ( <i>Sardinella</i> spp.), sprats ou esprotts ( <i>Sprattus sprattus</i> ):		
0302 61 10	- - - Sardines de l'espèce <i>Sardina pilchardus</i>	23	0
0302 61 30	- - - Sardines du genre <i>Sardinops</i> ; sardinelles ( <i>Sardinella</i> spp.)	15	0
0302 61 80	- - - Sprats ou esprotts ( <i>Sprattus sprattus</i> )	13	0
0302 62 00	- - Églefins ( <i>Melanogrammus aeglefinus</i> )	7,5	0
0302 63 00	- - Lieux noirs ( <i>Pollachius virens</i> )	7,5	0
0302 64 00	- - Maquereaux ( <i>Scomber scombrus</i> , <i>Scomber australasicus</i> , <i>Scomber japonicus</i> )	20	0
0302 65	- - Squales:		
0302 65 20	- - - Aiguillats ( <i>Squalus acanthias</i> )	6	0
0302 65 50	- - - Roussettes ( <i>Scyliorhinus</i> spp.)	6	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0302 65 90	- - - autres	8	0
0302 66 00	- - Anguilles ( <i>Anguilla</i> spp.)	exemption	0
0302 67 00	- - Espadons ( <i>Xiphias gladius</i> )	15	0
0302 68 00	- - Légines ( <i>Dissostichus</i> spp.)	15	0
0302 69	- - autres:		
	- - - d'eau douce:		
0302 69 11	- - - - Carpes	8	0
0302 69 19	- - - - autres	8	0
	- - - de mer:		
	- - - - Poissons du genre <i>Euthynnus</i> , autres que les listaos ou bonites à ventre rayé [ <i>Euthynnus</i> ( <i>Katsuwonus</i> ) <i>pelamis</i> ] visés au n° 0302 33 ci-dessus:		
0302 69 21	- - - - - destinés à la fabrication industrielle des produits relevant du n° 1604	exemption	0
0302 69 25	- - - - - autres	22	0
	- - - - Rascasses du Nord ou sébastes ( <i>Sebastes</i> spp.):		
0302 69 31	- - - - - de l'espèce <i>Sebastes marinus</i>	7,5	0
0302 69 33	- - - - - autres	7,5	0
0302 69 35	- - - - Poissons de l'espèce <i>Boreogadus saida</i>	12	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0302 69 41		---- Merlans ( <i>Merlangius merlangus</i> )	7,5	0
0302 69 45		---- Langues ( <i>Molva</i> spp.)	7,5	0
0302 69 51		---- Lieus de l'Alaska ( <i>Theragra chalcogramma</i> ) et lieus jaunes ( <i>Pollachius pollachius</i> )	7,5	0
0302 69 55		---- Anchois ( <i>Engraulis</i> spp.)	15	0
0302 69 61		---- Dorades de mer des espèces <i>Dentex dentex</i> et <i>Pagellus</i> spp.	15	0
		---- Merlus ( <i>Merluccius</i> spp., <i>Urophycis</i> spp.):		
		---- Merlus du genre <i>Merluccius</i> :		
0302 69 66		----- Merlus blancs du Cap ( <i>Merluccius capensis</i> ) et merlus noirs du Cap ( <i>Merluccius paradoxus</i> )	15	0
0302 69 67		----- Merlus australs ( <i>Merluccius australis</i> )	15	0
0302 69 68		----- autres	15	0
0302 69 69		---- Merlus du genre <i>Urophycis</i>	15	0
0302 69 75		---- Castagnoles ( <i>Brama</i> spp.)	15	0
0302 69 81		---- Baudroies ( <i>Lophius</i> spp.)	15	0
0302 69 85		---- Merlans poutassous ( <i>Micromesistius poutassou</i> ou <i>Gadus poutassou</i> )	7,5	0
0302 69 86		---- Merlans bleus australs ( <i>Micromesistius australis</i> )	7,5	0
0302 69 91		---- Chinchards (saurels) ( <i>Caranx trachurus</i> , <i>Trachurus trachurus</i> )	15	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0302 69 92	- - - - Abadèches roses (Genypterus blacodes)	7,5	0
0302 69 94	- - - - Bars (loups) (Dicentrarchus labrax)	15	0
0302 69 95	- - - - Dorades royales (Sparus aurata)	15	0
0302 69 99	- - - - autres	15	0
0302 70 00	- Foies, oeufs et laitances	10	0
0303	Poissons congelés, à l'exception des filets de poissons et autre chair de poissons du n° 0304:		
	- Saumons du Pacifique (Oncorhynchus nerka, Oncorhynchus gorbuscha, Oncorhynchus keta, Oncorhynchus tshawytscha, Oncorhynchus kisutch, Oncorhynchus masou et Oncorhynchus rhodurus), à l'exclusion des foies, oeufs et laitances:		
0303 11 00	- - Saumons rouges (Oncorhynchus nerka)	2	0
0303 19 00	- - autres	2	0
	- autres salmonidés, à l'exclusion des foies, oeufs et laitances:		
0303 21	- - Truites (Salmo trutta, Oncorhynchus mykiss, Oncorhynchus clarki, Oncorhynchus aguabonita, Oncorhynchus gilae, Oncorhynchus apache et Oncorhynchus chrysogaster):		
0303 21 10	- - - des espèces Oncorhynchus apache et Oncorhynchus chrysogaster	9	0
0303 21 20	- - - de l'espèce Oncorhynchus mykiss, avec tête et branchies, vidées, pesant plus de 1,2 kg pièce, ou étêtées et sans branchies, vidées, pesant plus de 1 kg pièce	12	0
0303 21 80	- - - autres	12	0



Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0303 22 00	- - Saumons de l'Atlantique ( <i>Salmo salar</i> ) et saumons du Danube ( <i>Hucho hucho</i> )	2	0
0303 29 00	- - autres	9	0
	- Poissons plats (Pleuronectidés, Bothidés, Cynoglossidés, Soléidés, Scophthalmidés et Citharidés), à l'exclusion des foies, oeufs et laitances:		
0303 31	- - Flétans ( <i>Reinhardtius hippoglossoides</i> , <i>Hippoglossus hippoglossus</i> , <i>Hippoglossus stenolepis</i> ):		
0303 31 10	- - - Flétans noirs ( <i>Reinhardtius hippoglossoides</i> )	7,5	0
0303 31 30	- - - Flétans atlantiques ( <i>Hippoglossus hippoglossus</i> )	7,5	0
0303 31 90	- - - Flétans du Pacifique ( <i>Hippoglossus stenolepis</i> )	15	0
0303 32 00	- - Plies ou carrelets ( <i>Pleuronectes platessa</i> )	15	0
0303 33 00	- - Soles ( <i>Solea</i> spp.)	7,5	0
0303 39	- - autres:		
0303 39 10	- - - Flets communs ( <i>Platichthys flesus</i> )	7,5	0
0303 39 30	- - - Poissons du genre <i>Rhombosolea</i>	7,5	0
0303 39 70	- - - autres	15	0
	- Thons (du genre <i>Thunnus</i> ), listaos ou bonites à ventre rayé [ <i>Euthynnus (Katsuwonus) pelamis</i> ], à l'exclusion des foies, oeufs et laitances:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0303 41	- - Thons blancs ou germans (Thunnus alalunga):		
	- - - destinés à la fabrication industrielle des produits relevant du n° 1604 :		
0303 41 11	- - - - entiers	exemption	0
0303 41 13	- - - - vidés, sans branchies	exemption	0
0303 41 19	- - - - autres (par exemple étêtés)	exemption	0
0303 41 90	- - - - autres	22	0
0303 42	- - Thons à nageoires jaunes (Thunnus albacares):		
	- - - destinés à la fabrication industrielle des produits relevant du n° 1604 :		
	- - - - entiers:		
0303 42 12	- - - - - pesant plus de 10 kg pièce	exemption	0
0303 42 18	- - - - - autres	exemption	0
	- - - - - vidés, sans branchies:		
0303 42 32	- - - - - pesant plus de 10 kg pièce	exemption	0
0303 42 38	- - - - - autres	exemption	0
	- - - - - autres (par exemple étêtés):		
0303 42 52	- - - - - pesant plus de 10 kg pièce	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0303 42 58	- - - - autres	exemption	0
0303 42 90	- - - autres	22	0
0303 43	- - Listaos ou bonites à ventre rayé:		
	- - - destinés à la fabrication industrielle des produits relevant du n° 1604 :		
0303 43 11	- - - - entiers	exemption	0
0303 43 13	- - - - vidés, sans branchies	exemption	0
0303 43 19	- - - - autres (par exemple étetés)	exemption	0
0303 43 90	- - - autres	22	0
0303 44	- - Thons obèses (Thunnus obesus):		
	- - - destinés à la fabrication industrielle des produits relevant du n° 1604 :		
0303 44 11	- - - - entiers	exemption	0
0303 44 13	- - - - vidés, sans branchies	exemption	0
0303 44 19	- - - - autres (par exemple étetés)	exemption	0
0303 44 90	- - - autres	22	0
0303 45	- - Thons rouges (Thunnus thynnus):		
	- - - destinés à la fabrication industrielle des produits relevant du n° 1604 :		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0303 45 11	- - - - entiers	exemption	0
0303 45 13	- - - - vidés, sans branchies	exemption	0
0303 45 19	- - - - autres (par exemple étêtés)	exemption	0
0303 45 90	- - - - autres	22	0
0303 46	- - Thons rouges du sud (Thunnus maccoyii):		
	- - - destinés à la fabrication industrielle des produits relevant du n° 1604 :		
0303 46 11	- - - - entiers	exemption	0
0303 46 13	- - - - vidés, sans branchies	exemption	0
0303 46 19	- - - - autres (par exemple étêtés)	exemption	0
0303 46 90	- - - - autres	22	0
0303 49	- - - autres:		
	- - - destinés à la fabrication industrielle des produits relevant du n° 1604 :		
0303 49 31	- - - - entiers	exemption	0
0303 49 33	- - - - vidés, sans branchies	exemption	0
0303 49 39	- - - - autres (par exemple étêtés)	exemption	0
0303 49 80	- - - - autres	22	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
		- Harengs ( <i>Clupea harengus</i> , <i>Clupea pallasii</i> ) et morues ( <i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i> ), à l'exclusion des foies, oeufs et laitances		
	0303 51 00	- - Harengs ( <i>Clupea harengus</i> , <i>Clupea pallasii</i> )	15	0
	0303 52	- - Morues ( <i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i> ):		
	0303 52 10	- - - de l'espèce <i>Gadus morhua</i>	12	0
	0303 52 30	- - - de l'espèce <i>Gadus ogac</i>	12	0
	0303 52 90	- - - de l'espèce <i>Gadus macrocephalus</i>	12	0
		- Espadons ( <i>Xiphias gladius</i> ) et légines ( <i>Dissostichus spp.</i> ), à l'exclusion des foies, oeufs et laitances:		
	0303 61 00	- - Espadons ( <i>Xiphias gladius</i> )	7,5	0
	0303 62 00	- - Légines ( <i>Dissostichus spp.</i> )	15	0
		- autres poissons, à l'exclusion des foies, oeufs et laitances:		
	0303 71	- - Sardines ( <i>Sardina pilchardus</i> , <i>Sardinops spp.</i> ), sardinelles ( <i>Sardinella spp.</i> ), sprats ou esprotts ( <i>Sprattus sprattus</i> ):		
	0303 71 10	- - - Sardines de l'espèce <i>Sardina pilchardus</i>	23	0
	0303 71 30	- - - Sardines du genre <i>Sardinops</i> ; sardinelles ( <i>Sardinella spp.</i> )	15	0
	0303 71 80	- - - Sprats ou esprotts ( <i>Sprattus sprattus</i> )	13	0
	0303 72 00	- - Églefins ( <i>Melanogrammus aeglefinus</i> )	7,5	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0303 73 00	-- Lieux noirs ( <i>Pollachius virens</i> )	7,5	0
0303 74	-- Maquereaux ( <i>Scomber scombrus</i> , <i>Scomber australasicus</i> , <i>Scomber japonicus</i> ):		
0303 74 30	--- des espèces <i>Scomber scombrus</i> et <i>Scomber japonicus</i>	20	0
0303 74 90	--- de l'espèce <i>Scomber australasicus</i>	15	0
0303 75	-- Squales:		
0303 75 20	--- Aiguillats ( <i>Squalus acanthias</i> )	6	0
0303 75 50	--- Roussettes ( <i>Scyliorhinus</i> spp.)	6	0
0303 75 90	--- autres	8	0
0303 76 00	-- Anguilles ( <i>Anguilla</i> spp.)	exemption	0
0303 77 00	-- Bars (loups) ( <i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Dicentrarchus punctatus</i> )	15	0
0303 78	-- Merlus ( <i>Merluccius</i> spp., <i>Urophycis</i> spp.):		
	--- Merlus du genre <i>Merluccius</i> :		
0303 78 11	---- Merlus blancs du Cap ( <i>Merluccius capensis</i> ) et merlus noirs du Cap ( <i>Merluccius paradoxus</i> )	15	0
0303 78 12	---- Merlus argentins ( <i>Merluccius hubbsi</i> )	15	0
0303 78 13	---- Merlus australs ( <i>Merluccius australis</i> )	15	0
0303 78 19	---- autres	15	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0303 78 90	- - - Merlus du genre Urophycis	15	0
0303 79	- - autres:		
	- - - d'eau douce:		
0303 79 11	- - - - Carpes	8	0
0303 79 19	- - - - autres	8	0
	- - - de mer:		
	- - - - Poissons du genre Euthymnus, autres que les listaos ou bonites à ventre rayé [Euthynnus (Katsuwonus) pelamis] visés au n° 0303 43 ci-dessus:		
	- - - - - destinés à la fabrication industrielle des produits relevant du n° 1604 :		
0303 79 21	- - - - - entiers	exemption	0
0303 79 23	- - - - - vidés, sans branchies	exemption	0
0303 79 29	- - - - - autres (par exemple étêtés)	exemption	0
0303 79 31	- - - - - autres	22	0
	- - - - Rascasses du Nord ou sébastes (Sebastes spp.):		
0303 79 35	- - - - - de l'espèce Sebastes marinus	7,5	0
0303 79 37	- - - - - autres	7,5	0
0303 79 41	- - - - Poissons de l'espèce Boreogadus saida	12	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0303 79 45		---- Merlans (Merlangius merlangus)	7,5	0
0303 79 51		---- Langues (Molva spp.)	7,5	0
0303 79 55		---- Lieux de l'Alaska (Theragra chalcogramma) et lieux jaunes (Pollachius pollachius)	15	0
0303 79 58		---- Poissons de l'espèce Orcynopsis unicolor	10	0
0303 79 65		---- Anchois (Engraulis spp.)	15	0
0303 79 71		---- Dorades de mer des espèces Dentex dentex et Pagellus spp.	15	0
0303 79 75		---- Castagnoles (Brama spp.)	15	0
0303 79 81		---- Baudroies (Lophius spp.)	15	0
0303 79 83		---- Merlans poutassous (Micromesistius poutassou ou Gadus poutassou)	7,5	0
0303 79 85		---- Merlans bleus australs (Micromesistius australis)	7,5	0
0303 79 91		---- Chinchards (saurels) (Caranx trachurus, Trachurus trachurus)	15	0
0303 79 92		---- Grenadiers bleus (Macruronus novaezelandiae)	7,5	0
0303 79 93		---- Abadèches roses (Genypterus blacodes)	7,5	0
0303 79 94		---- Poissons des espèces Pelotreis flavilatus et Peltorhamphus novaezelandiae	7,5	0
0303 79 98		---- autres	15	0
0303 80		- Foies, oeufs et laitances:		



Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0303 80 10	- - OEufs et laitances de poissons, destinés à la production d'acide désoxyribonucléique ou de sulfate de protamine	exemption	0
0303 80 90	- - autres	10	0
0304	Filets de poissons et autre chair de poissons (même hachée), frais, réfrigérés ou congelés:		
	- frais ou réfrigérés:		
0304 11	- - Espadons ( <i>Xiphias gladius</i> ):		
0304 11 10	- - - Filets	18	0
0304 11 90	- - - autre chair de poissons (même hachée)	15	0
0304 12	- - Légumes ( <i>Dissostichus</i> spp.):		
0304 12 10	- - - Filets	18	0
0304 12 90	- - - autre chair de poissons (même hachée)	15	0
0304 19	- - autres:		
	- - - Filets:		
	- - - - de poissons d'eau douce:		
0304 19 13	- - - - - de saumons du Pacifique ( <i>Oncorhynchus nerka</i> , <i>Oncorhynchus gorbusha</i> , <i>Oncorhynchus keta</i> , <i>Oncorhynchus tshawytscha</i> , <i>Oncorhynchus kisutch</i> , <i>Oncorhynchus masou</i> et <i>Oncorhynchus rhodurus</i> ), saumons de l'Atlantique ( <i>Salmo salar</i> ) et saumons du Danube ( <i>Hucho hucho</i> )	2	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
	----- de truites des espèces <i>Salmo trutta</i> , <i>Oncorhynchus mykiss</i> , <i>Oncorhynchus clarki</i> , <i>Oncorhynchus aguabonita</i> et <i>Oncorhynchus gilae</i> :		
0304 19 15	----- de l'espèce <i>Oncorhynchus mykiss</i> pesant plus de 400 g pièce	12	0
0304 19 17	----- autres	12	0
0304 19 19	----- d'autres poissons d'eau douce	9	0
	----- autres:		
0304 19 31	----- de morues ( <i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i> ) et des poissons de l'espèce <i>Boreogadus saida</i>	18	0
0304 19 33	----- de lieux noirs ( <i>Pollachius virens</i> )	18	0
0304 19 35	----- de rascasses du Nord ou sébastes ( <i>Sebastes</i> spp.)	18	0
0304 19 39	----- autres	18	0
	--- autre chair de poissons (même hachée):		
0304 19 91	---- de poissons d'eau douce	8	0
	---- autres:		
0304 19 97	----- Flancs de harengs	15	0
0304 19 99	----- autres	15	0
	- Filets congelés:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0304 21 00	-- Espadons ( <i>Xiphias gladius</i> )	7,5	0
0304 22 00	-- Légines ( <i>Dissostichus</i> spp.)	15	0
0304 29	-- autres:		
	-- de poissons d'eau douce:		
0304 29 13	--- de saumons du Pacifique ( <i>Oncorhynchus nerka</i> , <i>Oncorhynchus gorbusha</i> , <i>Oncorhynchus keta</i> , <i>Oncorhynchus tshawytscha</i> , <i>Oncorhynchus kisutch</i> , <i>Oncorhynchus masou</i> et <i>Oncorhynchus rhodurus</i> ), saumons de l'Atlantique ( <i>Salmo salar</i> ) et saumons du Danube ( <i>Hucho hucho</i> )	2	0
	--- de truites des espèces <i>Salmo trutta</i> , <i>Oncorhynchus mykiss</i> , <i>Oncorhynchus clarki</i> , <i>Oncorhynchus aguabonita</i> et <i>Oncorhynchus gilae</i> :		
0304 29 15	----- de l'espèce <i>Oncorhynchus mykiss</i> pesant plus de 400 g pièce	12	0
0304 29 17	----- autres	12	0
0304 29 19	----- d'autres poissons d'eau douce	9	0
	--- autres:		
	---- de morues ( <i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i> ) et des poissons de l'espèce <i>Boreogadus saida</i> :		
0304 29 21	----- de morues de l'espèce <i>Gadus macrocephalus</i>	7,5	0
0304 29 29	----- autres	7,5	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0304 29 31	- - - - de lieus noirs ( <i>Pollachius virens</i> )	7,5	0
0304 29 33	- - - - d'églefins ( <i>Melanogrammus aeglefinus</i> )	7,5	0
	- - - - de rascasses du Nord ou sébastes ( <i>Sebastes</i> spp.):		
0304 29 35	- - - - de l'espèce <i>Sebastes marinus</i>	7,5	0
0304 29 39	- - - - autres	7,5	0
0304 29 41	- - - - de merlans ( <i>Merlangius merlangus</i> )	7,5	0
0304 29 43	- - - - de langues ( <i>Molva</i> spp.)	7,5	0
0304 29 45	- - - - de thons (du genre <i>Thunnus</i> ), et poissons du genre <i>Euthynnus</i>	18	0
	- - - - de maquereaux ( <i>Scomber scombrus</i> , <i>Scomber australasicus</i> , <i>Scomber japonicus</i> ) et poissons de l'espèce <i>Orcynopsis unicolor</i> :		
0304 29 51	- - - - de l'espèce <i>Scomber australasicus</i>	15	0
0304 29 53	- - - - autres	15	0
	- - - - de merlus ( <i>Merluccius</i> spp., <i>Urophycis</i> spp.):		
	- - - - de merlus du genre <i>Merluccius</i> :		
0304 29 55	- - - - de merlus blancs du Cap ( <i>Merluccius capensis</i> ) et de merlus noirs du Cap ( <i>Merluccius paradoxus</i> )	7,5	0
0304 29 56	- - - - de merlus argentins ( <i>Merluccius hubbsi</i> )	7,5	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0304 29 58	- - - - - autres		6,1	0
0304 29 59	- - - - - de merlus du genre <i>Urophycis</i>		7,5	0
	- - - - - de squales:			
0304 29 61	- - - - - d'aiguillats et roussettes ( <i>Squalus acanthias</i> et <i>Scyliorhinus</i> spp.)		7,5	0
0304 29 69	- - - - - d'autres squales		7,5	0
0304 29 71	- - - - - de plies ou carrelets ( <i>Pleuronectes platessa</i> )		7,5	0
0304 29 73	- - - - - de filets communs ( <i>Platichthys flesus</i> )		7,5	0
0304 29 75	- - - - - de harengs ( <i>Clupea harengus</i> , <i>Clupea pallasii</i> )		15	0
0304 29 79	- - - - - de cardines ( <i>Lepidorhombus</i> spp.)		15	0
0304 29 83	- - - - - de baudroies ( <i>Lophius</i> spp.)		15	0
0304 29 85	- - - - - de lieus de l'Alaska ( <i>Theragra chalcogramma</i> )		13,7	0
0304 29 91	- - - - - de grenadiers bleus ( <i>Macrurus novaezelandiae</i> )		7,5	0
0304 29 99	- - - - - autres		15	0
	- autres:			
0304 91 00	- - Espadons ( <i>Xiphias gladius</i> )		7,5	0
0304 92 00	- - Légines ( <i>Dissostichus</i> spp.)		7,5	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0304 99	- - autres:		
0304 99 10	- - - Surimi	14,2	0
	- - - autres:		
0304 99 21	- - - - de poissons d'eau douce	8	0
	- - - - autres:		
0304 99 23	- - - - - de harengs ( <i>Clupea harengus</i> , <i>Clupea pallasii</i> )	15	0
0304 99 29	- - - - - de rascasses du Nord ou sébastes ( <i>Sebastes</i> spp.)	8	0
	- - - - - de morues ( <i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i> ) et de poissons de l'espèce <i>Boreogadus</i> saida:		
0304 99 31	- - - - - - de morues de l'espèce <i>Gadus macrocephalus</i>	7,5	0
0304 99 33	- - - - - - de morues de l'espèce <i>Gadus morhua</i>	7,5	0
0304 99 39	- - - - - - autres	7,5	0
0304 99 41	- - - - - de lieux noirs ( <i>Pollachius virens</i> )	7,5	0
0304 99 45	- - - - - d'églefins ( <i>Melanogrammus aeglefinus</i> )	7,5	0
0304 99 51	- - - - - de merlus ( <i>Merluccius</i> spp., <i>Urophycis</i> spp.)	7,5	0
0304 99 55	- - - - - de cardines ( <i>Lepidorhombus</i> spp.)	15	0
0304 99 61	- - - - - de castagnoles ( <i>Brama</i> spp.)	15	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0304 99 65	- - - - de baudroies ( <i>Lophius</i> spp.)	7,5	0
0304 99 71	- - - - de merlans poutassous ( <i>Micromesistius poutassou</i> ou <i>Gadus poutassou</i> )	7,5	0
0304 99 75	- - - - de lieux de l'Alaska ( <i>Theragra chalcogramma</i> )	7,5	0
0304 99 99	- - - - autres	7,5	0
0305	Poissons séchés, salés ou en saumure; poissons fumés, même cuits avant ou pendant le fumage; farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de poisson, propres à l'alimentation humaine:		
0305 10 00	- Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de poisson, propres à l'alimentation humaine	13	0
0305 20 00	- Foies, oeufs et laitances de poissons, séchés, fumés, salés ou en saumure	11	0
0305 30	- Filets de poissons, séchés, salés ou en saumure, mais non fumés:		
	- - de morues ( <i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i> ) et de poissons de l'espèce <i>Boreogadus</i> saida:		
0305 30 11	- - - de morues de l'espèce <i>Gadus macrocephalus</i>	16	0
0305 30 19	- - - autres	20	0
0305 30 30	- - de saumons du Pacifique ( <i>Oncorhynchus nerka</i> , <i>Oncorhynchus gorbusha</i> , <i>Oncorhynchus keta</i> , <i>Oncorhynchus tshawytscha</i> , <i>Oncorhynchus kisutch</i> , <i>Oncorhynchus masou</i> et <i>Oncorhynchus rhodurus</i> ), saumons de l'Atlantique ( <i>Salmo salar</i> ) et saumons du Danube ( <i>Hucho hucho</i> ), salés ou en saumure	15	0
0305 30 50	- - de flétans noirs ( <i>Reinhardtius hippoglossoides</i> ), salés ou en saumure	15	0
0305 30 90	- - autres	16	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007		- Poissons fumés, y compris les filets:		
0305 41 00		- - Saumons du Pacifique ( <i>Oncorhynchus nerka</i> , <i>Oncorhynchus gorbuscha</i> , <i>Oncorhynchus keta</i> , <i>Oncorhynchus tshawytscha</i> , <i>Oncorhynchus kisutch</i> , <i>Oncorhynchus masou</i> et <i>Oncorhynchus rhodurus</i> , saumons de l'Atlantique ( <i>Salmo salar</i> ) et saumons du Danube ( <i>Hucho hucho</i> )	13	0
0305 42 00		- - Harengs ( <i>Clupea harengus</i> , <i>Clupea pallasii</i> )	10	0
0305 49		- - autres:		
0305 49 10		- - - Flétans noirs ( <i>Reinhardtius hippoglossoides</i> )	15	0
0305 49 20		- - - Flétans atlantiques ( <i>Hippoglossus hippoglossus</i> )	16	0
0305 49 30		- - - Maquereaux ( <i>Scomber scombrus</i> , <i>Scomber australasicus</i> , <i>Scomber japonicus</i> )	14	0
0305 49 45		- - - Truites ( <i>Salmo trutta</i> , <i>Oncorhynchus mykiss</i> , <i>Oncorhynchus clarki</i> , <i>Oncorhynchus aguabonita</i> , <i>Oncorhynchus gilae</i> , <i>Oncorhynchus apache</i> et <i>Oncorhynchus chrysogaster</i> )	14	0
0305 49 50		- - - Anguilles ( <i>Anguilla</i> spp.)	14	0
0305 49 80		- - - autres	14	0
		- Poissons séchés, même salés mais non fumés:		
0305 51		- - Morues ( <i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i> ):		
0305 51 10		- - - séchées, non salées	13	0
0305 51 90		- - - séchées et salées	13	0



Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0305 59	- - autres:		
	- - - Poissons de l'espèce <i>Boreogadus</i> saida:		
0305 59 11	- - - - séchés, non salés	13	0
0305 59 19	- - - - séchés et salés	13	0
0305 59 30	- - - Harengs ( <i>Clupea harengus</i> , <i>Clupea pallasii</i> )	12	0
0305 59 50	- - - Anchois ( <i>Engraulis</i> spp.)	10	0
0305 59 70	- - - Flétans atlantiques ( <i>Hippoglossus hippoglossus</i> )	15	0
0305 59 80	- - - autres	12	0
	- Poissons salés mais non séchés ni fumés et poissons en saumure:		
0305 61 00	- - Harengs ( <i>Clupea harengus</i> , <i>Clupea pallasii</i> )	12	0
0305 62 00	- - Morues ( <i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i> )	13	0
0305 63 00	- - Anchois ( <i>Engraulis</i> spp.)	10	0
0305 69	- - autres:		
0305 69 10	- - - Poissons de l'espèce <i>Boreogadus</i> saida	13	0
0305 69 30	- - - Flétans atlantiques ( <i>Hippoglossus hippoglossus</i> )	15	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0305 69 50		- - - Saumons du Pacifique ( <i>Oncorhynchus nerka</i> , <i>Oncorhynchus gorbouscha</i> , <i>Oncorhynchus keta</i> , <i>Oncorhynchus tshawytscha</i> , <i>Oncorhynchus kisutch</i> , <i>Oncorhynchus masou</i> et <i>Oncorhynchus rhodurus</i> ), saumons de l'Atlantique ( <i>Salmo salar</i> ) et saumons du Danube ( <i>Hucho hucho</i> )	11	0
0305 69 80		- - - autres	12	0
0306		Crustacés, même décortiqués, vivants, frais, réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure; crustacés non décortiqués, cuits à l'eau ou à la vapeur, même réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure; farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de crustacés, propres à l'alimentation humaine:		
		- congelés:		
0306 11		- - Langoustes ( <i>Palinurus</i> spp., <i>Panulirus</i> spp., <i>Jasus</i> spp.):		
0306 11 10		- - - Queues de langoustes	12,5	0
0306 11 90		- - - autres	12,5	0
0306 12		- - Homards ( <i>Homarus</i> spp.):		
0306 12 10		- - - entiers	6	0
0306 12 90		- - - autres	16	0
0306 13		- - Crevettes:		
0306 13 10		- - - Crevettes de la famille <i>Pandalidae</i>	12	0
0306 13 30		- - - Crevettes grises du genre <i>Crangon</i>	18	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0306 13 40	- - - Crevettes roses du large ( <i>Parapenaeus longirostris</i> )	12	0
0306 13 50	- - - Crevettes du genre <i>Penaeus</i>	12	0
0306 13 80	- - - autres	12	0
0306 14	- - Crabes:		
0306 14 10	- - - Crabes des espèces <i>Paralithodes cambraticus</i> , <i>Chionoecetes</i> spp. et <i>Callinectes sapidus</i>	7,5	0
0306 14 30	- - - Crabes tourteau ( <i>Cancer pagurus</i> )	7,5	0
0306 14 90	- - - autres	7,5	0
0306 19	- - autres, y compris les farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de crustacés, propres à l'alimentation humaine:		
0306 19 10	- - - Écrevisses	7,5	0
0306 19 30	- - - Langoustines ( <i>Nephrops norvegicus</i> )	12	0
0306 19 90	- - - autres	12	0
	- non congelés:		
0306 21 00	- - Langoustes ( <i>Palinurus</i> spp., <i>Panulirus</i> spp., <i>Jasus</i> spp.)	12,5	0
0306 22	- - Homards ( <i>Homarus</i> spp.):		
0306 22 10	- - - vivants	8	0
	- - - autres:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0306 22 91	- - - - entiers	8	0
0306 22 99	- - - - autres	10	0
0306 23	- - Crevettes:		
0306 23 10	- - - Crevettes de la famille Pandalidae	12	0
	- - - Crevettes grises du genre Crangon:		
0306 23 31	- - - - fraîches, réfrigérées ou cuites à l'eau ou à la vapeur	18	0
0306 23 39	- - - - autres	18	0
0306 23 90	- - - autres	12	0
0306 24	- - Crabes:		
0306 24 30	- - - Crabes tourteaux (Cancer pagurus)	7,5	0
0306 24 80	- - - autres	7,5	0
0306 29	- - autres, y compris les farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de crustacés, propres à l'alimentation humaine:		
0306 29 10	- - - Écrevisses	7,5	0
0306 29 30	- - - Langoustines (Nephrops norvegicus)	12	0
0306 29 90	- - - autres	12	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0307		Mollusques, même séparés de leur coquille, vivants, frais, réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure; invertébrés aquatiques autres que les crustacés et mollusques, vivants, frais, réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure; farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets d'invertébrés aquatiques autres que les crustacés, propres à l'alimentation humaine:		
0307 10		- Huîtres:		
0307 10 10		- - Huîtres plates ( <i>Ostrea</i> spp.), vivantes, ne pesant pas, coquille comprise, plus de 40 g pièce	exemption	0
0307 10 90		- - autres	9	0
		- Coquilles Saint-Jacques ou peignes, pétoncles ou vanneaux, autres coquillages des genres <i>Pecten</i> , <i>Chlamys</i> ou <i>Placopecten</i> :		
0307 21 00		- - vivants, frais ou réfrigérés	8	0
0307 29		- - autres:		
0307 29 10		- - - Coquilles Saint-Jacques ( <i>Pecten maximus</i> ), congelées	8	0
0307 29 90		- - - autres	8	0
		- Moules ( <i>Mytilus</i> spp., <i>Perna</i> spp.):		
0307 31		- - vivantes, fraîches ou réfrigérées:		
0307 31 10		- - - <i>Mytilus</i> spp.	10	0
0307 31 90		- - - <i>Perna</i> spp.	8	0
0307 39		- - autres:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0307 39 10	- - - Mytilus spp.	10	0
0307 39 90	- - - Perna spp.	8	0
	- Seiches (Sepia officinalis, Rossia macrosoma) et sépioles (Sepiolo spp.); calmars et encornets (Ommastrephes spp., Loligo spp., Nototodarus spp., Sepioteuthis spp.):		
0307 41	- - vivants, frais ou réfrigérés:		
0307 41 10	- - - Seiches (Sepia officinalis, Rossia macrosoma) et sépioles (Sepiolo spp.)	8	0
	- - - Calmars et encornets (Ommastrephes spp., Loligo spp., Nototodarus spp., Sepioteuthis spp.):		
0307 41 91	- - - - Loligo spp., Ommastrephes sagittatus	6	0
0307 41 99	- - - - autres	8	0
0307 49	- - autres:		
	- - - congelés:		
	- - - - Seiches (Sepia officinalis, Rossia macrosoma) et sépioles (Sepiolo spp.):		
	- - - - - du genre Sepiolo:		
0307 49 01	- - - - - Sepiolo rondeleti	6	0
0307 49 11	- - - - - autres	8	0
0307 49 18	- - - - - autres	8	0
	- - - - - Calmars et encornets (Ommastrephes spp., Loligo spp., Nototodarus spp., Sepioteuthis spp.):		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
	- - - - - Loligo spp.:		
0307 49 31	- - - - - Loligo vulgaris	6	0
0307 49 33	- - - - - Loligo pealei	6	0
0307 49 35	- - - - - Loligo patagonica	6	0
0307 49 38	- - - - - autres	6	0
0307 49 51	- - - - - Ommastrephes sagittatus	6	0
0307 49 59	- - - - - autres	8	0
	- - - autres:		
0307 49 71	- - - - - Seiches (Sepia officinalis, Rossia macrosoma) et sépioles (Sepioloa spp.)	8	0
	- - - - - Calmars et encornets (Ommastrephes spp., Loligo spp., Nototodaros spp., Sepioteuthis spp.):		
0307 49 91	- - - - - Loligo spp., Ommastrephes sagittatus	6	0
0307 49 99	- - - - - autres	8	0
	- Poulpes ou pieuvres (Octopus spp.):		
0307 51 00	- - vivants, frais ou réfrigérés	8	0
0307 59	- - autres:		
0307 59 10	- - - congelés	8	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0307 59 90	- - - autres		8	0
0307 60 00	- Escargots, autres que de mer		exemption	0
	- autres, y compris les farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets d'invertébrés aquatiques autres que les crustacés, propres à l'alimentation humaine:			
0307 91 00	- - vivants, frais ou réfrigérés		11	0
0307 99	- - autres:			
	- - - congelés:			
0307 99 11	- - - - Illex spp.		8	0
0307 99 13	- - - - Palourdes ou clovisées et autres espèces de la famille Veneridae		8	0
0307 99 15	- - - - Méduses ( <i>Rhopilema</i> spp.)		exemption	0
0307 99 18	- - - - autres		11	0
0307 99 90	- - - autres		11	0
04	CHAPITRE 4 - LAIT ET PRODUITS DE LA LAITERIE; OEUF D'OISEAUX; MIEL NATUREL; PRODUITS COMESTIBLES D'ORIGINE ANIMALE, NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS AILLEURS			
0401	Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants:			
0401 10	- d'une teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 1 %:			
0401 10 10	- - en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 2 l		13,8 €/100 kg/net	-



Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0401 10 90	- - autres		12,9 €/100 kg/net	-
0401 20	- d'une teneur en poids de matières grasses excédant 1 % mais n'excédant pas 6 %: - - n'excédant pas 3 %:			
0401 20 11	- - - en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 2 l		18,8 €/100 kg/net	-
0401 20 19	- - - autres		17,9 €/100 kg/net	-
	- - excédant 3 %:			
0401 20 91	- - - en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 2 l		22,7 €/100 kg/net	-
0401 20 99	- - - autres		21,8 €/100 kg/net	-
0401 30	- d'une teneur en poids de matières grasses excédant 6 %: - - n'excédant pas 21 %:			
0401 30 11	- - - en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 2 l		57,5 €/100 kg/net	-
0401 30 19	- - - autres		56,6 €/100 kg/net	-
	- - excédant 21 % mais n'excédant pas 45 %:			
0401 30 31	- - - en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 2 l		110 €/100 kg/net	-
0401 30 39	- - - autres		109,1 €/100 kg/net	-
	- - excédant 45 %:			

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0401 30 91	- - - en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 2 l	183,7 €/100 kg/net	-
0401 30 99	- - - autres	182,8 €/100 kg/net	-
0402	Lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants:		
0402 10	- en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 1,5 %:		
	- - sans addition de sucre ou d'autres édulcorants:		
0402 10 11	- - - en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 2,5 kg	125,4 €/100 kg/net	7
0402 10 19	- - - autres	118,8 €/100 kg/net	7
	- - autres:		
0402 10 91	- - - en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 2,5 kg	1,19 €/kg + 27,5 €/100 kg/net	7
0402 10 99	- - - autres	1,19 €/kg + 21 €/100 kg/net	7
	- en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses excédant 1,5 %:		
0402 21	- - sans addition de sucre ou d'autres édulcorants:		
	- - - d'une teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 27 %:		
0402 21 11	- - - - en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 2,5 kg	135,7 €/100 kg/net	7
	- - - - autres:		
0402 21 17	- - - - - d'une teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 11 %	130,4 €/100 kg/net	7

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0402 21 19	- - - - d'une teneur en poids de matières grasses excédant 11 % mais n'excédant pas 27 %	130,4 €/100 kg/net	7
	- - - d'une teneur en poids de matières grasses excédant 27 %:		
0402 21 91	- - - - en emballages immédiats d'un contenu n'excédant pas 2,5 kg	167,2 €/100 kg/net	7
0402 21 99	- - - - autres	161,9 €/100 kg/net	7
0402 29	- - autres:		
	- - - d'une teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 27 %:		
0402 29 11	- - - - Laites spéciaux, dits "pour nourrissons", en récipients hermétiquement fermés d'un contenu net n'excédant pas 500 g, d'une teneur en poids de matières grasses excédant 10 %	1,31 €/kg + 22 €/100 kg/net	5
	- - - - autres:		
0402 29 15	- - - - en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 2,5 kg	1,31 €/kg + 22 €/100 kg/net	5
0402 29 19	- - - - autres	1,31 €/kg + 16,8 €/100 kg/net	5
	- - d'une teneur en poids de matières grasses excédant 27 %:		
0402 29 91	- - - - en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 2,5 kg	1,62 €/kg + 22 €/100 kg/net	5
0402 29 99	- - - - autres	1,62 €/kg + 16,8 €/100 kg/net	5
	- autres:		
0402 91	- - sans addition de sucre ou d'autres édulcorants:		
	- - - d'une teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 8 %:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0402 91 11		--- en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 2,5 kg	34,7 €/100 kg/net	5
0402 91 19		---- autres	34,7 €/100 kg/net	5
		--- d'une teneur en poids de matières grasses excédant 8 % mais n'excédant pas 10 %:		
0402 91 31		--- en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 2,5 kg	43,4 €/100 kg/net	5
0402 91 39		---- autres	43,4 €/100 kg/net	5
		--- d'une teneur en poids de matières grasses excédant 10 % mais n'excédant pas 45 %:		
0402 91 51		--- en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 2,5 kg	110 €/100 kg/net	5
0402 91 59		---- autres	109,1 €/100 kg/net	5
		--- d'une teneur en poids de matières grasses excédant 45 %:		
0402 91 91		--- en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 2,5 kg	183,7 €/100 kg/net	5
0402 91 99		---- autres	182,8 €/100 kg/net	5
0402 99		-- autres:		
		--- d'une teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 9,5 %:		
0402 99 11		--- en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 2,5 kg	57,2 €/100 kg/net	CM
0402 99 19		---- autres	57,2 €/100 kg/net	CM
		--- d'une teneur en poids de matières grasses excédant 9,5 % mais n'excédant pas 45 %:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0402 99 31	--- en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 2,5 kg	1,08 €/kg + 19,4 €/100 kg/net	CM
0402 99 39	---- autres	1,08 €/kg + 18,5 €/100 kg/net	CM
	--- d'une teneur en poids de matières grasses excédant 45 %:		
0402 99 91	---- en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 2,5 kg	1,81 €/kg + 19,4 €/100 kg/net	CM
0402 99 99	---- autres	1,81 €/kg + 18,5 €/100 kg/net	
0403	Babeurre, lait et crème caillés, yoghourt, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, même concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao:		CM
0403 10	- Yoghourts:		
	- - non aromatisés, ni additionnés de fruits ou de cacao:		
	- - - sans addition de sucre ou d'autres édulcorants et d'une teneur en poids de matières grasses:		
0403 10 11	---- n'excédant pas 3 %	20,5 €/100 kg/net	
0403 10 13	---- excédant 3 % mais n'excédant pas 6 %	24,4 €/100 kg/net	YT
0403 10 19	---- excédant 6 %	59,2 €/100 kg/net	YT
	--- autres, d'une teneur en poids de matières grasses:		
0403 10 31	---- n'excédant pas 3 %	0,17 €/kg + 21,1 €/100 kg/net	YT

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0403 10 33	--- excédant 3 % mais n'excédant pas 6 %	0,20 €/kg + 21,1 €/100 kg/net	YT
0403 10 39	--- excédant 6 %	0,54 €/kg + 21,1 €/100 kg/net	YT
	-- aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao:		
	--- en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait:		
0403 10 51	--- n'excédant pas 1,5 %	8,3 + 95 €/100 kg/net	YT
0403 10 53	--- excédant 1,5 % mais n'excédant pas 27 %	8,3 + 130,4 €/100 kg/net	YT
0403 10 59	--- excédant 27 %	8,3 + 168,8 €/100 kg/net	YT
	--- autres, d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait:		
0403 10 91	--- n'excédant pas 3 %	8,3 + 12,4 €/100 kg/net	YT
0403 10 93	--- excédant 3 % mais n'excédant pas 6 %	8,3 + 17,1 €/100 kg/net	YT
0403 10 99	--- excédant 6 %	8,3 + 26,6 €/100 kg/net	YT
0403 90	- autres:		
	-- non aromatisés, ni additionnés de fruits ou de cacao:		
	--- en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides:		
	--- sans addition de sucre ou d'autres édulcorants et d'une teneur en poids de matières grasses:		
0403 90 11	----- n'excédant pas 1,5 %	100,4 €/100 kg/net	20%

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0403 90 13		----- excédant 1,5 % mais n'excédant pas 27 %	135,7 €/100 kg/net	20%
0403 90 19		----- excédant 27 %	167,2 €/100 kg/net	20%
		---- autres, d'une teneur en poids de matières grasses:		
0403 90 31		----- n'excédant pas 1,5 %	0,95 €/kg + 22 €/100 kg/net	20%
0403 90 33		----- excédant 1,5 % mais n'excédant pas 27 %	1,31 €/kg + 22 €/100 kg/net	20%
0403 90 39		----- excédant 27 %	1,62 €/kg + 22 €/100 kg/net	20%
		--- autres:		
		---- sans addition de sucre ou d'autres édulcorants et d'une teneur en poids de matières grasses:		
0403 90 51		----- n'excédant pas 3 %	20,5 €/100 kg/net	20%
0403 90 53		----- excédant 3 % mais n'excédant pas 6 %	24,4 €/100 kg/net	20%
0403 90 59		----- excédant 6 %	59,2 €/100 kg/net	20%
		---- autres, d'une teneur en poids de matières grasses:		
0403 90 61		----- n'excédant pas 3 %	0,17 €/kg + 21,1 €/100 kg/net	20%
0403 90 63		----- excédant 3 % mais n'excédant pas 6 %	0,20 €/kg + 21,1 €/100 kg/net	20%
0403 90 69		----- excédant 6 %	0,54 €/kg + 21,1 €/100 kg/net	20%
		-- aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
	- - - en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait:		
0403 90 71	- - - - n'excédant pas 1,5 %	8,3 + 95 €/100 kg/net	20%
0403 90 73	- - - - excédant 1,5 % mais n'excédant pas 27 %	8,3 + 130,4 €/100 kg/net	20%
0403 90 79	- - - - excédant 27 %	8,3 + 168,8 €/100 kg/net	20%
	- - - autres, d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait:		
0403 90 91	- - - - n'excédant pas 3 %	8,3 + 12,4 €/100 kg/net	20%
0403 90 93	- - - - excédant 3 % mais n'excédant pas 6 %	8,3 + 17,1 €/100 kg/net	20%
0403 90 99	- - - - excédant 6 %	8,3 + 26,6 €/100 kg/net	20%
0404	Lactosérum, même concentré ou additionné de sucre ou d'autres édulcorants; produits consistant en composants naturels du lait, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, non dénommés ni compris ailleurs:		
0404 10	- Lactosérum, modifié ou non, même concentré ou additionné de sucre ou d'autres édulcorants:		
	- - en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides:		
	- - - sans addition de sucre ou d'autres édulcorants et d'une teneur en poids de protéines (teneur en azote × 6,38):		
	- - - - n'excédant pas 15 % et d'une teneur en poids de matières grasses:		
0404 10 02	- - - - - n'excédant pas 1,5 %	7 €/100 kg/net	0



Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0404 10 04	----- excédant 1,5 % mais n'excédant pas 27 %		135,7 €/100 kg/net	0
0404 10 06	----- excédant 27 %		167,2 €/100 kg/net	0
	---- excédant 15 % et d'une teneur en poids de matières grasses:			
0404 10 12	----- n'excédant pas 1,5 %		100,4 €/100 kg/net	0
0404 10 14	----- excédant 1,5 % mais n'excédant pas 27 %		135,7 €/100 kg/net	0
0404 10 16	----- excédant 27 %		167,2 €/100 kg/net	0
	--- autres, d'une teneur en poids de protéines (teneur en azote $\times$ 6,38):			
	---- n'excédant pas 15 % et d'une teneur en poids de matières grasses:			
0404 10 26	----- n'excédant pas 1,5 %		0,07 €/kg/net + 16,8 €/100 kg/net	0
0404 10 28	----- excédant 1,5 % mais n'excédant pas 27 %		1,31 €/kg/net + 22 €/100 kg/net	0
0404 10 32	----- excédant 27 %		1,62 €/kg/net + 22 €/100 kg/net	0
	---- excédant 15 % et d'une teneur en poids de matières grasses:			
0404 10 34	----- n'excédant pas 1,5 %		0,95 €/kg/net + 22 €/100 kg/net	0
0404 10 36	----- excédant 1,5 % mais n'excédant pas 27 %		1,31 €/kg/net + 22 €/100 kg/net	0
0404 10 38	----- excédant 27 %		1,62 €/kg/net + 22 €/100 kg/net	0
	-- autres:			

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
	- - - sans addition de sucre ou d'autres édulcorants et d'une teneur en poids de protéines (teneur en azote × 6,38):		
	- - - - n'excédant pas 15 % et d'une teneur en poids de matières grasses:		
0404 10 48	- - - - - n'excédant pas 1,5 %	0,07 €/kg/net	0
0404 10 52	- - - - - excédant 1,5 % mais n'excédant pas 27 %	135,7 €/100 kg/net	0
0404 10 54	- - - - - excédant 27 %	167,2 €/100 kg/net	0
	- - - - excédant 15 % et d'une teneur en poids de matières grasses:		
0404 10 56	- - - - - n'excédant pas 1,5 %	100,4 €/100 kg/net	0
0404 10 58	- - - - - excédant 1,5 % mais n'excédant pas 27 %	135,7 €/100 kg/net	0
0404 10 62	- - - - - excédant 27 %	167,2 €/100 kg/net	0
	- - - autres, d'une teneur en poids de protéines (teneur en azote × 6,38):		
	- - - - n'excédant pas 15 % et d'une teneur en poids de matières grasses:		
0404 10 72	- - - - - n'excédant pas 1,5 %	0,07 €/kg/net + 16,8 €/100 kg/net	0
0404 10 74	- - - - - excédant 1,5 % mais n'excédant pas 27 %	1,31 €/kg/net + 22 €/100 kg/net	0
0404 10 76	- - - - - excédant 27 %	1,62 €/kg/net + 22 €/100 kg/net	0
	- - - - excédant 15 % et d'une teneur en poids de matières grasses:		
0404 10 78	- - - - - n'excédant pas 1,5 %	0,95 €/kg/net + 22 €/100 kg/net	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0404 10 82	- - - - excédant 1,5 % mais n'excédant pas 27 %	1,31 €/kg/net + 22 €/100 kg/net	0
0404 10 84	- - - - excédant 27 %	1,62 €/kg/net + 22 €/100 kg/net	0
0404 90	- autres:		
	- - sans addition de sucre ou d'autres édulcorants et d'une teneur en poids de matières grasses:		
0404 90 21	- - - n'excédant pas 1,5 %	100,4 €/100 kg/net	0
0404 90 23	- - - excédant 1,5 % mais n'excédant pas 27 %	135,7 €/100 kg/net	0
0404 90 29	- - - excédant 27 %	167,2 €/100 kg/net	0
	- - autres, d'une teneur en poids de matières grasses:		
0404 90 81	- - - n'excédant pas 1,5 %	0,95 €/kg/net + 22 €/100 kg/net	0
0404 90 83	- - - excédant 1,5 % mais n'excédant pas 27 %	1,31 €/kg/net + 22 €/100 kg/net	0
0404 90 89	- - - excédant 27 %	1,62 €/kg/net + 22 €/100 kg/net	0
0405	Beurre et autres matières grasses provenant du lait; pâtes à tartiner laitières:		
0405 10	- Beurre:		
	- - d'une teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 85 %:		
	- - - Beurre naturel:		
0405 10 11	- - - en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 1 kg	189,6 €/100 kg/net	-

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0405 10 19	- - - - autre		189,6 €/100 kg/net	-
0405 10 30	- - - Beurre recombiné		189,6 €/100 kg/net	-
0405 10 50	- - - Beurre de lactosérum		189,6 €/100 kg/net	-
0405 10 90	- - autre		231,3 €/100 kg/net	-
0405 20	- Pâtes à tartiner laitières:			
0405 20 10	- - d'une teneur en poids de matières grasses égale ou supérieure à 39 % mais inférieure à 60 %		9 + EA	-
0405 20 30	- - d'une teneur en poids de matières grasses égale ou supérieure à 60 % mais n'excédant pas 75 %		9 + EA	-
0405 20 90	- - d'une teneur en poids de matières grasses supérieure à 75 % mais inférieure à 80 %		189,6 €/100 kg/net	-
0405 90	- autres:			
0405 90 10	- - d'une teneur en poids de matières grasses égale ou supérieure à 99,3 % et d'une teneur en poids d'eau n'excédant pas 0,5 %		231,3 €/100 kg/net	-
0405 90 90	- - autres		231,3 €/100 kg/net	-
0406	Fromages et caillebotte:			
0406 10	- Fromages frais (non affinés), y compris le fromage de lactosérum, et caillebotte:			
0406 10 20	- - d'une teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 40 %		185,2 €/100 kg/net	-
0406 10 80	- - autres		221,2 €/100 kg/net	-
0406 20	- Fromages râpés ou en poudre, de tous types:			

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0406 20 10	- - Fromages de Glaris aux herbes (dits "schabziger") fabriqués à base de lait écrémé et additionnés d'herbes finement moulues	7,7	7
0406 20 90	- - autres	188,2 €/100 kg/net	7
0406 30	- Fromages fondus, autres que râpés ou en poudre:		
0406 30 10	- - dans la fabrication desquels ne sont pas entrés d'autres fromages que l'emmental, le gruyère et l'appenzell et, éventuellement, à titre additionnel, du fromage de Glaris aux herbes (dit "schabziger"), conditionnés pour la vente au détail, d'une teneur en matières grasses en poids de la matière sèche inférieure ou égale à 56 %	144,9 €/100 kg/net	7
	- - autres:		
	- - - d'une teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 36 % et d'une teneur en matières grasses en poids de la matière sèche:		
0406 30 31	- - - - n'excédant pas 48 %	139,1 €/100 kg/net	7
0406 30 39	- - - - excédant 48 %	144,9 €/100 kg/net	7
0406 30 90	- - - d'une teneur en poids de matières grasses excédant 36 %	215 €/100 kg/net	7
0406 40	- Fromages à pâte persillée et autres fromages présentant des marbrures obtenues en utilisant du <i>Penicillium roqueforti</i> :		
0406 40 10	- - Roquefort	140,9 €/100 kg/net	7
0406 40 50	- - Gorgonzola	140,9 €/100 kg/net	7
0406 40 90	- - autres	140,9 €/100 kg/net	7
0406 90	- autres fromages:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0406 90 01	- - destinés à la transformation	167,1 €/100 kg/net	7
	- - autres:		
0406 90 13	- - - Emmental	171,7 €/100 kg/net	7
0406 90 15	- - - Gruyère, sbrinz	171,7 €/100 kg/net	7
0406 90 17	- - - Bergkäse, appenzell	171,7 €/100 kg/net	7
0406 90 18	- - - Fromage fribourgeois, vacherin mont d'or et tête de moine	171,7 €/100 kg/net	7
0406 90 19	- - - Fromages de Glaris aux herbes (dits "schabziger") fabriqués à base de lait écrémé et additionnés d'herbes finement moulues	7,7	7
0406 90 21	- - - Cheddar	167,1 €/100 kg/net	7
0406 90 23	- - - Edam	151 €/100 kg/net	7
0406 90 25	- - - Tilsit	151 €/100 kg/net	7
0406 90 27	- - - Butterkäse	151 €/100 kg/net	7
0406 90 29	- - - Kashkaval	151 €/100 kg/net	7
0406 90 32	- - - Feta	151 €/100 kg/net	7
0406 90 35	- - - Kefalotyri	151 €/100 kg/net	7
0406 90 37	- - - Finlandia	151 €/100 kg/net	7

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0406 90 39	- - - Jarlsberg	151 €/100 kg/net	7
	- - - autres:		
0406 90 50	- - - - Fromages de brebis ou de bufflonne, en récipients contenant de la saumure ou en autres en peau de brebis ou de chèvre	151 €/100 kg/net	7
	- - - - autres:		
	- - - - - d'une teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 40 % et d'une teneur en poids d'eau dans la matière non grasse:		
	- - - - - n'excédant pas 47 %:		
0406 90 61	- - - - - Grana padano, parmigiano reggiano	188,2 €/100 kg/net	7
0406 90 63	- - - - - Fiore sardo, pecorino	188,2 €/100 kg/net	7
0406 90 69	- - - - - autres	188,2 €/100 kg/net	7
	- - - - - excédant 47 % mais n'excédant pas 72 %:		
0406 90 73	- - - - - Provolone	151 €/100 kg/net	7
0406 90 75	- - - - - Asiago, caciocavallo, montasio, ragusano	151 €/100 kg/net	7
0406 90 76	- - - - - Danbo, fontal, fontina, fynbo, havarti, maribo, samsø	151 €/100 kg/net	7
0406 90 78	- - - - - Gouda	151 €/100 kg/net	7
0406 90 79	- - - - - Esrom, italico, kernhem, saint-nectaire, saint-paulin, taleggio	151 €/100 kg/net	7

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0406 90 81		----- Cantal, cheshire, wensleydale, lancashire, double gloucester, blarney, colby, monterey	151 €/100 kg/net	7
0406 90 82		----- Camembert	151 €/100 kg/net	7
0406 90 84		----- Brie	151 €/100 kg/net	7
0406 90 85		----- Kefalograviera, kasseri	151 €/100 kg/net	7
		----- autres fromages, d'une teneur en poids d'eau dans la matière non grasse:		
0406 90 86		----- excédant 47 % mais n'excédant pas 52 %	151 €/100 kg/net	7
0406 90 87		----- excédant 52 % mais n'excédant pas 62 %	151 €/100 kg/net	7
0406 90 88		----- excédant 62 % mais n'excédant pas 72 %	151 €/100 kg/net	7
0406 90 93		----- excédant 72 %	185,2 €/100 kg/net	7
0406 90 99		----- autres	221,2 €/100 kg/net	7
0407 00		Oeufs d'oiseaux, en coquilles, frais, conservés ou cuits:		
		- de volailles de basse-cour:		
		-- à couver :		
0407 00 11		--- de dindes ou d'oies	105 €/1 000 p/st	0
0407 00 19		--- autres	35 €/1 000 p/st	0
0407 00 30		-- autres	30,4 €/100 kg/net	-



Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0407 00 90	- - autres		7,7	0
0408	Oeufs d'oiseaux, dépourvus de leurs coquilles, et jaunes d'oeufs, frais, séchés, cuits à l'eau ou à la vapeur, moulés, congelés ou autrement conservés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants:			
	- Jaunes d'oeufs:			
0408 11	- - séchés:			
0408 11 20	- - - impropres à des usages alimentaires		exemption	0
0408 11 80	- - - autres		142,3 €/100 kg/net	-
0408 19	- - autres:			
0408 19 20	- - - impropres à des usages alimentaires		exemption	0
	- - - autres:			
0408 19 81	- - - - liquides		62 €/100 kg/net	-
0408 19 89	- - - - autres, y compris congelés		66,3 €/100 kg/net	-
	- autres:			
0408 91	- - séchés:			
0408 91 20	- - - impropres à des usages alimentaires		exemption	0
0408 91 80	- - - autres		137,4 €/100 kg/net	-

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0408 99	- - autres:		
0408 99 20	- - - impropres à des usages alimentaires	exemption	0
0408 99 80	- - - autres	35,3 €/100 kg/net	-
0409 00 00	Miel naturel	17,3	0
0410 00 00	Produits comestibles d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs	7,7	0
05	CHAPITRE 5 - AUTRES PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE, NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS AILLEURS		
0501 00 00	Cheveux bruts, même lavés ou dégraissés; déchets de cheveux	exemption	0
0502	Soies de porc ou de sanglier; poils de blaireau et autres poils pour la brosse; déchets de ces soies ou poils:		
0502 10 00	- Soies de porc ou de sanglier et déchets de ces soies	exemption	0
0502 90 00	- - autres	exemption	0
0504 00 00	Boyaux, vessies et estomacs d'animaux, entiers ou en morceaux, autres que ceux de poissons, à l'état frais, réfrigéré, congelé, salé ou en saumure, séché ou fumé	exemption	0
0505	Peaux et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet, plumes et parties de plumes (même rognées), duvet, bruts ou simplement nettoyés, désinfectés ou traités en vue de leur conservation; poudres et déchets de plumes ou de parties de plumes:		
0505 10	- Plumes des espèces utilisées pour le rembourrage; duvet:		
0505 10 10	- - bruts	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0505 10 90	- - autres	exemption	0
0505 90 00	- - autres	exemption	0
0506	Os et cornillons, bruts, dégraissés, simplement préparés (mais non découpés en forme), acidulés ou dégelatinés; poudres et déchets de ces matières:		
0506 10 00	- Osséine et os acidulés	exemption	0
0506 90 00	- - autres	exemption	0
0507	Ivoire, écaille de tortue, fanons (y compris les barbes) de baleine ou d'autres mammifères marins, cornes, bois, sabots, ongles, griffes et becs, bruts ou simplement préparés mais non découpés en forme; poudres et déchets de ces matières:		
0507 10 00	- Ivoire; poudre et déchets d'ivoire	exemption	0
0507 90 00	- - autres	exemption	0
0508 00 00	Corail et matières similaires, bruts ou simplement préparés, mais non autrement travaillés; coquilles et carapaces de mollusques, de crustacés ou d'échinodermes et os de seiches, bruts ou simplement préparés, mais non découpés en forme, leurs poudres et leurs déchets	exemption	0
0510 00 00	Ambre gris, castoréum, civette et musc; cantharides; bile, même séchée; glandes et autres substances d'origine animale utilisées pour la préparation de produits pharmaceutiques, fraîches, réfrigérées, congelées ou autrement conservées de façon provisoire	exemption	0
0511	Produits d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs; animaux morts des chapitres 1 ou 3, impropres à l'alimentation humaine:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0511 10 00	- Sperme de taureaux	exemption	0
	- autres:		
0511 91	-- Produits de poissons ou de crustacés, mollusques ou autres invertébrés aquatiques; animaux morts du chapitre 3:		
0511 91 10	--- Déchets de poissons	exemption	0
0511 91 90	--- Déchets de poissons	exemption	0
0511 99	-- autres		
0511 99 10	--- Tendons et nerfs, rognures et autres déchets similaires de peaux brutes	exemption	0
	--- Éponges naturelles d'origine animale:		
0511 99 31	---- brutes	exemption	0
0511 99 39	---- autres	5,1	0
0511 99 85	--- autres	exemption	0
II	SECTION II - PRODUITS DU RÈGNE VÉGÉTAL		
06	CHAPITRE 6 - PLANTES VIVANTES ET PRODUITS DE LA FLORICULTURE		
0601	Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en repos végétatif, en végétation ou en fleur; plants, plantes et racines de chicorée autres que les racines du n° 1212:		
0601 10	- Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en repos végétatif:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0601 10 10	- - Jacinthes	5,1	0
0601 10 20	- - Narcisses	5,1	0
0601 10 30	- - Tulipes	5,1	0
0601 10 40	- - Glaïeuls	5,1	0
0601 10 90	- - autres	5,1	0
0601 20	- Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en végétation ou en fleur; plants, plantes et racines de chicorée:		
0601 20 10	- - Plants, plantes et racines de chicorée	exemption	0
0601 20 30	- - Orchidées, jacinthes, narcisses et tulipes	9,6	0
0601 20 90	- - autres	6,4	0
0602	Autres plantes vivantes (y compris leurs racines), boutures et greffons; blanc de champignons:		
0602 10	- Boutures non racinées et greffons:		
0602 10 10	- - de vigne	exemption	0
0602 10 90	- - autres	4	0
0602 20	- Arbres, arbustes, arbrisseaux et buissons, à fruits comestibles, greffés ou non:		
0602 20 10	- - Plants de vigne, greffés ou racinés	exemption	0
0602 20 90	- - autres	8,3	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0602 30 00	- Rhododendrons et azalées, greffés ou non	8,3	0
0602 40	- Rosiers, greffés ou non:		
0602 40 10	- - non greffés	8,3	0
0602 40 90	- - greffés	8,3	0
0602 90	- autres:		
0602 90 10	- - Blanc de champignons	8,3	0
0602 90 20	- - Plants d'ananas	exemption	0
0602 90 30	- - Plants de légumes et plants de fraisiers	8,3	0
	- - autres:		
	- - - Plantes de plein air:		
	- - - - Arbres, arbustes et arbrisseaux:		
0602 90 41	- - - - forestiers	8,3	0
	- - - - autres:		
0602 90 45	- - - - - Boutures racinées et jeunes plants	6,5	0
0602 90 49	- - - - - autres	8,3	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
	- - - autres plantes de plein air:		
0602 90 51	- - - - Plantes vivaces	8,3	0
0602 90 59	- - - - autres	8,3	0
	- - - Plantes d'intérieur:		
0602 90 70	- - - - Boutures racinées et jeunes plants, à l'exception des cactées	6,5	0
	- - - - autres:		
0602 90 91	- - - - Plantes à fleurs, en boutons ou en fleur, à l'exception des cactées	6,5	0
0602 90 99	- - - - autres	6,5	0
0603	Fleurs et boutons de fleurs, coupés, pour bouquets ou pour ornements, frais, séchés, blanchis, teints, imprégnés ou autrement préparés:		
	- frais:		
0603 11 00	- - Roses	12	0
0603 12 00	- - Œillets	12	0
0603 13 00	- - Orchidées	12	0
0603 14 00	- - Chrysanthèmes	12	0
0603 19	- - autres:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0603 19 10	- - - Glaïeuls		12	0
0603 19 90	- - - autres		12	0
0603 90 00	- autres		10	0
0604	Feuillages, feuilles, rameaux et autres parties de plantes, sans fleurs ni boutons de fleurs, et herbes, mousses et lichens, pour bouquets ou pour ornements, frais, séchés, blanchis, teints, imprégnés ou autrement préparés:			
0604 10	- Mousses et lichens:			
0604 10 10	- - Lichens des rennes		exemption	0
0604 10 90	- - autres		5	0
	- autres:			
0604 91	- - frais:			
0604 91 20	- - - Arbres de Noël		2,5	0
0604 91 40	- - - Rameaux de conifères		2,5	0
0604 91 90	- - - autres		2	0
0604 99	- - autres:			
0604 99 10	- - - simplement séchés		exemption	0
0604 99 90	- - - autres		10,9	0



Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
07		CHAPITRE 7 - LÉGUMES, PLANTES, RACINES ET TUBERCULES ALIMENTAIRES		
0701		Pommes de terre, à l'état frais ou réfrigéré:		
0701 10 00		- de semence	4,5	0
0701 90		- autres:		
0701 90 10		- - destinées à la fabrication de la fécule	5,8	0
		- - autres:		
0701 90 50		- - - de primeurs, du 1er janvier au 30 juin	13,4	0
0701 90 90		- - - autres	11,5	0
0702 00 00		Tomates, à l'état frais ou réfrigéré	Annexe I, appendice 2, section A	0 + EP
0703		Oignons, échalotes, aulx, poireaux et autres légumes alliés, à l'état frais ou réfrigéré:		
0703 10		- Oignons et échalotes:		
		- - Oignons:		
0703 10 11		- - - de semence	9,6	0
0703 10 19		- - - autres	9,6	0
0703 10 90		- - Échalotes	9,6	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0703 20 00	- Aulx		9,6 + 120 €/100 kg/net	-
0703 90 00	- Poireaux et autres légumes alliacés		10,4	0
0704	Choux, choux-fleurs, choux frisés, choux-raves et produits comestibles similaires du genre Brassica, à l'état frais ou réfrigéré:			
0704 10 00	- Choux-fleurs et choux-fleurs brocolis		13,6 MIN 1,6 €/100 kg/net	0
0704 20 00	- Choux de Bruxelles		12	0
0704 90	- autres:			
0704 90 10	- - Choux blancs et choux rouges		12 MIN 0,4 €/100 kg/net	0
0704 90 90	- - autres		12	0
0705	Laitues ( <i>Lactuca sativa</i> ) et chicorées ( <i>Cichorium spp.</i> ), à l'état frais ou réfrigéré:			
	- Laitues:			
0705 11 00	- - pommées		12 MIN 2,0 €/100 kg/br	0
0705 19 00	- - autres		10,4	0
	- Chicorées:			
0705 21 00	- - Witloof ( <i>Cichorium intybus var. foliosum</i> )		10,4	0
0705 29 00	- - autres		10,4	0
0706	Carottes, navets, betteraves à salade, salsifis, céleris-raves, radis et racines comestibles similaires, à l'état frais ou réfrigéré:			

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0706 10 00	- Carottes et navets	13,6	0
0706 90	- autres:		
0706 90 10	- - Céleris-raves	13,6	0
0706 90 30	- - Raifort ( <i>Cochlearia armoracia</i> )	12	0
0706 90 90	- - autres	13,6	0
0707 00	Concombres et cornichons, à l'état frais ou réfrigéré:		
0707 00 05	- Concombres	Annexe I, appendice 2, section A	0 + EP
0707 00 90	- Cornichons	12,8	0
0708	Légumes à cosse, écosés ou non, à l'état frais ou réfrigéré:		
0708 10 00	- Pois ( <i>Pisum sativum</i> )	13,6	0
0708 20 00	- Haricots ( <i>Vigna</i> spp., <i>Phaseolus</i> spp.)	13,6 MIN 1,6 €/100 kg/net	0
0708 90 00	- autres légumes à cosse	11,2	0
0709	Autres légumes, à l'état frais ou réfrigéré:		
0709 20 00	- Asperges	10,2	0
0709 30 00	- Aubergines	12,8	0
0709 40 00	- Céleris, autres que les céleris-raves	12,8	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
	- Champignons et truffes:		
0709 51 00	- - Champignons du genre Agaricus	12,8	0
0709 59	- - autres:		
0709 59 10	- - - Chanterelles	3,2	0
0709 59 30	- - - Cèpes	5,6	0
0709 59 50	- - - Truffes	6,4	0
0709 59 90	- - - autres	6,4	0
0709 60	- Piments du genre Capsicum ou du genre Pimenta:		
0709 60 10	- - Piments doux ou poivrons	7,2	0
	- - autres:		
0709 60 91	- - - du genre Capsicum destinés à la fabrication de la capsicine ou de teintures d'oléorésines de Capsicum	exemption	0
0709 60 95	- - - destinés à la fabrication industrielle d'huiles essentielles ou de résinoïdes	exemption	0
0709 60 99	- - - autres	6,4	0
0709 70 00	- Épinards, tétragones (épinards de Nouvelle-Zélande) et arroches (épinards géants)	10,4	0
0709 90	- autres:		
0709 90 10	- - Salades, autres que laitues (Lactuca sativa) et chicorées (Cichorium spp.)	10,4	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0709 90 20	-- Cardes et cardons	10,4	0
	-- Olives:		
0709 90 31	--- destinées à des usages autres que la production de l'huile	4,5	0
0709 90 39	--- autres	13,1 €/100 kg/net	0
0709 90 40	-- Câpres	5,6	0
0709 90 50	-- Fenouil	8	0
0709 90 60	-- Mais doux	9,4 €/100 kg/net	0
0709 90 70	-- Courgettes	Annexe I, appendice 2, section A	0 + EP
0709 90 80	-- Artichauts	Annexe I, appendice 2, section A	0 + EP
0709 90 90	-- autres	12,8	0
0710	Légumes, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés:		
0710 10 00	- Pommes de terre	14,4	0
	- Légumes à cosse, écosés ou non:		
0710 21 00	-- Pois (Pisum sativum)	14,4	0
0710 22 00	-- Haricots (Vigna spp., Phaseolus spp.)	14,4	-
0710 29 00	-- autres	14,4	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0710 30 00	- Épinards, téragones (épinards de Nouvelle-Zélande) et arroches (épinards géants)	14,4	0
0710 40 00	- Maïs doux	5,1 + 9,4 €/100 kg/net	AV0-SC
0710 80	- autres légumes:		
0710 80 10	- - Olives	15,2	0
	- - Piments du genre Capsicum ou du genre Pimenta:		
0710 80 51	- - - Piments doux ou poivrons	14,4	0
0710 80 59	- - - autres	6,4	0
	- - Champignons:		
0710 80 61	- - - du genre Agaricus	14,4	0
0710 80 69	- - - autres	14,4	0
0710 80 70	- - Tomates	14,4	0
0710 80 80	- - Artichauts	14,4	0
0710 80 85	- - Asperges	14,4	0
0710 80 95	- - autres	14,4	0
0710 90 00	- Mélanges de légumes	14,4	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0711	Légumes conservés provisoirement (au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation, par exemple), mais impropres à l'alimentation en l'état:		
0711 20	- Olives:		
0711 20 10	- - destinées à des usages autres que la production de l'huile	6,4	0
0711 20 90	- - autres	13,1 €/100 kg/net	0
0711 40 00	- Concombres et cornichons	12	0
	- Champignons et truffes:		
0711 51 00	- - Champignons du genre Agaricus	9,6 + 191 €/100 kg/net eda	AV0-MM
0711 59 00	- - autres	9,6	0
0711 90	- autres légumes; mélanges de légumes:		
	- - Légumes:		
0711 90 10	- - - Piments du genre Capsicum ou du genre Pimenta, à l'exclusion des piments doux ou poivrons	6,4	0
0711 90 30	- - - Maïs doux	5,1 + 9,4 €/100 kg/net	AV0-SC
0711 90 50	- - - Oignons	7,2	0
0711 90 70	- - - Câpres	4,8	0
0711 90 80	- - - autres	9,6	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0711 90 90		- - Mélanges de légumes	12	0
0712		Légumes secs, même coupés en morceaux ou en tranches ou bien broyés ou pulvérisés, mais non autrement préparés:		
0712 20 00		- Oignons	12,8	0
		- Champignons, oreilles-de-Judas ( <i>Auricularia</i> spp.), trémelles ( <i>Tremella</i> spp.) et truffes:		
0712 31 00		- - Champignons du genre <i>Agaricus</i>	12,8	0
0712 32 00		- - Oreilles-de-Judas ( <i>Auricularia</i> spp.)	12,8	0
0712 33 00		- - Trémelles ( <i>Tremella</i> spp.)	12,8	0
0712 39 00		- - autres	12,8	0
0712 90		- autres légumes; mélanges de légumes:		
0712 90 05		- - Pommes de terre, même coupées en morceaux ou en tranches, mais non autrement préparées	10,2	0
		- - Maïs doux ( <i>Zea mays</i> var. <i>saccharata</i> ):		
0712 90 11		- - - hybride, destiné à l'ensemencement	exemption	0
0712 90 19		- - - autre	9,4 €/100 kg/net	0
0712 90 30		- - Tomates	12,8	0
0712 90 50		- - Carottes	12,8	0
0712 90 90		- - autres	12,8	0



Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0713		Légumes à cosse secs, écosés, même décortiqués ou cassés:		
0713 10		- Pois ( <i>Pisum sativum</i> ):		
0713 10 10		- - destinés à l'ensemencement	exemption	0
0713 10 90		- - autres	exemption	0
0713 20 00		- Pois chiches	exemption	0
		- Haricots ( <i>Vigna</i> spp., <i>Phaseolus</i> spp.):		
0713 31 00		- - Haricots des espèces <i>Vigna mungo</i> (L.) Hepper ou <i>Vigna radiata</i> (L.) Wilczek	exemption	0
0713 32 00		- - Haricots "petits rouges" (haricots Adzuki) ( <i>Phaseolus</i> ou <i>Vigna angularis</i> )	exemption	0
0713 33		- - Haricots communs ( <i>Phaseolus vulgaris</i> ):		
0713 33 10		- - - destinés à l'ensemencement	exemption	0
0713 33 90		- - - autres	exemption	0
0713 39 00		- - autres	exemption	0
0713 40 00		- Lentilles	exemption	0
0713 50 00		- Fèves ( <i>Vicia faba</i> var. major) et féveroles ( <i>Vicia faba</i> var. equina et <i>Vicia faba</i> var. minor)	3,2	0
0713 90 00		- autres	3,2	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0714		Racines de manioc, d'arrow-root ou de salep, topinambours, patates douces et racines et tubercules similaires à haute teneur en féculé ou en inuline, frais, réfrigérés, congelés ou séchés, même débités en morceaux ou agglomérés sous forme de pellets; moelle de sagoutier:		
0714 10		- Racines de manioc:		
0714 10 10		- - Pellets obtenus à partir de farines et semoules	9,5 €/100 kg/net	0
		- - autres:		
0714 10 91		- - - des types utilisés pour la consommation humaine, en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 28 kg, soit frais et entiers, soit congelés sans peau, même coupés en morceaux	9,5 €/100 kg/net	0
0714 10 99		- - - autres	9,5 €/100 kg/net	0
0714 20		- Patates douces:		
0714 20 10		- - fraîches, entières, destinées à la consommation humaine	3,8	0
0714 20 90		- - autres	6,4 €/100 kg/net	0
0714 90		- autres:		
		- - Racines d'arrow-root et de salep et racines et tubercules similaires à haute teneur en féculé:		
0714 90 11		- - - des types utilisés pour la consommation humaine, en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 28 kg, soit frais et entiers, soit congelés sans peau, même coupés en morceaux	9,5 €/100 kg/net	0
0714 90 19		- - - autres	9,5 €/100 kg/net	0
0714 90 90		- - autres	3,8	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
08		CHAPITRE 8 - FRUITS COMESTIBLES; ÉCORCES D'AGRUMES OU DE MELONS		
0801		Noix de coco, noix du Brésil et noix de cajou, fraîches ou sèches, même sans leurs coques ou décortiquées:		
		- Noix de coco:		
0801 11 00		- - desséchées	exemption	0
0801 19 00		- - autres	exemption	0
		- Noix du Brésil:		
0801 21 00		- - en coques	exemption	0
0801 22 00		- - sans coques	exemption	0
		- Noix de cajou:		
0801 31 00		- - en coques	exemption	0
0801 32 00		- - sans coques	exemption	0
0802		Autres fruits à coques, frais ou secs, même sans leurs coques ou décortiqués:		
		- Amandes:		
0802 11		- - en coques:		
0802 11 10		- - - amères	exemption	0
0802 11 90		- - - autres	5,6	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0802 12	- - sans coques:		
0802 12 10	- - - amères	exemption	0
0802 12 90	- - - autres	3,5	0
	- Noisettes ( <i>Corylus</i> spp.):		
0802 21 00	- - en coques	3,2	0
0802 22 00	- - sans coques	3,2	0
	- Noix communes:		
0802 31 00	- - en coques	4	0
0802 32 00	- - sans coques	5,1	0
0802 40 00	- Châtaignes et marrons ( <i>Castanea</i> spp.)	5,6	0
0802 50 00	- Pistaches	1,6	0
0802 60 00	- Noix macadamia	2	0
0802 90	- autres:		
0802 90 20	- - Noix d'arec (ou de bétel), noix de kola et noix de Pécan	exemption	0
0802 90 50	- - Graines de pignons doux	2	0
0802 90 85	- - autres	2	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0803 00		Bananes, y compris les plantains, fraîches ou sèches: - fraîches:		
0803 00 11		- - Plantains	16	0
0803 00 19		- - autres	176 €/1 000 kg/net	BA
0803 00 90		- sèches	16	0
0804		Dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues et mangoustans, frais ou secs:		
0804 10 00		- Dattes	7,7	0
0804 20		- Figs:		
0804 20 10		- - fraîches	5,6	0
0804 20 90		- - sèches	8	0
0804 30 00		- Ananas	5,8	0
0804 40 00		- Avocats	5,1	0
0804 50 00		- Goyaves, mangues et mangoustans	exemption	0
0805		Agrumes, frais ou secs:		
0805 10		- Oranges:		
0805 10 20		- - Oranges douces, fraîches	Annexe I, appendice 2, section A	0 + EP

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0805 10 80	- - autres	16	0
0805 20	- Mandarines (y compris les tangerines et satsumas); clémentines, wilkings et hybrides similaires d'agrumes:		
0805 20 10	- - Clémentines	Annexe I, appendice 2, section A	0 + EP
0805 20 30	- - Monreales et satsumas	Annexe I, appendice 2, section A	0 + EP
0805 20 50	- - Mandarines et wilkings	Annexe I, appendice 2, section A	0 + EP
0805 20 70	- - Tangerines	Annexe I, appendice 2, section A	0 + EP
0805 20 90	- - autres	Annexe I, appendice 2, section A	0 + EP
0805 40 00	- Pamplémousses et pomeles	2,4	0
0805 50	- Citrons (Citrus limon, Citrus limonum) et limes (Citrus aurantifolia, Citrus latifolia):		
0805 50 10	- - Citrons (Citrus limon, Citrus limonum)	Annexe I, appendice 2, section A	0 + EP

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0805 50 90	- - Limes (Citrus aurantifolia, Citrus latifolia)	12,8	0
0805 90 00	- autres	12,8	0
0806	Raisins, frais ou secs:		
0806 10	- frais:		
0806 10 10	- - de table	Annexe I, appendice 2, section A	0 + EP
0806 10 90	- - autres	17,6	0
0806 20	- secs:		
0806 20 10	- - Raisins de Corinthe	2,4	0
0806 20 30	- - Sultanines	2,4	0
0806 20 90	- - autres	2,4	0
0807	Melons (y compris les pastèques) et papayes, frais:		
	- Melons (y compris les pastèques):		
0807 11 00	- - Pastèques	8,8	0
0807 19 00	- - autres	8,8	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0807 20 00	- Papayes	exemption	0
0808	Pommes, poires et coings, frais:		
0808 10	- Pommes:		
0808 10 10	- - Pommes à cidre, présentées en vrac, du 16 septembre au 15 décembre	7,2 MIN 0,36 €/100 kg net	0
0808 10 80	- - autres	Annexe I, appendice 2, section A	0 + EP
0808 20	- Poirées et coings:		
	- - Poirées:		
0808 20 10	- - - Poirées à poiré, présentées en vrac, du 1er août au 31 décembre	7,2 MIN 0,36 €/100 kg net	0
0808 20 50	- - - autres	Annexe I, appendice 2, section A	0 + EP
0808 20 90	- - Coings	7,2	0
0809	Abricots, cerises, pêches (y compris les brugnons et nectarines), prunes et prunelles, frais:		
0809 10 00	- Abricots	Annexe I, appendice 2, section A	0 + EP



Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0809 20		- Cerises:		
0809 20 05		- - Cerises acides (Prunus cerasus)	Annexe I, appendice 2, section A	0 + EP
0809 20 95		- - autres	Annexe I, appendice 2, section A	0 + EP
0809 30		- Péches, y compris les brugnons et nectarines:		
0809 30 10		- - Brugnons et nectarines	Annexe I, appendice 2, section A	0 + EP
0809 30 90		- - autres	Annexe I, appendice 2, section A	0 + EP
0809 40		- Prunes et prunelles:		
0809 40 05		- - Prunes	Annexe I, appendice 2, section A	0 + EP
0809 40 90		- - Prunelles	12	0
0810		Autres fruits frais:		
0810 10 00		- Fraises	12,8 MIN 2,4 €/100 kg/net	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0810 20		- Framboises, mûres de ronce ou de mûrier et mûres-framboises:		
0810 20 10		- - Framboises	8,8	0
0810 20 90		- - autres	9,6	0
0810 40		- Airelles, myrtilles et autres fruits du genre Vaccinium:		
0810 40 10		- - Airelles (fruits du Vaccinium vitis-idaea)	exemption	0
0810 40 30		- - Myrtilles (fruits du Vaccinium myrtillus)	3,2	0
0810 40 50		- - Fruits du Vaccinium macrocarpon et du Vaccinium corymbosum	3,2	0
0810 40 90		- - autres	9,6	0
0810 50 00		- Kiwis	8,8	0
0810 60 00		- Durians	8,8	0
0810 90		- autres:		
0810 90 30		- - Tamarins, pommes de cajou, fruits du jaquier (pain des singes), litchis et sapotilles	exemption	0
0810 90 40		- - Fruits de la passion, caramboles et pitahayas	exemption	0
		- - Groseilles à grappes, y compris les cassis et groseilles à maquereau:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0810 90 50		- - - Groseilles à grappes noires (cassis)	8,8	0
0810 90 60		- - - Groseilles à grappes rouges	8,8	0
0810 90 70		- - - autres	9,6	0
0810 90 95		- - autres	8,8	0
0811		Fruits, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants:		
0811 10		- Fraises:		
		- - additionnées de sucre ou d'autres édulcorants:		
0811 10 11		- - - d'une teneur en sucres supérieure à 13 % en poids	20,8 + 8,4 €/100 kg/net	AV0-5
0811 10 19		- - - autres	20,8	0
0811 10 90		- - autres	14,4	0
0811 20		- Framboises, mûres de ronce ou de mûrier, mûres-framboises et groseilles à grappes ou à maquereau:		
		- - additionnées de sucre ou d'autres édulcorants:		
0811 20 11		- - - d'une teneur en sucres supérieure à 13 % en poids	20,8 + 8,4 €/100 kg/net	AV0-5
0811 20 19		- - - autres	20,8	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007	- - autres:		
0811 20 31	- - - Framboises	14,4	0
0811 20 39	- - - Groseilles à grappes noires (cassis)	14,4	0
0811 20 51	- - - Groseilles à grappes rouges	12	0
0811 20 59	- - - Mûres de ronce ou de mûrier et mûres-framboises	12	0
0811 20 90	- - - autres	14,4	0
0811 90	- autres:		
	- - additionnés de sucre ou d'autres édulcorants:		
	- - - d'une teneur en sucres supérieure à 13 % en poids:		
0811 90 11	- - - - Fruits tropicaux et fruits à coques tropicaux	13 + 5,3 €/100 kg/net	0
0811 90 19	- - - - autres	20,8 + 8,4 €/100 kg/net	0
	- - - autres:		
0811 90 31	- - - - Fruits tropicaux et fruits à coques tropicaux	13	0
0811 90 39	- - - - autres	20,8	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007	- - autres:		
0811 90 50	- - - Myrtilles (fruits du <i>Vaccinium myrtillus</i> )	12	0
0811 90 70	- - - Myrtilles des espèces <i>Vaccinium myrtilloides</i> et <i>Vaccinium angustifolium</i>	3,2	0
	- - - Cerises:		
0811 90 75	- - - - Cerises acides ( <i>Prunus cerasus</i> )	14,4	0
0811 90 80	- - - - autres	14,4	0
0811 90 85	- - - Fruits tropicaux et fruits à coques tropicaux	9	0
0811 90 95	- - - autres	14,4	0
0812	Fruits conservés provisoirement (au moyen de gaz sulfureux ou dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation, par exemple), mais impropres à l'alimentation en l'état:		
0812 10 00	- Cerises	8,8	0
0812 90	- autres:		
0812 90 10	- - Abricots	12,8	0
0812 90 20	- - Oranges	12,8	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0812 90 30		- - Papayes	2,3	0
0812 90 40		- - Myrtilles (fruits du <i>Vaccinium myrtillus</i> )	6,4	0
0812 90 70		- - Goyaves, mangues, mangoustans, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier (pain des singes), sapotilles, fruits de la passion, caramboles, pitahayas et noix tropicales	5,5	0
0812 90 98		- - autres	8,8	0
0813		Fruits séchés autres que ceux des n <sup>os</sup> 0801 à 0806 inclus; mélanges de fruits séchés ou de fruits à coques du présent chapitre:		
0813 10 00		- Abricots	5,6	0
0813 20 00		- Pruneaux	9,6	0
0813 30 00		- Pommes	3,2	0
0813 40		- autres fruits:		
0813 40 10		- - Pêches, y compris les brugnonns et nectarines	5,6	0
0813 40 30		- - Poires	6,4	0
0813 40 50		- - Papayes	2	0
0813 40 60		- - Tamarins	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0813 40 70	- - Pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier (pain des singes), sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas	exemption	0
0813 40 95	- - autres	2,4	0
0813 50	- Mélanges de fruits séchés ou de fruits à coques du présent chapitre:		
	- - Mélanges de fruits séchés autres que ceux des n <sup>os</sup> 0801 à 0806:		
	- - - sans pruneaux:		
0813 50 12	- - - de papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier (pain des singes), sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas	4	0
0813 50 15	- - - - autres	6,4	0
0813 50 19	- - - avec pruneaux	9,6	0
	- - Mélanges constitués exclusivement de fruits à coques des n <sup>os</sup> 0801 et 0802:		
0813 50 31	- - - de fruits à coques tropicaux	4	0
0813 50 39	- - - autres	6,4	0
	- - autres mélanges:		
0813 50 91	- - - sans pruneaux ni figues	8	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0813 50 99	- - - autres		9,6	0
0814 00 00	Écorces d'agrumes ou de melons (y compris de pastèques), fraîches, congelées, présentées dans l'eau salée, soufflée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation ou bien séchées		1,6	0
09	CHAPITRE 9 - CAFÉ, THÉ, MATÉ ET ÉPICES			
0901	Café, même torréfié ou décaféiné; coques et pellicules de café; succédanés du café contenant du café, quelles que soient les proportions du mélange:			
	- Café non torréfié:			
0901 11 00	- - non décaféiné		exemption	0
0901 12 00	- - décaféiné		8,3	0
	- Café torréfié:			
0901 21 00	- - non décaféiné		7,5	0
0901 22 00	- - décaféiné		9	0
0901 90	- autres:			
0901 90 10	- - Coques et pellicules de café		exemption	0
0901 90 90	- - Succédanés du café contenant du café		11,5	0



Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
0902		Thé, même aromatisé:		
0902 10 00		- Thé vert (non fermenté) présenté en emballages immédiats d'un contenu n'excédant pas 3 kg	3,2	0
0902 20 00		- Thé vert (non fermenté) présenté autrement	exemption	0
0902 30 00		- Thé noir (fermenté) et thé partiellement fermenté, présentés en emballages immédiats d'un contenu n'excédant pas 3 kg	exemption	0
0902 40 00		- Thé noir (fermenté) et thé partiellement fermenté, présentés autrement	exemption	0
0903 00 00		Maté	exemption	0
0904		Poivre (du genre Piper); piments du genre Capsicum ou du genre Pimenta, séchés ou broyés ou pulvérisés:		
		- Poivre:		
0904 11 00		- - non broyé ni pulvérisé	exemption	0
0904 12 00		- - broyé ou pulvérisé	4	0
0904 20		- Piments séchés ou broyés ou pulvérisés:		
		- - non broyés ni pulvérisés:		
0904 20 10		- - - Piments doux ou poivrons	9,6	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
	0904 20 30	- - - autres	exemption	0
	0904 20 90	- - broyés ou pulvérisés	5	0
	0905 00 00	Vanille	6	0
	0906	Cannelle et fleurs de cannellier:		
		- non broyées ni pulvérisées:		
	0906 11 00	- - Cannelle (Cinnamomum zeylanicum Blume)	exemption	0
	0906 19 00	- - autres	exemption	0
	0906 20 00	- broyées ou pulvérisées	exemption	0
	0907 00 00	Girofles (antofles, clous et griffes)	8	0
	0908	Noix muscades, macis, amomes et cardamomes:		
	0908 10 00	- Noix muscades	exemption	0
	0908 20 00	- Macis	exemption	0
	0908 30 00	- Amomes et cardamomes	exemption	0
	0909	Graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin, de carvi; baies de genièvre:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
0909 10 00	- Graines d'anis ou de badiane	exemption	0
0909 20 00	- Graines de coriandre	exemption	0
0909 30 00	- Graines de cumin	exemption	0
0909 40 00	- Graines de carvi	exemption	0
0909 50 00	- Graines de fenouil; baies de genièvre	exemption	0
0910	Gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry et autres épices:		
0910 10 00	- Gingembre	exemption	0
0910 20	- Safran:		
0910 20 10	- - non broyé ni pulvérisé	exemption	0
0910 20 90	- - broyé ou pulvérisé	8,5	0
0910 30 00	- Curcuma	exemption	0
	- autres épices:		
0910 91	- - Mélanges visés à la note 1 point b) du présent chapitre:		
0910 91 10	- - - non broyés ni pulvérisés	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
	0910 91 90	- - - broyés ou pulvérisés	12,5	0
	0910 99	- - autres:		
	0910 99 10	- - - Graines de fenugrec	exemption	0
		- - - Thym:		
		- - - - non broyé ni pulvérisé:		
	0910 99 31	- - - - - Serpolet (Thymus serpyllum)	exemption	0
	0910 99 33	- - - - - autre	7	0
	0910 99 39	- - - - broyé ou pulvérisé	8,5	0
	0910 99 50	- - - Feuilles de laurier	7	0
	0910 99 60	- - - Curry	exemption	0
		- - - autres:		
	0910 99 91	- - - - non broyées ni pulvérisées	exemption	0
	0910 99 99	- - - - broyées ou pulvérisées	12,5	0
	10	CHAPITRE 10 - CÉRÉALES		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	NC 2007	Description	Taux de base	Catégorie
	1001	Froment (blé) et méteil:		
	1001 10 00	- Froment (blé) dur	148 €/t	0
	1001 90	- autres:		
	1001 90 10	- - Épeautre, destiné à l'ensemencement	12,8	0
		- - - autre épeautre, froment (blé) tendre et méteil:		
	1001 90 91	- - - Froment (blé) tendre et méteil, de semence	95 €/t	0
	1001 90 99	- - - autres	95 €/t	0
	1002 00 00	Seigle	93 €/t	0
	1003 00	Orge:		
	1003 00 10	- de semence	93 €/t	0
	1003 00 90	- autre	93 €/t	0
	1004 00 00	Avoine	89 €/t	0
	1005	Maïs:		
	1005 10	- de semence:		
		- - hybride :		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
1005 10 11	- - - hybride double et hybride top-cross	exemption	0
1005 10 13	- - - hybride trois voies	exemption	0
1005 10 15	- - - hybride simple	exemption	0
1005 10 19	- - - autre	exemption	0
1005 10 90	- - autre	94 €/t	0
1005 90 00	- autre	94 €/t	-
1006	Riz:		
1006 10	- Riz en paille (riz paddy):		
1006 10 10	- - destiné à l'ensemencement	7,7	0
	- - autre:		
	- - - étuvé:		
1006 10 21	- - - - à grains ronds	211 €/t	-
1006 10 23	- - - - à grains moyens	211 €/t	-
	- - - - à grains longs:		
1006 10 25	- - - - - présentant un rapport longueur/largeur supérieur à 2 mais inférieur à 3	211 €/t	-

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
1006 10 27	----- présentant un rapport longueur/largeur égal ou supérieur à 3	211 €/t	-
	--- autre:		
1006 10 92	---- à grains ronds	211 €/t	-
1006 10 94	---- à grains moyens	211 €/t	-
	---- à grains longs:		
1006 10 96	----- présentant un rapport longueur/largeur supérieur à 2 mais inférieur à 3	211 €/t	-
1006 10 98	----- présentant un rapport longueur/largeur égal ou supérieur à 3	211 €/t	-
1006 20	- Riz décortiqué (riz cargo ou riz brun):		
	-- étuvé:		
1006 20 11	--- à grains ronds	264 €/t	-
1006 20 13	--- à grains moyens	264 €/t	-
	--- à grains longs:		
1006 20 15	----- présentant un rapport longueur/largeur supérieur à 2 mais inférieur à 3	264 €/t	-
1006 20 17	----- présentant un rapport longueur/largeur égal ou supérieur à 3	264 €/t	-
	--- autre:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
1006 20 92	- - - à grains ronds	264 €/t	-
1006 20 94	- - - à grains moyens	264 €/t	-
	- - - à grains longs:		
1006 20 96	- - - - présentant un rapport longueur/largeur supérieur à 2 mais inférieur à 3	264 €/t	-
1006 20 98	- - - - présentant un rapport longueur/largeur égal ou supérieur à 3	264 €/t	-
1006 30	- Riz semi-blanchi ou blanchi, même poli ou glacé:		
	- - Riz semi-blanchi:		
	- - - étuvé:		
1006 30 21	- - - - à grains ronds	416 €/t	-
1006 30 23	- - - - à grains moyens	416 €/t	-
	- - - - à grains longs:		
1006 30 25	- - - - - présentant un rapport longueur/largeur supérieur à 2 mais inférieur à 3	416 €/t	-
1006 30 27	- - - - - présentant un rapport longueur/largeur égal ou supérieur à 3	416 €/t	-
	- - - autre:		



Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
1006 30 42		- - - - à grains ronds	416 €/t	-
1006 30 44		- - - - à grains moyens	416 €/t	-
		- - - - à grains longs:		
1006 30 46		- - - - - présentant un rapport longueur/largeur supérieur à 2 mais inférieur à 3	416 €/t	-
1006 30 48		- - - - - présentant un rapport longueur/largeur égal ou supérieur à 3	416 €/t	-
		- - Riz blanchi:		
		- - - étuvé:		
1006 30 61		- - - - à grains ronds	416 €/t	-
1006 30 63		- - - - à grains moyens	416 €/t	-
		- - - - à grains longs:		
1006 30 65		- - - - - présentant un rapport longueur/largeur supérieur à 2 mais inférieur à 3	416 €/t	-
1006 30 67		- - - - - présentant un rapport longueur/largeur égal ou supérieur à 3	416 €/t	-
		- - - autre:		
1006 30 92		- - - - à grains ronds	416 €/t	-

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
1006 30 94		- - - - à grains moyens	416 €/t	-
		- - - - à grains longs:		
1006 30 96		- - - - - présentant un rapport longueur/largeur supérieur à 2 mais inférieur à 3	416 €/t	-
1006 30 98		- - - - - présentant un rapport longueur/largeur égal ou supérieur à 3	416 €/t	-
1006 40 00		- Riz en brisures	128 €/t	-
1007 00		Sorgho à grains:		
1007 00 10		- hybride, destiné à l'ensemencement	6,4	0
1007 00 90		- autre	94 €/t	-
1008		Sarrasin, millet et alpiste; autres céréales:		
1008 10 00		- Sarrasin	37 €/t	0
1008 20 00		- Millet	56 €/t	0
1008 30 00		- Alpiste	exemption	0
1008 90		- autres céréales:		
1008 90 10		- - Triticale	93 €/t	0
1008 90 90		- - autres	37 €/t	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
11		CHAPITRE 11 - PRODUITS DE LA MINOTERIE; MALT; AMIDONS ET FÉCULES; INULINE; GLUTEN DE FROMENT		
1101 00		Farines de froment (blé) ou de méteil:		
		- de froment (blé):		
1101 00 11		- - de froment (blé) dur	172 €/t	0
1101 00 15		- - de froment (blé) tendre et d'épeautre	172 €/t	0
1101 00 90		- de méteil	172 €/t	0
1102		Farines de céréales autres que de froment (blé) ou de méteil:		
1102 10 00		- Farine de seigle	168 €/t	0
1102 20		- Farine de maïs:		
1102 20 10		- - d'une teneur en matières grasses inférieure ou égale à 1,5 % en poids	173 €/t	-
1102 20 90		- - autre	98 €/t	-
1102 90		- autres:		
1102 90 10		- - d'orge	171 €/t	5

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
1102 90 30	- - d'avoine	164 €/t	5
1102 90 50	- - Farine de riz	138 €/t	-
1102 90 90	- - autres	98 €/t	5
1103	Gruaux, semoules et agglomérés sous forme de pellets, de céréales:		
	- Gruaux et semoules:		
1103 11	- - de froment (blé):		
1103 11 10	- - - de froment (blé) dur	267 €/t	0
1103 11 90	- - - de froment (blé) tendre et d'épeautre	186 €/t	0
1103 13	- - de maïs:		
1103 13 10	- - - d'une teneur en matières grasses inférieure ou égale à 1,5 % en poids	173 €/t	-
1103 13 90	- - - autres	98 €/t	-
1103 19	- - d'autres céréales:		
1103 19 10	- - - de seigle	171 €/t	5
1103 19 30	- - - d'orge	171 €/t	5
1103 19 40	- - - d'avoine	164 €/t	5

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007			
1103 19 50	- - - de riz	138 €/t	-
1103 19 90	- - - autres	98 €/t	5
1103 20	- Agglomérés sous forme de pellets:		
1103 20 10	- - de seigle	171 €/t	-
1103 20 20	- - d'orge	171 €/t	-
1103 20 30	- - d'avoine	164 €/t	-
1103 20 40	- - de maïs	173 €/t	-
1103 20 50	- - de riz	138 €/t	-
1103 20 60	- - de froment (blé)	175 €/t	-
1103 20 90	- - autres	98 €/t	-
1104	Grains de céréales autrement travaillés (mondés, aplatis, en flocons, perlés, tranchés ou concassés, par exemple), à l'exception du riz du n° 1006; germes de céréales, entiers, aplatis, en flocons ou moulus:		
	- Grains aplatis ou en flocons:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
1104 12	-- d'avoine:		
1104 12 10	--- Grains aplatis	93 €/t	3
1104 12 90	--- Flocons	182 €/t	3
1104 19	-- d'autres céréales:		
1104 19 10	--- de froment (blé)	175 €/t	0
1104 19 30	--- de seigle	171 €/t	0
1104 19 50	--- de maïs	173 €/t	0
	--- d'orge:		
1104 19 61	---- Grains aplatis	97 €/t	0
1104 19 69	---- Flocons	189 €/t	0
	--- autres:		
1104 19 91	---- Flocons de riz	234 €/t	0
1104 19 99	---- autres	173 €/t	0
	- autres grains travaillés (mondés, perlés, tranchés ou concassés, par exemple):		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
1104 22		-- d'avoine:		
1104 22 20		--- mondés (décortiqués ou pelés)	162 €/t	3
1104 22 30		--- mondés et tranchés ou concassés (dits "Grütze" ou "grutten")	162 €/t	3
1104 22 50		--- perlés	145 €/t	3
1104 22 90		--- seulement concassés	93 €/t	3
1104 22 98		--- autres	93 €/t	3
1104 23		-- de maïs:		
1104 23 10		--- mondés (décortiqués ou pelés), même tranchés ou concassés	152 €/t	-
1104 23 30		--- perlés	152 €/t	-
1104 23 90		--- seulement concassés	98 €/t	-
1104 23 99		--- autres	98 €/t	-
1104 29		-- d'autres céréales:		
		--- d'orge:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description		Taux de base	Catégorie
	NC 2007			
1104 29 01		- - - - mondés (décortiqués ou pelés)	150 €/t	0
1104 29 03		- - - - mondés et tranchés ou concassés (dits "Grütze" ou "grutten")	150 €/t	0
1104 29 05		- - - - perlés	236 €/t	0
1104 29 07		- - - - seulement concassés	97 €/t	0
1104 29 09		- - - - autres	97 €/t	0
		- - - - autres:		
		- - - - mondés (décortiqués ou pelés), même tranchés ou concassés:		
1104 29 11		- - - - - de froment (blé)	129 €/t	0
1104 29 18		- - - - - autres	129 €/t	0
1104 29 30		- - - - - perlés	154 €/t	0
		- - - - - seulement concassés:		
1104 29 51		- - - - - de froment (blé)	99 €/t	0
1104 29 55		- - - - - de seigle	97 €/t	0
1104 29 59		- - - - - autres	98 €/t	0



Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
	- - - - autres:		
1104 29 81	- - - - - de froment (blé)	99 €/t	0
1104 29 85	- - - - - de seigle	97 €/t	0
1104 29 89	- - - - - autres	98 €/t	0
1104 30	- Germes de céréales, entiers, aplatis, en flocons ou moulus:		
1104 30 10	- - de froment (blé)	76 €/t	0
1104 30 90	- - autres	75 €/t	0
1105	Farine, semoule, poudre, flocons, granulés et agglomérés sous forme de pellets, de pommes de terre:		
1105 10 00	- Farine, semoule et poudre	12,2	0
1105 20 00	- Flocons, granulés et agglomérés sous forme de pellets	12,2	0
1106	Farines, semoules et poudres de légumes à cosse secs du n° 0713, de sagou ou des racines ou tubercules du n° 0714 et des produits du chapitre 8:		
1106 10 00	- de légumes à cosse secs du n° 0713	7,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
1106 20	- de sagou ou des racines ou tubercules du n° 0714:		
1106 20 10	- - dénaturées	95 €/t	0
1106 20 90	- - autres	166 €/t	0
1106 30	- des produits du chapitre 8:		
1106 30 10	- - de bananes	10,9	0
1106 30 90	- - autres	8,3	0
1107	Malt, même torréfié:		
1107 10	- non torréfié:		
	- - de froment (blé):		
1107 10 11	- - - présenté sous forme de farine	177 €/t	0
1107 10 19	- - - autre	134 €/t	0
	- - autre:		
1107 10 91	- - - présenté sous forme de farine	173 €/t	0
1107 10 99	- - - autre	131 €/t	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
1107 20 00	- torréfié	152 €/t	0
1108	Amidons et féculés; inuline:		
	- Amidons et féculés:		
1108 11 00	- - Amidon de froment (blé)	224 €/t	-
1108 12 00	- - Amidon de maïs	166 €/t	-
1108 13 00	- - Fécule de pommes de terre	166 €/t	-
1108 14 00	- - Fécule de manioc (cassave)	166 €/t	-
1108 19	- - autres amidons et féculés:		
1108 19 10	- - - Amidon de riz	216 €/t	-
1108 19 90	- - - autres	166 €/t	-
1108 20 00	- Inuline	19,2	0
1109 00 00	Gluten de froment (blé), même à l'état sec	512 €/t	-

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description		Taux de base	Catégorie
	NC 2007			
12		CHAPITRE 12 - GRAINES ET FRUITS OLÉAGINEUX; GRAINES, SEMENCES ET FRUITS DIVERS; PLANTES INDUSTRIELLES OU MÉDICINALES; PAILLES ET FOURRAGES		
1201 00		Fèves de soja, même concassées:		
1201 00 10		- destinées à l'ensemencement	exemption	0
1201 00 90		- autres	exemption	0
1202		Arachides non grillées ni autrement cuites, même décortiquées ou concassées:		
1202 10		- en coques:		
1202 10 10		- - destinées à l'ensemencement	exemption	0
1202 10 90		- - autres	exemption	0
1202 20 00		- décortiquées, même concassées	exemption	0
1203 00 00		Coprah	exemption	0
1204 00		Graines de lin, même concassées:		
1204 00 10		- destinées à l'ensemencement	exemption	0
1204 00 90		- autres	exemption	0
1205		Graines de navette ou de colza, même concassées:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
1205 10	- Graines de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique:		
1205 10 10	- - destinées à l'ensemencement	exemption	0
1205 10 90	- - autres	exemption	0
1205 90 00	- autres	exemption	0
1206 00	Graines de tournesol, même concassées:		
1206 00 10	- destinées à l'ensemencement	exemption	0
	- autres:		
1206 00 91	- - décortiquées; en coques striées gris et blanc	exemption	0
1206 00 99	- - autres	exemption	0
1207	Autres graines et fruits oléagineux, même concassés:		
1207 20	- Graines de coton:		
1207 20 10	- - destinées à l'ensemencement	exemption	0
1207 20 90	- - autres	exemption	0
1207 40	- Graines de sésame:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base		Catégorie
NC 2007				
1207 40 10	- - destinées à l'ensemencement	exemption		0
1207 40 90	- - autres	exemption		0
1207 50	- Graines de moutarde:			
1207 50 10	- - destinées à l'ensemencement	exemption		0
1207 50 90	- - autres	exemption		0
	- autres:			
1207 91	- - Graines d'oeillette ou de pavot:			
1207 91 10	- - - destinées à l'ensemencement	exemption		0
1207 91 90	- - - autres	exemption		0
1207 99	- - autres:			
1207 99 15	- - - destinés à l'ensemencement	exemption		0
	- - - autres:			
1207 99 91	- - - - Graines de chanvre	exemption		0
1207 99 97	- - - - autres	exemption		0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
1208	Farines de graines ou de fruits oléagineux, autres que la farine de moutarde:		
1208 10 00	- de fèves de soja	4,5	0
1208 90 00	- autres	exemption	0
1209	Graines, fruits et spores à ensemençer:		
1209 10 00	- Graines de betteraves à sucre	8,3	0
	- Graines fourragères:		
1209 21 00	- - de luzerne	2,5	0
1209 22	- - de trèfle ( <i>Trifolium</i> spp.):		
1209 22 10	- - - Trèfle violet ( <i>Trifolium pratense</i> L.)	exemption	0
1209 22 80	- - - autres	exemption	0
1209 23	- - de fétuque:		
1209 23 11	- - - Fétuque des prés ( <i>Festuca pratensis</i> Huds.)	exemption	0
1209 23 15	- - - Fétuque rouge ( <i>Festuca rubra</i> L.)	exemption	0
1209 23 80	- - - autres	2,5	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description		Taux de base	Catégorie
	NC 2007			
1209 24 00		- - de pâturin des prés du Kentucky ( <i>Poa pratensis</i> L.)	exemption	0
1209 25		- - de ray-grass ( <i>Lolium multiflorum</i> Lam., <i>Lolium perenne</i> L.):		
1209 25 10		- - - Ray-grass d'Italie ( <i>Lolium multiflorum</i> Lam.)	exemption	0
1209 25 90		- - - Ray-grass anglais ( <i>Lolium perenne</i> L.)	exemption	0
1209 29		- - autres:		
1209 29 10		- - - Vesces; graines des espèces <i>Poa palustris</i> L. et <i>Poa trivialis</i> L.; dactyle ( <i>Dactylis glomerata</i> L.); agrostide ( <i>Agrostides</i> )	exemption	0
1209 29 35		- - - Graines de fléole des prés	exemption	0
1209 29 50		- - - Graines de lupin	2,5	0
1209 29 60		- - - Graines de betteraves fourragères ( <i>Beta vulgaris</i> var. <i>alba</i> )	8,3	0
1209 29 80		- - - autres	2,5	0
1209 30 00		- Graines de plantes herbacées utilisées principalement pour leurs fleurs	3	0
		- autres:		



Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description		Taux de base	Catégorie
	NC 2007			
1209 91		-- Graines de légumes:		
1209 91 10		--- Graines de choux-raves (Brassica oleracea, var. caulorapa et gongylodes L.)	3	0
1209 91 30		--- Graines de betteraves à salade ou "betteraves rouges" (Beta vulgaris var. conditiva)	8,3	0
1209 91 90		--- autres	3	0
1209 99		-- autres:		
1209 99 10		--- Graines forestières	exemption	0
		--- autres:		
1209 99 91		---- Graines de plantes utilisées principalement pour leurs fleurs, autres que celles visées au n° 1209 30 00	3	0
1209 99 99		--- autres	4	0
1210		Cônes de houblon frais ou secs, même broyés, moulus ou sous forme de pellets; lupuline:		
1210 10 00		- Cônes de houblon, non broyés ni moulus ou sous forme de pellets	5,8	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description		Taux de base	Catégorie
	NC 2007			
1210 20		- Cônes de houblon, broyés, moulus ou sous forme de pellets; lupuline;		
1210 20 10		- - Cônes de houblon, broyés, moulus ou sous forme de pellets, enrichis en lupuline; lupuline	5,8	0
1210 20 90		- - autres	5,8	0
1211		Plantes, parties de plantes, graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasitocides ou similaires, frais ou secs, même coupés, concassés ou pulvérisés:		
1211 20 00		- Racines de ginseng	exemption	0
1211 30 00		- Coca (feuille de)	exemption	0
1211 40 00		- Paille de pavot	exemption	0
1211 90		- autres:		
1211 90 30		- - Fèves de tonka	3	0
1211 90 85		- - autres	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
1212		Caroubes, algues, betteraves à sucre et cannes à sucre, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées; noyaux et amandes de fruits et autres produits végétaux (y compris les racines de chicorée non torréfiées de la variété <i>Cichorium intybus sativum</i> ), servant principalement à l'alimentation humaine, non dénommés ni compris ailleurs:		
1212 20 00		- Algues	exemption	0
		- autres:		
1212 91		- - Betteraves à sucre:		
1212 91 20		- - - séchées, même pulvérisées	23 €/100 kg/net	7
1212 91 80		- - - autres	6,7 €/100 kg/net	7
1212 99		- - autres:		
1212 99 20		- - - Cannes à sucre	4,6 €/100 kg/net	7
1212 99 30		- - - Caroubes	5,1	0
		- - - Graines de caroubes:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description		Taux de base	Catégorie
	NC 2007			
1212 99 41		- - - - non décortiquées, ni concassées, ni moulues	exemption	0
1212 99 49		- - - - autres	5,8	0
1212 99 70		- - - - autres	exemption	0
1213 00 00		Pailles et balles de céréales brutes, même hachées, moulues, pressées ou agglomérées sous forme de pellets	exemption	0
1214		Rutabagas, betteraves fourragères, racines fourragères, foin, luzerne, trèfle, sainfoin, choux fourragers, lupin, vesces et produits fourragers similaires, même agglomérés sous forme de pellets:		
1214 10 00		- Farine et agglomérés sous forme de pellets, de luzerne	exemption	0
1214 90		- autres:		
1214 90 10		- - Betteraves fourragères, rutabagas et autres racines fourragères	5,8	0
1214 90 90		- - autres	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description		Taux de base	Catégorie
	NC 2007			
13		CHAPITRE 13 - GOMMES, RÉSINES ET AUTRES SUCS ET EXTRAITS VÉGÉTAUX		
1301		Gomme laque; gommés, résines, gommés-résines et oléorésines (baumes, par exemple), naturelles:		
1301 20 00		- Gomme arabique	exemption	0
1301 90 00		- autres	exemption	0
1302		Sucs et extraits végétaux; matières pectiques, pectinates et pectates; agar-agar et autres mucilages et épaississants dérivés des végétaux, même modifiés:		
		- Sucrs et extraits végétaux:		
1302 11 00		- - Opium	exemption	0
1302 12 00		- - de réglisse	3,2	0
1302 13 00		- - de houblon	3,2	0
1302 19		- - autres:		
1302 19 05		- - - Oléorésine de vanille	3	0
1302 19 80		- - - autres	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
1302 20	- Matières pectiques, pectinates et pectates:		
1302 20 10	- - à l'état sec	19,2	0
1302 20 90	- - autres	11,2	0
	- Mucilages et épaississants dérivés des végétaux, même modifiés:		
1302 31 00	- - Agar-agar	exemption	0
1302 32	- - Mucilages et épaississants de caroubes, de graines de caroubes ou de graines de guarée, même modifiés:		
1302 32 10	- - - de caroubes ou de graines de caroubes	exemption	0
1302 32 90	- - - de graines de guarée	exemption	0
1302 39 00	- - autres	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
14		CHAPITRE 14 - MATIÈRES À TRESSER ET AUTRES PRODUITS D'ORIGINE VÉGÉTALE, NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS AILLEURS		
1401		Matières végétales des espèces principalement utilisées en vannerie ou en sparterie (bambous, rotins, roseaux, joncs, osiers, raphia, pailles de céréales nettoyées, blanchies ou teintes, écorces de tilleul, par exemple):		
1401 10 00		- Bambous	exemption	0
1401 20 00		- Rotins	exemption	0
1401 90 00		- autres	exemption	0
1404		Produits végétaux non dénommés ni compris ailleurs:		
1404 20 00		- Linters de coton	exemption	0
1404 90 00		- autres	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
III	SECTION III - GRAISSES ET HUILES ANIMALES OU VÉGÉTALES; PRODUITS DE LEUR DISSOCIATION; GRAISSES ALIMENTAIRES ÉLABORÉES; CIRES D'ORIGINE ANIMALE OU VÉGÉTALE		
15	CHAPITRE 15 - GRAISSES ET HUILES ANIMALES OU VÉGÉTALES; PRODUITS DE LEUR DISSOCIATION; GRAISSES ALIMENTAIRES ÉLABORÉES; CIRES D'ORIGINE ANIMALE OU VÉGÉTALE		
1501 00	Graisses de porc (y compris le saindoux) et graisses de volailles, autres que celles du n° 0209 ou du n° 1503: - Graisses de porc (y compris le saindoux):		
1501 00 11	- - destinées à des usages industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	exemption	0
1501 00 19	- - autres	17,2 €/100 kg/net	0
1501 00 90	- Graisses de volailles	11,5	0
1502 00	Graisses des animaux des espèces bovine, ovine ou caprine, autres que celles du n° 1503:		
1502 00 10	- destinées à des usages industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	exemption	0
1502 00 90	- autres	3,2	0
1503 00	Stéarine solaire, huile de saindoux, oléostéarine, oléomargarine et huile de suif, non émulsionnées, ni mélangées ni autrement préparées:		



Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description		Taux de base	Catégorie
	NC 2007			
		- Stéarine solaire et oléostéarine:		
1503 00 11		- - destinées à des usages industriels	exemption	0
1503 00 19		- - autres	5,1	0
1503 00 30		- Huile de suif, destinée à des usages industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	exemption	0
1503 00 90		- autres	6,4	0
1504		Graisses et huiles et leurs fractions, de poissons ou de mammifères marins, même raffinées, mais non chimiquement modifiées:		
1504 10		- Huiles de foies de poissons et leurs fractions:		
1504 10 10		- - d'une teneur en vitamine A égale ou inférieure à 2 500 unités internationales par gramme	3,8	0
		- - autres:		
1504 10 91		- - - de flétans	exemption	0
1504 10 99		- - - autres	exemption	0
1504 20		- Graisses et huiles de poissons et leurs fractions, autres que les huiles de foies:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
1504 20 10	- - Fractions solides	10,9	0
1504 20 90	- - autres	exemption	0
1504 30	- Graisses et huiles de mammifères marins et leurs fractions:		
1504 30 10	- - Fractions solides	10,9	0
1504 30 90	- - autres	exemption	0
1505 00	Graisse de suint et substances grasses dérivées, y compris la lanoline:		
1505 00 10	- Graisse de suint brute (suintine)	3,2	0
1505 00 90	- autres	exemption	0
1506 00 00	Autres graisses et huiles animales et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées	exemption	0
1507	Huile de soja et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées:		
1507 10	- Huile brute, même dégommée:		
1507 10 10	- - destinée à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	3,2	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
1507 10 90	- - autre	6,4	0
1507 90	- autres:		
1507 90 10	- - destinées à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	5,1	0
1507 90 90	- - autres	9,6	0
1508	Huile d'arachide et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées:		
1508 10	- Huile brute:		
1508 10 10	- - destinée à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	exemption	0
1508 10 90	- - autre	6,4	0
1508 90	- autres:		
1508 90 10	- - destinées à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	5,1	0
1508 90 90	- - autres	9,6	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description		Taux de base	Catégorie
	NC 2007			
1509		Huile d'olive et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées:		
1509 10		- vierges:		
1509 10 10		- - Huile d'olive lampante	122,6 €/100 kg/net	0
1509 10 90		- - autres	124,5 €/100 kg/net	0
1509 90 00		- autres	134,6 €/100 kg/net	0
1510 00		Autres huiles et leurs fractions, obtenues exclusivement à partir d'olives, même raffinées, mais non chimiquement modifiées et mélanges de ces huiles ou fractions avec des huiles ou fractions du n° 1509		
1510 00 10		- Huiles brutes	110,2 €/100 kg/net	0
1510 00 90		- autres	160,3 €/100 kg/net	0
1511		Huile de palme et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées		
1511 10		- Huile brute		
1511 10 10		- - destinée à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
1511 10 90	- - autres		3,8	0
1511 90	- autres			
	- - Fractions solides			
1511 90 11	- - - présentées en emballages immédiats d'un contenu net de 1 kg ou moins		12,8	0
1511 90 19	- - - autrement présentées		10,9	0
	- - autres			
1511 90 91	- - - destinées à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine		5,1	0
1511 90 99	- - - autres		9	0
1512	Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées			
	- Huiles de tournesol ou de carthame et leurs fractions			
1512 11	- - Huiles brutes			
1512 11 10	- - - destinées à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine		3,2	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
	- - - autres		
1512 11 91	- - - - de tournesol	6,4	0
1512 11 99	- - - - de carthame	6,4	0
1512 19	- - autres		
1512 19 10	- - - destinées à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	5,1	0
1512 19 90	- - - autres	9,6	0
	- Huile de coton et ses fractions		
1512 21	- - Huile brute, même dépourvue de gossipol		
1512 21 10	- - - destinée à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	3,2	0
1512 21 90	- - - autres	6,4	0
1512 29	- - autres		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
1512 29 10	- - - destinées à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	5,1	0
1512 29 90	- - - autres	9,6	0
1513	Huiles de coco (huile de coprah), de palmiste ou de babassu et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées		
	- Huile de coco (huile de coprah) et ses fractions		
1513 11	-- Huile brute		
1513 11 10	- - - destinée à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	2,5	0
	- - - autre		
1513 11 91	- - - présentées en emballages immédiats d'un contenu net de 1 kg ou moins	12,8	0
1513 11 99	- - - - autrement présentée	6,4	0
1513 19	- - autres		
	- - - Fractions solides		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description		Taux de base	Catégorie
	NC 2007			
1513 19 11		- - - - présentées en emballages immédiats d'un contenu net de 1 kg ou moins	12,8	0
1513 19 19		- - - - autrement présentées	10,9	0
		- - - autres		
1513 19 30		- - - - destinées à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	5,1	0
		- - - - autres		
1513 19 91		- - - - - présentées en emballages immédiats d'un contenu net de 1 kg ou moins	12,8	0
1513 19 99		- - - - - autrement présentées	9,6	0
		- Huiles de palmiste ou de babassu et leurs fractions		
1513 21		- - Huiles brutes		
1513 21 10		- - - destinées à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	3,2	0
		- - - autres		
1513 21 30		- - - - présentées en emballages immédiats d'un contenu net de 1 kg ou moins	12,8	0



Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
1513 21 90	- - - - autrement présentées	6,4	0
1513 29	- - autres		
	- - - Fractions solides		
1513 29 11	- - - - présentées en emballages immédiats d'un contenu net de 1 kg ou moins	12,8	0
1513 29 19	- - - - autrement présentées	10,9	0
	- - - autres		
1513 29 30	- - - - destinées à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	5,1	0
	- - - - autres		
1513 29 50	- - - - - présentées en emballages immédiats d'un contenu net de 1 kg ou moins	12,8	0
1513 29 90	- - - - - autrement présentées	9,6	0
1514	Huiles de navette, de colza ou de moutarde et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description		Taux de base	Catégorie
	NC 2007			
		- Huiles de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique et leurs fractions		
1514 11		- - Huiles brutes		
1514 11 10		- - - destinées à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	3,2	0
1514 11 90		- - - autres	6,4	0
1514 19		- - autres		
1514 19 10		- - - destinées à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	5,1	0
1514 19 90		- - - autres	9,6	0
		- autres		
1514 91		- - Huiles brutes		
1514 91 10		- - - destinées à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	3,2	0
1514 91 90		- - - autres	6,4	0
1514 99		- - autres		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
1514 99 10	- - - destinées à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	5,1	0
1514 99 90	- - - autres	9,6	0
1515	Autres graisses et huiles végétales (y compris l'huile de jojoba) et leurs fractions, fixes, même raffinées, mais non chimiquement modifiées		
	- Huile de lin et ses fractions		
1515 11 00	- - Huile brute	3,2	0
1515 19	- - autres		
1515 19 10	- - - destinées à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	5,1	0
1515 19 90	- - - autres	9,6	0
	- Huile de maïs et ses fractions		
1515 21	- - Huile brute		
1515 21 10	- - - destinée à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	3,2	0
1515 21 90	- - - autre	6,4	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
1515 29	- - autres		
1515 29 10	- - - destinées à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	5,1	0
1515 29 90	- - - autres	9,6	0
1515 30	- Huile de ricin et ses fractions		
1515 30 10	- - - destinées à la production de l'acide amino-undécanoïque pour la fabrication soit de fibres synthétiques, soit de matières plastiques	exemption	0
1515 30 90	- - - autres	5,1	0
1515 50	- Huile de sésame et ses fractions		
	- - Huile brute		
1515 50 11	- - - destinée à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	3,2	0
1515 50 19	- - - autre	6,4	0
	- - autres		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
1515 50 91	- - - destinées à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	5,1	0
1515 50 99	- - - autres	9,6	0
1515 90	- autres		
1515 90 11	- - Huile de tung (d'abrasin); huiles de jojoba, d'ôitica; cire de myrica, cire du Japon; leurs fractions	exemption	0
	- - Huile de graines de tabac et ses fractions		
	- - - Huile brute		
1515 90 21	- - - - destinée à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	exemption	0
1515 90 29	- - - - autre	6,4	0
	- - - autres		
1515 90 31	- - - - destinées à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	exemption	0
1515 90 39	- - - - autres	9,6	0
	- - autres huiles et leurs fractions		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description		Taux de base	Catégorie
	NC 2007			
		- - - Huiles brutes		
1515 90 40		- - - - destinées à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	3,2	0
		- - - - autres		
1515 90 51		- - - - - concrètes, présentées en emballages immédiats d'un contenu net de 1 kg ou moins	12,8	0
1515 90 59		- - - - - concrètes, autrement présentées; fluides	6,4	0
		- - - - autres		
1515 90 60		- - - - destinées à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	5,1	0
		- - - - autres		
1515 90 91		- - - - - concrètes, présentées en emballages immédiats d'un contenu net de 1 kg ou moins	12,8	0
1515 90 99		- - - - - concrètes, autrement présentées; fluides	9,6	0
1516		Graisses et huiles animales ou végétales et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
1516 10	- Graisses et huiles animales et leurs fractions		
1516 10 10	- - présentées en emballages immédiats d'un contenu net de 1 kg ou moins	12,8	0
1516 10 90	- - autrement présentées	10,9	0
1516 20	- Graisses et huiles végétales et leurs fractions		
1516 20 10	- - Huiles de ricin hydrogénées, dites "opalwax"	3,4	0
	- - autres		
1516 20 91	- - - en emballages immédiats d'un contenu net de 1 kg ou moins	12,8	0
	- - - autrement présentées		
1516 20 95	- - - - Huiles de navette, de colza, de lin, de tournesol, d'illipé, de makoré, de touloucouna ou de babassu, destinées à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	5,1	0
	- - - - autres		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
1516 20 96		----- Huiles d'arachide, de coton, de soja ou de tournesol; autres huiles d'une teneur en acides gras libres de moins de 50 % en poids et à l'exclusion des huiles de palmiste, d'illipé, de coco, de navette, de colza ou de copaiba	9,6	0
1516 20 98		----- autres	10,9	0
1517		Margarine; mélanges ou préparations alimentaires de graisses ou d'huiles animales ou végétales ou de fractions de différentes graisses ou huiles du présent chapitre, autres que les graisses et huiles alimentaires et leurs fractions du n° 1516		
1517 10		- Margarine, à l'exclusion de la margarine liquide		
1517 10 10		- - d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait excédant 10 % mais n'excédant pas 15 %	8,3 + 28,4 €/100 kg/net	AV0-3
1517 10 90		- - autre	16	0
1517 90		- autres		
1517 90 10		- - d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait excédant 10 % mais n'excédant pas 15 %	8,3 + 28,4 €/100 kg/net	AV0-7
		- - autres		



Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description		Taux de base	Catégorie
	NC 2007			
1517 90 91	- - - Huiles végétales fixes, fluides, mélangées		9,6	0
1517 90 93	- - - Mélanges ou préparations culinaires utilisés pour le démoulage		2,9	0
1517 90 99	- - - autres		16	0
1518 00	Graisses et huiles animales ou végétales et leurs fractions, cuites, oxydées, déshydratées, sulfurées, soufflées, standolisées ou autrement modifiées chimiquement, à l'exclusion de celles du n° 1516; mélanges ou préparations non alimentaires de graisses ou d'huiles animales ou végétales ou de fractions de différentes graisses ou huiles du présent chapitre, non dénommés ni compris ailleurs			
1518 00 10	- Linoxyne		7,7	0
	- Huiles végétales fixes, fluides, mélangées, destinées à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine			
1518 00 31	- - brutes		3,2	0
1518 00 39	- - autres		5,1	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
	- autres		
1518 00 91	- - Graisses et huiles animales ou végétales et leurs fractions, cuites, oxydées, déshydratées, sulfurées, soufflées, standolisées ou autrement modifiées chimiquement, à l'exclusion de celles du n° 1516	7,7	0
	- - autres		
1518 00 95	- - - Mélanges et préparations non alimentaires de graisses et d'huiles animales ou de graisses et d'huiles animales et végétales et leurs fractions	2	0
1518 00 99	- - - autres	7,7	0
1520 00 00	Glycérol brut; eaux et lessives glycéreuses	exemption	0
1521	Cires végétales (autres que les triglycérides), cires d'abeilles ou d'autres insectes et spermaceti, même raffinés ou colorés		
1521 10 00	- Cires végétales	exemption	0
1521 90	- autres		
1521 90 10	- - Spermaceti, même raffiné ou coloré	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
	-- Cires d'abeilles ou d'autres insectes, même raffinées ou colorées		
1521 90 91	--- brutes	exemption	0
1521 90 99	--- autres	2,5	0
1522 00	Dé gras; résidus provenant du traitement des corps gras ou des cires animales ou végétales		
1522 00 10	- Dé gras	3,8	0
	- Résidus provenant du traitement des corps gras ou des cires animales ou végétales		
	-- contenant de l'huile ayant les caractères de l'huile d'olive		
1522 00 31	--- Pâtes de neutralisation (soap-stocks)	29,9 €/100 kg/net	0
1522 00 39	--- autres	47,8 €/100 kg/net	0
	-- autres		
1522 00 91	--- Lies ou fèces d'huiles, pâtes de neutralisation (soap-stocks)	3,2	0
1522 00 99	--- autres	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
IV		SECTION IV - PRODUITS DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES; BOISSONS, LIQUIDES ALCOOLIQUES ET VINAIGRES; TABACS ET SUCCÉDANÉS DE TABAC FABRIQUÉS		
16		CHAPITRE 16 - PRÉPARATIONS DE VIANDE, DE POISSONS OU DE CRUSTACÉS, DE MOLLUSQUES OU D'AUTRES INVERTÉBRÉS AQUATIQUES		
1601 00		Saucisses, saucissons et produits similaires, de viande, d'abats ou de sang; préparations alimentaires à base de ces produits		
1601 00 10		- de foie	15,4	0
		- autres		
1601 00 91		- - Saucisses et saucissons, secs ou à tartiner, non cuits	149,4 €/100 kg/net	0
1601 00 99		- - autres	100,5 €/100 kg/net	0
1602		Autres préparations et conserves de viande, d'abats ou de sang		
1602 10 00		- Préparations homogénéisées	16,6	-
1602 20		- de foies de tous animaux		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
		- - d'oise ou de canard		
1602 20 11		- - - contenant en poids 75 % ou plus de foie gras	10,2	-
1602 20 19		- - - autres	10,2	-
1602 20 90		- - autres	16	-
		- de volailles du n° 0105		
1602 31		- - de dinde		
		- - - Contenant en poids 57 % ou plus de viande ou d'abats de volailles		
1602 31 11		- - - - contenant exclusivement de la viande de dinde non cuite	102,4 €/100 kg/net	-
1602 31 19		- - - - autres	102,4 €/100 kg/net	-
1602 31 30		- - - contenant en poids 25 % ou plus mais moins de 57 % de viande ou d'abats de volailles	102,4 €/100 kg/net	-
1602 31 90		- - - autres	102,4 €/100 kg/net	-
1602 32		- - de coqs et de poules		
		- - - contenant en poids 57 % ou plus de viande ou d'abats de volailles		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
1602 32 11	- - - - non cuits	86,7 €/100 kg/net	-
1602 32 19	- - - - autres	102,4 €/100 kg/net	-
1602 32 30	- - - contenant en poids 25 % ou plus mais moins de 57 % de viande ou d'abats de volailles	10,9	-
1602 32 90	- - - autres	10,9	-
1602 39	- - autres		
	- - - contenant en poids 57 % ou plus de viande ou d'abats de volailles		
1602 39 21	- - - - non cuits	86,7 €/100 kg/net	-
1602 39 29	- - - - autres	10,9	-
1602 39 40	- - - contenant en poids 25 % ou plus mais moins de 57 % de viande ou d'abats de volailles	10,9	-
1602 39 80	- - - autres	10,9	-
	- de l'espèce porcine		
1602 41	- - Jambons et leurs morceaux		
1602 41 10	- - - de l'espèce porcine domestique	156,8 €/100 kg/net	0
1602 41 90	- - - autres	10,9	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
1602 42	-- Épaules et leurs morceaux		
1602 42 10	-- de l'espèce porcine domestique	129,3 €/100 kg/net	0
1602 42 90	--- autres	10,9	0
1602 49	-- autres, y compris les mélanges		
	--- de l'espèce porcine domestique		
	---- contenant en poids 80 % ou plus de viande ou d'abats, de toutes espèces, y compris le lard et les graisses de toute nature ou origine		
1602 49 11	----- Longes (à l'exclusion des échine) et leurs morceaux, y compris les mélanges de longes et jambons	156,8 €/100kg/net	0
1602 49 13	----- Échine et leurs morceaux, y compris les mélanges d'échine et épaules	129,3 €/100 kg/net	0
1602 49 15	----- autres mélanges contenant jambons, épaules, longes ou échine et leurs morceaux	129,3 €/100 kg/net	0
1602 49 19	----- autres	85,7 €/100 kg/net	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
1602 49 30	- - - - Contenant en poids 40 % ou plus mais moins de 80 % de viande ou d'abats, de toutes espèces, y compris le lard et les graisses de toute nature ou origine	75 €/100 kg/net	0
1602 49 50	- - - - contenant en poids moins de 40 % de viande ou d'abats, de toutes espèces, y compris le lard et les graisses de toute nature ou origine	54,3 €/100 kg/net	0
1602 49 90	- - - autres	10,9	0
1602 50	- de l'espèce bovine		
1602 50 10	- - non cuits; mélanges de viande ou d'abats cuits et de viande ou d'abats non cuits	303,4 €/100 kg/net	-
	- - autres		
	- - - en récipients hermétiquement clos		
1602 50 31	- - - - Corned beef	16,6	0
1602 50 39	- - - - autres	16,6	0
1602 50 80	- - - autres	16,6	0
1602 90	- autres, y compris les préparations de sang de tous animaux		



Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
1602 90 10	-- Préparations de sang de tous animaux	16,6	0
	-- autres		
1602 90 31	--- de gibier ou de lapin	10,9	0
1602 90 41	--- de renne	16,6	0
	--- autres		
1602 90 51	---- contenant de la viande ou des abats de l'espèce porcine domestique	85,7 €/100 kg/net	0
	---- autres		
	----- contenant de la viande ou des abats de l'espèce bovine		
1602 90 61	----- non cuits; mélanges de viande ou d'abats cuits et de viande ou d'abats non cuits	303,4 €/100 kg/net	-
1602 90 69	----- autres	16,6	0
	----- autres		
	----- d'ovins ou de caprins		
	----- non cuits; mélanges de viande ou d'abats cuits et de viande ou d'abats non cuits		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base		Catégorie
NC 2007				
1602 90 72	- - - - - d'ovins	12,8		0
1602 90 74	- - - - - de caprins	16,6		0
	- - - - - autres			
1602 90 76	- - - - - d'ovins	12,8		0
1602 90 78	- - - - - de caprins	16,6		0
1602 90 98	- - - - - autres	16,6		0
1603 00	Extraits et jus de viande, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques			
1603 00 10	- en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 1 kg	12,8		0
1603 00 80	- autres	exemption		0
1604	Préparations et conserves de poissons; caviar et ses succédanés préparés à partir d'oeufs de poisson			
	- Poissons entiers ou en morceaux, à l'exclusion des poissons hachés			
1604 11 00	- - Saumons	5,5		0
1604 12	- - Harengs			

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
1604 12 10		- - - Filets crus, simplement enrobés de pâte ou de chapelure (panés), même précuits dans l'huile, congelés	15	0
		- - - autres		
1604 12 91		- - - - en récipients hermétiquement clos	20	0
1604 12 99		- - - - autres	20	0
1604 13		- - Sardines, sardinelles et sprats ou esprots		
		- - - Sardines		
1604 13 11		- - - - à l'huile d'olive	12,5	0
1604 13 19		- - - - autres	12,5	0
1604 13 90		- - - autres	12,5	0
1604 14		- - Thons, listaos et bonites ( <i>Sarda</i> spp.)		
		- - - Thons et listaos		
1604 14 11		- - - - à l'huile végétale	24	0
		- - - - autres		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description		Taux de base	Catégorie
	NC 2007			
1604 14 16		---- Filets dénommés "longes"	24	0
1604 14 18		---- autres	24	0
1604 14 90		--- Bonites ( <i>Sarda</i> spp.)	25	0
1604 15		-- Maquereaux		
		--- des espèces <i>Scomber scombrus</i> et <i>Scomber japonicus</i>		
1604 15 11		---- Filets	25	0
1604 15 19		---- autres	25	0
1604 15 90		--- de l'espèce <i>Scomber australasicus</i>	20	0
1604 16 00		-- Anchois	25	0
1604 19		-- autres		
1604 19 10		--- Salmonidés, autres que les saumons	7	0
		--- Poissons du genre <i>Euthymus</i> , autres que les listaos [ <i>Euthymus</i> ( <i>Katsuwonus pelamis</i> )		
1604 19 31		---- Filets dénommés "longes"	24	0
1604 19 39		---- autres	24	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description		Taux de base	Catégorie
	NC 2007			
1604 19 50		- - - Poissons de l'espèce <i>Orcynopsis unicolor</i>	12,5	0
		- - - autres		
1604 19 91		- - - - Filets crus, simplement enrobés de pâte ou de chapelure (panés), même précuits dans l'huile, congelés	7,5	0
		- - - - autres		
1604 19 92		- - - - - Morues ( <i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i> )	20	0
1604 19 93		- - - - - Lieus noirs ( <i>Pollachius virens</i> )	20	0
1604 19 94		- - - - - Merlus ( <i>Merluccius</i> spp., <i>Urophycis</i> spp.)	20	0
1604 19 95		- - - - - Lieus de l'Alaska ( <i>Theragra chalcogramma</i> ) et lieus jaunes ( <i>Pollachius pollachius</i> )	20	0
1604 19 98		- - - - - autres	20	0
1604 20		- autres préparations et conserves de poissons		
1604 20 05		- - Préparations de surimi	20	0
		- - autres		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
1604 20 10	- - - de saumons	5,5	0
1604 20 30	- - - de salmonidés, autres que les saumons	7	0
1604 20 40	- - - d'anchois	25	0
1604 20 50	- - - de sardines, de bonites, de maquereaux des espèces <i>Scomber scombrus</i> et <i>Scomber japonicus</i> et poissons de l'espèce <i>Orcynopsis unicolor</i>	25	0
1604 20 70	- - - de thons, listaos et autres poissons du genre <i>Euthynnus</i>	24	0
1604 20 90	- - - d'autres poissons	14	0
1604 30	- Caviar et ses succédanés		
1604 30 10	- - Caviar (oeufs d'esturgeon)	20	0
1604 30 90	- - Succédanés de caviar	20	0
1605	Crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques, préparés ou conservés		
1605 10 00	- Crabes	8	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
1605 20	- Crevettes		
1605 20 10	- - en récipients hermétiquement clos	20	0
	- - autres		
1605 20 91	- - - en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 2 kg	20	0
1605 20 99	- - - autres	20	0
1605 30	- Homards		
1605 30 10	- - Chair de homard, cuite, pour la fabrication de beures de homards, de terrines, de soupes ou de sauces	exemption	0
1605 30 90	- - autres	20	0
1605 40 00	- autres crustacés	20	0
1605 90	- autres		
	- - Mollusques		
	- - - Moules ( <i>Mytilus</i> spp., <i>Perna</i> spp.)		
1605 90 11	- - - en récipients hermétiquement clos	20	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
1605 90 19	- - - autres	20	0
1605 90 30	- - - autres	20	0
1605 90 90	- - autres invertébrés aquatiques	26	0
17	CHAPITRE 17 - SUCRES ET SUCRERIES		
1701	Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide		
	- Sucres bruts sans addition d'aromatisants ou de colorants		
1701 11	- - de canne		
1701 11 10	- - - destiné à être raffinés	33,9 €/100 kg/net	SR
1701 11 90	- - - autres	41,9 €/100 kg/net	SR
1701 12	- - de betterave		
1701 12 10	- - - destiné à être raffinés	33,9 €/100 kg/net	-
1701 12 90	- - - autres	41,9 €/100 kg/net	-
	- autres		



Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description		Taux de base	Catégorie
NC 2007				
1701 91 00	- -	additionnés d'aromatisants ou de colorants	41,9 €/100 kg/net	SR
1701 99	- -	autres		
1701 99 10	- - -	Sucres blancs	41,9 €/100 kg/net	SR
1701 99 90	- - -	autres	41,9 €/100 kg/net	SR
1702		Autres sucres, y compris le lactose, le maltose, le glucose et le fructose (lévulose) chimiquement purs, à l'état solide; sirops de sucres sans addition d'aromatisants ou de colorants; succédanés du miel, même mélangés de miel naturel; sucres et mélasses caramélisés		
		- Lactose et sirop de lactose		
1702 11 00	- -	contenant en poids 99 % ou plus de lactose, exprimé en lactose anhydre calculé sur matière sèche	14 €/100 kg/net	-
1702 19 00	- -	autres	14 €/100 kg/net	-
1702 20	-	Sucre et sirop d'érable		
1702 20 10	- -	Sucre d'érable à l'état solide, additionné d'aromatisants ou de colorants	0,4 €/100 kg/net	-

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007	- - autres			
1702 20 90	- - autres		8	3
1702 30	- Glucose et sirop de glucose, ne contenant pas de fructose ou contenant en poids à l'état sec moins de 20 % de fructose			
1702 30 10	- - Isoglucose		50,7 €/100 kg/net mas	-
	- - autres			
	- - - contenant en poids, à l'état sec, 99% ou plus de glucose			
1702 30 51	- - - - en poudre cristalline blanche, même aggloméré		26,8 €/100 kg/net	-
1702 30 59	- - - - autres		20 €/100 kg/net	-
	- - - autres			
1702 30 91	- - - - en poudre cristalline blanche, même aggloméré		26,8 €/100 kg/net	-
1702 30 99	- - - - autres		20 €/100 kg/net	-

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description		Taux de base	Catégorie
	NC 2007			
1702 40		- Glucose et sirop de glucose, contenant en poids à l'état sec de 20 % inclus à 50 % exclus de fructose, à l'exception du sucre inversé (ou interverti)		
1702 40 10		- - Isoglucose	50,7 €/100 kg/net mas	-
1702 40 90		- - autres	20 €/100 kg/net	-
1702 50 00		- Fructose chimiquement pur	16 + 50,7 €/100 kg/net mas	AVO
1702 60		- autre fructose et sirop de fructose, contenant en poids à l'état sec plus de 50 % de fructose, à l'exception du sucre inversé (ou interverti)		
1702 60 10		- - Isoglucose	50,7 €/100 kg/net mas	-
1702 60 80		- - Sirop d'inuline	0,4 €/100 kg/net	-
1702 60 95		- - autres	0,4 €/100 kg/net	-
1702 90		- autres, y compris le sucre inversé (ou interverti) et les autres sucres et sirops de sucres contenant en poids à l'état sec 50 % de fructose		
1702 90 10		- - Maltose chimiquement pur	12,8	-
1702 90 30		- - Isoglucose	50,7 €/100 kg/net mas	-

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description		Taux de base	Catégorie
	NC 2007			
1702 90 50	- -	Maltodextrine et sirop de maltodextrine	20 €/100 kg/net	-
1702 90 60	- -	Succédanés du miel, même mélangés de miel naturel	0,4 €/100 kg/net	-
	- -	Mélasses caramélisées		
1702 90 71	- - -	contenant en poids à l'état sec 50 % ou plus de saccharose	0,4 €/100 kg/net	-
	- - -	autres		
1702 90 75	- - - -	en poudre, même agglomérée	27,7 €/100 kg/net	-
1702 90 79	- - - -	autres	19,2 €/100 kg/net	-
1702 90 80	- -	Sirop d'inuline	0,4 €/100 kg/net	-
1702 90 99	- -	autres	0,4 €/100 kg/net	-
1703		Mélasses résultant de l'extraction ou du raffinage du sucre		
1703 10 00	-	Mélasses de canne	0,35 €/100 kg/net	0
1703 90 00	-	autres	0,35 €/100 kg/net	0
1704		Sucreries sans cacao (y compris le chocolat blanc)		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description		Taux de base	Catégorie
	NC 2007			
1704 10		- Gommés à mâcher ( <i>chewing-gum</i> ), même enrobés de sucre		
		- - d'une teneur en poids de saccharose inférieure à 60 % (y compris le sucre interverti calculé en saccharose)		
1704 10 11		- - - Gomme en bandes	6,2 + 27,1 €/100 kg/net MAX 17,9	0
1704 10 19		- - - autres	6,2 + 27,1 €/100 kg/net MAX 17,9	0
		- - d'une teneur en poids de saccharose égale ou supérieure à 60 % (y compris le sucre interverti calculé en saccharose)		
1704 10 91		- - - Gomme en bandes	6,3 + 30,9 €/100 kg/net MAX 18,2	0
1704 10 99		- - - autres	6,3 + 30,9 €/100 kg/net MAX 18,2	0
1704 90		- autres		
1704 90 10		- - Extraits de réglisse contenant en poids plus de 10 % de saccharose, sans addition d'autres matières	13,4	0
1704 90 30		- - Préparation dite "chocolat blanc"	9,1 + 45,1 €/100 kg/net MAX 18,9 + 16,5 €/100 kg/net	0
		- - autres		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
1704 90 51		- - - Pâtes et masses, y compris le massepain, en emballages immédiats d'un contenu net égal ou supérieur à 1 kg	9 + EA MAX 18,7 + AD S/Z	0
1704 90 55		- - - Pastilles pour la gorge et bonbons contre la toux	9 + EA MAX 18,7 + AD S/Z	0
1704 90 61		- - - Dragées et sucreries similaires dragéifiées	9 + EA MAX 18,7 + AD S/Z	0
		- - - autres		
1704 90 65		- - - - Gommages et autres confiseries à base de gélatinants, y compris les pâtes de fruits sous forme de sucreries	9 + EA MAX 18,7 + AD S/Z	0
1704 90 71		- - - - Bonbons de sucre cuit, même fourrés	9 + EA MAX 18,7 + AD S/Z	0
1704 90 75		- - - - Caramels	9 + EA MAX 18,7 + AD S/Z	0
		- - - - autres		
1704 90 81		- - - - - obtenues par compression	9 + EA MAX 18,7 + AD S/Z	0
1704 90 99	1	- - - - - autres, d'une teneur en sucres inférieure à 70 %	9 + EA MAX 18,7 + AD S/Z	0
1704 90 99	2	- - - - - autres, d'une teneur en sucres égale ou supérieure à 70 %	9 + EA MAX 18,7 + AD S/Z	AV0-SP

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description		Taux de base	Catégorie
	NC 2007			
18		CHAPITRE 18 - CACAO ET SES PRÉPARATIONS		
1801 00 00		Cacao en fèves et brisures de fèves, bruts ou torréfiés	exemption	0
1802 00 00		Coques, pellicules (pelures) et autres déchets de cacao	exemption	0
1803		Pâte de cacao, même dégraissée		
1803 10 00		- non dégraissée	9,6	0
1803 20 00		- complètement ou partiellement dégraissée	9,6	0
1804 00 00		Beurre, graisse et huile de cacao	7,7	0
1805 00 00		Poudre de cacao, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	8	0
1806		Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao		
1806 10		- Poudre de cacao avec addition de sucre ou d'autres édulcorants		
1806 10 15		- - ne contenant pas ou contenant en poids moins de 5 % de saccharose (y compris le sucre interverti calculé en saccharose) ou d'isoglucose calculé également en saccharose	8	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
1806 10 20		- - d'une teneur en poids de saccharose (y compris le sucre interverti calculé en saccharose) ou d'isoglucose calculé également en saccharose, égale ou supérieure à 5 % et inférieure à 65 %	8 + 25,2 €/100 kg/net	0
1806 10 30		- - d'une teneur en poids de saccharose (y compris le sucre interverti calculé en saccharose) ou d'isoglucose calculé également en saccharose, égale ou supérieure à 65 % et inférieure à 80 %	8 + 31,4 €/100 kg/net	AV0-SP
1806 10 90		- - d'une teneur en poids de saccharose (y compris le sucre interverti calculé en saccharose) ou d'isoglucose calculé également en saccharose, égale ou supérieure à 80 %	8 + 41,9 €/100 kg/net	AV0-SP
1806 20		- autres préparations présentées soit en blocs ou en barres d'un poids excédant 2 kg, soit à l'état liquide ou pâteux ou en poudres, granulés ou formes similaires, en récipients ou en emballages immédiats, d'un contenu excédant 2 kg		
1806 20 10		- - d'une teneur en poids de beurre de cacao égale ou supérieure à 31 % ou d'une teneur totale en poids de beurre de cacao et de matières grasses provenant du lait égale ou supérieure à 31 %	8,3 + EA MAX 18,7 + AD S/Z	0
1806 20 30		- - d'une teneur totale en poids de beurre de cacao et de matières grasses provenant du lait égale ou supérieure à 25 % et inférieure à 31 %	8,3 + EA MAX 18,7 + AD S/Z	0



Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
		- - autres		
1806 20 50		- - - d'une teneur en poids de beurre de cacao égale ou supérieure à 18 %	8,3 + EA MAX 18,7 + AD S/Z	0
1806 20 70		- - - Préparations dites <i>chocolate milk crumb</i>	15,4 + EA	0
1806 20 80		- - - Glacage au cacao	8,3 + EA MAX 18,7 + AD S/Z	0
1806 20 95	1	--- autres, d'une teneur en sucres inférieure à 70 %	8,3 + EA MAX 18,7 + AD S/Z	0
1806 20 95	2	----- autres, d'une teneur en sucres égale ou supérieure à 70 %	8,3 + EA MAX 18,7 + AD S/Z	AV0-SP
		- autres, présentés en tablettes, barres ou bâtons		
1806 31 00		- - fourrés	8,3 + EA MAX 18,7 + AD S/Z	0
1806 32		- - non fourrés		
1806 32 10		- - - additionnés de céréales, de noix ou d'autres fruits	8,3 + EA MAX 18,7 + AD S/Z	0
1806 32 90		- - - autres	8,3 + EA MAX 18,7 + AD S/Z	0
1806 90		- autres		
		- - Chocolat et articles en chocolat		
		- - - Bonbons au chocolat (pralines), fourrés ou non		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base		Catégorie
NC 2007				
1806 90 11	- - - - contenant de l'alcool	8,3 + EA MAX	18,7 + AD S/Z	0
1806 90 19	- - - - autres	8,3 + EA MAX	18,7 + AD S/Z	0
	- - - autres			
1806 90 31	- - - - fourrés	8,3 + EA MAX	18,7 + AD S/Z	0
1806 90 39	- - - - non fourrés	8,3 + EA MAX	18,7 + AD S/Z	0
1806 90 50	- - Sucreries et leurs succédanés fabriqués à partir de produits de substitution du sucre, contenant du cacao	8,3 + EA MAX	18,7 + AD S/Z	0
1806 90 60	- - Pâtes à tartiner contenant du cacao	8,3 + EA MAX	18,7 + AD S/Z	0
1806 90 70	- - Préparations pour boissons contenant du cacao	8,3 + EA MAX	18,7 + AD S/Z	0
18069090	- - autres	8,3 + EA MAX	18,7 + AD S/Z	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
19		CHAPITRE 19 - PRÉPARATIONS À BASE DE CÉRÉALES, DE FARINES, D'AMIDONS, DE FÉCULES OU DE LAIT; PÂTISSERIES		
1901		Extraits de malt; préparations alimentaires de farines, gruaux, semoules, amidons, féculés ou extraits de malt, ne contenant pas de cacao ou contenant moins de 40 % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, non dénommées ni comprises ailleurs; préparations alimentaires de produits des n <sup>os</sup> 0401 à 0404, ne contenant pas de cacao ou contenant moins de 5 % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, non dénommées ni comprises ailleurs		
1901 10 00		- Préparations pour l'alimentation des enfants, conditionnées pour la vente au détail	7,6 + EA	0
1901 20 00		- Mélanges et pâtes pour la préparation des produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie du n° 1905	7,6 + EA	AV0-3
1901 90		- autres		
		- - Extraits de malt		
1901 90 11		- - - d'une teneur en extrait sec égale ou supérieure à 90 % en poids	5,1 + 18 €/100 kg/net	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
1901 90 19		- - - autres	5,1 + 14,7 €/100 kg/net	0
		- - autres		
1901 90 91		- - - ne contenant pas de matières grasses provenant du lait, de saccharose, d'isoglucose, de glucose, d'amidon ou de féculé ou contenant en poids moins de 1,5 % de matières grasses provenant du lait, moins de 5 % de saccharose (y compris le sucre inverti) ou d'isoglucose, moins de 5 % de glucose ou d'amidon ou de féculé, à l'exclusion des préparations alimentaires en poudre de produits des n <sup>os</sup> 0401 à 0404	12,8	0
1901 90 99	1	--- autres, d'une teneur en sucres inférieure à 70 %	7,6 + EA	0
1901 90 99	2	----- autres, d'une teneur en sucres égale ou supérieure à 70 %	7,6 + EA	AV0-SP
1902		Pâtes alimentaires, même cuites ou farcies (de viande ou d'autres substances) ou bien autrement préparées, telles que spaghetti, macaroni, nouilles, lasagnes, gnocchi, ravioli, cannelloni; couscous, même préparé		
		- Pâtes alimentaires non cuites ni farcies ni autrement préparées		
1902 11 00		- - contenant des oeufs	7,7 + 24,6 €/100 kg/net	AV0-3
1902 19		- - autres		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base		Catégorie
NC 2007				
1902 19 10	- - - ne contenant pas de farine ni de semoule de froment (blé) tendre	7,7 + 24,6 €/100 kg/net		AV0-3
1902 19 90	- - - autres	7,7 + 21,1 €/100 kg/net		AV0-3
1902 20	- Pâtes alimentaires farcies (même cuites ou autrement préparées)			
1902 20 10	- - contenant en poids plus de 20 % de poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques	8,5		0
1902 20 30	- - contenant en poids plus de 20 % de saucisses, saucissons et similaires, de viandes et d'abats de toutes espèces, y compris les graisses de toute nature ou origine	54,3 €/100 kg/net		0
	- - autres			
1902 20 91	- - - cuites	8,3 + 6,1 €/100 kg/net		0
1902 20 99	- - - autres	8,3 + 17,1 €/100 kg/net		0
1902 30	- autres pâtes alimentaires			
1902 30 10	- - séchées	6,4 + 24,6 €/100 kg/net		0
1902 30 90	- - autres	6,4 + 9,7 €/100 kg/net		0
1902 40	- Couscous			

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base		Catégorie
NC 2007				
1902 40 10	- - non préparé	7,7 + 24,6 €/100 kg/net	0	
1902 40 90	- - autres	6,4 + 9,7 €/100 kg/net	0	
1903 00 00	Tapioca et ses succédanés préparés à partir de féculés, sous forme de flocons, grumeaux, grains perlés, criblures ou formes similaires	6,4 + 15,1 €/100 kg/net	0	
1904	Produits à base de céréales obtenus par soufflage ou grillage (corn flakes, par exemple); céréales (autres que le maïs) en grains ou sous forme de flocons ou d'autres grains travaillés (à l'exception de la farine, du gruau et de la semoule), précuites ou autrement préparées, non dénommées ni comprises ailleurs			
1904 10	- Produits à base de céréales obtenus par soufflage ou grillage			
1904 10 10	- - à base de maïs	3,8 + 20 €/100 kg/net	AV0-3	
1904 10 30	- - à base de riz	5,1 + 46 €/100 kg/net	AV0-3	
1904 10 90	- - autres	5,1 + 33,6 €/100 kg/net	AV0-3	

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
1904 20		- Préparations alimentaires obtenues à partir de flocons de céréales non grillés ou de mélanges de flocons de céréales non grillés et de flocons de céréales grillés ou de céréales soufflées		
1904 20 10		- - Préparations du type Müsli à base de flocons de céréales non grillés	9 + EA	AV0-3
		- - autres		
1904 20 91		- - - à base de maïs	3,8 + 20 €/100 kg/net	AV0-3
1904 20 95		- - - à base de riz	5,1 + 46 €/100 kg/net	AV0-3
1904 20 99		- - - autres	5,1 + 33,6 €/100 kg/net	AV0-3
1904 30 00		- Bulgur de blé	8,3 + 25,7 €/100 kg/net	0
1904 90		- autres		
1904 90 10		- - Riz	8,3 + 46 €/100 kg/net	0
1904 90 80		- - autres	8,3 + 25,7 €/100 kg/net	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
1905		Produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie, même additionnés de cacao; hosties, cachets vides des types utilisés pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de féculé en feuilles et produits similaires		
1905 10 00		- Pain croustillant dit <i>Knäckebrot</i>	5,8 + 13 €/100 kg/net	0
1905 20		- Pain d'épices		
1905 20 10		- - d'une teneur en poids de saccharose (y compris le sucre interverti calculé en saccharose) inférieure à 30 %	9,4 + 18,3 €/100 kg/net	0
1905 20 30		- - d'une teneur en poids de saccharose (y compris le sucre interverti calculé en saccharose) égale ou supérieure à 30 % et inférieure à 50 %	9,8 + 24,6 €/100 kg/net	0
1905 20 90		- - d'une teneur en poids de saccharose (y compris le sucre interverti calculé en saccharose) égale ou supérieure à 50 %	10,1 + 31,4 €/100 kg/net	0
		- Biscuits additionnés d'édulcorants; gaufres et gaufrettes		
1905 31		- - Biscuits additionnés d'édulcorants		



Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description		Taux de base	Catégorie
	NC 2007			
		--- entièrement ou partiellement enrobés ou recouverts de chocolat ou d'autres préparations contenant du cacao		
1905 31 11		--- en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 85 g	9 + EA MAX 24,2 + AD S/Z	0
1905 31 19		--- autres	9 + EA MAX 24,2 + AD S/Z	0
		--- autres		
1905 31 30		--- d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait égale ou supérieure à 8 %	9 + EA MAX 24,2 + AD S/Z	0
		--- autres		
1905 31 91		--- doubles biscuits fourrés	9 + EA MAX 24,2 + AD S/Z	0
1905 31 99		--- autres	9 + EA MAX 24,2 + AD S/Z	0
1905 32		-- Gaufres et gaufrettes		
1905 32 05		--- d'une teneur en eau excédant 10 %	9 + EA MAX 20,7 + AD F/M	0
		--- autres		
		--- entièrement ou partiellement enrobés ou recouvertes de chocolat ou d'autres préparations contenant du cacao		
1905 32 11		--- en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 85 g	9 + EA MAX 24,2 + AD S/Z	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
1905 32 19	- - - - - autres		9 + EA MAX 24,2 + AD S/Z	0
	- - - - - autres			
1905 32 91	- - - - - salées, fourrées ou non		9 + EA MAX 20,7 + AD F/M	0
1905 32 99	- - - - - autres		9 + EA MAX 24,2 + AD S/Z	0
1905 40	- Biscottes, pain grillé et produits similaires grillés			
1905 40 10	- - Biscottes		9,7 + EA	0
1905 40 90	- - autres		9,7 + EA	0
1905 90	- autres			
1905 90 10	- - Pain azyme (mazoth)		3,8 + 15,9 €/100 kg/net	0
1905 90 20	- - Hosties, cachets vides des types utilisés pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de féculé en feuilles et produits similaires		4,5 + 60,5 €/100 kg/net	0
	- - autres			
1905 90 30	- - - Pain sans addition de miel, d'œufs, de fromage ou de fruits et d'une teneur en sucres et matières grasses n'excédant pas, chacune, 5 % en poids sur matière sèche		9,7 + EA	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description		Taux de base	Catégorie
	NC 2007			
1905 90 45	- - - Biscuits		9 + EA MAX 20,7 + AD F/M	0
1905 90 55	- - - Produits extrudés ou expansés, salés ou aromatisés		9 + EA MAX 20,7 + AD F/M	0
	- - - autres			
1905 90 60	- - - - additionnés d'édulcorants		9 + EA MAX 24,2 + AD S/Z	0
1905 90 90	- - - - autres		9 + EA MAX 20,7 + AD F/M	0
20	CHAPITRE 20 - PRÉPARATIONS DE LÉGUMES, DE FRUITS OU D'AUTRES PARTIES DE PLANTES			
2001	Légumes, fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique			
2001 10 00	- Concombres et cornichons		17,6	0
2001 90	- autres			
2001 90 10	- - Chutney de mangues		exemption	0
2001 90 20	- - Fruits du genre <i>Capsicum</i> autres que les piments doux ou poivrons		5	0
2001 90 30	- - Maïs doux ( <i>Zea mays</i> var. <i>saccharata</i> )		5,1 + 9,4 €/100 kg/net	AV0-SC

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base		Catégorie
		NC 2007		
2001 90 40	-- Ignames, patates douces et parties comestibles similaires de plantes d'une teneur en poids d'amidon ou de féculé égale ou supérieure à 5 %		8,3 + 3,8 €/100 kg/net	0
2001 90 50	-- Champignons		16	0
2001 90 60	-- Cœurs de palmier		10	0
2001 90 65	-- Olives		16	0
2001 90 70	-- Piments doux ou poivrons		16	0
2001 90 91	-- Fruits tropicaux et fruits à coques tropicaux		10	0
2001 90 93	-- Oignons		16	0
2001 90 99	-- autres		16	0
2002	Tomates préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique			
2002 10	- Tomates, entières ou en morceaux			
2002 10 10	- - pelées		14,4	0
2002 10 90	- - autres		14,4	0
2002 90	- autres			
	- - d'une teneur en poids de matière sèche inférieure à 12 %			

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
2002 90 11	- - - en emballages immédiats d'un contenu net excédant 1 kg	14,4	0
2002 90 19	- - - en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 1 kg	14,4	0
	- - d'une teneur en poids de matière sèche égale ou supérieure à 12 % mais inférieure ou égale à 30 %		
2002 90 31	- - - en emballages immédiats d'un contenu net excédant 1 kg	14,4	0
2002 90 39	- - - en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 1 kg	14,4	0
	- - d'une teneur en poids de matière sèche supérieure à 30 %		
2002 90 91	- - - en emballages immédiats d'un contenu net excédant 1 kg	14,4	0
2002 90 99	- - - en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 1 kg	14,4	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
2003		Champignons et truffes, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique		
2003 10		- Champignons du genre <i>Agaricus</i>		
2003 10 20		- - conservés provisoirement, cuits à coeur	18,4 + 191 €/100 kg/net eda	AV0-MM
2003 10 30		- - autres	18,4 + 222 €/100 kg/net eda	AV0-MM
2003 20 00		- Truffes	14,4	0
2003 90 00		- autres	18,4	0
2004		Autres légumes préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, congelés, autres que les produits du n° 2006		
2004 10		- Pommes de terre		
2004 10 10		- - simplement cuites	14,4	0
		- - autres		
2004 10 91		- - - sous forme de farines, semoules ou flocons	7,6 + EA	AV0-7
2004 10 99		- - autres	17,6	0
2004 90		- autres légumes et mélanges de légumes		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description		Taux de base	Catégorie
	NC 2007			
2004 90 10	- -	Mais doux ( <i>Zea mays var. saccharata</i> )	5,1 + 9,4 €/100 kg/net	AV0-SC
2004 90 30	- -	Choucroute, capres et olives	16	0
2004 90 50	- -	Pois ( <i>Pisum sativum</i> ) et haricots verts	19,2	0
	- -	autres, y compris les mélanges		
2004 90 91	- - -	Oignons, simplement cuits	14,4	0
2004 90 98	- - -	autres	17,6	0
2005		Autres légumes préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés, autres que les produits du n° 2006		
2005 10 00	-	Légumes homogénéisés	17,6	0
2005 20	-	Pommes de terre		
2005 20 10	- -	sous forme de farines, semoules ou flocons	8,8 + EA	AV0-7
	- -	autres		
2005 20 20	- - -	en fines tranches, frites, même salées ou aromatisées, en emballages hermétiquement clos, propres à la consommation en l'état	14,1	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
2005 20 80	- - - autres	14,1	0
2005 40 00	- Pois ( <i>Pisum sativum</i> )	19,2	0
2005 51 00	- Haricots ( <i>Vigna spp.</i> , <i>Phaseolus spp.</i> )		
2005 59 00	- - Haricots, en grains	17,6	0
2005 60 00	- - autres	19,2	0
2005 70	- Asperges	17,6	0
2005 70 10	- Olives		
2005 70 90	- - en emballages immédiats d'un contenu net ne dépassant pas 5 kg	12,8	0
2005 80 00	- - autres	12,8	0
2005 91 00	- Maïs doux ( <i>Zea mays var. saccharata</i> )	5,1 + 9,4 €/100 kg/net	AV0-SC
2005 99	- autres légumes et mélanges de légumes		
2005 99 10	- - Jets de bambou	17,6	0
	- - autres		
	- - - Fruits du genre <i>Capsicum</i> autres que les piments doux ou poivrés	6,4	0



Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
2005 99 20	- - - Capres		16	0
2005 99 30	- - - Artichauts		17,6	0
2005 99 40	- - - Carottes		17,6	0
2005 99 50	- - - Mélanges de légumes		17,6	0
2005 99 60	- - - Choucroute		16	0
2005 99 90	- - - autres		17,6	0
2006 00	Légumes, fruits, écorces de fruits et autres parties de plantes, confits au sucre (égouttés, glacés ou cristallisés)			
2006 00 10	- Gingembre		exemption	0
	- autres			
	- - d'une teneur en sucres excédant 13 % en poids			
2006 00 31	1 --- Cerises, d'une teneur en sucres inférieure à 70 %		20 + 23,9 €/100 kg/net	0
2006 00 31	2 --- Cerises, d'une teneur en sucres égale ou supérieure à 70 %		20 + 23,9 €/100 kg/net	AV0-SP
2006 00 35	- - - Fruits tropicaux et fruits à coques tropicaux		12,5 + 15 €/100 kg/net	0
2006 00 38	1 --- autres, d'une teneur en sucres inférieure à 70 %		20 + 23,9 €/100 kg/net	0
2006 00 38	2 --- autres, d'une teneur en sucres égale ou supérieure à 70 %		20 + 23,9 €/100 kg/net	AV0-SP

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
		- - autres		
2006 00 91		- - - Fruits tropicaux et fruits à coques tropicaux	12,5	0
2006 00 99		- - - autres	20	0
2007		Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fruits, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants		
2007 10		- Préparations homogénéisées		
2007 10 10		- - d'une teneur en sucres excédant 13 % en poids	24 + 4,2 €/100 kg/net	0
		- - autres		
2007 10 91		- - - de fruits tropicaux	15	0
2007 10 99		- - - autres	24	0
		- autres		
2007 91		- - Agrumes		
2007 91 10	1	--- d'une teneur en sucres excédant 30 % en poids mais inférieure à 70 %	20 + 23 €/100 kg/net	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
2007 91 10	2	--- d'une teneur en sucres excédant 30 % en poids mais égale ou supérieure à 70 %	20 + 23 €/100 kg/net	AV0-SP
2007 91 30		- - - d'une teneur en sucres excédant 13 % et n'excédant pas 30 % en poids	20 + 4,2 €/100 kg/net	0
2007 91 90		- - - autres	21,6	0
2007 99		- - autres		
		- - - d'une teneur en sucres excédant 30 % en poids		
2007 99 10		- - - - Purées et pâtes de prunes, en emballages immédiats d'un contenu net excédant 100 kg et destinées à la transformation industrielle	22,4	0
2007 99 20	1	----- Purées et pâtes de marrons, d'une teneur en sucres inférieure à 70 %	24 + 19,7 €/100 kg/net	0
2007 99 20	2	----- Purées et pâtes de marrons, d'une teneur en sucres égale ou supérieure à 70 %	24 + 19,7 €/100 kg/net	AV0-SP
		- - - - autres		
2007 99 31	1	----- de cerises, d'une teneur en sucres inférieure à 70 %	24 + 23 €/100 kg/net	0
2007 99 31	2	----- de cerises, d'une teneur en sucres égale ou supérieure à 70 %	24 + 23 €/100 kg/net	AV0-SP
2007 99 33	1	----- de fraises, d'une teneur en sucres inférieure à 70 %	24 + 23 €/100 kg/net	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
2007 99 33	2	----- de fraises, d'une teneur en sucres égale ou supérieure à 70 %	24 + 23 €/100 kg/net	AV0-SP
2007 99 35	1	----- de framboises, d'une teneur en sucres inférieure à 70 %	24 + 23 €/100 kg/net	0
2007 99 35	2	----- de framboises, d'une teneur en sucres égale ou supérieure à 70 %	24 + 23 €/100 kg/net	AV0-SP
2007 99 39	1	----- autres, d'une teneur en sucres inférieure à 70 %	24 + 23 €/100 kg/net	0
2007 99 39	2	----- autres, d'une teneur en sucres égale ou supérieure à 70 %	24 + 23 €/100 kg/net	AV0-SP
		- - - d'une teneur en sucres excédant 13 % et n'excédant pas 30 % en poids		
2007 99 55		- - - - Purées de pommes, y compris les compotes	24 + 4,2 €/100 kg/net	0
2007 99 57		- - - - autres	24 + 4,2 €/100 kg/net	0
		- - - autres		
2007 99 91		- - - - Purées de pommes, y compris les compotes	24	0
2007 99 93		- - - - de fruits tropicaux et fruits à coques tropicaux	15	0
2007 99 98		- - - - autres	24	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
2008		Fruits et autres parties comestibles de plantes, autrement préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool, non dénommés ni compris ailleurs		
		- Fruits à coques, arachides et autres graines, même mélangés entre eux		
2008 11		-- Arachides		
2008 11 10		--- Beurre d'arachide	12,8	0
		--- autres, en emballages immédiats d'un contenu net		
		---- excédant 1 kg		
2008 11 92		---- - grillées	11,2	0
2008 11 94		---- - autres	11,2	0
		---- n'excédant pas 1 kg		
2008 11 96		---- - grillées	12	0
2008 11 98		---- - autres	12,8	0
2008 19		-- autres, y compris les mélanges		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description		Taux de base	Catégorie
	NC 2007			
		- - - en emballages immédiats d'un contenu net excédant 1 kg		
2008 19 11		- - - - Fruits à coques tropicaux; mélanges contenant en poids 50 % ou plus de fruits à coques tropicaux et fruits tropicaux	7	0
		- - - - autres		
2008 19 13		- - - - - Amandes et pistaches, grillées	9	0
2008 19 19		- - - - - autres	11,2	0
		- - - en emballages immédiats d'un contenu net ne dépassant pas 1 kg		
2008 19 91		- - - - Fruits à coques tropicaux; mélanges contenant en poids 50 % ou plus de fruits à coques tropicaux et fruits tropicaux	8	0
		- - - - autres		
		- - - - - Fruits à coques, grillés		
2008 19 93		- - - - - Amandes et pistaches	10,2	0
2008 19 95		- - - - - autres	12	0
2008 19 99		- - - - - autres	12,8	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
2008 20	- Ananas			
	- - avec addition d'alcool			
	- - - en emballages immédiats d'un contenu net excédant 1 kg			
2008 20 11	- - - d'une teneur en sucres excédant 17 % en poids		25,6 + 2,5 €/100 kg/net	0
2008 20 19	- - - - autres		25,6	0
	- - en emballages immédiats d'un contenu net ne dépassant pas 1 kg			
2008 20 31	- - - d'une teneur en sucres excédant 19 % en poids		25,6 + 2,5 €/100 kg/net	0
2008 20 39	- - - - autres		25,6	0
	- - sans addition d'alcool			
	- - - avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net excédant 1 kg			
2008 20 51	- - - d'une teneur en sucres excédant 17 % en poids		19,2	0
2008 20 59	- - - - autres		17,6	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
	- - - avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 1 kg		
2008 20 71	- - - d'une teneur en sucres excédant 19 % en poids	20,8	0
2008 20 79	- - - autres	19,2	0
2008 20 90	- - - sans addition de sucre	18,4	0
2008 30	- Agrumes		
	- - avec addition d'alcool		
	- - - d'une teneur en sucres excédant 9 % en poids		
2008 30 11	- - - - ayant un titre alcoométrique massique acquis n'excédant pas 11,85 % mas	25,6	0
2008 30 19	- - - - autres	25,6 + 4,2 €/100 kg/net	0
	- - - autres		
2008 30 31	- - - - ayant un titre alcoométrique massique acquis n'excédant pas 11,85 % mas	24	0
2008 30 39	- - - - autres	25,6	0
	- - sans addition d'alcool		



Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
	- - - avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net excédant 1 kg		
2008 30 51	- - - - Segments de pamplemousses et de pomelos	15,2	0
2008 30 55	- - - - Mandarines, y compris tangerines et satsumas; clémentines, wilkings et autres hybrides similaires d'agrumes	18,4	0
2008 30 59	- - - - autres	17,6	0
	- - - avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 1 kg		
2008 30 71	- - - - Segments de pamplemousses et de pomelos	15,2	0
2008 30 75	- - - - Mandarines, y compris tangerines et satsumas; clémentines, wilkings et autres hybrides similaires d'agrumes	17,6	0
2008 30 79	- - - - autres	20,8	0
2008 30 90	- - - sans addition de sucre	18,4	0
2008 40	- Poires		
	- - avec addition d'alcool		
	- - - en emballages immédiats d'un contenu net excédant 1 kg		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description	Taux de base	Catégorie
	- - - - d'une teneur en sucres excédant 13 % en poids		
2008 40 11	- - - - - ayant un titre alcoométrique massique acquis n'excédant pas 11,85 % mas	25,6	0
2008 40 19	- - - - - autres	25,6 + 4,2 €/100 kg/net	0
	- - - - - autres		
2008 40 21	- - - - - ayant un titre alcoométrique massique acquis n'excédant pas 11,85 % mas	24	0
2008 40 29	- - - - - autres	25,6	0
	- - - en emballages immédiats d'un contenu net ne dépassant pas 1 kg		
2008 40 31	- - - d'une teneur en sucres excédant 15 % en poids	25,6 + 4,2 €/100 kg/net	0
2008 40 39	- - - - - autres	25,6	0
	- - sans addition d'alcool		
	- - - avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net excédant 1 kg		
2008 40 51	- - - - d'une teneur en sucres excédant 13 % en poids	17,6	0
2008 40 59	- - - - - autres	16	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE		Description	Taux de base	Catégorie
NC 2007				
		- - - avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 1 kg		
2008 40 71		- - - d'une teneur en sucres excédant 15 % en poids	19,2	0
2008 40 79		- - - autres	17,6	0
2008 40 90		- - - sans addition de sucre	16,8	0
2008 50		- Abricots		
		- - avec addition d'alcool		
		- - - en emballages immédiats d'un contenu net excédant 1 kg		
		- - - d'une teneur en sucres excédant 13 % en poids		
2008 50 11		- - - - ayant un titre alcoométrique massique acquis n'excédant pas 11,85 % mas	25,6	0
2008 50 19		- - - - autres	25,6 + 4,2 €/100 kg/net	0
		- - - autres		
2008 50 31		- - - - ayant un titre alcoométrique massique acquis n'excédant pas 11,85 % mas	24	0
2008 50 39		- - - - autres	25,6	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE	Description		Taux de base	Catégorie
	NC 2007			
		- - en emballages immédiats d'un contenu net ne dépassant pas 1 kg		
2008 50 51		- - - d'une teneur en sucres excédant 15 % en poids	25,6 + 4,2 €/100 kg/net	0
2008 50 59		- - - - autres	25,6	0
		- - sans addition d'alcool		
		- - - avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net excédant 1 kg		
2008 50 61		- - - - d'une teneur en sucres excédant 13 % en poids	19,2	0
2008 50 69		- - - - - autres	17,6	0
		- - - - avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 1 kg		
2008 50 71		- - - - - d'une teneur en sucres excédant 15 % en poids	20,8	0
2008 50 79		- - - - - autres	19,2	0
		- - - sans addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net		
2008 50 92		- - - - de 5 kg ou plus	13,6	0

